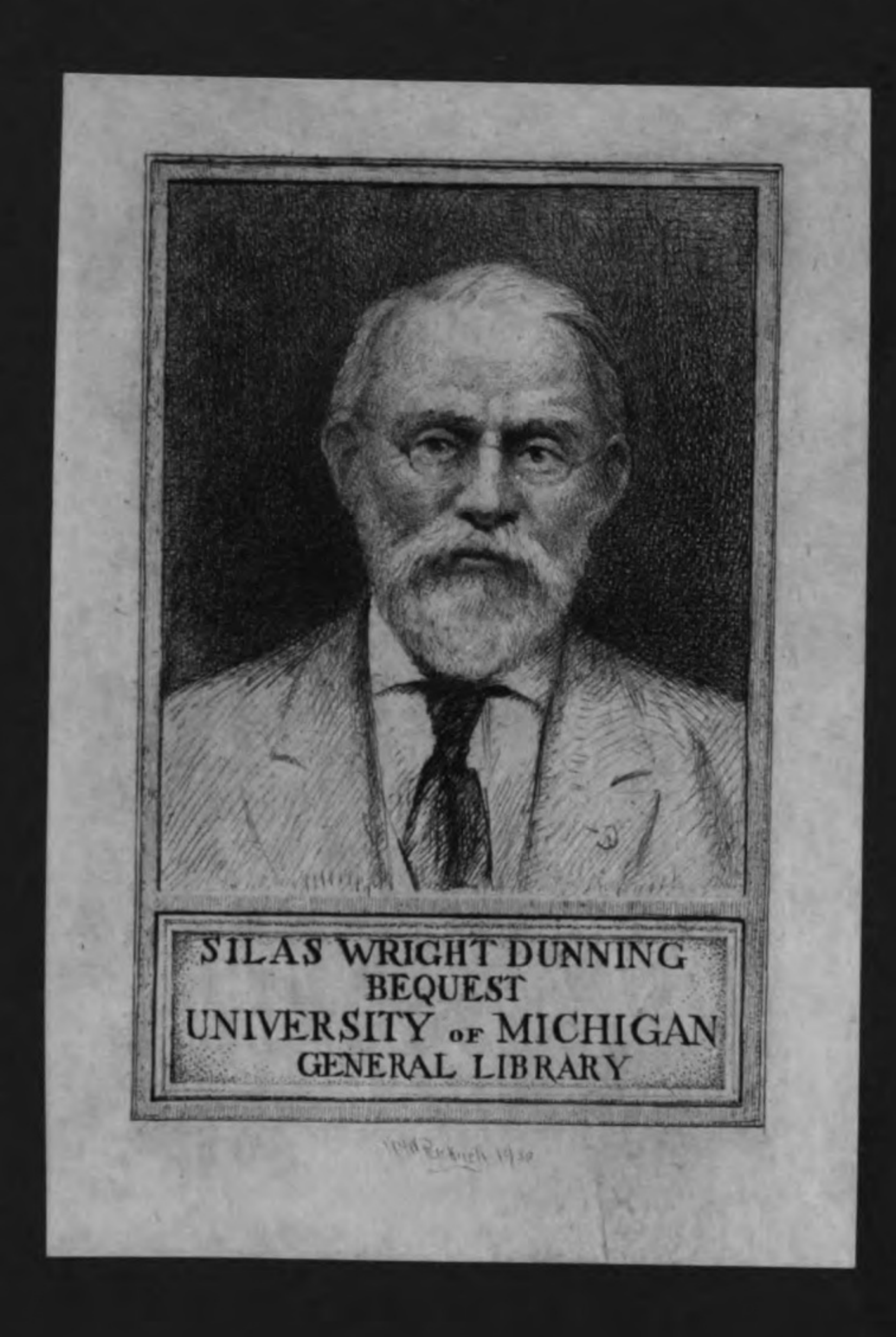
B 483148

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN



Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

DC
801
.C7
S5

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

DE COMPIÈGNE


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

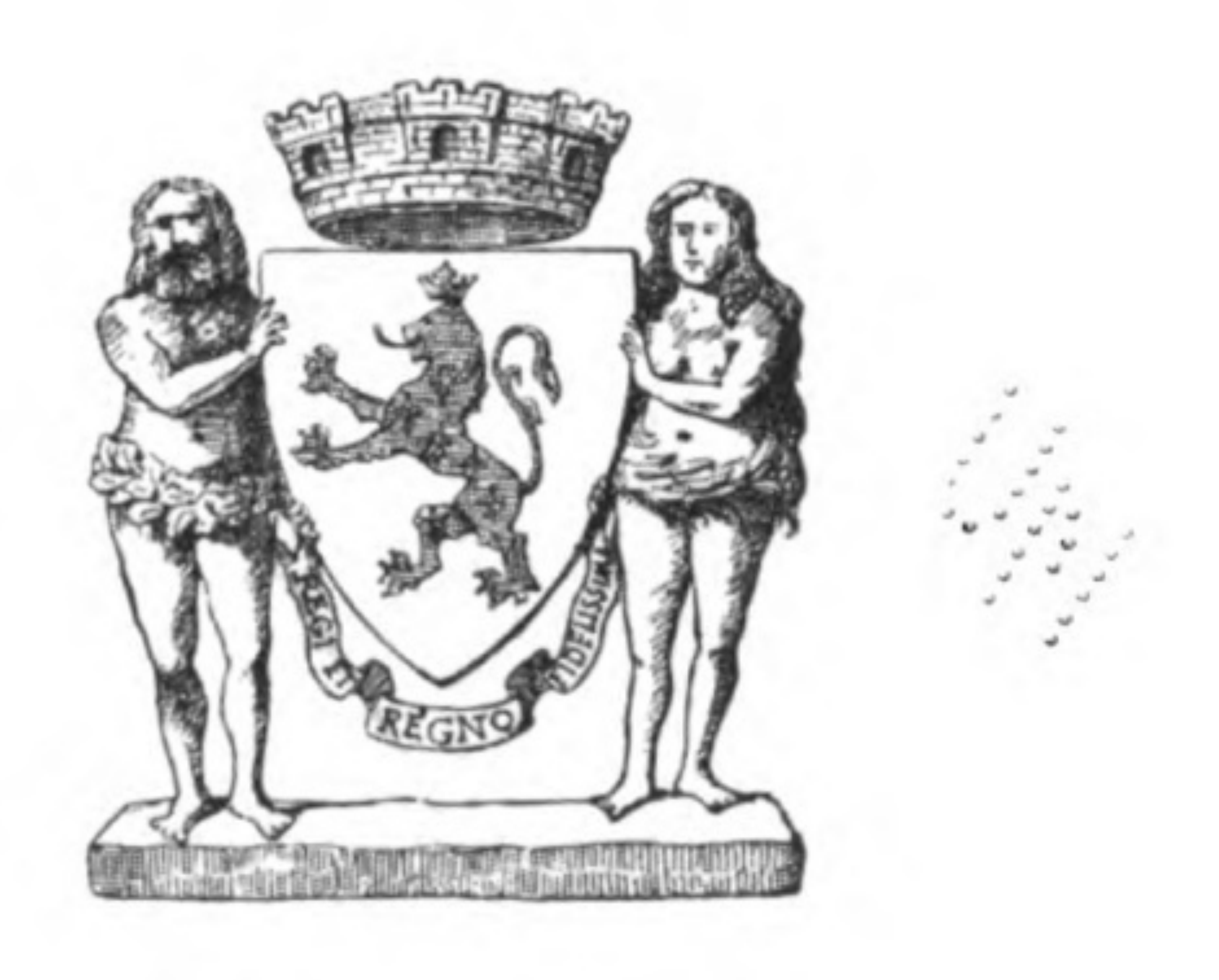
BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

DE COMPIÈGNE

TOME SEIZIÈME



COMPIÈGNE

IMPRIMERIE DU PROGRÈS DE L'OISE

17, RUE PIERRE-SAUVAGE, 17

1914-1920

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN



Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Dunning
Nijhoff
12-15-27
16252

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉCRET

de reconnaissance d'utilité publique

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

Sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes,

Vu la demande formée par la Société historique de Compiègne, à l'effet d'être reconnue établissement d'utilité publique,

Vu les Statuts de cette Société,

Vu la notice rédigée sur ladite Société,

Vu l'extrait du procès-verbal de la séance tenue le 21 décembre 1893, par l'Assemblée générale de la Société historique de Compiègne,

Vu l'état de la situation financière ;

Ensemble les autres pièces à l'appui,

La Section de l'Intérieur, des Cultes, de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, du Conseil d'État entendue,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER.

La Société historique de Compiègne, fondée en 1868, est reconnue comme établissement d'utilité publique.

Digitized by 
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

ARTICLE 2.

Les Statuts sont approuvés tels qu'ils sont ci-annexés. Aucune modification ne pourra y être apportée sans l'autorisation du Gouvernement.

ARTICLE 3.

Le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 15 mars 1895.

Signé, FÉLIX FAURE.

Par le Président de la République,

Le Ministre de l'Instruction publique,
des Beaux-Arts et des Cultes,

Signé, R. POINCARÉ.

Pour ampliation,

Pour le Directeur du Secrétariat et de la Comptabilité,
Le Chef de Bureau,

Signé, SAINT-ARROMAN.



Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE COMPIÈGNE

STATUTS

I. — But et composition de la Société.

ARTICLE PREMIER.

L'Association dite : *Société Historique de Compiègne*, fondée en 1868, a pour but l'étude de l'histoire, des antiquités et des arts ; mais elle embrasse plus spécialement, dans le cadre de ses recherches, tout ce qui se rapporte à Compiègne et à la région environnante.

Elle a son siège à Compiègne (Oise).

ARTICLE 2.

Les moyens d'action de la Société sont :

1° La publication d'un bulletin, de mémoires et de documents divers, ainsi que la reproduction de monuments iconographiques ;

2° Les conférences et excursions scientifiques ;

3° Les recherches et fouilles, et la réunion de collections historiques et archéologiques ;

4° Les concours et prix ;

5° Les expositions d'objets rentrant dans le cadre des études de la Société.

ARTICLE 3.

La Société se compose :

1° De membres titulaires en nombre illimité ;


Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

2° De membres honoraires, au nombre de vingt-cinq au maximum;

3° De membres correspondants en nombre illimité.

Pour être membre titulaire, il faut :

a. Être présenté par deux membres titulaires de la Société, et agréé par la Société dans la séance où a lieu la présentation. Toutefois, sur la demande de deux membres au moins, la nomination pourra être renvoyée à la séance suivante.

b. Payer une cotisation annuelle dont le minimum est fixé à 10 francs.

Si le membre n'a été admis comme titulaire qu'après la séance de juillet, il ne devra de cotisation que pour l'année suivante, mais il aura à acquitter le droit de diplôme ci-après.

Il ne pourra réclamer les publications parues avant son admission.

c. Payer un droit de diplôme fixé à 5 francs.

La cotisation peut être rachetée en versant une somme fixe égale à quinze fois le montant de la cotisation annuelle.

Pour être membre honoraire, il faut être connu dans la science par ses travaux ou avoir rendu à la Société des services signalés.

Les membres honoraires ne paient aucune cotisation.

Le Préfet du département et l'Évêque du diocèse sont de droit membres honoraires.

Les membres honoraires et les membres correspondants sont nommés dans la même forme que les membres titulaires. Ils ne paient ni cotisation ni diplôme, mais n'ont droit à aucune des publications de la Société.

Article 4.

La qualité de membre de la Société se perd :

1° Par la démission ;

2° Par la radiation prononcée, pour motifs graves, par le Conseil d'administration, le membre intéressé ayant été


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

préalablement appelé à fournir ses explications, sauf recours à l'Assemblée générale.

II. — Administration et Fonctionnement.

Article 5.

La Société est administrée par un conseil composé de douze membres, élus pour deux ans, par l'Assemblée générale.

En cas de vacance, le Conseil pourvoit au remplacement de ses membres, sauf ratification par la plus prochaine Assemblée générale.

Le renouvellement du Conseil a lieu tous les deux ans.

Les membres sortants sont rééligibles.

Le Conseil élit parmi ses membres un bureau composé d'un Président, d'un Vice-Président, d'un Secrétaire, d'un Secrétaire-Adjoint, d'un Trésorier et d'un Archiviste.

Et deux commissions de publications et de finances, composées chacune de trois membres.

Le Président et le Vice-Président, élus pour deux ans, sont rééligibles pour deux autres années, mais à la fin de ces dernières, leurs fonctions cessent et ils ne pourront y être appelés de nouveau qu'après un intervalle d'un an.

Article 6.

Le Conseil se réunit une fois par mois et chaque fois qu'il est convoqué par son Président ou sur la demande du quart de ses membres.

La présence du tiers des membres du Conseil d'administration est nécessaire pour la validité des délibérations.

Il est tenu procès-verbal des séances.

Les procès-verbaux sont signés par le Président et le Secrétaire.

Article 7.

Toutes les fonctions de membre du Conseil d'administration et du Bureau sont gratuites.


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Article 8.

L'Assemblée générale des membres titulaires et honoraires de la Société se réunit une fois par an, au mois de décembre, et chaque fois qu'elle est convoquée par le Conseil d'administration ou sur la demande du quart au moins de ses membres.

Son ordre du jour est réglé par le Conseil d'administration.

Son Bureau est celui du Conseil.

Elle entend les rapports sur la gestion du Conseil d'administration, sur la situation morale et financière de la Société.

Elle approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget de l'exercice suivant, délibère sur les questions mises à l'ordre du jour, et pourvoit au renouvellement des membres du Conseil d'administration.

Le rapport annuel et les comptes sont adressés, chaque année, à tous les Membres, au Préfet du département, et au Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts.

Article 9.

Les dépenses sont ordonnancées par le Président.

La Société est représentée en justice et dans tous les actes de la vie civile par le Trésorier.

Article 10.

Les délibérations du Conseil d'administration relatives aux acquisitions, échanges et aliénations d'immeubles, aliénations de valeurs dépendant du fonds de réserve, prêts hypothécaires, emprunts, constitution d'hypothèques et baux excédant neuf années, ne sont valables qu'après l'approbation de l'Assemblée générale.

Article 11.

Les délibérations du Conseil d'administration relatives *à l'acceptation des dons et legs,* les délibérations de l'Assem-


Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

blée générale relatives aux acquisitions et échanges d'immeubles, aliénations de valeurs dépendant du fonds de réserve et prêts hypothécaires, ne sont valables qu'après l'approbation du Gouvernement.

III. — **Ressources annuelles et fonds de réserve.**

Article 12.

Les ressources annuelles de la Société se composent :

1° Des cotisations et souscriptions des membres ;

2° Des subventions qui pourront lui être accordées ;

3° Du produit des ressources créées à titre exceptionnel et, s'il y a lieu, avec l'agrément de l'autorité compétente ;

4° Enfin, du revenu de ses biens et valeurs de toute nature.

Article 13.

Le fonds de réserve comprend :

1° La dotation ;

2° Le dixième au moins de l'excédent des ressources annuelles ;

3° Les sommes versées pour le rachat des cotisations ;

4° Les produits des libéralités autorisées sans affectation spéciale.

Article 14.

Le fonds de réserve est placé en rentes nominatives 3 p. 100 sur l'État, ou en obligations nominatives de chemins de fer dont le minimum d'intérêt est garanti par l'État.

Il peut également être employé en acquisition d'immeubles, pourvu que ces immeubles soient nécessaires au fonctionnement de la Société, ou en prêts hypothécaires, pourvu que le montant de ces prêts réuni aux sommes garanties par les autres inscriptions ou privilèges qui grèvent l'immeuble, ne dépasse pas les deux tiers de sa valeur estimative.


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

IV. — **Modifications des Statuts et dissolution.**

Article 15.

Les Statuts ne peuvent être modifiés que sur la proposition du Conseil ou du dixième des Membres titulaires, soumise au Bureau au moins un mois avant la séance.

L'Assemblée extraordinaire, spécialement convoquée à cet effet, ne peut modifier les Statuts qu'à la majorité des deux tiers des Membres présents.

L'Assemblée doit se composer du quart, au moins, des Membres en exercice.

Article 16.

L'Assemblée générale, appelée à se prononcer sur la dissolution de la Société et convoquée spécialement à cet effet, doit comprendre au moins la moitié plus un des Membres en exercice. La dissolution ne peut être votée qu'à la majorité des deux tiers des Membres présents.

Article 17.

En cas de dissolution ou en cas de retrait de la reconnaissance de la Société comme établissement d'utilité publique, l'Assemblée générale désigne un ou plusieurs Commissaires chargés de la liquidation des biens de la Société. Elle attribue l'actif net à un ou plusieurs établissements analogues, publics ou reconnus d'utilité publique.

Ces délibérations sont adressées sans délai au Ministre de l'Instruction publique.

Dans le cas où l'Assemblée générale, n'ayant pas pris les mesures indiquées, un décret interviendrait pour y pourvoir, les détenteurs des fonds, titres, livres et archives appartenant à la Société s'en dessaisiront valablement entre les mains du Commissaire liquidateur désigné par ledit décret.


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

V. — Règlement intérieur et surveillance.

ARTICLE 18.

Les délibérations de l'Assemblée générale, prévues aux articles 15, 16 et 17 ne sont valables qu'après l'approbation du Gouvernement.

ARTICLE 19.

Un règlement, adopté par l'Assemblée générale et approuvé par le Ministre de l'Intérieur, après avis du Ministre de l'Instruction publique, arrête les conditions de détail propres à assurer l'exécution des présents Statuts. Il peut toujours être modifié dans la même forme.

ARTICLE 20.

Le Ministre de l'Instruction publique aura le droit de faire visiter par ses délégués les établissements fondés par la Société et de se faire rendre compte de leur fonctionnement.


Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

LISTE

DES

PRÉSIDENTS, VICE-PRÉSIDENTS ET SECRÉTAIRES

DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE

	Présidents	**Vice-Présidents :**
1868	* Du Lac (Jules).	* Woillez (Emmanuel), ♀, ✠.
1869	* Du Lac (Jules).	* Woillez (Emmanuel), ♀, ✠.
1870-71	* Woillez (Emmanuel), ♀, ✠.	* De Roucy (Alb.), ✻, ♀, I. ✠.
1872	* De Roucy (Albert), ✻, ♀, I. ✠.	* Du Lac (Jules).
1873	* De Bicquilley (Baron).	* Leveaux (Alphonse), ♀.
1874	* Sorel (Alexandre), ✻, ♀, I. ✠.	* Méresse (Charles).
1875	* Méresse (Charles).	* Peyrecave.
1876	* Aubrelique, ✻.	* Bottier (Hippolyte).
1877	* Bottier (Hippolyte).	* L'Abbé Lecot, ✻, ♀, I.
1878	* L'Abbé Lecot, ✻, ♀, I.	* De Roucy (Alb.), ✻, ♀, I. ✠.
1879	* De Roucy (Albert), ✻, ♀, I. ✠.	* L'abbé Gordière.
1880	* Du Lac (Jules).	* Boitel de Dienval, ✻.
1881	* Sorel (Alexandre), ✻, ♀, I. ✠.	* Lesguillons (Dr).
1882	* Lesguillons (Dr).	* L'Abbé Morel, ♀, ✠.
1883	* Méresse (Charles). M. Méresse n'ayant pas accepté, remplacé par M. Rendu (Zacharie)	* Rendu (Zacharie). * L'Abbé Gordière.
1884	* L'Abbé Lecot, ✻, ♀, I.	* Du Lac (Jules).
1885	* Du Lac (Jules).	Souhart (Roger), ✻.
1886	Souhart (Roger), ✻.	* De Roucy (Alb.), ✻, ♀, I. ✠.
1887	* De Roucy (Albert), ✻, ♀, I. ✠.	* L'Abbé Gordière.
1888	* L'Abbé Gordière.	Coudret.
1889	* Sorel (Alexandre), ✻, ♀, I. ✠.	* Boitel de Dienval, ✻.
1890	* De Lambertye (Comte).	Plessier (Léon).
1891	De Bonnault d'Houët (Baron), ✠.	Chevallier (Raymond).
1892	* De Roucy (Albert), ✻, ♀, I. ✠.	* Du Lac (Jules).

* Les noms précédés d'un astérique sont ceux des Présidents, Vice-Présidents et Secrétaire décédés.

Digitized by Google   Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

	Présidents :	Vice-Présidents :
1893	* Sorel (Alexandre), ✻, ❦, I. ✠.	De Serroux (Baron Henry).
1894-95	—	Période de transition, à raison de la modification des Statuts et de l'instance introduite à l'effet d'obtenir pour la Société le bénéfice de la reconnaissance d'utilité publique
1896-97	* Sorel (Alexandre), ✻, ❦, I. ✠.	* L'Abbé Morel, ❦, ✠.
1898-99	De Bonnault d'Houët (Baron), ✠.	* L'Abbé Vattier
1900-01	* Sorel (Alexandre), ✻, ❦, I. ✠.	Cauchemé (Victor), ❦.
1902-03	* L'Abbé Vattier	Plessier (Léon).
1904-05	Plessier (Léon).	* Chanoine Morel, ❦, ✠.
1906-07	Plessier (Léon).	* Chanoine Morel, ❦, ✠.
1908-09	De Bonnault d'Houët (Baron), ✠.	* De Roucy (F.).
1910-11	De Bonnault d'Houët (Baron), ✠.	* De Roucy (F.).
1912-13	* De Roucy (Francis).	Chevallier (Raymond).

Secrétaires :

1868-1900	* De Marsy (Comte Arthur), ❦, I. ✠
1900-1907	De Bonnault d'Houët (Baron), ✠.
1907-1911	* Chanoine Morel, ❦, ✠.
1912-1913	Escard (Paul).

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ÉTAT

DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE COMPIÈGNE

Bureau de la Société pour les années 1920 et 1921

Président.......... MM. CHEVALLIER (Raymond).
Vice-Président ..... BONNAULT D'HOUËT (Baron de), ✠.
Secrétaire .... ESCARD (Paul).
Secrétaire-Adjoint.. FLEURET (Paul).
Trésorier .... FLAMANT (Victorien), ✵.
Archiviste .... CAUCHEMÉ (Victor), Ψ.

Commission de Publication :

MM. BONNAULT D'HOUËT (baron de), ✠, GUYNEMER, PLESSIER.

Commission des Finances :

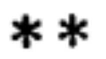
MM. CAUCHEMÉ, CHEVALLIER (Raymond), PLESSIER.

Commission des Excursions :

MM. BERNARD (Henri), I. Ψ, CAUCHEMÉ, Ψ, CHEVALLIER (R.).

Conseil d'administration :

MM. BERNARD (Henri), ✵, I. Ψ.
BERTIER DE SAUVIGNY (Comte de).
BONNAULT D'HOUËT (Baron de), ✠.
CAUCHEMÉ, Ψ.
R. CHEVALLIER.
ESCARD (Paul).
FLAMANT, ✵.
FLEURET (Paul).
FOY (Comte Fernand).
GUYNEMER.
Chanoine PIHAN.
PLESSIER.




Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Président d'honneur.

M.

Lefèvre-Pontalis (Eugène), ✻, I. ✿, directeur de la Société Française d'Archéologie (1909) [1].

Membres honoraires.

MM.

Le Préfet de l'Oise.

Sa Grandeur l'Evêque de Beauvais.

Lasteyrie (comte Robert de), ✻, I. ✿, membre de l'Institut, à Paris (1893).

Membres perpétuels [2].

MM.

Bonnault d'Houët (baron Xavier de), ✠, ancien président de la Société, archiviste-paléographe, inspecteur divisionnaire de la Société française d'Archéologie, place du Palais, 4 (1878).

Chevallier (Raymond), au Bois-de-Lihus, par Estrées-Saint-Denis (1873).

Plessier (Léon), ancien président de la Société, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, rue de Lancry, 9 (1889).

Sonnier (Pierre), rue Saint-Lazare, 33 (1906).

Membres titulaires.

MM.

Aigle (comte Louis de l'), avenue Marigny (1890).

Aigle (marquis de l'), ancien député, au Francport, par Choisy-au-Bac (1893).

1. Le millésime qui termine la mention concernant chaque membre correspond à l'année de son admission dans la Société.

2. Les membres perpétuels sont ceux qui ont amorti leur cotisation moyennant le versement réglementaire de 150 francs.



Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

ALBERTINI (Eugène), agrégé de l'Université (1907).

ANCEL (Hippolyte), rue Carnot, 24 (1912).

ANGOT (abbé), curé de Jaux (1912).

ARCHIAC (comte d'), ✱, à Villers-Saint-Paul, par Nogent sur-Oise (1887).

ARGENTRÉ (comte d'), avenue de la Madeleine, 4 (1890).

AUBEY, lieutenant au 54ᵉ de ligne, à Ham (1909).

AUDEBERT, ✱, rue des Fossés, 3.

BALNY D'AVRICOURT (comte Fernand), C. ✱, I. ✿, ministre plénipotentiaire, au château d'Avricourt (Oise), et à Paris, rue de la Faisanderie, 27 (1881).

BARANTE (baron de), pavillon de la Tilloye, avenue de Royallieu.

BÉJOT (Paul), O. ✱, commandant, à Amiens (1887).

BÉJOT (Mᵐᵉ), rue Notre-Dame-de-Bon-Secours, 4 (1912).

BÉREUX (Jean), archiviste-paléographe, bibliothécaire de la Ville de Bourges (Cher) (1908).

BERNARD (Henri), ✱, I. ✿, architecte en chef des Monuments historiques, rue des Cordeliers, 23 (1885).

BERTIER DE SAUVIGNY (comte A. de), rue de l'Aigle (*villa Saint-Sébastien*), et à Cœuvres (Aisne) (1890).

BERTIER DE SAUVIGNY (comtesse de), même adresse (1908).

BÉTHUNE (comte Max de), à Paris, rue Saint-Dominique, 49, et à Rimberlieu, par Coudun (1898).

BLONDELLE, libraire, rue de l'Etoile, 15 (1911).

BOUDOUSQUIÉ (Lucien), ✿, ancien secrétaire général de préfecture, rue du Château, 7 (1890).

BOURSON (G.), I. ✿, imprimeur, directeur de la *Gazette de l'Oise*, rue Eugène-Floquet, 15 (1893).

BOYER, ✱, colonel du 111ᵉ d'infanterie, à Toulon (1904).

BRÉDA (comte Jean de), ✱, au Plessis-Brion (1907).

BREUIL (Madame du), rue des Fossés, 3 (1895).

BRIOLA (R.), rue d'Austerlitz, 28 (1912).

BROISSARD (Chanoine), curé de Saint-Antoine (1908).

BRULÉ (Georges), rue des Minimes, 1 (1889).

CAPLAIN (Albert), docteur en droit, avoué, rue des Minimes, 14 (1897).


Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CAUCHEMÉ (Victor), ✪, ancien inspecteur des bâtiments du Palais, avenue Thiers, 8 (1889).

CAZIN (Madame), rue de la Sous-Préfecture, 5 (1907).

CHAMPION (Edouard), libraire, quai Malaquais, 5, à Paris (1911).

CHEREAU, notaire, rue des Minimes, 18 (1908).

CORBIE (Ernest), à Nanteuil-le-Haudouin (Oise) (1907).

COUTTOLENC, ancien inspecteur des Forêts, adjoint de la Ville, rue des Réservoirs, 40 (1901).

CREST (du), ✱, capitaine au 54e de ligne, rue du Petit-Canal, 13 (1906).

CREUZÉ DE LESSER (baronne), née de LABORDE, rue de l'Aigle, 4, et rue Volney, 12, à Paris (1894).

DAGINCOURT (docteur), place Victor-Hugo, 12, à Paris (1902).

DANGU (l'abbé), curé de La Houssoye (Oise) (1909).

DAUSSY (Paul), place du Change, 22 (1893).

DEBLANGY (Madame), rue Carnot, 38 (1905).

DECIRY, ancien notaire, place de l'Hôpital, 5, et à Trosly-Breuil (Oise) (1901).

DELAIDDE, ancien notaire, rue Carnot, 53 (1904)

DEMORLAINE, ✱, inspecteur des Forêts, rue Saint-Lazare.

DEMOUY (l'abbé), curé de Boran (Oise) (1889).

DESMAREST (Ernest), place du Change, 38 (1906).

DORIA (comte), à Orrouy (1877).

DUBLOC (Edouard), docteur en droit, rue de Pierrefonds, 18 (1882).

DUBOIS (Henri), entrepreneur de maçonnerie, rue de Pierrefonds, 25 (1875).

ESCARD (Paul), château des Sablons (1907).

EVILLIOT (Alfred), juge d'instruction, rue Carnot, 7 (1904).

FAILLY (comte Maurice de), rue Saint-Lazare, 30 bis (1885).

FAIN (baronne), rue Saint-Louis, 5 (1909).

FIRINO (Roger), ancien député, conseiller général de l'Aisne, maire de Fontenoy, par Vic-sur-Aisne (1890).

FLAMANT (Victorien), ✱, notaire, rue d'Alger, 11 et 13 (1892).

FLEURET, rue Pierre-Crin (1898).


Digitized by Google — Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Fournier Sarlovèze (Robert), ✻, C. ✠, député de l'Oise, conseiller général, maire de Compiègne, château des Sablons, et rue Jean-Goujon, 37, Paris (1901).
Foy (comte Fernand), membre de la Société des Bibliophiles français, boulevard Gambetta, 90 (1880).
Fromageot, rue d'Alger, 25, et rue Villersexel, 1, à Paris (1906).
Gaillard (Ernest), avenue de Compiègne, à Senlis (1905)
Gleize (Edmond), receveur de l'enregistrement, en retraite, à Clermont (Oise) (1908).
Guesnet (Louis), à Carlepont (1890)
Guynemer, rue Saint-Lazare, 100 (1905).
Harlé d'Ophove, capitaine commandant au 14e dragons, à Sedan, et à Chevrières (1907).
Humbert, archiprêtre de Saint-Jacques, rue Mounier, 14.
Hutin (Eugène), photographe, rue Mounier, 1 (1909).
Jourdain (Emile), ancien notaire, rue Saint-Lazare, 9 (1894).
Keller, ✻, rue des Domeliers, 30 (1909).
Lac (René du), à Versailles, impasse Jouvencel, 3 (1875).
Lamarre (l'abbé), curé de Lacroix-Saint-Ouen (1907).
Langlois (l'abbé), curé de Margny-les-Compiègne (1909).
Langlois (Anatole), ancien auditeur au Conseil d'Etat, ancien conseiller général de l'Oise, au Quesnoy-Chevrières (Oise), et à Paris, rue de Lille, 75 (1884).
Langlois (Maurice), ✻, conseiller général de l'Oise, au Quesnoy-Chevrières, et à Paris, rue de Lille, 75 (1908).
Lasseur (baronne Le), rue Miromesnil, 2, Paris (1910).
Laze (L.), I. ✿, ingénieur-chimiste, rue d'Ilumières, 4 (1893).
Lefèvre-Pontalis (Eugène), ✻, I. ✿, directeur de la Société française d'Archéologie, à Paris, rue de Phalsbourg, 13, et à Vieux-Moulin (1909).
Levéziel (Ernest), ancien imprimeur, 5, rue d'Amiens (1902).
Lucas, docteur en médecine, rue des Domeliers, 35 (1909).
Luppé (marquis de), au château de Beaurepaire, par Pont-Sainte-Maxence (1900).
Magnienville (Roger de), rue des Cordeliers, 5 (1874).
Maindreville (Léon Doé de), à Aramont-Verberie (1895).


Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Mareuse (Edgar), I. ✿, secrétaire de la Commission des Inscriptions parisiennes, boulevard Haussmann, 81, à Paris (1893).

Martel (Victor), avenue Thiers, 10 (1907).

Meister (l'abbé), curé-doyen de Grandvilliers (Oise) (1901).

Mestre (Jean-Baptiste), bibliothécaire de la Ville.

Meurgey (Jacques), ✲, homme de lettres, 113, rue de Courcelles, à Paris.

Moritz (Frédéric), 25, boulevard Malesherbes, à Paris (8e) (1905).

Mothe-Houdancourt (M. Hussay-Walsh, duc de), au Fayel, par Canly, et avenue du Trocadéro, 16, Paris (1908).

Mothe-Houdancourt (duchesse de la), même adresse (1899).

Motte (baron Gaston de la), rue des Domeliers, 19 (1911).

Motte (baronne Gaston de la), même adresse (1911).

Moussac (de), ✲, boulevard Victor-Hugo, 6 (1907).

Musée Condé, à Chantilly (Oise) (1911).

Palat (général), ✲, à Vannes (Morbihan) (1894).

Panthou (André), industriel, rue des Fossés (1911).

Pelletier de Glatigny (baron Le), rue de Grammont (*Castel Michel*) (1904).

Pépin Lehalleur, rue Nitot, 7, Paris (1903).

Perche (Madame Paul La), avenue Thiers, 14, et rue Jean-Goujon, 37, Paris (1907).

Pfeiffer (Dr Ménil), rue des Domeliers, 13 (1912).

Picard (l'abbé Théodore), curé du Meux (Oise) (1910).

Pihan (l'abbé), chanoine prébendé, curé-doyen d'Estrées-Saint-Denis (1898).

Pillet-Will (comte Frédéric), à la Chesnoye, par Pierrefonds (Oise) (1911).

Pillet-Will (comte Maurice), à Vieux-Moulin (Oise) (1911).

Pillon (Alphonse), maire de Roye-sur-Matz, et boulevard Raspail, 10, Paris (1881).

Prat (A.), rue Albert-Joly, Versailles (1908).

Prisse (Georges), rue Saint-Lazare, 6 (1911).

Robida (A.), ✲, ✿, artiste peintre, route de la Plaine, 15, au Vésinet (Seine-et-Oise) (1907).

Roucy (Raoul de), cité des Fleurs, 32, Paris (1903).



Digitized by Google · Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ROYER (Louis de), chalet de Vaudrampont, par Morienval (1902).

SEGONZAC (marquis Bardon de), rue des Veneurs, 26 (1911).

SEGONZAC (comte Bardon de), même adresse (1911).

SEROUX (général de), ✵, rue Carnot.

SEROUX (baron Henri de), ✵, adjoint de la Ville de Compiègne, rue Hurtebise, 13 (1881).

SEROUX (Gérard de), à Béthisy-Saint-Martin (1876).

SIÉBER, à Lamorlaye (Oise) (1911).

SONGEONS (comte de), place d'Austerlitz, 1 (1881).

SOUHART (Roger), ✵, ancien capitaine d'état-major, à Remy (1876).

TERQUEM (Emile), libraire, rue Scribe, 19, à Paris (1912).

TESSIER, notaire, rue Pierre-Sauvage, 47 (1911).

THÉRET, notaire, boulevard Saint-Denis, 24, à Paris (1901).

THÉRY (docteur), rue Joseph-Leprince, 18 (1895).

THÉTARD (l'abbé), directeur au Grand Séminaire, à Beauvais (1904).

TOILLON (l'abbé), curé de Remy (1910).

TOUBON, directeur de l'imprimerie du *Progrès de l'Oise*, rue Pierre-Sauvage, 17 (1907).

TOULGOËT (vicomtesse de), rue Saint-Louis, 3 (1910).

TRÉMISOT (Maurice de), place du Palais, 10 (1875).

VALLÉE (Georges), ancien député, à Saint-Georges-lès-Hesdin (Pas-de-Calais) (1910).

WARDE (Dr Edward), rue Hippolyte-Bottier, 25 (1913).

WILHÉLEM (Georges), notaire, rue des Minimes, 24 (1896).

Membres correspondants.

MM.

BASSEVILLE (A.), ancien président de la Société historique de l'Orléanais, à Orléans (1894).

BEAUDRY (abbé), archiviste de l'Evêché, 3, rue de l'Ecole-du-Chant, à Beauvais (1904).

BEHAULT DE DORNON (Armand de), rue d'Espagne, 92, à Bruxelles (1893).


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Broussillon (comte Bertrand de), ✿, au Mans (1894).

Caix de Saint-Aymour (vicomte Amédée de), membre de la Commission des Monuments historiques, boulevard de Courcelles, 112, à Paris (1881).

Chantre (Ernest), ✻, I. ✿, sous-directeur du Muséum de Lyon (1878).

Constans (Louis), I. ✿, professeur à la Faculté des Lettres d'Aix (1876).

Corbierre (abbé J.-A.), archiviste, fondateur de la Société internationale et de la Revue de Sigillographie, rue Coetlogon, 7, à Paris (1911).

Depoin (Joseph), ✿, secrétaire de la Société historique de Pontoise et du Vexin, à Pontoise (1897).

Donnet (Fernand), secrétaire perpétuel de l'Académie royale des Beaux-Arts, à Anvers (1898).

Dubois (Pierre), ancien Président des Antiquaires de Picardie, à Amiens (1911).

Gaillard (Monseigneur), vicaire général à Beauvais (1907).

Gallois (l'abbé), curé d'Elincourt-Sainte-Marguerite (1907).

Germain de Maidy (Léon), I. ✿, secrétaire perpétuel de la Société d'archéologie lorraine, à Nancy (1880).

Gillet (Auguste), à Arras (1880).

Kanzler (baron), directeur du Musée profane de la Bibliothèque vaticane, Rome (1901),

Laffolye (Paul), architecte, rue Condorcet, 34, à Paris (1898).

Latteux (Ludovic), au Mesnil-Saint-Firmin (Oise) (1873).

Laurain (Ernest), archiviste, à Laval (1903).

Leblond (docteur), président de la Société académique de l'Oise, à Beauvais (1905).

Lefranc (Abel), I. ✿, secrétaire du Collège de France, à Paris (1875).

Macon (Gustave), conservateur du musée Condé, à Chantilly (1911).

Macqueron (Henri), membre de la Société d'Émulation d'Abbeville (1888).

Monclar (marquis de), ✻, ancien ministre plénipotentiaire, à Allemagne (Basses-Alpes) (1868).


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Paisant (Alfred), ✻, ancien président du Tribunal civil de Versailles (1874).

Pilloy (Jules), ✻, I. ✪, ancien président de la Société Académique, rue Calixte-Souplet, 28, à Saint-Quentin (Aisne) (1912).

Pottier (chanoine), président de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne (1900).

Romiszowski (de), à Chambois (Saône-et-Loire) (1904).

Roussel (Ernest), ✪, archiviste de l'Oise, à Beauvais (1896).

Saintenoy (Paul), ✪, architecte, professeur à l'Académie des Beaux-Arts de Bruxelles, rue de l'Arbre-Bénit, 116 (1893).

Soil de Moriamé (J.-Eugène), I. ✪, président du Tribunal, conservateur du Musée, à Tournai (1896).

Thorel (Octave), ancien président de la Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens (1911).

Van den Gheijn (le chanoine G.), directeur de l'Institut Saint-Liévin, à Gand (1896).

Vinck de Winnezéele (le baron de), secrétaire perpétuel de l'Académie d'Archéologie de Belgique, à Anvers (1892).



Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

LISTE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

AUXQUELS SONT ADRESSÉES LES PUBLICATIONS
DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE

1° Sociétés et Etablissements français.

ABBEVILLE (Somme). — Société d'Émulation.

AMIENS (Somme). — Académie des Sciences, Lettres et Arts. — Société des Antiquaires de Picardie. — Rosati-Picards.

ARRAS (Pas-de-Calais). — Académie des Sciences, Lettres et Arts.

AUXERRE (Yonne). — Société des Sciences naturelles et historiques de l'Yonne.

BEAUVAIS (Oise). — Archives de l'Oise. — Bibliothèque communale. — Société académique d'Archéologie, Sciences et Arts du département de l'Oise.

BESANÇON (Doubs). — Société d'Émulation du Doubs.

BOURGES (Cher). — Société des Antiquaires du Centre.

CHERBOURG (Manche). — Société académique.

CHATEAU-THIERRY (Aisne). — Société historique et archéologique.

CLERMONT (Oise). — Société archéologique et historique.

COMPIÈGNE (Oise). — Bibliothèque communale.

DIJON (Côte-d'Or). — Commission des Antiquités du département de la Côte-d'Or.

DOUAI (Nord). — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.

EPINAL (Vosges). — Société d'Émulation des Vosges.

FONTAINEBLEAU (Seine-et-Marne). — Société historique et archéologique du Gâtinais.

GAP (Hautes-Alpes). — Société d'études des Hautes-Alpes


Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Grenoble (Isère). — Académie delphinale.
Laon (Aisne). — Société académique.
Lille (Nord). — Société d'études de la province de Cambrai.
Lyon (Rhône). — Société littéraire, historique et archéologique.
Mans (Le) (Sarthe). — Revue du Maine.
Montauban (Tarn-et-Garonne). — Société archéologique de Tarn-et-Garonne.
Montbrison (Loire). — La Diana.
Nancy (Meurthe-et-Moselle).— Société d'Archéologie lorraine.
Nice (Alpes-Maritimes). — Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes.
Noyon (Oise). — Comité archéologique et historique.
Orléans (Loiret). — Société historique et archéologique de l'Orléanais.
Paris. — Musée Carnavalet. – Musée Guimet. — Société Française d'Archéologie. — Société des Antiquaires de France. — Société de l'Histoire de France. — Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France. — Société française des Fouilles archéologiques.
Poitiers (Vienne). — Société des Antiquaires de l'Ouest.
Pontoise (Seine-et-Oise). — Société historique et archéologique de l'arrondissement de Pontoise et du Vexin.
Rambouillet (Seine-et-Oise). — Société archéologique.
Reims (Marne). — Académie de Reims.
Rennes (Ille-et-Vilaine). — Société archéologique d'Ille-et-Vilaine.
Rouen (Seine-Inférieure). — Commission des Antiquités et des Arts de la Seine-Inférieure.
Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise). — Musée des Antiquités nationales.
Saint-Malo (Ille-et-Vilaine). — Société historique et archéologique.
Saint-Omer (Pas-de-Calais). – Société des Antiquaires de la Morinie.
Saint-Quentin (Aisne). — Société académique des Sciences, Arts, etc.
Senlis (Oise). — Comité archéologique.


Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

SENS (Yonne). — Société archéologique.

SOISSONS (Aisne). — Société archéologique et scientifique.

TOULOUSE (Haute-Garonne). — Société archéologique du Midi de la France.

VERSAILLES (Seine-et-Oise). — Commission des Antiquités de Seine-et-Oise. — Société des Sciences morales, Lettres, etc., de Seine-et-Oise.

VERVINS (Aisne). — Société archéologique.

VILLERS-COTTERETS (Aisne). — Société historique régionale.

2° Sociétés et Établissements étrangers.

AIX-LA-CHAPELLE (Allemagne). — Société historique.

ANVERS (Belgique). — Académie royale d'Archéologie de Belgique.

BRUXELLES (Belgique). — Société d'Archéologie de Bruxelles.

CHEVETOGNE, par Leignon, province de Namur (Belgique). — Revue Mabillon.

LUXEMBOURG (Grand-Duché). — Institut Grand-Ducal (Section historique).

MONS (Belgique). — Cercle archéologique. — Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut.

NAMUR (Belgique). — Société archéologique.

STOCKHOLM (Suède). — Sociétés des Antiquités du Nord.

TOURNAI (Belgique). — Société historique et littéraire.


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

PUBLICATIONS

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE COMPIÈGNE

Bulletins de la Société.

Tome I, 1869-1873, grand in-8°, 358 pages et 18 planches.
Tome II, 1875, 415 pages et 11 planches.
Tome III, 1876, 325 pages et 4 planches.
Tome IV, 1878, 320 pages et 6 planches.
Tome V, 1882, 326 pages et 6 planches.
Tome VI, 1884, 320 pages et 12 planches.
Tome VII, 1888, 328 pages et 21 planches.
Tome VIII, 1895, XXXII-326 pages et 13 planches.
Tome IX, 1899, XXIX-253 pages, 3 planches et 2 fac-similés.
Tome X, 1901, LVI-213 pages, 3 planches et 2 portraits.
Tome XI, 1904, XXXVI-307 pages, 4 planches et 1 fac-similé.
Tome XII, 1907, XXXVI-402 pages et 3 planches.
Tome XIII, 1910, XXXVI-314 pages et 20 planches.
Tome XIV, 1911, XXXVI-399 pages et 27 planches.
Tome XV, 1913, XXXVI-298 pages et 9 planches.

Procès-Verbaux, Rapports et Communications diverses.

Procès-verbaux de 1888 à 1891, in-8°, 188 pages.
Tome I, 1892, 120 pages.
Tome II, 1893, 196 pages.
Tome III, 1894, 124 pages.
Tome IV, 1895, 144 pages.
Tome V, 1896, 170 pages.
Tome VI, 1897, 121 pages.
Tome VII, 1898, 193 pages.
Tome VIII, 1899, 107 pages.
Tome IX, 1900, 121 pages.
Tome X, 1901, 199 pages.
Tome XI, 1902, 129 pages.
Tome XII, 1903, 147 pages.
Tome XIII, 1904, 175 pages.
Tome XIV, 1905, 144 pages.
Tome XV, 1906, 116 pages.
Tome XVI, 1907, 160 pages.
Tome XVII, 1908, 154 pages.
Tome XVIII, 1909, 126 pages.
Tome XIX, 1910, 94 pages.
Tome XX, 1911, 96 pages.
Tome XXI, 1912, 135 pages.


Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Excursions Archéologiques dans les environs de Compiègne, première série, 1869-1874, grand in-8°, 1875, 87 pages.

Excursions Archéologiques dans les environs de Compiègne, seconde série, 1875-1900, grand in-8°, 1900, 297 pages.

Pièces rares relatives à l'Histoire de Compiègne :

I. *Le Séjour royal de Compiègne*, par A. CHARPENTIER (1647), grand in-8°, 1890, 62 pages.

II. *Almanach historique de Compiègne en 1789*, 1891, 96 pages.

III. *Le Camp de Compiègne en 1739*, par SCELLIER, 1897, 69 pages.

IV. *Le Valoys royal*, par BERGERON. 1908, 63 pages.

Le Maréchal d'Humières et le Gouvernement de Compiègne, par M. Roger de MAGNIENVILLE, grand in-8°, 1881, 250 pages et 5 planches.

Le Château du Fayel et ses Seigneurs, par M. le Chanoine E. MOREL, grand in-8°, 1895, 128 pages et 4 planches.

Vue et Plan de Compiègne en 1611, par Joachim DUWIERT, une feuille in-folio.

Plan de la Ville de Compiègne, gravé par JOLLAIN, vers 1657, reproduction fac-similé, une feuille in-folio.

Plan de la Ville de Compiègne en 1734, levé par M. CHANDELLIER, reproduction fac-similé en chromo-lithographie exécutée par MONROCQ, une feuille grand-aigle.

Plan de la Ville de Compiègne en 1734, planches complémentaires lithographiées, faubourgs Saint-Lazare et Saint-Germain, deux feuilles grand-aigle.

Plan de la Ville de Compiègne en 1750, par LERADDE. une feuille in-folio.

Compiègne pendant l'Invasion espagnole, par M. A. BAZIN, Compiègne, grand in-8°, 1896, 88 pages.

L'Alimentation à Compiègne : *Les Pâtissiers, les Bouchers,* par MM. A. BAZIN et E. MAUPRIVEZ, grand in-8°, 1896, 118 pages.

Les Francs-Archers de Compiègne (1448-1524), par M. le Baron de BONNAULT d'HOUËT, ancien élève de l'École des Chartes, grand in-8°, 1898, 250 pages.

Description des Fouilles Archéologiques exécutées dans la Forêt de Compiègne, sous la direction de M. Albert de Roucy, par M. V. CAUCHEMÉ, ancien inspecteur du Palais de Compiègne, comprenant :

Première partie. — *Fouilles du Mont-Berny*, 1900, in-4°, 57 pages et 15 planches gravées.


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Deuxième partie. — *Fouilles de la Carrière du Roi et les Caves Gallo-Romaines*, 1902, in-4°, 18 pages et 26 planches gravées.

Troisième partie. — *Cimetières Gallo-Romains*, 1906, in-4°, 28 pages et 10 planches gravées.

Quatrième partie. — *Fouilles de Champlieu et des Tournelles*, 1912, in-4°, 21 pages et 26 planches gravées.

L'Instruction publique à Compiègne en 1789, par M. A. Dervillé, économe du Collège, in-8°, 1896, 44 pages.

Compiègne en 1814, par M. le Lt-Colonel Palat, 1901, in-8°, 150 pages.

Cartulaire de Saint-Corneille, par M. le Chanoine E. Morel, in-4°, tome I, 1904, XII-448 pages.

Cartulaire de Saint-Corneille, par M. le Chanoine E. Morel, in-4°, tome II, 1909, 526 pages.

Compiègne pendant la Ligue, par M. le Baron de Bonnault d'Houët, grand in-8°, 1910, 456 pages et planches. (Ouvrage couronné par l'Institut).

Cartulaire de Royallieu, par M. P. Guynemer, in-4°, 1911, XXIV-316 pages et 2 planches dont une double.

La Seigneurie d'Offémont, par M. P. Guynemer, in-4°, 1912, 146 pages et 40 planches.


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

ÉPIGRAPHIE

DU

CANTON D'ESTRÉES-SAINT-DENIS

L'épigraphie rend chaque jour à l'histoire de notables services. Mais il lui faut compter avec la morsure du temps, *tempus edax rerum*, et l'incurie des hommes. C'est pourquoi il nous a semblé utile de relever, dans les dix-huit communes composant le canton d'Estrées-Saint-Denis, tous les textes des pierres tumulaires, toutes les inscriptions des cloches, toutes les mentions peintes ou gravées sur les murs, les piliers, les contreforts, etc., pouvant contribuer à l'histoire générale et surtout à l'histoire locale. Nous aurions pu ajouter à notre recueil beaucoup d'autres épitaphes prises dans les cimetières.

Pour ne pas l'augmenter démesurément, force a été de n'y admettre que des familles ayant rempli quelque charge importante.

ARMANCOURT

ÉGLISE PAROISSIALE DE NOTRE-DAME

Ecclesia beatæ Mariæ de Hermencourt [1]

I

Tombe du P. Clope, chapelain de Royallieu (?).

Pierre jadis dans le pavage du chœur de l'église :

PÈRE CLOPE CHAPELINS
R. . . . . EUX
REQUIESCAT IN PACE

1. Nous avons emprunté cette désignation latine et les suivantes à Pierre LOUVET, avocat au Parlement, PETRI LOVVET. I. C. Bellouaci. NOMENCLATURA ET CHRONOLOGIA rerum ecclesiasticarum Diœcesis Beluacensis. Ad insigne Bellouacensis Cathedræ Collegium. PARISIIS. Excud. DIONYSIVS LANGLAEVS Anno Sal. 1613, in-18.

Digitized by Google		Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

II

Tombe du P. Etienne, cordelier.

Pierre autrefois aussi dans le pavage du chœur :

D. O. M.
HIC JACET . . . STEPHANUS
. . ORDINIS FRATRUM MINORUM
. . . . IN DIVERSIS
REBUS VERBO ET
. . . . IN MULTIS
. . . . SALUTEM
. . . . FUIT
. . . . PROCURAVIT
. . . . RELIGIOSUM SINE
. . . ET HUMILEM SINE DOLO
. . . . NEMINI INFENSUM
. . . . ET AMABILEM
. . . . REGII LOCI DOMO
. . . . . . APRILIS ANNI 1747
. . . . ÆTATIS SUÆ 73.

III

Cloche de l'église (XIXe siècle)

J'AI ÉTÉ FONDUE EN 1738 ET REFONDUE EN 1858, BÉNITE SOUS LA CURE DE M. F. A. JAILLIOT,

☞ DESSERVANT DE CETTE PAROISSE, PAR Mr BUDIN, SOUS LES NOMS DE N^{tre} D^{me}

☞ D'ARMANCOURT ET CÉCILE, DONNÉS PAR Mr Lt E^{ne} BULLOT, MON PARRAIN, ET D^{me} OLYMPE FERTÉ,

☞ SON ÉPOUSE, MA MARRAINE JE PÈSE . . . .

Ornements : un calvaire ; la Vierge-Mère ; un saint en prière, les mains élevées, devant un livre ; un cartouche, sur lequel figure une cloche, et à l'entour ces mots : CAVILLIER, FONDEUR.

M. l'abbé Alphonse-Joseph Jailliot fut curé du Meux et d'Armancourt du 15 janvier 1858 au 28 février 1861.

M. Louis-Eugène Bullot, notaire au Meux, né à Chevrières le 31 décembre 1818, fils de Nicolas Bullot et de Geneviève Bontemps, est décédé à Compiègne le 5 avril 1906.

Digitized by 
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Olympe-Honorine Ferté, sa seconde femme, est morte à Fresnoy-le-Luat le 16 novembre 1885.

ARSY

A. — *ÉGLISE PAROISSIALE DE SAINT-MÉDARD*

Ecclesia Sancti Medardi de Arsi

IV

Pierre dans le pavé au milieu du chœur de l'église.

SÉPULTURE DE GOUY D'ARSY
DEPUIS 1480, RÈGNE DE LOUIS XI,
JUSQUES EN
1790, RÈGNE DE LOUIS XVI.

REQUIESCANT IN PACE

Ont été, suivant les registres de catholicité, déposés en cette sépulture les corps de :

Anne de Brodeau, âgée de 60 ans, femme de François de Gouy, seigneur d'Arsy et de Pieumelles, marquis de Cartigny, vicomte de Cessier, etc., 11 mai 1685 ;

François de Gouy, âgé de 78 ans, mari d'Anne de Brodeau, 1er mai 1688 ;

Marie-Charlotte-Dorothée de Gouy, âgée de 10 ans, fille de François de Gouy, chevalier, comte d'Arsy, et de Marie-Elisabeth d'Oranges des Roches, 3 mars 1698 ;

Charles-Gédéon de Gouy, âgé de 14 ans, fils de François de Gouy et de Marie-Elisabeth d'Oranges, 30 septembre 1712 ;

Messire Louis de Gouy de Cartigny, abbé de Clingenmünster, diocèse de Spire, docteur de Sorbonne, grand vicaire de Strasbourg, fils de François de Gouy et d'Anne de Brodeau, âgé de 63 ans, 15 septembre 1715 ;

François de Gouy, fils de François de Gouy et d'Anne de Brodeau, âgé de 72 ans, 12 décembre 1727 ;

Gaston-Louis de Gouy, né en 1733, fils de Michel-Jean de Gouy, chevalier, marquis d'Arsy, et de Françoise-Madeleine Tarteron de Moustier, 12 mai 1734 ;

Etc., etc.

Voyez la généalogie de Gouy d'Arsy dans le *Dictionnaire de la noblesse* de DE LACHESNAYE-DESBOIS.



Digitized by Google — Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

V

Plaque de marbre noir à l'autel de Saint Médard.

FONDATION A PERPÉTUITÉ PAR LA FABRIQUE DE L'ÉGLISE D'ARSY D'UNE MESSE ANNUELLE CÉLÉBRÉE LE 23 JUILLET POUR LES MEMBRES TRÉPASSÉS DE LA FAMILLE DE GOUY D'ARSY.

Les restes mortels des ancêtres de la Famille de Gouy d'Arsy furent déposés dans le caveau de cette église, de 1480 à 1790.

Dispersés en 1794, les ossements furent réunis par les soins de M. le Marquis de Gouy d'Arsy Emmanuel, dans une sépulture nouvelle, en 1860.

Exultabunt ossa humiliata.
Ps. 50, v. 9.

VI

Epitaphe de Pierre Bonin, ancien curé d'Arsy, recteur du Collège de Compiègne,

dans la Chapelle des Fonts, à l'Eglise Saint-Jacques de Compiègne.

Marbre noir : hauteur 1m ; largeur 0m65.

- ΔΟΞΑ - ΤΡΙΑΔΙ -

ANNO D[OMI]NI MDCXXIX, REGNA[N]TE L[UDOV.] JUSTO, GALL[IÆ] ET NAV[ARR]E MON[AR]CHA SEMPER AUGUSTO, M[AGISTER] PETR[US] BONIN, NA[TI]O[N]E DELPHINA, GYMNASIARCHA COMP[ENDIENSIS], ANTE PER A[N]NOS XX CURIO D'ARCY, BELLOVAC[ENSIS] DIŒCESIS, NON EGENTI DEO SED DE SUIS GRA[TIA]S AGENS, HOC SACELLU[M] BAPTISTERII SEDEM SUIS ET HUI[US] ECC[LES]IÆ IMPENSIS EXTRUCTUM ÆTERNUM SACRANS, QUOTA[N]NIS STATUIT XXIX JUNII, PACTIO[N]E PER NOTARIOS REGIOS EXCEPTA ET PER VENER[ABI]LEM PAROCHU[M] D[OMINUM] ARTUSIU[M] CHARPENTIER, ARTIU[M] MAG[IST]RUM ET ÆDITUOS D. D. CAROLUM DE PIMONT J[URIS] C[ONSUL]TUM ET JACOBU[M] DIÉE CIVEM FIRMATA, UT DIE P[RÆ]FATO, POST CELEBRE[M] CAMPANARU[M] PULSU[M], IN EODEM SACELLO AD ORGANORU[M] CONC[E]NTU[M], HORARU[M] CA[N]O[N]ICARU[M] PE[N]SU[M] EXSOLVAT[U]R AC SOLEMNE SACRU[M] P[ER]AGAT[U]R. QUO FINITO EPICEDIU[N] SUCCINET CHOR[US] PRO GYMN[ASIAR]CHÆ P[RO]PINQUIS ET EO VITA FU[NCTO]. SUB VESPERA[M] HUI[US] DIEI CELEBRI RITU, UT SUPRA, SALUTATA VIRGINE, CIRCA AMBITU[M] ÆDIS CUR[IA]LIS FIET SUPPLICA[TI]O SACRA, QUÆ INCIPIET A PROSA VENI S[ANC]TE

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

S[PIRIT]US IN GRA[TIA]M JUVENTUTIS ET DESINET IN SPALM[UM] EXAUDIAT P[RO]REGE. PRÆCINE[TUR] DENUO EPICEDIU[N] ET DICET[UR] COLLECTA PRO FŒLICI MEMORIA R[EVER.]IN XP[IΣT]O P[AT]RIS D[OMINI] DAN[IE]LIS DE LA MOTTE E[PISCO]PI MIMATEN[SIS] QUI AN[N]O ÆTATIS XXXIII, OB INGENTES P[RO] CA[US]A REGIA ADVERS[US] REBELLES LABORES SUSCEPTOS, NON SINE GALLIAE MŒRORE, IN OBSIDIONE RUPELLANA FEBRI CORREPT[US], MORIE[N]S GYMN[ASIAR]CHÆ PRÆCEPTORI QUO[N]DA[M] SUO MILLE AUREOS NUM[M]OS TES[TAMEN]TO RELIQUIT. CUI[US] GRATITUDINIS MEMOR, AD SACELLI STRUCTURA[M] ADIECIT TABELLAS DE BAPTISMIS CONSTANTINI ET CLODOVEI CUM ALTARIS ORNAMENTO. POSTERO DIE INSTITUIT A[N]NIVERSARIU[M] DEFUNCTORUM CUI[US] PRIOR COLLECTA PRAESULIS, SEQUENS GYMN[ASIAR]CHÆ ET PARENTUM MEMORIAM RECOLET, EO IN LOCO UBI IP[S]E SIBI SUISQUE SEPULCHRUM DELEGIT.

UT MORIENS VIVAS, LECTOR, VIVE UT MORITURUS
OBIIT GYMNA[SIAR]CHA ANNO D[OM]INI MDCXXXVII, SEPTEMBRIS XVII.

Pierre Bonin, curé d'Arsy, originaire du Dauphiné, avait converti son presbytère en école. Les grandes familles du voisinage lui confiaient leurs enfants pour les former à la science et à la vertu. Il était depuis peu de temps à Arsy, quand Philippe I de la Mothe-Houdancourt, seigneur d'Houdancourt et de Sacy-le-Petit, le chargea d'enseigner les belles lettres et les humanités à son fils Daniel, qui atteignait sa onzième année. C'était en 1606.

Daniel devint en 1625 évêque de Mende et grand aumônier de la reine d'Angleterre, Henriette-Marie de France, fille d'Henri IV.

Le 18 septembre 1627, il se rendit acquéreur du domaine de Fayel.

Bonin n'eut garde d'en oublier le manoir, quand, en 1629, une épidémie se déclara à Compiègne. Il était, depuis le 4 octobre 1622, principal du collège de cette ville en même temps que curé d'Arsy. Cette charge lui avait été dévolue à cette date par « traité et concordat » passé entre lui et les gouverneurs attournés de Compiègne : Simon le Caron, lieutenant particulier assesseur criminel au bailliage de Compiègne, Honorat Allart, adjoint ès sièges royaux du dit Compiègne, et Jacques Diée, marchand. Deux régents l'y aidaient à faire trois classes. L'épidémie l'obligea à les suspendre. C'était d'ailleurs la volonté de la municipalité. Craignant la dispersion de tous ses pensionnaires qui jusque là « avaient servi de principal fonds au collège », Pierre Bonin « quoiqu'avec de grandissimes frais les emmena et les mit à couvert au Fayel ». Hélas ! son ancien élève, l'évêque de


Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Mende, n'était plus là pour le recevoir. Le 5 mars 1628, la fièvre l'avait emporté à 33 ans au siège de La Rochelle, repaire des Huguenots.

Daniel de la Mothe avait toujours conservé, pour son précepteur, la plus haute estime et une grande affection. Il se souvint de lui dans ses dispositions testamentaires. En mourant, il lui laissa mille écus d'or. Cette fin prématurée fit une vive impression sur « Maistre Bonin ». Lui suggéra-t-elle l'idée de la fondation qu'il fit à Saint-Jacques de Compiègne ? Tout nous porte à le croire. C'était pour lui un excellent moyen d'user de réciprocité envers un prélat dont l'amitié s'était montrée si généreuse à son égard. La chapelle des fonts baptismaux, qu'il fit restaurer dans l'église de Saint-Jacques, a perpétué sa mémoire et celle de son illustre élève. De concert avec le vénérable curé de Saint-Jacques, messire Artus Charpentier, maître ès arts, et les échevins de la ville, Charles de Pimont, jurisconsulte, et Jacques Diée, il fit subir à cette chapelle une transformation complète. Deux tableaux, l'un représentant le baptême de Constantin et l'autre celui de Clovis, vinrent s'ajouter à l'ornementation de l'autel. Des obits et services religieux y devaient être célébrés à perpétuité. L'acte qui en réglait le détail fut dressé par les notaires royaux en 1629.

Chaque année, le 29 juin, dit le contrat, après que les cloches auront annoncé l'office, selon l'usage, on chantera, dans la chapelle des fonts baptismaux, les heures canoniales avec accompagnement d'orgue, puis on y célébrera une messe solennelle. La messe terminée, le chœur entonnera le *Libera* pour les parents du principal et pour lui, après son décès. Le soir de ce même jour, après l'*Angelus*, une procession aura lieu, suivant le rite accoutumé, autour du presbytère. On la commencera par la prose *Veni, Sancte Spiritus*, pour appeler les bénédictions célestes sur la jeunesse. Au retour, on chantera le psaume *Exaudiat* pour le roi. Puis derechef on entonnera le *Libera* et l'on dira l'oraison pour le révérendissime père en Dieu, Monseigneur Daniel de la Mothe, évêque de Mende.

Le lendemain, 30 juin, on célébrera dans la même chapelle un service anniversaire, dont la première collecte sera pour le prélat et la seconde pour le principal et sa famille.

Pierre Bonin était aumônier de la Reine-Mère en 1635. Il mourut le 17 septembre 1637 et reçut la sépulture dans la chapelle restaurée par lui. Auprès de sa tombe fut placée une table de marbre noir, dont nous venons de donner l'inscription.

—

VII

Ancienne cloche de l'église d'Arsy.

L'AN 1825, J'AI ÉTÉ BÉNITE PAR M[r] JEAN B[te] DUPLESSIER, CURÉ


Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'Arsy. Mr Pierre Charles Caron, maire, et Mr Jean François Bouchez, adjoint.

☞ Je suis refondue a la Basse-Cotte, appartenant a Mr Nicolas J. Bte Ledru, propriétaire. Mr Antoine Dreux, marguillier honoraire. Mr Pierre Jacques Billot, clerc.

Dormoy, fondeur.

Cette cloche pesait 465 kilogrammes.

—

VIII

Cloche actuelle de l'église d'Arsy.

Je suis nommée Marie-Louise, par Monsieur Charles-Louis-Gustave Meurinne, agriculteur, demeurant a Chevrières, conseiller général du canton d'Estrées-Saint-Denis, parrain, et par

☞ Madame Marie-Anne-Hortense Brancourt, épouse de Monsieur Michel-Nicolas Gérard, propriétaire a Blincourt, député a l'Assemblée Nationale pour le département de l'Oise, marraine.

☞ En 1873, j'ai été bénite par Monsieur Charles Sollin, curé de la paroisse de Saint-Médard d'Arsy, en présence de Monsieur Louis-Alexandre Desjardin, maire, et de Monsieur Pierre-Alfred Sauvage, adjoint.

Cavillier, fondeur a Solente (Oise).

Cette cloche pèse 661 kilog. 50.

—

B. — *CIMETIÈRE*

IX

Sépulture Délie.

Valéry Délie
Directeur de l'école publique
de Clermont (Oise)
1852 — 1904

La jeunesse populaire de Clermont
a leur président
Souvenir affectueux

Valéry Délie a été instituteur à Estrées-Saint-Denis, avant d'aller à Clermont.


Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

X

Sépulture Dervillé.

BIENAIMÉ DERVILLÉ
1859 — 1912

Econome du Collège de Compiègne et vice-secrétaire de la Société historique, il est décédé à Arsy, le 27 janvier 1912, dans sa 53e année.

—

XI

Sépulture Desjardin.

LOUIS ALEXANDRE
DESJARDIN
OFFICIER D'ACADÉMIE
MAÎTRE DE PENSION
1840 — 1872
MAIRE D'ARSY
1872 — 1892
DÉCÉDÉ LE 22 AVRIL 1897
A L'AGE DE 80 ANS.

ALEXANDRE ERNEST
DESJARDIN
MAÎTRE DE PENSION
1872 — 1892
MAIRE D'ARSY
1899 — 1910
DÉCÉDÉ LE 11 JUIN 1910
A L'AGE DE 67 ANS.

—

C. — *INSCRIPTIONS DIVERSES*

XII

Calvaire du chemin d'Arsy à Moyvillers.

O
CRUX AVE
SPES UNICA.

CE CALVAIRE A ÉTÉ ÉRIGÉ PAR Mieur
HAREUX, CURÉ D'ARSY, EN ACTIONS DE
GRACES A LA PROVIDENCE QUI L'A SAUVÉ
D'UNE MORT CERTAINE A CET ENDROIT MÊME.
L. J. C.

Sur le côté droit du piédestal :

CE CALVAIRE A ÉTÉ RESTAURÉ PAR Mcur
L'ABBÉ JEANSON, CURÉ D'ARSY.
JUIN 1875.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

XIII

Inscription sur la façade d'une maison, sur la route nationale de Rouen à Reims, à Arsy, au bas du village.

PAILLET, 1822.

ON A COMMENCÉ LA MOISSON LE 18 JUILLET 1822 ; ET
LES VENDANGES LE 26 AOUT.

Paillet était un maçon du Grand Fresnoy.

CANLY

ÉGLISE PAROISSIALE DE SAINT-MARTIN

Ecclesia Sancti Martini de Canli

XIV

Cloche de l'église (1775).

L'AN 1775, J'AI ÉTÉ BÉNITE PAR M. BOULENGER, CURÉ DE CE LIEU, ET NOMMÉE VICTOIRE PAR LOUIS MARC ANT^{ne} BONNEL, SEIGNEUR DE DOMINOIS, ET

☞ PAR DAME ELISABETH VICTOIRE BABILLE, ÉPOUSE DE M. BONNEL DE LONGCHAMP, AVOCAT EN PARLEM^{t}, NEVEU, NIEPCE DUDIT M. BOULENGER, CURÉ,

☞ AINSI QUE Mlle MARGUERITE BERGERON QUI A NOMMÉ MES DEUX COMPAGNES. J. JACQUES DUFOUR, LAB^{r} AUDIT CANLY, M'A VOITURÉ GRATIS.

CAVILLIER PH. CARRÉPUIS.

Ornements : St Martin à cheval.

*
* *

Au bas d'un tableau de l'Assomption, d'après Murillo, on lit :

HOMMAGE COMMÉMORATIF D'UNE PROFONDE DOULEUR
OFFERT A L'ÉGLISE DE CANLY PAR LOUIS JOSEPH DUTILLOY
A LA MÉMOIRE DE MARIE JEANNE SOUCANILLE, SON ÉPOUSE,
NÉE LE 13 JUILLET 1794,
DÉCÉDÉE LE 23 SEPTEMBRE 1857,
DÉPOSÉE DANS LE CIMETIÈRE DE CETTE PAROISSE.


Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHEVRIÈRES

A. — *ÉGLISE PAROISSIALE DE SAINT-GEORGES*

Ecclesia Sancti Georgii de Chivrières

XV

Inscription commémorative de la consécration du maître autel.

Marbre blanc haut de 1m15, large de 0m60,
placé sur le mur du sanctuaire du côté de l'Evangile.

✠ ANNO DNI MDCCCC DIE VERO IX MENSIS
OCTOBRIS RMVS IN XPO PATER MARIA
IOHANNES COELESTINUS DOVAIS BELVAC.
NOVIOM. ATQ. SILVANECT. EPS ARCHIPRO
COMPEND. ET DECO DE STRATIS ASSISTIBVS
ALTARE HOC PIISSIMAE DNAE HENRICAE
MARIAE FRANSCICAE THIERION DE CHIPILLY
RELICTAE DE ROBERVAL SVMPTIBVS
CVRA AVTEM MRI DNI AEMILII EPIPHANII
MOREL PAROCHI DE NOVO FACTVM BENEDIXIT
SANCTIFICAVIT ET AD NOMEN SCI GEORGII
PATRONI DEDICAVIT POSTQ. SERMOCINAVIT
MRM MOREL SCI PETRI BELVAC. CANONICVM
CREAVIT ET PVEROS HVIVS PAROECIAE DE
CHIVERARIIS SACRO CHRISMATE SIGNATOS
CONFIRMAVIT MVLTO PRAESENTE CLERO
ET POPVLO PLAVDENTE. DEO GRATIAS. ✠

✠ L'an du Seigneur 1900, le neuvième jour du mois d'octobre, le Révérendissime père en J. C. Marie-Jean-Célestin Douais, évêque de Beauvais, Noyon et Senlis, assisté de l'archiprêtre de Compiègne (M. Philippet) et du doyen d'Estrées (M. Pihan), a béni ce nouvel autel dû à la munificence de très pieuse dame, Henriette-Marie-Françoise Thiérion de Chipilly, veuve de Roberval, et aux soins de Maître Emile-Epiphanius Morel, curé. Il l'a consacré et dédié sous le vocable du patron saint Georges. Puis il a prêché, institué Maître Morel, chanoine de Saint-Pierre de Beauvais, marqué du Saint-


Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Chrême et confirmé les enfants de cette paroisse, en présence d'un nombreux clergé et à la grande joie de la population. *Deo Gratias.*

—

XVI

Tableau commémoratif des bienfaiteurs de Chevrières.

Marbre blanc haut de 1m15, large de 0m60, fixé au mur dans le sanctuaire du côté de l'Epître.

BIENFAITEURS DE LA PAROISSE

Robert et Philippe de Broully, seigneurs de Chevrières. *Restauration du Chœur.*

Le Chapitre de S. Pierre de Beauvais. *Vitrail.*

Nicolas Bottée, chanoine de Laon. *Vitraux.*

Vasquin Fournier, Nicole Becquerel. *Vitrail.*

Jean Wallet, curé de Saintines. J. F. Hallot, J. L. Buvrier, curés de Chevrières. Etienne Eve, Marc Hurard, Michel Nattier, Nicolas Duquesne, Marie Cologne, Catherine Pinel, Robert Poulain, Pierre Bichart. *Offices et Saluts.*

Eustelle T. de la Roche-Courbon, maréch. de la Mothe-Houdancourt. *Ecole.*

C. J. Davène de Roberval. A. M. F. Cavé d'Haudicourt. *Presbytère.*

H. M. F. Thiérion de Chipilly. *Chaire et Maître-autel.*

Charles Harlé d'Ophove. J. C. Davène de Roberval. Louise, Joséphine et Clary d'Ophove. *Sacristie.*

C. L. Creuzé, baron de Lesser.

C. L. Gustave Meurinne. Hélène Meurinne. *Autel. Vitraux.*

Auguste Agon, J. B. Souplet, J. B. A. Leduc, J. B. Facq, Charles Demouy, Sévérine Boursier.

—

XVII

Pierre tombale de Robert de Broully, seigneur de Chevrières, gouverneur et capitaine d'Etaples († 1553).

Hauteur 2m35, largeur 1m08.

Cy gist Messe Robert de Broully, en son vivant chevalier seigneur de Chivrières, gouverneur et cappitaine de la ville et


Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHASTEAU D'ESTAPLES, QUY TRESPASSA LE VINGT NEUFIESME IOUR DE DÉCEMBRE, L'AN MIL CINQ CENS CINQUANTE TROIS. PRIEZ DIEU POUR SON AME.

Aux quatre angles de la pierre sont quatre écus. A dextre, à la partie supérieure, figure l'écu de Broully : « d'argent au lion de sinople, armé et lampassé de gueules, surmonté d'un lambel d'or ». A la partie inférieure, l'écu est : parti à dextre de Broully, à senestre, coupé, en chef d'argent semé de fleurs de lis de sable, au lion de gueules brochant snr le tout, qui est le Fèvre ; en pointe d'argent à la bande de gueules, chargée de trois besants d'or, qui est d'Aumale. A sénestre, à la partie supérieure, les armes sont : parti à dextre de Broully et à senestre d'Aumale. Le quatrième écu est de Broully.

La tombe de Robert de Broully, dit le chevalier Robinet, était dans le chœur de l'église devant le maître-autel. Quatre lions en supportaient la pierre. Le chevalier est représenté couché, la tête appuyée sur un coussin, les mains jointes abaissées, un collier faisant deux tours à son cou. Un lion est sous ses pieds. L'armure articulée en fer battu dont il est revêtu, porte le lion de sinople de ses armes. A sa droite est son épée ; à sa gauche sont ses gantelets. Le tout est en demi-ronde-bosse. L'inscription est en caractères gothiques. La pierre est maintenant fixée au mur de la basse-nef du côté de l'Evangile.

Robert de Broully avait acheté la terre et seigneurie de Chevrières à Christophe de Francières, le 1er octobre 1529. Il a fait reconstruire et voûter le chœur de l'église et le transept.

—

XVIII

Pierre tombale de Philippe de Broully, seigneur de Chevrières et Hestomesnil, gouverneur et capitaine de Compiègne († 1587).

CY GIST MESSIRE PHILIPPES DE BROULLY, CHEVALIER, SEIGNEUR DE CHIVRIÈRES ET HESTOMÉNY, CONSEILLER ET Me D'HOSTEL ORDINAIRE DU ROY, GOUVERNEUR POUR SA MAGESTÉ EN LA VILLE DE COMPIÈGNE, LEQUEL TRESPASSA LE XXe DE JUILLET, L'AN MIL Vc QUATRE-VINGT-SEPT. PRIEZ DIEU POUR SON AME.

Aux quatre angles de la pierre sont quatre écus. A l'angle dextre de la partie supérieure est l'écu de Broully, et à l'angle sénestre le même écu sommé d'une mitre et d'une crosse, qui est celui de Jean de Broully, abbé de la Victoire, frère du gouverneur de Compiègne. A l'angle dextre de la partie inférieure se voit un écu parti à dextre


Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

PHILIPPE DE BROULLY

GOUVERNEUR DE COMPIÈGNE


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

de Broully et à senestre d'argent semé de fleurs de lis de sable, qui est de Fay d'Athies. Le quatrième écu est semblable au premier.

La tombe de Philippe de Broully était également dans le chœur de l'église, devant le maître-autel. Elle reposait sur quatre lions. Le gouverneur de Compiègne est représenté dans la même attitude que son père Robert. Il porte le collier de l'ordre de Saint-Michel. L'inscription est en caractères gothiques. La pierre est aujourd'hui dressée contre le mur de la nef latérale, du côté de l'Evangile, non loin de celle de Robert de Broully.

Le cœur de Philippe de Broully fut déposé dans l'église des Jacobins de Compiègne. On y lisait cette inscription :

CY DESSOUBS REPOSE LE CŒUR DE DEFFUNCT HAUT ET PUISSANT SIEUR MESSIRE PHILIPPES DE BROSLY, VIVANT, SEIGNEUR DE CHEVRIÈRES ET D'HESTOMESNIL, CHEVALIER, CONSEILLIER ET MAISTRE D'HOSTEL ORDINAIRE DU ROY, GOUVERNEUR POUR SA MAJESTÉ DE CESTE VILLE DE COMPIÈGNE EN LAQUELLE IL EST DÉCÉDÉ LE VINGTIESME JOUR D'AOUST (*sic*) MIL V[c] QUATRE-VINGT-SEPT, SON CORPS AYANT ESTÉ PORTÉ ET INHUMÉ AU TOMBEAU DE SES PÈRES EN L'ÉGLISE DE CHEVRIÈRES. PRIEZ DIEU POUR SON AME.

(D. GILLESON, *Mémoires*, Bibl. Nat., ms. fr. 18.764).

M. le baron DE BONNAULT D'HOUËT, dans son *Histoire de Compiègne pendant les Guerres de religion et la Ligue*, à laquelle l'Institut de France a décerné l'un de ses prix, a consacré deux chapitres, le VI[e] et le VII[e] (p. 149-193), aux faits et gestes de Philippe de Broully.

—

XIX

Pierre tombale de Jean de Broully, abbé de la Victoire, dans l'église de Choisy-la-Victoire.

[CY GIST LE CORPS DE VÉNÉRABLE ET DISCRETTE PERSONNE] M[re] JEHAN DE BROLLY, ABBÉ COMMENDATAIRE DE L'ABBAYE DE N[RE] DAME DE LA VICTOIRE, LEQUEL TRESPASSA . . . .

Ecu de Broully à l'angle sénestre supérieur et à l'angle dextre inférieur. A l'angle sénestre inférieur, même écu sommé d'une crosse tournée au dehors et d'une mitre. A l'angle dextre supérieur, la pierre est tout à fait fruste.

Portrait gravé. La tête n'est plus visible. L'abbé est revêtu de la chasuble arrondie. Il porte le manipule.


Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

XX

Fondation du salut du jour de Pâques par Jean Wallet, curé de Saintines (1615).

VÉNÉRABLE ET DISCRETTE P[ER]SON[N]E Mre JEHAN WALLET, P[RES]B[T]RE CVRÉ DE L'ÉGL[IS]E DE St INES, NATIF DE CE LIEV, A FO[N]DÉ A P[ER]PÉTUITÉ CHA[C]VN AN LE IO^r^ DE PASQUES COM[M]UNIAUX SUR LES 6 HEVRES DU SOIR OU EN[VIRON] A L'ÉGL[IS]E DE CÉANS VN SALVT PO^r^ Y ESTRE CHA[N]TÉ AV DEVANT DU GRAND AVTEL LES HYMNES *Veni Creator* ET *Pange linga*, LE RESPOND *Christus resurgens*, LA PROSE *Victime paschali*, L'ANTIEN[N]E *Regina Celi*, VNE ANTIEN[N]E DE S. GEORGE, PATRON DE CÉANS, ET VNE ANTIEN[N]E DE TOUS LES SAINTS *Sancti Dei omnes*, LE RESPOND *Tua est potentia*, *Te Deum* AVEC LES VERSETS ET ORAISONS A CE CONVENABLE. F[AIR]E LA P[RO]CESSION A L'ENTOUR DE L'ÉGL[IS]E EN CHANTA[N]T *Libera me* ET DIRE DE P[RO]FUNDIS DEVANT LE TOMBEAU OU DEFFUNCT GUILLAUME WALLET, PÈRE DUD[IT] FO[N]DATE^r^ EST INHUMÉ, ET PRIEZ DIEU TANT PO^r^ L'AME DUD[IT] FO[N]DATE^r^, CELLE DUD[IT] GUILLAUME, SON PÈRE, GENEVIEFVE LE VEAU SA MÈRE, QUE POUR TOUTZ SES PARENS ET AMYS, TANT VIVANTZ QUE T[RE]SPASSÉZ, PENDA[N]T ICELUY ALLUMER PAR LES MARGUILL[IERS] LES 2 CIERGES DU GRAND AVTEL ET 2 TORCHES QUI SERO[N]T PORTÉZ A LAD. P[RO]CESSION, F[AIR]E SON[N]ER LEDIT SALUT P[AR] 3 FOIS COM[M]E A VESPRES ET LE RECOM[M]ANDER P[AR] LE CVRÉ LED. IO^r^ DE PASQUES A SO[N] PROSNE ET DIRE DE P[RO]FVNDIS A L'INTENTIO[N] DES AMES DES DESSUSD. PO^r^ QUOY F[AIRE] A DON[N]É CH[AC]VN AN LEDIT IO^r^ DE PASQUES A LAD. ÉGL[IS]E, CURÉ ET CLERC, 25 SOLZ TZ, SÇAVOIR A LAD. ÉGL[IS]E 10 SOLZ, AV CURÉ 10 SOLZ ET AV CLERC 5 SOLZ A LES PRE[N]DRE CH[AC][U]N AN SUR 34 VERGES DE TERRE A F[AIR]E CHANVRES SIZE PRÈS LA MAISO[N] QUI FUT A DEFFUNCT PIERRE LE VEAU ET SUR UNE MINE 10 VERGES DE TERRE EN 2 PIÈCES SIZE EN CE TERROIR DE CHIVRIÈRES PLUS AU LONG DÉCLAIRÉZ AU CONTRACT DE DONA[TI]ON FAICT ET PASSÉ P[AR] DEVANT GEOFFROY, NOT[AIR]E ROYAL HÉRÉDIT[AIR]E ET TABELL[ION] EN LA CHASTELLENIE DE BÉTHISI ET VERBERIE, LE 17e AOUST 1615, LE TOUT A FIN DE PRIER DIEU PO^r^ LE REPOS DES AMES TANT DUD. DONATEUR QUE SESD. FEUZ PÈRE ET MÈRE, QUE SES AUTRES PARENS ET AMIS TANT VIVANTZ QUE T[RES]PASSEZ.

REQUIESCANT IN PACE.

Pierre cintrée haute d'un mètre, large de 0^m^57, portant à la partie supérieure un calvaire accompagné de deux personnages. A dextre du calvaire et tourné vers lui se trouve Jean Wallet, à genoux devant un


Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pupitre. De sa bouche sort un phylactère, sur lequel on lit : *Spes mea Deus.* Le personnage placé debout à senestre paraît être saint Jean. Cette pierre est à la porte de la sacristie.

Le 13 mai 1619, Jean Wallet, curé de Saintines, fondait, dans la chapelle de Notre-Dame-au-Mont, à Verberie, une messe basse le jeudi dans l'octave de la Dédicace. Nous y avons lu cette inscription :

> VÉNÉRABLE ET DISCRETTE PSONE Me JEHAN WALLET
> PBRE CVRÉ DE L'ÉGLISE DE S. TINES A FODÉ A PPÉTUITÉ
> A L'ÉGLISE ET CHAPLE DE CÉANS CHASCUN AN LE JEVDY
> DES OCTAVES DE LA DÉDICACE UNE MESSE BASSE
> AFAIN DE PRIER DIEU POUR LUY, Y ASSOCIANT
> TANT LES AMES DE SES FEUZ PÈRE ET MÈRE Q
> AUSTRES SES PARENS ET AMYS VIVANS ET TRES-
> PASSÉZ ET LES RECOMANDER LE DIMENCHE IOUR
> DE LADTE DÉDICACE ET DIRE A L'INTENTION D'ICEUX
> DE PFONDIS POUR LAQL FODATION IL A DONÉ A
> TOUSIOURS 20 SOLZ TZ DE RETE A PREDRE SUR LES
> HÉRITAIGES SCIZE A CHIVRIÈRES QUI SOT DETPTÉE
> PAR BARTHÉLEMY SO FRÈRE A LA CHARGE DE PAYER
> LESDICTZ 20 SOLZ TZ AISI QIL EST PORTÉ E LA DÉLIVRACE
> D'ICEUX PASSÉ PDEVAT GEOFFROY NOTRE ROYAL A BÉTHISI
> LE 13e MAY 1619. REQUIESCANT I PACE. AMEN.

Pierre cintrée, haute de $0^{m}87$, large de $0^{m}78$.

Dans le cintre, à dextre, est représenté Jehan Wallet à genoux devant un pupitre en forme de lutrin. De sa bouche s'échappe un phylactère sur lequel on lit : *O Mater Dei, memento mi.* En face de lui, au milieu du cintre, se trouve la Vierge portant l'Enfant-Dieu. A sénestre est saint Jean-Baptiste, tenant sur le bras gauche un petit agneau avec une croix garnie d'une banderole.

XXI

Pierre commémorative de la restauration du portail (1672).

> 16 ✠ 72
> M. L. LEVASSEUR CVRÉ
> G. CORBILLON MARG.
> A. GOURLET PRÉVOST


Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Un ouragan avait fait tomber le portail, le 21 septembre 1671. Il fut relevé l'année suivante et l'on mit au-dessus de la porte, dans le cintre, une pierre oblongue, sur laquelle fut gravée l'inscription ci-dessus reproduite. Antoine Gourlet était prévôt de la justice seigneuriale.

—

XXII

Fondation d'un obit par M. Hallot, curé († 1785).

D. O. M.
CY DEVENT REPOSE LE CORPS DE M.
JEAN FRANÇOIS HALLOT, CURÉ DE
CETTE PAROISSE QU'IL A GOUVERNÉE
L'ESPACE DE 45 ANS, DÉCÉDÉ LE 16
DÉCEMBRE 1785, AGÉ DE 73 ANS, LEQUEL
A FONDÉ UNE MESSE D'OBIT QUI SERA
CHANTÉE TOUS LES ANS AVEC LE
Vexilla regis AVANT LA DITE MESSE
ET LE GRAND *Libera* A LA FIN, LE JOUR
MESME DE SON DÉCEDZ OU LE PLUS
PROCHE. IL SERA AUSSI CHANTÉ TOUS
LES ANS, LE JOUR DE NOEL A L'ISSUE DES
VESPRES, DANS LA CHAPELLE DE LA S[te]
VIERGE, UN SALUT AVEC LE RÉPOND
Gaudens gaudebo, L'HYMNE *Ave,*
maris Stella, MAGNIFICAT ENSUITE
SUR L'ANTIENNE *Invoca Dominum.*
APRÈS SERONT CHANTÉS LES
SUFFRAGES DES APOTRES S[t] PIERRE
S[t] PAUL, DE S[t] JEAN L'EVANGELISE,
DE S[t] GEORGES ET DE TOUS LES S[ts]
AVEC LE PETIT VERSET QUI EST A
LA FIN DU *Libera*, SAVOIR *Peccavimus*
Domine, ET LE *De Profundis* AVEC
L'ORAISON *Procsta Quæsumus*
A L'ESSUE DES VÊPRES.
REQUIESCANT IN PACE.

MARGRY, MARBRIER GRAVEUR A SENLIS.

Cette pierre, haute de 1[m] et large de 0[m]62, est fixée au mur de la chapelle de Saint-Georges, autrefois dédiée à la Sainte Vierge.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

XXIII

Les curés de Chevrières avant la Révolution.

A LA MÉMOIRE DES VÉNÉRABLES PBRES CURÉS DE CETTE PAROISSE DE CHIVRIÈRES NOBLES SCIENTIFIQUES ET DISCRÈTES PERSONNES :

Messire Anthoine Le Couvreur, 1601 - 1627 ;
Mre Jehan Hersan, 1627 † 24 nov. 1668 ;
Mre Léonore Levasseur, 1669 - 1698 ;
Mre Jean Levasseur, 1698 - 25 déc. 1707 ;
Mre François Darnaud, 1708 - † 24 janv. 1738 ;
Mre Jean-Baptiste Watrin, 1738 - † 2 nov. 1741 ;
Mre Jean-François Hallot, 1741 - † 15 déc. 1785 ;
Mre Pierre-Antoine Ponchon, 1785 - 1788 ;
Mre Joseph Humet, 1788 - 1809.

DIEU LES A CHOISIS ENTRE TOUS LES VIVANTS POUR OFFRIR A SA MAJESTÉ LE SAINT SACRIFICE, L'ENCENS ET LA BONNE ODEUR DES VERTUS AFIN QU'IL SE SOUVINT DE SON PEUPLE ET LUI FUT FAVORABLE.

(ECCLI XLV 20).

—

XXIV

Les curés de Chevrières depuis la Révolution.

A LA MÉMOIRE DES VÉNÉRABLES PRÊTRES CURÉS DE CHEVRIÈRES SCIENTIFIQUES ET DISCRÈTES PERSONNES :

Mre François-Pierre Domly, 1810 - 1813 ;
Mre François Couvreur, 1819 à 1822 et 1826 à 1832, † le 29 septembre 1883 ;
Mre Guy-Marie Bauzon, 1822 et 1823 ;
Mre Désiré - François Boyard, 1832 - 1837, † 1878, 29 novembre ;
Mre Jean-Louis Buvrier, 1837, 8 déc. - † 1872, 22 juillet ;
Mre Emile - Epiphanius Morel, 15 août 1872 ....

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

SOUVENEZ-VOUS DE VOS CURÉS QUI VOUS ONT PRÊCHÉ LA PAROLE DE DIEU, ET CONSIDÉRANT LA FIN DE LEUR VIE, IMITEZ LEUR FOI.
(HEBR. XIII, 7).

—

XXV

Vitrail de saint Vaast (1545).

L'AN DE GR[AC]E MIL V^c XLV FUST PAR [VASQUIN] FORNIER ET NICOLE BECQUEREL FAIT DON.

Ce vitrail se trouve du côté de l'Evangile près de la fenêtre centrale de l'abside.

Vasquin Fournier était, en 1545, prévôt de la justice pour Robert de Broully.

—

XXVI

Vitrail des saints Patrons (1545).

MAISTRE NICOLE BOTTÉE P[RES]BRE CHANOINE DE N^RE - DAME DE LAON, NATIF DE LA FÈRE-SUR-OYSE, M'A DŌNÉ EN L'AN 1545.

Ce vitrail est situé dans l'abside du côté de l'épitre, près de la fenêtre centrale.

Nicolas et Jean Bottée possédaient en 1545 des terres et une habitation à Chevrières, dans la seigneurie de Robert de Broully et dans celle des religieux de Saint-Denis et des dames de Maubuisson. Ces biens appartenaient en 1635 à Radegonde Poulletier, veuve de Léon Charmolue, qui les céda, le 15 novembre de cette année 1635, aux religieuses augustines de Sainte-Perrine de Compiègne.

—

XXVII

Aux fonts baptismaux.

A LA MÉMOIRE DE JEAN BAPTISTE SOUPLET, MAIRE DE CHEVRIÈRES, * 19 DÉC. 1818 - † 27 MARS 1891
ET DE J. B. ALFRED LEDUC, ADJOINT, * 1er SEPT. 1841 - † 19 FÉVRIER 1894


Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

XXVIII

A la chapelle de saint Georges.

Tableau de l'*Ecce homo*

DON DE Mr ET Mme DEMOUY
EN SOUVENIR DE LEUR FILS, 1876.

Charles-Antoine Demouy, né le 9 juillet 1841, décédé le 6 octobre 1876, était le fils de Charles-Adolphe Demouy et de Marie-Sévérine Boursier. Cette dernière, par testament en date du 19 avril 1886, a légué, à l'église de Chevrières, 500 francs pour avoir annuellement et à perpétuité six messes à son intention et à celle de son mari et de son fils.

—

XXIX

A la chapelle de la Sainte-Vierge.

A LA MÉMOIRE
DE LÉOPOLD AUGUSTE
BESSIN
* 1808 † 1872
ET DE PÉLAGIE CARON
* 1798 † 1877
REQUIESCANT IN PACE

L.-A. Bessin était employé au Ministère de l'Intérieur. Il a obtenu de l'empereur, pour l'église de Chevrières, un tableau de l'Assomption et un autre représentant saint Rodrigue, prêtre espagnol martyr.

RECONNAISSANCE
A LA
TRÈS SAINTE VIERGE
Xbre 1898
J. L.

Les initiales J. L. sont celles de M. Jean-Alexandre Laurent, chef de bureau au Secrétariat de la Compagnie des chemins de fer du Nord, décédé à Compiègne le 7 avril 1909.

—

XXX

Grosse cloche (1826).

L'AN 1826, J'AI ÉTÉ BÉNITE PAR MONSEIGNEUR FRANÇOIS-JEAN-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Hyacinthe Feutrier, évêque de Beauvais, et nommée Adélaïde par Mr Achille-René

☞ Davène de Fontaine, ancien seigneur des terres de Roberval, Rhuis, Saint-Germain, Noel-Saint-Martin, etc., maire de la

☞ commune de Roberval, et par dame Adélaïde-Marie-Françoise Cavé d'Haudicourt Davène de Roberval.

On y voit un Christ, la Sainte-Vierge, saint Martin divisant son manteau, et l'estampille du fondeur. Cette estampille consiste en un cartouche, sommé d'une couronne ducale, sur lequel figure une cloche avec ces mots sur le pourtour : NICOLAS CAVILLIER, et au bas : A BEAUVAIS. Le poids de cette cloche est de 540 kilog. ; sa hauteur est de 0m95 ; son diamètre est de 0m95.

—

XXXI

Moyenne cloche (1826).

L'an 1826, j'ai été bénite par Monseigneur François-Jean-Hyacinthe Feutrier, évêque de Beauvais, et nommée Amélie par M. Charles

☞ Jean Davène de Roberval, propriétaire des anciennes terres et seigneuries de Fontaine-Lavaganne, Bois-d'Ageux, du Marais de Chevrières,

☞ et maire de la dite commune de Chevrières, et par dame Amélie-Victoire-Claudine Cavé d'Haudicourt-Perrot.

Elle porte le crucifix, saint Pierre, sainte Marguerite martyre tuant le dragon, et l'estampille de Cavillier, fondeur à Beauvais. Son poids est de 360 kilog. ; sa hauteur de 0m85, comme son diamètre.

—

XXXII

Petite cloche (1826).

L'an 1826, j'ai été bénite par Monseigneur François-Jean-Hyacinthe Feutrier, évêque de Beauvais, et nommée Octavie

☞ par M. le Marquis de Villette, écuyer de Son Altesse royale, Mgr le Prince de Condé,

☞ et par Mademoiselle Octavie-Pauline Davène de Roberval.

On y remarque une croix, saint Jean de la Croix, saint Alphonse de Liguori et l'estampille de Cavillier, fondeur à Beauvais. Son poids est de 250 kilog. Elle est haute de 0m72. Son diamètre est de 0m75.


Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

B. — *PETIT CIMETIÈRE*

Au chevet de l'église.

XXXIII

Sépulture de Roberval.

ICI REPOSE LE CORPS
DE Mr ADOLPHE CHARLES
DAVÈNE DE ROBERVAL
ÉLÈVE
DE L'ÉCOLE ROYALE MILITAIRE
NÉ LE 23 NOVEMBRE 1803
ET DÉCÉDÉ LE 19 JUIN 1818.
LE MEILLEUR DES FILS
A PRÉCÉDÉ SA MÈRE.

ICI REPOSE
DAME ADÉLAÏDE
CAVÉ D'HAUDICOURT
Ctesse DE ROBERVAL
DÉCÉDÉE, DANS LA 57e ANNÉE
DE SON AGE,
LE 29 SEPTEMBRE 1841.
PRIEZ DIEU
POUR LE REPOS DE SON AME.

—

XXXIV

Sépulture d'Assy.

ICI REPOSE
Delle MARIE VALENTINE
D'ASSY
NÉE LE 24 JUILLET 1830
ET ENLEVÉE
A L'AMOUR DE SES PARENTS
LE 14 MARS 1833.

ICI REPOSE
DAME OCTAVIE PAULINE
DAVÈNE DE ROBERVAL
MARIÉE A Mr ALFRED D'ASSY
DÉCÉDÉE DANS LA 23ème ANNÉE
DE SON AGE,
LE 5 7bre 1833.
PRIEZ DIEU
POUR LE REPOS DE SON AME.

ICI REPOSE
CHARLES ANATOLE
D'ASSY
NÉ LE 2 FÉVRIER 1833
ET DÉCÉDÉ
LE 25 AOUT 1835.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

C. — *GRAND CIMETIÈRE*

XXXV

Tombe de Messire Jean-Louis Buvrier

devant le calvaire du cimetière.

✠

AU PIED DE CETTE CROIX
REPOSE LE CORPS
DE Mr JEAN LOUIS BUVRIER
DÉCÉDÉ LE 22 JUILLET 1872
A L'AGE DE 67 ANS.

*CURÉ DE CHEVRIÈRES DE 1837 A SA MORT,
IL LAISSE LES SOUVENIRS D'UN BON PASTEUR,
D'UN BIENFAITEUR DE L'ÉGLISE. SES PAROISSIENS
ONT ÉLEVÉ CE MONUMENT A SA MÉMOIRE.*

In memoria æterna erit justus ;
Ab auditione mala non timebit.
Ps. CXI, vt VII.

XXXVI

Tombe de la Révérende Mère Madeleine

à droite du calvaire du cimetière.

Plaque de marbre à la base d'une croix.

ICI REPOSE
JEANNE MARIE LARDET
EN RELIGION SŒUR MADELEINE
NÉE EN 1841
DÉCÉDÉE LE 10 FÉVRIER 1892.

*ELLE PASSA
EN FAISANT LE BIEN*
DE PROFUNDIS

Lorsque, le 19 octobre 1876, les religieuses de Saint-Joseph de Cluny furent mises à la tête des écoles de filles de Chevrières, la R. M. Madeleine fut chargée de l'asile, sous la direction de la R. M. Baptistine Armand, à qui fut dévolue la grande classe. Au départ de la R. M. Baptistine pour Blanzy (Saône-et-Loire), le 9 février 1880, la maison eut comme supérieure, pendant huit mois, la R. M. Aloysia Delaplace. La R. M. Madeleine lui succéda le 7 octobre 1880,


Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

XXXVII

Sépulture Harlé d'Ophove-Labour

à gauche du calvaire.

A la base d'une grande croix en marbre noir.

PIERRE HARLÉ D'OPHOVE
NÉ A CHEVRIÈRES LE 26 AOUT 1909
RAPPELÉ A DIEU LE 26 JUILLET 1911

—

XXXVIII

Tombe de J.-B. Facq, instituteur.

ICI REPOSENT LES CORPS DE
M[r] JEAN-BAPTISTE FACQ
INSTITUTEUR HONORAIRE DE L'ENSEIGNEMENT
PRIMAIRE, DÉLÉGUÉ CANTONAL
DÉCÉDÉ LE 5 MARS 1899
DANS SA 81[ème] ANNÉE,
ET DE
M[me] JOSÉPHINE-EUGÉNIE CARRON
SON ÉPOUSE
DÉCÉDÉE LE 6 MARS 1899
DANS SA 75[ème] ANNÉE.

DE PROFUNDIS

—

XXXIX

Sépulture Facq-Bayard.

ICI REPOSENT LES CORPS
DE

FACQ J. BAPTISTE ELÉONORE,
DÉCÉDÉ LE 28 DÉCEMBRE 1864.

BAYARD GENEVIÈVE,
DÉCÉDÉE LE 4 JANVIER 1845.

FACQ J. BAPTISTE EUGÈNE,
DÉCÉDÉ LE 1[er] JUIN 1854.

FACQ FÉLIX AUGUSTIN,
DÉCÉDÉ LE 21 MARS 1845.

PRIEZ DIEU POUR EUX

Louis-Jean-Baptiste-Eugène Facq, fils de Jean-Baptiste Facq, instituteur, et d'Eugénie Caron, né le 9 mars 1854, a vécu à peine quatre mois.

Félix-Augustin-Théodore Facq, fils de J.-B. Facq, instituteur, né le 15 décembre 1845, n'a vécu que trois mois.


Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

XL

Tombe Fénaux de Maismont-Langlois.

O crux, ave.
Alexandre Marie Jean
de Maismont
décédé le 7 mars 1910
dans sa 3ème année.

—

XLI

O crux, ave,
Spes unica.

FAMILLE LANGLOIS-MEURINNE

Emmanuel Henri Jean
Marie Langlois
né le 27 janvier 1910
rappelé a Dieu
le 4 juin 1910
a l'age de 4 mois.

—

XLII

Sépulture Bullot-Ferté.

Ici reposent les corps
de Olympe Honorine Ferté
épouse de Eugène Bullot
décédée a Fresnoy-le-Luat
le 16 novembre 1885,
dans sa 56e année.

Louis René Georges Bullot
1864-1892.

Prudent Eugène Léon Bullot
1853-1893.

Louis Eugène Bullot
1818-1906.

DE PROFUNDIS

Digitized by Google — Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

XLIII

Sépulture Bullot-Desaint.

ICI REPOSENT LES CORPS
DE ANTOINE DÉSIRÉ BULLOT
NÉ LE 26 JUILLET 1820,
DÉCÉDÉ LE 27 OCTOBRE 1882,
MAIRE DE CHEVRIÈRES DE 1848 A 1880.

DE MARIE MARCELLINE AUGUSTINE DESAINT
Vve DE ANTOINE BULLOT,
DÉCÉDÉE LE 5 FÉVRIER 1895,
DANS SA 81e ANNÉE.

DE PROFUNDIS

XLIV

Sépulture Bullot-Bontemps.

NICOLAS BULLOT
1758-1841.

NICOLAS AUGUSTE BULLOT
1815-1845.

NICOLAS BULLOT
1781-1846.

MARIE GENEVIÈVE BONTEMPS
VEUVE DE NICOLAS BULLOT
1790-1870.

Nicolas Bullot, époux de Marie-Elisabeth Gressier, est décédé le 28 janvier 1841.

Nicolas-Auguste Bullot, fils de Nicolas Bullot et de Marie-Geneviève Bontemps, est décédé le 24 juillet 1844.

Nicolas Bullot, époux de Marie-Geneviève Bontemps, est décédé le 3 mai 1846.


Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

XLV

Sépulture Bullot-Hongre.

A LA MÉMOIRE
DE FRANÇOIS STANISLAS
BULLOT
PROPRIÉTAIRE CULTIVATEUR,
DÉCÉDÉ LE 18 MAI 1872
DANS SA 56ème ANNÉE.

PRIEZ DIEU POUR LUI

ICI
REPOSE LE CORPS
DE MARIE LOUISE MARCELLINE
HONGRE
ÉPOUSE DE FRANÇOIS STANISLAS
BULLOT
DÉCÉDÉE A CHEVRIÈRES
LE 11 OCTOBRE 1890
DANS SA 65e ANNÉE.

PRIEZ DIEU POUR ELLE

—

XLVI

Sépulture Hongre-Fouquet.

ICI REPOSE LE CORPS
DE JEAN BAPTISTE
HONGRE
DÉCÉDÉ LE 26 JANVIER 1867
AGÉ DE 64 ANS ET 7 MOIS.
IL EST REGRETTÉ DE SA
FAMILLE ET DE TOUS CEUX
QUI L'ONT CONNU.
PASSANTS, DONNEZ DES
LARMES A SA MÉMOIRE
ET DES FLEURS SUR SA
TOMBE.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

ICI
REPOSE LE CORPS
DE MARIE LOUISE
FOUQUET
ÉPOUSE DE JEAN BAPTISTE
HONGRE
DÉCÉDÉE LE 16 MARS 1876
DANS SA 70e ANNÉE.

PRIEZ DIEU POUR ELLE

Marie-Louise-Philippine Fouquet, fille de Nicolas-Antoine Fouquet, est née le 16 décembre 1805.

—

XLVII

Sépulture Fouquet-Pezé.

ICI REPOSE LE CORPS
DE NICOLAS ANTOINE
FOUQUET
DÉCÉDÉ LE 17 JUIN 1845
AGÉ DE 70 ANS ET 2 MOIS.
IL EST REGRETTÉ DE SA
FAMILLE ET DE TOUS CEUX
QUI L'ONT CONNU.
PASSANTS, DONNEZ DES
LARMES A SA MÉMOIRE
ET DES FLEURS SUR SA
TOMBE.

ICI
REPOSE LE CORPS
DE BRIGIDE PEZÉ
ÉPOUSE DE NICOLAS
FOUQUET
DÉCÉDÉE LE 29 MARS 1869
DANS SA 89ème ANNÉE.

PRIEZ POUR ELLE

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

XLVIII

Sépulture Boursier-Bullot et Vecten-Boursier.

Ici reposent
Pierre Antoine Boursier
ancien adjoint au maire
de la commune
de Chevrières,
décédé a Verberie
le 19 mai 1884
dans sa 78ème année.

Sophie Augustine Delaplace
épouse de Pierre Antoine
Boursier
née au Fayel,
décédée a Chevrières
le 4 mars 1865
dans sa 57ème année.
DE PROFUNDIS

Pierre-Antoine Boursier est né le 21 juillet 1807, du mariage de Charles-Antoine Boursier et de Sophie Gressier.

XLVIII

Ici reposent les corps
de Monsieur Charles Isidore
Boursier, agriculteur
Maire de Chevrières
Conseiller d'arrondissement
Président de la Société
d'agriculture de Compiègne
Chevalier de la Légion d'honneur
décédé dans sa 54ème année
et de Mademoiselle
Charlotte Marie
Louise Boursier, sa fille,
décédée dans sa 18ème année

Tous deux victimes du sinistre
de l'Opéra-Comique
le 25 mai 1887.
PRIEZ DIEU POUR EUX


Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

XLIX

Ici reposent
Marie Marcelline Héloïse
Bullot
épouse de Charles Isidore
Boursier
née a Chevrières
où elle est décédée le 12 novembre 1884
dans sa 38ème année.

Marie Sophie Alice
Boursier
née a Chevrières
où elle est décédée
le 20 octobre 1871
a l'age de un mois.

DE PROFUNDIS

L

Ici reposent
Marie Sophie Elise
Boursier
décédée le 31 décembre 1900
a l'age de 25 ans.

Pierre Antoine Lucien
Boursier
décédé le 27 mai 1901
dans sa 29e année.

PRIONS POUR EUX

LI

Charles Vecten
* 14 juillet 1896
† 21 avril 1897.

CHER ANGE, PRIE POUR NOUS

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LII

A la Mémoire
de Mr Louis Isidore Delaplace
décédé le 4 mars 1856
agé de 76 ans.
Notre bon papa Delaplace
était vénéré et chéri de sa famille.
Il était aussi l'ami
de tous ceux qui le connurent.
Sa digne épouse a perdu un bon mari
Le Fayel un défenseur zélé de ses intérêts
et l'arrondissement
un de ses plus vertueux citoyens.

PRIONS POUR LUI

Ici repose
sous la même pierre que son mari
Catherine Becquement
décédée au Fayel le 20 février 1864
dans sa 84ème année.

PRIONS DIEU POUR ELLE

LIII

Ici reposent
Casimir Bourée
né a Mainbeville
décédé a Chevrières
le 1er aout 1861,
dans sa 83ème année.

Sophie Gressier
épouse de Charles Antoine
Boursier
et Casimir Bourée,
née a Chevrières
où elle est décédée
le 29 janvier 1860,
dans sa 76ème année.

DE PROFUNDIS

Marie-Louise-Sophie Gressier, fille de Martin Gressier et de Marie-Jeanne Bullot, épousa le 26 août 1806 Charles-Antoine Boursier, veuf


Digitized by Google   Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de **Marie-Joseph Lejeune**, fils de **Pierre Boursier**. Devenue veuve le 6 décembre 1812, elle épousa en secondes noces le 28 octobre 1813 **François-Casimir Bourée**, fils de **Jacques Bourée** et de **Marie-Marguerite Bouchez**.

—

LIV

Sépultures Pinel et Languepin.

A la mémoire de
Georges Nicolas Pinel
30 9bre 1784, † 1er février 1855.

Marie Rosalie Monnet, sa femme,
26 aout 1798 — 12 juin 1883.

Georges Nicolas Pinel, leur fils,
4 janvier 1820 — 16 mai 1874.

Eugène Guérin
1843 — 1904.

PAIX ET SOUVENIR

Eugène-Edouard-Léonard Guérin, né à Sacy-le-Grand le 13 septembre 1843, maire de Chevrières de 1891 à 1904, est décédé le 23 novembre 1904.

—

LV

Ici repose
Marie Rosalie
Gressier
Vve Languepin
née a Chevrières
le 28 octobre 1788
et décédée
le 11 octobre 1867.
Elle est regrettée
de sa famille et de
ses amis.

Ici repose
M. Pierre Antoine
Languepin
cultivateur
né a Chevrières
le 22 janvier 1792
ou il est décédé
le 29 mai 1865
regretté de ses
nombreux parents
et amis.

PAIX ET SOUVENIR

—

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LVI

Sépulture Souplet-Languepin.

ICI REPOSENT LES CORPS
DE

MARIE	JEAN
LOUISE	FRANÇOIS
LANGUEPIN	LANGUEPIN
* 19 9bre 1818	* 23 JANVIER 1788
† 5 AVRIL 1841.	† 1er AVRIL 1849.

MARIE VÉRONIQUE BOURSIER
* 2 MAI 1798, † 27 MARS 1865.

MARIE ROSALIE PINEL
* 15 AVRIL 1792, † 14 DÉCEMBRE 1869.

MARIE MARCELLINE LANGUEPIN
* 26 JANVIER 1821, † 24 DÉCEMBRE 1879.

JEAN BAPTISTE SOUPLET
* 20 9bre 1798, † 15 AVRIL 1884.

JEAN BAPTISTE SOUPLET
* 21 DÉCEMBRE 1818, † 27 MARS 1891.

DE PROFUNDIS

J.-B. Souplet fut maire de Chevrières de 1887 à 1891.

—

LVII

Familles Leduc et Souplet.

ICI REPOSE LE CORPS
DE MARIE MARTHE LEDUC
NÉE LE 11 NOVEMBRE 1874
DÉCÉDÉE LE 20 DÉCEMBRE 1890
REGRETS ÉTERNELS

PRIEZ DIEU POUR ELLE

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ici reposent les corps
de Jean Baptiste Alfred
Leduc
adjoint de la commune de Chevrières
né le 1er septembre 1841
décédé le 19 février 1894
Regrets éternels

Jean Baptiste Georges
Leduc
conseiller municipal
né le 23 avril 1872
décédé le 17 juin 1905
Regrets éternels

—

LVIII

Ici reposent les corps
de

Marie Jeanne Pinel * 2 octobre 1782 † 10 aout 1851.	Nicolas Grégoire Ancel * 12 mars 1782 † 12 juillet 1866.

Emile Leduc
* 22 avril 1869, † 8 avril 1870.

Edouard Leduc
* 13 mars 1870, † 10 janvier 1871.

Marie Françoise Anastasie Ancel
* 27 avril 1817, † 5 aout 1886.

Jean Baptiste Daniel Leduc
* 5 juillet 1808, † 27 février 1892.

DE PROFUNDIS

—

Digitized by Google   Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LIX

Sépulture Sénéchal.

Dans l'attente de la résurrection
Ici repose le corps de
Marie Madeleine Elise Victoire
Sénéchal, Veuve de Pierre
Nicolas Morel
* 25 novembre 1812
† 13 avril 1893
PRIEZ DIEU POUR ELLE.

—

LX

Sépulture Darche.

Ici
repose
Jean François Frédéric Darche, décédé
a Paris le 11 janvier 1886, a l'age de 60
ans, regretté de sa veuve et de ses
parents
et amis.
Priez Dieu,
pour le
repos
de son
ame.

J.-F.-Frédéric Darche, fils de Jean-Pierre Darche, meunier, et de Marie-Louise Didelet, né à Chevrières le 18 septembre 1825, entra d'abord à l'Institut des Frères des Ecoles Chrétiennes, puis épousa à Chevrières, le 2 août 1854, Marie-Sévérine-Désirée Vielle. Il a écrit *Marie vient à notre secours ; Vie du Curé d'Ars ; Vie de sainte Philomène ; Le Paradis ouvert à Philagie ; L'homme de Dieu seul ou le célèbre Boudon ; Saint Georges, martyr, patron des guerriers*, etc.

—


Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

LXI

Sépulture Buvrier.

A
LA MÉMOIRE
DE MARIE
ADÉLAÏDE JUSTINE
BUVRIER
DÉCÉDÉE LE 4 AVRIL
1880
DANS SA 81e ANNÉE.
REGRETTÉE
DE SA FAMILLE.

PRIEZ DIEU POUR ELLE.

M.-A.-Justine Buvrier, fille d'Hilarion Buvrier et d'Angadrême Pillaut, du Plessier-sur-Saint-Just, a, par testament du 20 février 1879, légué 400 francs à l'église de Chevrières et autant à celle du Plessier-sur-Saint-Just, à la charge par chacune de ces églises de faire dire annuellement à perpétuité six messes à son intention et à celle de son frère, messire Jean-Louis Buvrier, décédé curé de Chevrières, et de toute sa famille.

—

C. — *CALVAIRE*

LXII

Croix Leduc.

Sur le chemin du Fayel.

CE CALVAIRE A ÉTÉ ÉRIGÉ A LA MÉMOIRE
DE Mr Jn Bte ALFRED LEDUC
DÉCÉDÉ LE 19 FÉVRIER 1894.

LA CROIX EST LE CHEMIN DU CIEL :
QUE CELUI QUI VEUT VENIR APRÈS MOI
PORTE SA CROIX ET ME SUIVE.

23 AVRIL 1894.



Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

ESTRÉES-SAINT-DENIS

A. — *ÉGLISE PAROISSIALE DE SAINT-DENIS*
Ecclesia Sancti Dionysii de Stratis

LXIII

Fondation de Simon Havet (XVIe s.).

Cy gist hon[n]este p[er]son[n]e Simon Havet, archer d'ordon[n]ance du Roy n[ost]re sire, soubz la charge Monsr l'admiral Brion, leq[ue]l a don[n]é et aulmoné a ceste égl[is]e d'Estrée-St-Denis la so[mm]e de vingt solz t[ournoi]z, a pre[n]dre sur la maison et héritaige ou demeure a p[rése]nt Guilla[um]e Prévost, Toussaine Prevost frère et sœur, en la rue de la Borne, a la charge de dire et cha[n]ter par le curé ou chappellain et clerc de la dicte esgli[s]e deva[n]t la chappelle de la Co[n]ception N[ost]re-Dame une anthaine qui se com[m]ence *Tota pulchra es* et *De profu[n]dis* et oraison des trespassez tous les dime[n]ches et iours de festes de l'an après la messe parochialle. Priez Dieu po^{r} luy.

Cette inscription en caractères gothiques est gravée sur une pierre fixée au mur dans la nef latérale du côté de l'Evangile.

LXIV

Erection de la Confrérie du T. S. Rosaire.

M

L'An de N. S. J. C. 1897, le 5 décembre,
la Confrérie du T. S. Rosaire
a été érigée dans cette Eglise d'Estrées-St-Denis
par le R. P. André Py
de l'ordre des F^{r} Prêcheurs du Couvent d'Amiens
en vertu des pouvoirs accordés
par le R^{me} P. André Frühwirth
Maitre G^{al} dudit Ordre a Rome.
Le diplôme d'agrégation
est transcrit dans le registre de la Confrérie
avec l'acte authentique d'érection.
L. Pihan, Chan^{e} Curé-Doyen.

Pierre fixée au mur près de l'autel de la Sainte-Vierge.


Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LXV

Grosse cloche (1841).

L'AN 1841, J'AI ÉTÉ BÉNITE PAR Mgr PIERRE-MARIE COTTRET, ÉVÊQUE DE BEAUVAIS, EN PRÉSENCE DE Mr JOSEPH-MARIE-F^{s} LEGRY,

☞ CURÉ-DOYEN D'ESTRÉES-St-DENIS, ET NOMMÉE MARIE-DÉSIRÉE-JOSÉPHINE, PAR Mr JOSEPH-REMY CASSAN, NOTAIRE ET MAIRE, ET PAR D^{me}

☞ MARIE-LOUISE-AIMABLE-DÉSIRÉE FOLLET, ÉPOUSE DE Mr LAURENT DELAHAYE, NÉG^{t}. ✿ MM. MASSY HENRI-PARFAIT, JUGE DE PAIX.

☞ PRAQUIN LOUIS N^{s}, PROP^{re}. ✿ PRÉVOST L^{s} FRÉDÉRIC, DUMEIGE N^{s} ET QUENTIER JUSTIN, CONSEILLERS DE LA FABRIQUE. ✿

Cavillier, fondeur à Carrépuits.
Les lettres J M L F entrelacées, initiales de M. Legry.
Cette cloche pèse 722 kil. 500.

—

LXVI

Moyenne cloche (1841).

L'AN 1841, J'AI ÉTÉ BÉNITE PAR Mgr PIERRE-MARIE COTTRET, ÉVÊQUE DE BEAUVAIS, ASSISTÉ DE Mr JOSEPH-MARIE LEGRY, CURÉ-DOYEN

☞ D'ESTRÉES-St-DENIS, ET NOMMÉE ANTOINETTE-ALEXANDRINE, PAR Mr ALEXANDRE-FRÉDÉRIC CARON, RECEVEUR DE L'ENREGISTREMENT ET DES

☞ DOMAINES, ET D^{me} MARIE-FRANÇOISE-ANTOINETTE WILQUIN, ÉPOUSE DE M. J^{h}-REMY CASSAN, NOTAIRE ET MAIRE. ✿ MM. MASSY PARFAIT,

☞ JUGE DE PAIX. ✿ PRAQUIN L^{s} N^{s}, PROP^{re}. ✿ PRÉVOST L^{s}, DUMEIGE N^{s} ET QUENTIER JUSTIN, CONS^{llrs} DE LA FABRIQUE. ✿

Cavillier, fondeur à Carrépuits.
Les lettres JMFL entrelacées. La Sainte-Vierge avec l'Enfant Jésus.
Cette cloche pèse 523 kil.

—

LXVII

Petite cloche ancienne (1841).

L'AN 1841, J'AI ÉTÉ BÉNITE PAR Mgr P^{re} MARIE COTTRET, ÉVÊQUE DE BEAUVAIS, ASS^{té} DE Mr J^{ph} MARIE LEGRY, CURÉ-DOYEN D'ESTRÉES-St-DENIS, ET NOMMÉE SPÉCIEUSE-NORBERTINE PAR Mr NORBERT BULTÉ, PROP^{re} CULTIV^{r}, ET DAME SPÉCIEUSE BARÉ, SON ÉPOUSE. MM. MASSY


Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

PARFAIT, JUGE DE PAIX, CASSAN J^{ph}, NOTAIRE ET MAIRE, PRAQUIN L^{s}, PROP^{re}, PRÉVOT L^{s}. DUMEIGE N^{s} ET QUENTIER JUSTIN, CONSEILL^{rs} DE LA FABRIQUE.

Son poids était de 382 kil. 500.

—

LXVIII

Petite cloche actuelle (1889).

J'AI ÉTÉ REFONDUE L'AN 1889 PAR LES SOINS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ESTRÉES-St-DENIS, M. LOUIS F. LEFÈVRE ÉTANT ☞ MAIRE, ET BÉNITE PAR M. L'ABBÉ PHILIPPET, ARCHIPRÊTRE DE COMPIÈGNE, CURÉ DE SAINT-JACQUES, ASSISTÉ DE M. L'ABBÉ MARTEL, ☞ CURÉ-DOYEN D'ESTRÉES. J'AI ÉTÉ NOMMÉE ANATOLIE-HENRIETTE-AUGUSTINE-MARIA-EUGÉNIE PAR M. ANATOLE-AUGUSTE LANGLOIS, ☞ CONSEILLER GÉNÉRAL, MON PARRAIN, ET Mme MARIA-EUGÉNIE-HENRIETTE BULLOT, ÉPOUSE DE M. HONGRE, CONSEILLER D'ARR^{t}, MA MARRAINE.

Cavillier, fondeur à Carrépuits.

Sainte martyre, tenant de la droite une épée la pointe en l'air et de la gauche une palme ; deux saints dont un ermite.

—

B. — *CIMETIÈRE*

LXIX

Le grand calvaire.

Il porte à sa base :

SOUVENIR
DE
LA VISITE PASTORALE
25 AVRIL 1856.

—

LXX

Tombe de M. le chanoine Martel
au pied du calvaire du cimetière.

ICI REPOSE
ATTENDANT LA RÉSURRECTION
LE CORPS DE
Mre LOUIS-ELIE MARTEL,


Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHANOINE H^re^ DE BEAUVAIS,
CURÉ-DOYEN D'ESTRÉES-St-DENIS,
DÉCÉDÉ LE 7 AOUT 1894,
DANS SA 58e ANNÉE.
Dilectus Deo et hominibus.

Le chanoine Martel, né en 1836, ordonné prêtre en 1862, curé de Thibivillers de 1862 à 1875, de Liancourt-Saint-Pierre de 1875 à 1881, doyen de Froissy de 1881 à 1889, a succédé en qualité de doyen d'Estrées-Saint-Denis au chanoine Charles-Alexandre Budin, décédé le 9 avril 1889.

—

LXXI

Tombe de M. l'abbé Levoire.

CI-GIT
JEAN-BAPTISTE LEVOIR, (*sic*)
NÉ EN 1757, PRÊTRE, CURÉ
DE CETTE PAROISSE DEPUIS 1804,
DÉCÉDÉ EN L'AN 1815,
LE SEIZE MAI.
Priez Dieu pour son âme.
REQUIESCAT IN PACE.

M. Jean-Baptiste Levoire est né le 8 mai 1757, sur la paroisse Saint-Jacques d'Amiens, du mariage légitime de Jean-Baptiste Levoire et de Marie-Elisabeth Driencourt.

Par son testament dicté à Maître Maréchal, notaire à Estrées-Saint-Denis, le 30 avril 1815, il a laissé à l'église d'Estrées la maison qui sert encore actuellement de presbytère :

« Voulant, dit-il, prouver aux habitants de la commune dudit Estrées, l'attachement que je leur porte, je donne et lègue auxdits habitants en la personne de leur maire, la maison ci-devant presbytère, bâtiments, cour, jardin, circonstances et dépendances d'icelle, située audit Estrées, proche de l'église et formant mon habitation actuelle, comme l'ayant acquise de M. Scellier, mon prédécesseur, pour les dits habitants en demeurer propriétaire incommutable à compter de mon décès aux charges suivantes . . . .

6° Je veux aussi que cette maison, par moi abandonnée à mes habitants, soit toujours destinée à former l'habitation des ecclésiastiques qui me succéderont et qu'elle n'ait jamais d'autre destination ».

La tombe de M. Levoire, placée à l'entrée du cimetière d'Estrées, à gauche, a malheureusement disparu de ce cimetière dans le rema-


Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

niement qui en a été fait sous l'administration de M. Havy, maire. M. le chanoine Pihan, curé-doyen, en a rapporté la pierre dans le vestibule de la sacristie.

Le prêtre que M. Levoire appelle son prédécesseur est Jean-Louis Scellier, ancien vicaire du Grand-Fresnoy, élu curé d'Estrées-Saint-Denis, le dimanche 8 mai 1791, à l'assemblée tenue dans l'église Saint-Jacques de Compiègne, sous la présidence de M. Nicolas Desboves, curé de Saint-Jacques. Son nom figure parmi les curés de Canly en 1804. Il fut ensuite curé du Grand-Fresnoy de 1811 à 1814.

—

LXXII

Famille Roguier-Lucas.

DANS L'ATTENTE DE LA RÉSURRECTION
ICI REPOSENT LES CORPS DE

ROGUIER LOUIS-JOSEPH
1806 - 1881.

LUCAS JOSÉPHINE-MARIE
1810 - 1880.

ROGUIER FÉLICIE-JOSÉPHINE
1832 - 1839.

ROGUIER JULES-CASIMIR
1842 - 1858.

MESSIRE VICTOR-BERNARDIN ROGUIER
PRÊTRE EN RETRAITE [1]
1839 - 1910.

REQUIESCAT IN PACE.

1. Né à Estrées-Saint-Denis le 20 mai 1839, ordonné prêtre en 1865, il fut curé de Sarron depuis le 3 mai 1865 jusqu'en 1891, et de Coivrel de 1891 à 1907. Il est mort à Estrées-Saint-Denis le 27 août 1910. La sépulture où il repose est celle qu'il avait préparée pour son père, sa mère et ses frère et sœur.

—

LXXIII

Sépulture du commandant Hennon

dans une chapelle funéraire au cimetière.

NICOLAS-AUGUSTE HENNON,
COMMANDANT EN RETRAITE,
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,
DÉCORÉ DE LA MÉDAILLE D'ITALIE
ET DE LA MÉDAILLE COLONIALE (ALGÉRIE),
NÉ A TRICOT LE 23 JANVIER 1835,
DÉCÉDÉ A COMPIÈGNE
LE 23 JANVIER 1900.

PRIEZ DIEU POUR LUI.


Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

LXXIV

Sépulture Barféty-Caron.

†	†	†
A mon Père, Emile Joseph Barféty, Receveur de l'Enregistrement, décédé a Estrées-St-Denis, le 1er avril 1895, dans sa 62e année. — REQUIESCAT IN PACE	QUOS DEUS JUNXIT MORS NON SEPARAVIT. MDCCCLXVII MDCCCXCV. (*Deux mains unies*)	A ma Mère, Marie Elisabeth Caron, Epouse de Emile Joseph Barféty, décédée a Estrées-St-Denis, le 2 avril 1895, dans sa 56e année. — REQUIESCAT IN PACE

La Caisse d'Epargne d'Estrées-St-Denis
à Monsieur Barféty, son principal fondateur,
en reconnaissance des services exceptionnels qu'il lui a rendus.

—

LXXV

Sépulture Bulin-Wiart.

Ci-git
le corps d'Aurore
Félicité Wiard
femme d'Auguste
Alexandre Bulin
agée de 47 ans, décédée
le 21 mars 1866.

Le bien qu'on fait sur la terre
Nous ouvre le chemin des cieux.
Celle que couvre cette pierre
Doit être au séjour des heureux.

Regrettée de son mari
et de son enfant bien aimé.

REQUIESCAT IN PACE.

Ici
Reposent les restes mortel (*sic*)
de Bulin Alfred, élevé au
Séminaire de Noyon,
fils d'A^dre Bulin et de
feux (*sic*) A^re F^té Wiart, décédé
le 7 janvier 1871, dans
sa 19ème année.

Des vertus à la jeunesse
Il a donné l'exemple.
Il laisse un père en deuil
et des amis qui le
regrettent.

PRIONS POUR LUI.

Cette sépulture a disparu dans le remaniement du cimetière, sous l'administration de M. Havy, en 1907.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LXXVI

Sépulture de la Famille Tenaillon-Dervillé.

A LA MÉMOIRE
DE Mme Vve DERVILLÉ
NÉE FLORENTINE DEBEAUPUIS
DÉCÉDÉE MUNIE DES SACREMENTS
DE NOTRE MÈRE LA SAINTE EGLISE
LE 27 JUIN 1877
DANS SA 86e ANNÉE.

—

Dieu l'a faite sainte par sa foi, sa douceur. Elle mourut laissant aux siens un grand exemple de courage et de vertu.
Eccles.

—

Sa récompense sera grande, parce que Dieu l'a éprouvée par la souffrance et l'a trouvée digne de Lui.
Sagesse, ch. III, v. 5.

—

Nous l'avons aimée, ne la délaissons pas que nous l'ayons introduite par nos prières dans les tabernacles éternels.
*St **Ambroise.***

—

Doux cœur de Jésus, soyez mon amour.
300 Js d'Ind.

—

Doux cœur de Marie, soyez mon refuge.
300 Js d'Ind.

—

DE PROFUNDIS.

LXXVII

ADVENIAT REGNUM TUUM

(Un ostensoir avec épis de blé et raisins en grappes entre les rayons et la lunule).

A LA MÉMOIRE
DU RÉVÉREND PÈRE ALPHONSE-MARIE TENAILLON
RELIGIEUX DE LA CONGRÉGATION DES PRÊTRES DU TRÈS St SACREMENT
DÉCÉDÉ MUNI DES SACREMENTS DE NOTRE MÈRE LA Ste EGLISE
LE 11 JUIN 1875 DANS SA 31me ANNÉE
LA 7ème DE SA PROFESSION RELIGIEUSE.


Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Celui qui est le gardien de son Seigneur sera glorifié.
Prov. XXXII.

—

Je veux, ô mon Père, dit J. C., que là où Je suis là aussi soit mon ministre.
Office du commun d'un martyr.

—

Telle est la volonté de mon Père qui m'a envoyé que Celui qui voit le Fils et qui croit en Lui ait la vie éternelle et Je le ressusciterai au dernier jour.
S[t] Jean, XI, 40.

—

Miséricordieux Jésus, donnez-lui le repos éternel.
Indulg. de 7 ans et 7 quarant.

LXXVIII

A LA MÉMOIRE
DE CHARLES-ANGE-MARIE TENAILLON
DÉCÉDÉ MUNI DES SACREMENTS DE NOTRE MÈRE LA S[te] EGLISE
LE 31 JUILLET 1887, DANS SA 76[e] ANNÉE.

—

Consolez-vous, mes bien aimés,
en considérant le repos où je suis entré
car Dieu a terminé mes souffrances.
Eccli.

—

Mon âme vivra dans le Seigneur
et mes enfants le serviront sur la terre.
Ps. XXI.

—

Doux cœur de Jésus, soyez mon amour.
300 J[s] d'Ind.

—

Doux cœur de Marie, soyez mon refuge.
300 J[s] d'Ind.

—

DE PROFUNDIS.

LXXIX

Une hostie (IHS) rayonnante
au milieu d'un arrangement des attributs eucharistiques.

Au-dessus, dans le phylactère :

Le Saint Sacrement ou la Mort.

A LA MÉMOIRE
DE M[me] V[ve] TENAILLON, NÉE ANNE-EULALIE DERVILLÉ,
DÉCÉDÉE MUNIE DES SACREMENTS DE NOTRE MÈRE LA S[te] EGLISE
LE 3 JANVIER 1898, DANS SA 79[ème] ANNÉE.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Heureuse l'âme qui sait trouver Jésus
en l'Eucharistie
et en l'Eucharistie toutes choses.
T. R. P. Eymard.

—

La servante de Celle
qui s'est appelée la Servante du Seigneur.
Sa devise.

—

Doux cœur de Jésus, soyez mon amour.
300 Js d'Ind.

—

Doux cœur de Marie, soyez mon refuge.
300 Js d'Ind.

—

DE PROFUNDIS.

LXXX

Tombe de M. l'abbé Tenaillon.

En tête un calice surmonté de l'hostie et une étole.
A l'entour sont enroulés des branches de vigne et des épis de blé.

A LA MÉMOIRE
DE Mr CHARLES TENAILLON, PRÊTRE,
ENDORMI DANS LA PAIX DU SEIGNEUR
LE 27 JANVIER 1903, DANS SA 55e ANNÉE.

—

La charité et la paix qui étaient sa vie
répandaient un doux parfum autour de lui.
St Jérôme.

—

Bienheureux qui a l'intelligence du pauvre
et du malheureux : aux jours mauvais
Dieu le délivrera.
Ps. XI, 2.

—

Que Dieu lui rende tout le bien qu'il a fait.
Ruth II, 12.

—

Pie Jesu Domine, dona ei requiem sempiternam.

M. l'abbé Charles-Jean-Baptiste Tenaillon a été longtemps vicaire à Levallois-Perret. Il venait de prendre sa retraite, pour raison de santé, lorsqu'il est décédé à Garches (Seine-et-Oise).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LXXXI

CHARLES DERVILLÉ
NÉ A HEILLES (OISE)
LE 28 NOVEMBRE 1787
DÉCÉDÉ A ESTRÉES-S^T-DENIS
LE 27 MAI 1872.

Charles Dervillé est le grand-père de M. Stéphane Dervillé, ancien président du Tribunal de Commerce de la Seine, régent de la Banque de France, et, depuis 1899, président du Conseil d'administration de la Compagnie des Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée.

—

LXXXII

Sépulture Martin.

A LA MÉMOIRE
DE JACQUES NAPOLÉON
MARTIN
MAIRE A ESTRÉES-S^T-DENIS
ET SUPPLÉANT DE LA JUSTICE DE PAIX
DÉCÉDÉ LE 24 MARS 1870
DANS SA SOIXANTE-DIXIÈME ANNÉE.

—

LXXXIII

Sépulture Prévost.

JEAN LOUIS
PRÉVOST
CHEVALIER
DE LA LÉGION D'HONNEUR
DÉCÉDÉ LE 26 MARS 1875
DANS SA 92e ANNÉE.

PRIEZ POUR LUI

A LA MÉMOIRE
DE
AMABLE PRÉVOST
ANCIEN JUGE DE PAIX
DE RESSONS-SUR-MATZ (OISE)
ET DE LA FÈRE (AISNE)
DÉCÉDÉ LE 30 SEPTEMBRE 1886
DANS SA 87e ANNÉE.

DE PROFUNDIS

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LE FAYEL

A. — *CHAPELLE SEIGNEURIALE DE NOTRE-DAME*

Beata Maria de Fayel

LXXXIV

Marbre commémoratif de Daniel de la Mothe-Houdancourt, évêque de Mende.

ILLUSTRISSIMI MIMATENSIS EPISCOPI DANIELIS
IN OBSIDIONE RUPELLANA FATO FUNCTI ŒTERNUM
MONUMENTUM.
QUI VIVUS OLIM CUNCTA TENTASTI ACRITER
INVICTUS, OMNI MOLE CURARUM ALTIOR,
FACIES LABORUM NULLA CUI FUIT NOVA,
NULLIS PERICLIS ANXIUS TERRA AUT MARI,
URBS UT REBELLIS IMPIA SECTA FURENS
MITES HABENAS DISCERET REGIS PATI.
TERRAM NEGASTI CORPORI MORIENS TUO,
RUPELLA SI NON CAPTA, QUAM DARET TAMEN,
MANES CORONANS POSTUMA VICTORIA.
NUNC, MAGNE PRÆSUL, FATA QUOD MERITO VOLUNT,
OPTATA TELLUS TE CAPIT SINU SUO.
SI FATA MALLENT, MALLET ET SUPERSTITEM
SUPERSTES IPSA, POST FAMIS DIRAE MORAM,
CERVICE PULSUM POST BRITANNICUM JUGUM,
QUOD INFEREBANT CLANCULUM DEMENTIBUS,
SCEPTRIS HIANTES GALLICIS ODIO PATRUM.
SED QUOD VIDERES, PERSPICAX EST HAEC NIMIS,
ET QUOS PARABANT REGIIS PACTIS DOLOS,
REGINA QUORUM NUPSERAT SANCTA FIDES,
TE, CUJUS ARIS PRAEFUISTI PONTIFEX,
FALSI BRITANNI FINIBUS JUBENT SUIS
EXIRE CONTRA FOEDERIS PACTAM FIDEM.
INGRATUS ILLIS, GRATIOR REGI REDIS,
REGNO ET MINISTRIS REGIIS MAGIS PLACES,
FIDUS MINISTER, SEDULUS, PRUDENS, VIGIL,
DOCTA PERITUS ET GRAVI FACUNDIA
TRACTARE SACRAS LITTERAS ET ELOQUI.
CELSUM TRIBUNAL FULMINIS MODO REGENS,
IPSA STUPENTE BARBARA BRITANNIA,
MIRANTE CULTA GALLIA, ET STUDIUM TENAX,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Quod non vetabat improbus rerum labor,
Majora spondens omnia, eriperis tuis.
Currebat aetas bis tribus lustris, celer,
Vixdum peractis, febris ardor abstulit
Curae aestuantes, seu labor nimius dedit
Utrisque funus asperum parentibus.
Lacrymas suorum publicus vicit dolor.
Vertentis annum solis an quisquam potest
Vias morari ? Justa qua efatis placent,
Hoc tu trophaeo non tumulo victor jaces.
Vivat perenne nominis tanti decus !
Animae beatae laeta sit Coelo quies !

Obiit illustrissimus Mimatensis episcopus Daniel de la Mothe-Houdancourt V martii MDCXXVIII, aetatis suae XXXIII anno. Hanc tabulam olim in ecclesia Sacciaci positam restitui et in sacellum Fayelli transferri curavit comes de Cossé-Brissac, anno Domini MDCCCLXXV.

Tout nous porte à croire que ce pompeux éloge funèbre est l'œuvre de Pierre Bonin, principal du collège de Compiègne, antérieurement précepteur de Daniel de la Mothe-Houdancourt.

Le cœur de Claude de la Mothe-Houdancourt, frère de Daniel, a été déposé en l'église de Sacy-le-Petit. Tous deux moururent pendant les guerres du midi, *utrisque funus asperum parentibus.*

—

LXXXV

Marbre commémoratif de Philippe I de la Mothe-Houdancourt.

A la mémoire
de
Très haut et très puissant seigneur
Monseigneur Philippe de la Mothe-Houdancourt
Mestre de camp, seigneur de la Mothe-Houdancourt,
Sacy-le-Petit, Fayel, Rucourt et autres lieux,
né en 1562,
marié 1° a Madame Anne Frolo de Champerose,
2° le 22 septembre 1591 a Madame Marie de Ribier,
3° le 14 février 1594
a Madame Louise-Charles du Plessis-Picquet, dont il eut les seigneurs évêques de Minde et de St-Flour, Mgr l'archevêque d'Auch, Mgr le Duc de Fayel et onze autres enfants,
décédé le 22 octobre 1651, a Sacy-le-Petit ou il est inhumé.

PRIEZ DIEU POUR SON AME


Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LXXXVI

Tombe du Duc de Fayel (1657).

D. O. M.
HIC JACET
PHILIPPUS DE LA MOTHE-HOUDANCOURT
CARDONAE, POSTEA FAYELLII
DUX ET FRANCIÆ MARESCALLUS,
CATALANIAE PROREX
REGIORUM ORDINUM EQUES,
COMES DE BELLOMONTIO AD OISIAM,
SUIS IN GERMANIA, ITALIA, HISPANIA,
VICTORIIS CELEBERRIMUS.
SISTE GRADUM VIATOR,
ET HEROI MAGNANIMO
IMMATURA MORTA PRAEREPTO
ÆTERNAM PACEM APPRECARE.
OBIIT XXV MARTII ANNO MDCLVII,
AETATIS SUAE QUINQUAGESIMO
SECUNDO ANNO.

—

LXXXVII

Marbre commémoratif de l'archevêque d'Auch.

RMVS IN XPO PATER, DNVS
HENRICUS DE LA MOTHE-HOUDANCOURT
REDONENSIS PRIMUM EPISCOPUS,
MOX ANNAE AUSTRIACAE REGINAE
MAJOR ELEEMOSYNARIUS AC
ARCHIEPISCOPUS AUXITANUS,
ANNO DNI MDCLXXXIV, AETATIS
SUÆ LXXII, DIE XXIV FEBRUARII
MACERIIS OBIIT ET IBI TUMULATUS EST.

REQUIESCAT IN PACE.

—

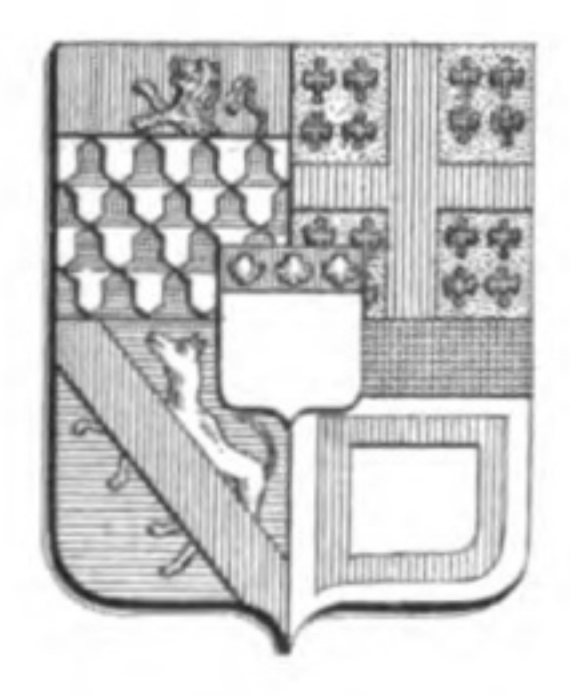
Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ARMORIAL D'HOUDENCOURT

LA MOTHE-HOUDENCOURT



LA VERGNE DE TRESSAN



LA ROCHE COURBON



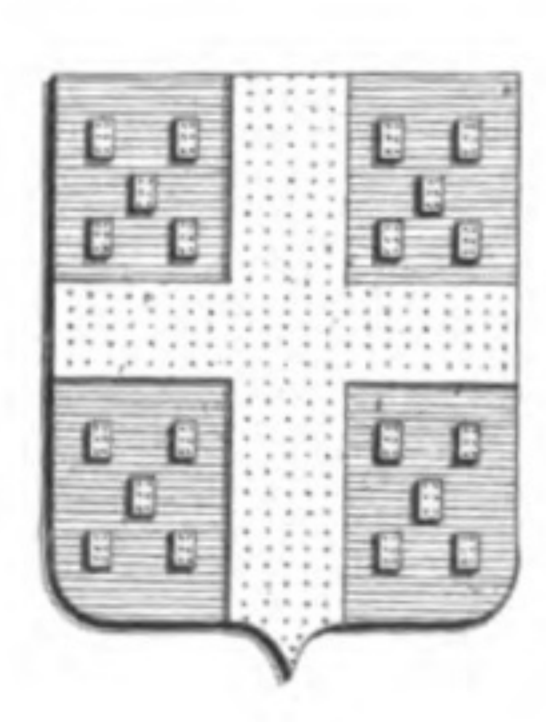
FROULLAY



ROUAULT-GAMACHES



CHOISEUL



HÉRICY



WALSH-SERRANT



COSSÉ-BRISSAC



HÉRICY-LA MOTHE-HOUDENCOURT



Digitized by Google



Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN


UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

LXXXVIII

Marbre commémoratif de l'évêque de Saint-Flour.

RMVS IN XPO PATER, DNVS HIERONYMVS
DE LA MOTHE-HOVDANCOVRT, EPISCOPVS
FLOROPOLITANVS, ANNO DNI MDCLXXXVI
AETATIS SVAE LXXVI, DIE XXIX MAII
S. FLORI OBIIT ET IBI TVMVLATVS EST
IN ECCLESIA CATHEDRALI.

REQVIESCAT IN PACE.

LXXXIX

Marbre commémoratif de la Duchesse de Fayel et de Madame de la Vergue de Tressan.

A LA MÉMOIRE
DE
TRÈS-HAUTE ET TRÈS PUISSANTE DAME
MADAME LOUISE DE PRIE, DUCHESSE DE FAYEL,
COMTESSE DE BEAUMONT,
GOUVERNANTE DES ENFANTS DE FRANCE,
VEUVE DE MONSEIGNEUR PHILIPPE
DE LA MOTHE-HOUDANCOURT, DUC DE FAYEL,
DÉCÉDÉE A PARIS LE 6 JANVIER 1709, AGÉE DE 85 ANS.

A LA MÉMOIRE
DE
TRÈS-HAUTE ET TRÈS PUISSANTE DAME
MADAME MARIE-ELISABETH
DE LA VERGUE DE TRESSAN DE MONTEYNARD,
COMTESSE DE LA MOTHE-HOUDANCOURT,
GRANDE D'ESPAGNE DE LA PREMIÈRE CLASSE,
DÉCÉDÉE LE 6 DÉCEMBRE 1741, AGÉ DE 99 ANS.

PRIEZ DIEU POUR LEURS AMES.


Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

XC

Tombe de Charles, comte de la Mothe-Houdancourt.

CY GIST

TRÈS HAUT ET TRÈS PUISSANT SEIGNEUR MONSEIGNEUR CHARLES DE LA MOTHE-HOUDANCOURT, GRAND D'ESPAGNE DE LA PREMIÈRE CLASSE, LIEUTENANT GÉNÉRAL DES ARMÉES DU ROY ET GOUVERNEUR DE BERGUES. PENDANT SOIXANTE ET SIX ANS QU'IL SERVIT SANS DISCONTINUATION, IL SE TROUVA A QUINZE BATAILLES ET VINGT-HUIT SIÈGES. SA BRAVOURE ET SA CAPACITÉ LE RENDIRENT DIGNE DE LA CONFIANCE DE SON MAISTRE ET DE SES GÉNÉRAUX. SON DÉSINTÉRESSEMENT, SES INCLINATIONS BIENFAISANTES, SES ATTENTIONS A DONNER EN TOUTE OCCASION DES MARQUES DE LA BONTÉ DE SON CŒUR, A NE FAIRE AUCUN MAL, AUTANT QU'IL LE PUT, ATTIRÈRENT SUR LUY LES BÉNÉDICTIONS DES TROUPPES ET DES PROVINCES DONT IL EUT LE COMMENDEMENT. IL SCEUT S'EN FAIRE CRAINDRE, S'EN FAIRE OBÉIR, SANS EN ESTRE MOINS AIMÉ. PEUT ESTRE FIT-IL DES ENVIEUX, JAMAIS IL NE FIT D'ENNEMIS. IL MOURUT LE VINGT QUATRIÈME JOUR DU MOIS DE MARS MIL SEPT CENT VINGT HUIT, AGÉ DE QUATRE VINGTS ANS.

PRIEZ DIEU POUR SON AME.

—

XCI

Tombe de Louis-Geneviève de la Mothe-Houdancourt.

D. O. M.

CY GIST

LOUIS GENEVIÈVE, MARQUIS DE LA MOTHE-HOUDANCOURT, AGÉ DE DOUZE ANS MOINS QUELQUES JOURS. ENFANT PLUS RECOMMANDABLE PAR LES SENTIMENTS DE SON CŒUR ET LES RARES QUALITÉS DE SON ESPRIT, QUE PAR TOUS LES AVANTAGES DE SA HAUTE NAISSANCE.



Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le ciel sembloit avoir pris plaisir a orner son ame de ses dons les plus prétieux de la nature et de la grace. Sa candeur, son innocence, sa piété pour Dieu, son amour tendre et respectueux pour ses parents, sa docilité pour ses maitres, son caractère doux et bienfaisant, ses manières nobles et généreuses pour tout le monde lui avoient gagnés tous les cœurs. Un esprit vif, un jugement droit et un gout prématuré pour les sciences lui avoient déja fait faire des progrès que l'on admirait chaque jour, lorsque Dieu jaloux de ses propres dons et voulant couronner lui-méme son ouvrage le rappela a lui le premier jour de décembre mil sept cent trente six.

PRIEZ DIEU POUR SON AME.

XCII

Tombe de Louis-Charles de la Mothe-Houdancourt, maréchal de France.

D. O. M.

Cy gist

Charles, Comte de la Mothe-Houdancourt,

maréchal de France, grand d'Espagne de la première classe, chevalier des ordres du Roy, chevalier d'honneur de la reine, gouverneur de Gravelines, baron de Chaumont-en-porcien, seigneur du duché du Fayel et des terres de Chevrières, Houdancourt, Harmancourt. Lignières-le-Roy, Petit Angest, etc. Le ciel lui donna en naissant une ame grande, des sentiments nobles et élevés, un esprit vif et pénétrant et un jugement droit et solide. Il fut bon père, bon mary et bon maitre. Ses manières douces et polies et son caractère bienfaisant le firent universellement aimer. Les pays ou il a fait la guerre redisent encore ses louanges, en rendant justice a son

DÉSINTÉRESSEMENT ET A SON HUMANITÉ. IL SE MONTRA COMPATISSANT. ON NE LE VIT JAMAIS INSULTER AU MALHEUR SI DUR DES VAINCUS ET ENCORE MOINS S'ENRICHIR DE LEURS DÉPOUILLES. IL EST PARVENU AUX PREMIERS HONNEURS DE LA COUR ET DE LA GUERRE, ET IL NE LES A DUS QU'A SON MÉRITE ET A LA SCRUPULEUSE EXACTITUDE AVEC LAQUELLE IL A REMPLI TOUS SES DEVOIRS. PARFAITEMENT INSTRUIT DE LA RELIGION, IL LA RESPECTOIT ET L'AIMOIT. SEULE ELLE L'OCCUPA ET FIT TOUTE SA CONSOLATION DANS SA DERNIÈRE MALADIE QUI FUT LONGUE ET DOULOUREUSE. IL NE FUT POINT EFFRAYÉ NI ABATTU PAR LA MORT QU'IL AVOIT AFFRONTÉE TANT DE FOIS POUR LE BON SERVICE DU ROY ET DE SA PATRIE. IL EN VIT LES APPROCHES AVEC LA FERMETÉ D'UN HÉROS ET FIT A SON DIEU EN CHRÉTIEN SOUMIS LE SACRIFICE D'UNE VIE QU'IL NE VOULOIT PLUS CONSERVER QUE POUR LUI. IL EST MORT LE 3 NOVEMBRE DE L'ANNÉE 1755, AGÉ DE 68 ANS.

SA TENDRE ET FIDELLE ÉPOUSE EUSTELLE THÉRÈSE DE LA ROCHE-COURBON LUI A FAIT METTRE CET ÉPITAPHE POUR FAIRE CONNOITRE A LA POSTÉRITÉ L'ÉTENDUE DE SA PERTE ET DE SA DOULEUR QUI NE FINIRA QUE QUAND ELLE IRA REJOINDRE SON CHER ÉPOUX DANS LE TOMBEAU ET QU'ELLE JOUIRA AVEC LUI DANS L'ÉTERNITÉ DE LA PRÉSENCE DE DIEU, CE QU'ELLE ESPÈRE DE SA GRANDE MISÉRICORDE.

—

XCIII

Marbre commémoratif de Charles-Joachim Rouault marquis de Gamaches (1773)
et Tombe de Jeanne-Gabrielle de la Mothe-Houdancourt, marquise de Rouault-Gamaches (1777).

A LA MÉMOIRE
DE
TRÈS HAUT ET TRÈS PUISSANT SEIGNEUR
MONSEIGNEUR CHARLES JOACHIM
ROUAULT MARQUIS DE GAMACHES
COMTE ET GOUVERNEUR POUR LE ROY
DES VILLE ET COMTÉ DE SAINT VALLERY
PAÏS ET ROC DE CAYEUX


Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Grand d'Espagne de la première classe
Mestre de camp du régiment Royal-Piémont
né le 17 octobre 1729,
décédé a Auch le 16 novembre 1773.

Cy gist très-haute et très puissante dame
Madame Jeanne Gabrielle
de la Mothe-Houdancourt, sa veuve,
marquise de Rouault-Gamaches,
Dame de Fayel, Rucourt, Houdancourt, Chevrières et autres lieux, Grande d'Espagne de la première classe,
née a Paris le 14 décembre 1723,
décédée le 7 septembre 1777.

PRIEZ DIEU POUR LEURS AMES.

XCIV

Tombes de la Maréchale de la Mothe-Houdancourt (1773) *et de la Vicomtesse de Choiseul-Beaupré* (1807).

Cy gist
Très haute et très puissante dame,
Madame Ustelle Thérèse
de la Roche Courbon,
Comtesse de la Mothe-Houdancourt,
Grande d'Espagne de la première classe,
Veuve de Monseigneur Louis Charles
comte de la Mothe-Houdancourt, maréchal de France,
décédée le 8 janvier 1773, agée de 76 ans.

Cy gist
Madame Françoise Lebray,
Veuve de Louis Hyacinthe
vicomte de Choiseul-Beaupré,
gouverneur pour le roi de l'Isle de Saint Domingue
décédé le 21 janvier 1807, agée de 83 ans.

REQUIESCANT IN PACE.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

XCV

Tombe du Marquis de Rouault-Gamaches
(† 1819).

Ci gît
très haut et très puissant seigneur,
Monseigneur Joachim-Vallery-Thérèse-Louis
Rouault, marquis de Rouault-Gamaches,
Grand d'Espagne de la première classe,
Seigneur de Fayel, Rucourt,
La Mothe-Houdancourt et autres lieux,
ancien capitaine au régiment Royal-Piémont-Cavalerie,
* le 11 mai 1753,
† le 29 septembre 1819.

Le corps de très haute et très puissante dame
Madame Marie Catherine Hyacinthe
de Choiseul-Beaupré,
marquise de Rouault-Gamaches,
Grande d'Espagne de la première classe,
sa veuve, repose a Paris,
ou elle est décédée le 22 novembre 1836.

PRIEZ DIEU POUR LEURS AMES.

—

XCVI

Tombe de la Comtesse d'Héricy
(1819).

Ici repose le corps
de son excellence Madame
Félicité-Madeleine-Honorée
Gabrielle de Rouault
de Gamaches
Grande d'Espagne
de première classe
née a Paris le 20 avril 1781,
mariée au Comte d'Héricy,
chevalier de l'ordre royal
et militaire de St-Louis
et de l'ordre royal

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

HOSPITALIER ET MILITAIRE
DU SAINT-SÉPULCRE DE JÉRUSALEM,
DÉCÉDÉE EN SON CHATEAU DU FAYEL
LE 13 JUILLET 1819
AGÉE DE 37 ANS 9 MOIS.

PRIEZ DIEU POUR SON AME.

—

XCVII

Tombe de la Marquise de la Tour-du-Pin-Montauban.

ICI REPOSE LE CORPS DE DAME
ZOÉ HENRIETTE D'HÉRICY,
NÉE A PARIS LE 9 MAI 1804,
MARIÉE AU CHATEAU DU FAYEL,
LE 10 MAI 1830,
A SA SEIGNEURIE LE MARQUIS
DE LA TOUR-DU-PIN-MONTAUBAN,
M[is] DE SOYANS, PAIR DE FRANCE,
OFFICIER GÉNÉRAL,
COMMANDEUR DE S[t]-LOUIS
ET DE PLUSIEURS AUTRES ORDRES
FRANÇAIS ET ÉTRANGERS,
DÉCÉDÉE A PARIS LE 10 DÉCEMBRE
1832,
APRÈS AVOIR DONNÉ LE JOUR A UNE FILLE.
CETTE JEUNE ET CHARMANTE FEMME
POSSÉDAIT TOUTES LES VERTUS
ET QUALITÉS AIMABLES DE SON SEXE.

PRIEZ DIEU POUR SON AME.

—

XCVIII

Tombe de Raoul-Philippe de Walsh-Serrant.

ICI REPOSE LE CORPS
DE RAOUL PHILIPPE
DE WALSH-SERRANT
MORT EN BAS AGE
A PARIS,
LE 18 AVRIL 1826.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

XCIX

Marbre commémoratif du Marquis d'Héricy.

A LA MÉMOIRE
DE
JACQUES PHILIPPE ACHILLE
LOUIS AUGUSTE BARTHÉLEMY FRANÇOIS
MARQUIS D'HÉRICY
CHEVALIER DU SAINT-SÉPULCRE
* LE 5 AOUT 1775
† LE 19 MARS 1842,
INHUMÉ A SOLIGNY - LA - TRAPPE (ORNE).

PRIEZ DIEU POUR SON AME.

--

C

Tombe de Léontine-Marie-Charlotte de Walsh-Serrant et marbre commémoratif de Mélanie-Joséphine-Marie-Thérèse de Walsh-Serrant, sa sœur.

ICI REPOSE LE CORPS
DE
LÉONTINE-MARIE-CHARLOTTE
DE WALSH-SERRANT DE LA MOTHE-HOUDANCOURT
* LE 31 JANVIER 1826,
† LE 31 MAI 1849.

~~~~~~

MÉLANIE-JOSÉPHINE-MARIE-THÉRÈSE
DE WALSH-SERRANT DE LA MOTHE-HOUDANCOURT,
SA SŒUR, RELIGIEUSE DE LA VISITATION,
* LE 13 JUILLET 1827,
† LE 16 OCTOBRE 1866,
EST INHUMÉE A ANNECY.

PRIEZ DIEU POUR LEURS AMES.

—



Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN
~~~~~~

CI

Tombe du Marquis de Walsh-Serrant,
Duc de la Mothe-Houdancourt.

ICI REPOSE LE CORPS
DE
MONSEIGNEUR OLIVIER-LUDOVIC-CHARLES-ROBERT,
MARQUIS DE WALSH-SERRANT,
DUC DE LA MOTHE-HOUDANCOURT,
GRAND D'ESPAGNE DE LA PREMIÈRE CLASSE,
* LE 21 AOUT 1797,
† LE 17 NOVEMBRE 1842.

PRIEZ DIEU POUR SON AME.

—

CII

Tombe de la Duchesse de la Mothe-Houdancourt.

ICI REPOSE LE CORPS
DE
MADAME ELISABETH-FRANÇOISE-MARIE-ULRIQUE
D'HÉRICY, MARQUISE DE WALSH-SERRANT,
DUCHESSE DE LA MOTHE-HOUDANCOURT,
GRANDE D'ESPAGNE DE LA PREMIÈRE CLASSE,
* LE 1er MARS 1801,
† LE 25 MAI 1891.

—

Elle n'eut de repos qu'après avoir élevé un temple au Seigneur, préparé un tabernacle à son Dieu.

(*Ps. CXXXI*, 5).

—

Cette chapelle a été construite par ses soins. Mgr Joseph-Armand Gignoux, évêque de Beauvais, en a fait la bénédiction et consacré l'autel le 18 août 1874.

PRIEZ DIEU POUR SON AME.

—

CIII

Tombe de M. le Comte de Cossé-Brissac.

ICI REPOSE LE CORPS
DE
AIMÉ - MAURICE - ARTUS - TIMOLÉON
COMTE DE COSSÉ-BRISSAC.



Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ancien Chambellan de Sa Majesté l'Impératrice
Ancien Député de l'Oise
Chevalier de la Légion d'honneur
* le 1er novembre 1829
† le 22 avril 1890.

—

Il a cru en Dieu et aimé la miséricorde.
C'était un homme d'une agréable société.
(*Proverbes XIV, 21 et XVIII, 24*).

—

PRIEZ DIEU POUR SON AME.

—

CIV

Tombe de Madame la Comtesse de Cossé-Brissac.

Ici repose le corps
de
Madame Alix-Marie de Walsh-Serrant,
Comtesse de Cossé-Brissac,
Duchesse de la Mothe-Houdancourt,
* le 2 février 1829.
† le 2 janvier 1895.

—

C'était une mère incomparable, pleine de sagesse et unissant un cœur viril à une exquise bonté.
(*II Mach. VII, 20-21*).

Heureux les morts qui s'endorment dans le Seigneur.
(*Apoc. XIV, 13*).

—

CV

Epitaphe du Comte Renaud de Moustier.

Ici repose le corps
de
Anne-Marie, Comte Renaud de Moustier,
Duc de la Mothe-Houdancourt,
Lieutenant dans la garde mobile,
pendant la guerre de 1870-1871,
Attaché aux légations de Pékin et de Buenos-Ayres,
Secrétaire d'ambassade a Madrid,
Saint-Pétersbourg et La Haye,


Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Membre du Conseil général de Seine-et-Marne,
Chevalier de la Légion d'honneur en 1872,
Commandeur des ordres d'Isabelle la Catholique
et de Saint-Stanislas de Russie,
* le 24 février 1850
† le 3 janvier 1904.

—

Il comprenait les besoins du pauvre et de l'indigent.
(*Ps. XL, 1.*)

—

Il eut volontiers donné sa vie pour la religion et la patrie.
(*II Mach. VIII, 21.*)

—

Douce Vierge Marie, vous avez été pour lui la Mère de la parfaite Charité, de la crainte filiale, de la Foi robuste et de la sainte Espérance.

—

REQUIESCAT IN PACE.

—

CVI

Epitaphe de Charles-William Hussey-Walsh.

Ici repose le corps
de
Charles William Hussey-Walsh,
Cadet au Collège militaire de Sandhurst (Angleterre).
Fils du Major William Hussey-Walsh,
Officier de réserve de l'armée anglaise,
et de Marie Françoise Isabelle Evered,
* a Coonor (Indes Occidentales), le 21 novembre 1892,
† au chateau du Fayel, le 25 aout 1911.

—

Son âme droite le faisait aimer de tous ceux qui le connaissaient.

(*Eccles.*)

Il a été enlevé de peur que le mal ne vînt à changer son esprit et le mensonge à troubler son cœur.

—

REQUIESCAT IN PACE.

—


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

CVII

Pierre tumulaire de Michel de Gaillart.

Cette pierre est dans le caveau.

Ci gist hault et puissant seigneur Messire Michel de Gaillart luy vivant, chevalier, seigneur de Chilly et Longjumeau, Fayel et Rucourt, lequel trespassa en sa maison dudit Fayel le XXVI de [may mil VI^{c} III.] Priez Dieu pour luy.

*
* *

La généalogie de la maison de la Mothe-Houdancourt avec toutes les alliances et les armoiries se trouve dans *Houdancourt, seigneurie et paroisse*, par M. l'abbé E. Morel.

—

CVIII

Cloche de la chapelle du Fayel.

J'ai été bénite par M. Bertrand, curé du Fayel, en 1894.

J'ai eu pour parrain M. le baron Creuzé de Lesser, et pour marraine Madame la baronne Creuzé de Lesser, née de Laborde.

—

B. — *CIMETIÈRE DU FAYEL*

CIX

Tombe de M. l'abbé Bertrand.

Marbre fixé au pied du calvaire : hauteur 0^{m}25, largeur 0^{m}35.

✠

Ci git
attendant la Résurrection
le corps de
Mre Edouard Bertrand
chapelain du Fayel (1894)
décédé le 6 mai 1899
agé de 65 ans.
R. I. P.



Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

FRANCIÈRES

A. — *ÉGLISE PAROISSIALE DE SAINT-MICHEL*
Ecclesia Sancti Michaelis de Francières

CX

Tombe d'Antoine de Francières (1551).

Cy gist noble homme Anthoine de Francières en son vivant escuier, seigneur dudit lieu, quy trespassa le VIIe jo^{r} d'aoust l'an mil V^{c} cinquante et ung. Priez Dieu pour son ame.

CXI

Tombe de Jeanne de Francières (1584).

Cy gist Jehanne de Francières, dame dudit lieu, Rozoy et Hardencourt, femme de feu Claude de Belloy, escuier seigneur dudit lieu, laquelle décedda le XII d'octobre l'an mil cinq cent quatre vingt quatre. Priez Dieu pour son ame.

Voyez la généalogie des seigneurs de Francières dans la *Seigneurie de Francières*, par M. l'abbé Morel. Extrait de la Picardie, Amiens, 1883.

CXII

Tombe des Belloy (1572-1760).

Cy gist messire Claude de Belloy, en son vivant, chevalier, seigneur de Francières, Hardencourt et Rosoy, fils de Guy de Belloy, lequel décéda le 22 septembre 1572.

Cy gist messire Anthoine de Belloy, en son vivant, seigneur dudit lieu, fils dudit messire Claude de Belloy, lequel décéda le 28 janvier 1641.

Cy gist dame Marie de la Fontaine, femme dudit Anthoine de Belloy, laquelle décéda le 3e décembre 1644.

En l'année 1633 décéda en la ville de Paris, messire Nicolas de Belloy, en son vivant chevalier, seigneur de Francières et de Catillon, et fut inhumé par . . . . . . curé de l'église et paroisse Saint-Sulpice.

Cy gist dame Anne Volant, femme dudit Nicolas de Belloy, qui décéda le 21 octobre 1670.


Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CXIII

Tombe de Guillaume Derviller, curé (1633).

Cy gist vénérable et discrète personne messire Guillaume Derviller, p[res]bre viva[n]t curé de Fra[n]cières, doïen rural de Culdun, not[air]e apostoliq[ue] et de la cour spirituelle de Beauvais qui décéda le Xe septembre 1633. Priez Dieu pour son ame.

—

CXIV

Pieuse invitation

gravée contre la marche du sanctuaire :

ΘΥΣΑΤΕ ΘΥΣΙΑΝ ΔΙΚΑΙΟΣΥΝΗΣ
ΚΑΙ ΕΛΠΙΣΑΤΕ ΕΠΙ ΚΥΡΙΟΝ
Ψαλ. 8. 1616.

Traduisez :

Offrez un sacrifice de justice et espérez dans le Seigneur.
Ps. 8.

—

CXV

Cloche de l'église (1774).

L an 1774, j'ay été bénie par Me Charles Gaudissart, curé de Francières, et nommée Marie Bonaventure par

☞ haut et puissant seigneur messire Nicolas Bonaventure Verzure, noble génois, secrétaire du roy du grand collège,

☞ Sgr de Francières, Pamphou, Vaudais, et par haute et pte dame Marie Emilie Verzure, veuve de haut et pt Sgr Me Claude

☞ Louis Charles Destut, marquis de Tr[a]cy, maréchal des camps et armée du roy. Pierre Desjardins margr. Louis clerc.

Sur un cartouche : Fondue par Jean-Bte et Charles Cavillier, fondeurs à Caprepuis, près de Roye. Autres ornements : un Christ, une Vierge-Mère, deux croix formées de quatre fleurs de lis, chacune.

—

CXVI

Clochette.

Dupuis Chatelain a fait fondre cette cloche.

J'ai pour parrain Messire Pierre de Corneille, chevallier seigneur d'Evricourt,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ET POUR MARRAINE MARGUERITE DES ESSART MAIGNEUX, CONTESSE DE THURAIN. JEAN PERIN.

D'un côté un chevalier armé de toutes pièces. Sur sa cotte de mailles se voit un écu chargé d'une croix. D'autre côté se trouve un calvaire.

—

B. — *CIMETIÈRE*

CXVII

Sépulture Chevallier.

A LA MÉMOIRE DE
GASTON EUGÈNE
CHEVALLIER
NÉ A FRANCIÈRES LE 10 8bre 1845
DÉCÉDÉ A POPINCOURT LE 9 8bre
1877
ENLEVÉ DANS SA 32ème ANNÉE
A L'AFFECTION DE SA VEUVE ET
DE TOUTE SA FAMILLE.

DE PROFUNDIS

CXVIII

A LA
MÉMOIRE
DE CÉSAR AUGUSTE
THIRIAL
ANCIEN CULTIVATEUR
ET MAIRE DE FRANCIÈRES
PENDANT 23 ANS
DÉCÉDÉ LE 24 JUIN 1849
DANS SA 66ème ANNÉE
ET
DE ELÉONORE NATHALIE
LOUVET, SON ÉPOUSE,
DÉCÉDÉE LE 30 MAI 1840
A L'AGE DE 55 ANS.

DE PROFUNDIS

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

CXIX

A la mémoire

de Madame Clémentine
Chevallier
épouse de Monsieur Ernest
Chevallier
décédée a Fresnel
le 24 décembre 1877
a l'age de 39 ans.

**Bonne épouse, bonne mère,
elle est vivement regrettée
de son mari, de sa fille
et de toute sa famille.**

de Monsieur Paul Ernest
Chevallier
son époux
décédé a Compiègne
le 14 juillet 1887
a l'age de 49 ans.

**Bon époux, bon père,
il est vivement regretté
de sa fille
et de toute sa famille.**

DE PROFUNDIS

CXX

A la mémoire de

Louis Hyacinthe
Chevallier
né a Elogette le 20 avril 1814
maire de la commune de Francières
pendant 38 années
président de la Société
d'agriculture
décédé a Compiègne
le 30 mai 1881.

---

et son épouse
Eugénie Thirial
née a Francières
le 14 juillet 1816
décédée a Compiègne
le 6 septembre 1905.

Zélie Chevallier
épouse de Gustave
Chevallier
née a Gournay-sur-Aronde
le 3 juin 1839
décédée a Grandvilliers-aux-Bois
le 28 septembre 1884.

Digitized by Google · Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

GRAND-FRESNOY

A. — *ÉGLISE PAROISSIALE DU SAINT-SAUVEUR*
Ecclesia Sancti Salvatoris de Fresneto

CXXI

Inscription de la grosse colonne du clocher (1636).

EN LAN MIL
SIX CENS
36, LE 25e
AOVST
L'ESPAIGNOL
A ESTÉ ICY.

CXXII

Inscription dans la tour du clocher (1814).

L'AN 1814, LE 29 JUIN LES ALIÉS
ON CAMPÉ YCI. LOUIS DUPLENNE.

CXXIII

Cloche de l'église (1663).

✠ Msr IEAN PIERRE DVCHALARD, ESCVIER, PRIEVR SEIGr SPIRITVEL ET TENPOREL DE CE LIEV DE FRESNOY. ELISABETH SVIS NOMMÉE PAR Mre OGER DE LA CHÈZE,

✠ CAPne D'VNE COMPAGNIE AV RÉGIMENT DE NAVARRE, GOVVer pr LE ROY DE LISBONNE, MARÉCHAL DE BATAILLE DES ARMÉES DV ROY, ET PAR DAME ELISABET LE PRÉVOST,

ESPOVSE DE Mr PRIAN PIERRE DVCHALARD, CONSre DV ROY EN SES CON. D'ESTAT, GOVVre DE LA TOVR DE CORDOVAN, CY DEVANT ENBASSADEVR DE SA MAIESTÉ

VERS LE ROY DE MAROC. Me ANTHOINE HÉRÉ, CVRÉ AVDIT LIEV, Me BONAVENTVRE PAILLART, PROCr FISCAL, Me ANTHOINE STVRBE, NOTTAIRE ROYl ET MARGr. 1663.

Cette cloche est haute d'un mètre. Son diamètre est d'un mètre 18 c. Elle porte trois écus. 1° Duchalard : de... au chevron de... accompagné de 3 coquilles, deux en chef, une en pointe. 2° Duchalard-Le

Digitized by Google · Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Prévost : parti à dextre Duchalard, à senestre de... à 3 bandes de... 3° De la Chèze : écartelé aux 1-4, vairé... aux 2-3 de... à une ancre de...

—

CXXIV

Clochette de l'église.

DAME MARIE DE St SIMON, MARQUISSE DE BROSSE, M'A FAICT FAIRE, 1678.

Hauteur 0m24. Diamètre 0m24.

—

B. — *CIMETIÈRE*

CXXV

Calvaire.

O CRUX
AVE
SPES UNICA
1896.

—

CXXVI

Sépulture des curés du Grand-Fresnoy.

✠
A LA
MÉMOIRE
DE MONSIEUR NOEL
FRANÇOIS BLIQUE,
CURÉ DU GRAND FRESNOY,
DÉCÉDÉ LE 22 JANVIER 1849,
AGÉ DE 50 ANS.
BIENHEUREUX CEUX QUI
MEURENT DANS LE SEIGNEUR.
C'EST MAINTENANT QU'ILS SE
REPOSENT DE LEURS TRAVAUX,
CAR LEURS ŒUVRES
LES SUIVENT.
APOC. XV, 13.
REQUIESCAT IN PACE.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ICI REPOSE
EN ATTENDANT LA RÉSURRECTION
LE CORPS DE M. JOSEPH AMAND TROUSSELLE,
INSTALLÉ CURÉ DE MACHEMONT,
LE 10 AOUT 1835,
PUIS DE GRAND - FRESNOY
LE 1er AVRIL 1849.
IL RENDIT SON AME A DIEU,
LE 3 JUIN 1866,
AGÉ DE 56 ANS.
PENDANT LES 30 ANS
DE SON MINISTÈRE PASTORAL
IL FIT PREUVE DE BONTÉ,
DE ZÈLE, DE PIÉTÉ ET DE PRUDENCE,
ET IL MÉRITA L'ESTIME
ET LES RESPECTS DE SES PAROISSIENS.
PRIEZ DIEU
POUR LE REPOS DE SON AME.

—

CXXVII

Sépulture Spicq.

ICI
REPOSE LE CORPS DE
LOUIS FRANÇOIS SPICQ
MÉDECIN, ANCIEN MAIRE
DU GRAND FRESNOY
DÉCÉDÉ LE 17 7bre 1862
DANS SA 85e ANNÉE.

—

CXXVIII

Sépulture d'Othilie Claudet.

ICI
REPOSE LE CORPS DE
OTHILIE CLAUDET
ÉPOUSE DE POULAIN DE LAFONTAINE
PERCEPTEUR A GRAND FRESNOY
DÉCÉDÉE LE 4 NOVEMBRE 1862
DANS SA 48e ANNÉE.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CXXIX

Tombe de M. Boyeldieu.

ICI REPOSE LE CORPS DE
M[r] L'ABBÉ STRASI BOYELDIEU
ANCIEN AUMONIER DE LA MAISON
CENTRALE DE CLERMONT (OISE)
DÉCÉDÉ DANS LA PAIX DU SEIGNEUR
LE 22 OCTOBRE 1896
A L'AGE DE 81 ANS.
PRIEZ POUR
LUI.

François-Strasi Boyeldieu, né en 1815, ordonné prêtre en 1840, vicaire à la cathédrale de Noyon de 1840 à 1847, curé de Pont-l'Evêque en 1847, de La Croix-Saint-Ouen en 1855, est devenu aumônier de la Maison Centrale de Clermont en 1862.

C'est le fils de François Boyeldieu, percepteur, et de Victoire Gille, et le neveu de Laurent-Quentin Boyeldieu, ancien supérieur du Petit Séminaire de Noyon, chanoine de la cathédrale, décédé le 3 février 1879, âgé de 82 ans et 7 mois.

—

CXXX

CI-GIT
M[r] FRANÇOIS
BOYELDIEU
PERCEPTEUR
A GRAND-FRESNOY
DÉCÉDÉ LE 16 X[bre] 1835,
AGÉ DE 62 ANS.

Il craignoit Dieu et évitait le mal.
Il fuyoit les assemblées mondaines et alloit souvent prier Dieu dans son temple (*Tobie*).

REQUIESCAT IN PACE.

ICI
REPOSE
MADAME VEUVE BOYELDIEU
NÉE VICTOIRE GILLE
DÉCÉDÉE LE 6 X[bre] 1885
AGÉE DE 90 ANS ET 6 MOIS.

Souvenez-vous, Seigneur, de celle qui fut pieuse envers vous, si affectueuse envers les siens, si bienveillante envers tout le monde.
(S[t] *Augustin*).

—

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CXXXI

Famille Gavrelle.

Tombe en marbre blanc signée Boyenval.

Ici reposent
Aglaüs Gavrelle, médecin
1799-1862.

Catherine Virginie Pellieux, son épouse
1802-1872.

Marie Madeleine Gavrelle, sa sœur
épouse Sturbe
1798-1875.

Marie Noémi Marguerite Gavrelle
1804-1883.

Louis Adélard Gavrelle
1833-1906.

DE PROFUNDIS

CXXXII

Sépulture de Famille

SIMONET ET CHERBONNIER

A la mémoire
de Florent Prosper
Simonet
notaire honoraire
décédé le 8 janvier 1874
dans sa 78ème année.

Pierre Joseph
Cherbonnier
docteur médecin
décédé le 7 Xbre 1875,
dans sa 65ème année.

Madame
Eugénie Rosalie Hubaine
épouse de Mr Simonet
décédée le 28 janvier 1880
dans sa 83 (*sic*) année.

Madame
Eugénie Rose Esther
Simonet
Vve de Mr le docteur Cherbonnier
décédée le 12 novembre 1890.

Vivement regrettés de leurs familles.

DE PROFUNDIS

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

CXXXIII

Sépulture Paillot et Deleaux.

Ici reposent les corps
de
Denis Paillot, notaire
* 1789 - † 1849.

Florence Daudré, son épouse
* 1793 - † 1869.

Amédée Delfaux
notaire honoraire
* 1814 - † 1888.

Léonide Paillot, son épouse
* 1817 - † 1897.

DE PROFUNDIS

—

CXXXIV

Sépulture Kleczkowski.

A la mémoire
de notre chère fille
Isabelle
Kleczkowska
décédée le 27 juillet
1892
dans sa 24e année.

Saturnin Kleczkowski
docteur en médecine
décédé le 18 avril 1912
dans sa 71e année.

PRIEZ POUR EUX.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

HÉMÉVILLERS

A. — *ÉGLISE PAROISSIALE DE SAINT-MARTIN*

Ecclesia Sancti Martini de Hemevillier

CXXXV

Tombe de Marie de Rouvroy (1713).

D. O. M.

ICY REPOSE LE CORPS DE MARIE DE ROUVROY, EN SON VIVANT ÉPOUSE DE MESSIRE JEAN BAPTISTE DE VIELLECHASTEL, CHEVALIER SEIGNEUR DE CETTE PAROISSE, DÉCÉDÉE LE 21 DÉCEMBRE 1713, AGÉE DE 50 ANS. PRIEZ DIEU POUR SON AME.

LATON, A SENLIS.

On y voit les armes de Vielchastel : d'azur à trois lionceaux d'or 2-1, et celles de Rouvroy : de sable à la croix d'argent chargée de cinq coquilles de gueules. Cette pierre est auprès des fonts baptismaux.

Madeleine-Marie-Françoise de Vielchastel, fille de Jean-Baptiste de Vielchastel et de Marie de Rouvroy, épousa, le premier octobre 1721, Louis-Antoine de Gaudechart, sieur de Mattencourt, capitaine au régiment royal-artillerie, quatrième fils de René de Gaudechart et de Marie de Vuion d'Héronval.

—

CXXXVI

Tombes près du confessionnal.

. . . .

EN SON VIVANT . . . . DE LA MAISON DE LA REYNE ET CAP. P[OVR] LE ROY DE LA [PREVOSTÉ ET CHASTELLENIE DE] GOVRNAY REMY . . . ET MOYENN[EVILLE] . . . ET DAMOISELLE ANNE . . . . QUI TRESPASSA LE V SEPT. . . MDLI. PRIEZ DIEV POVR LEVRS AMES.

CY G[IST] HONNESTE PERSONNE
ANTHOINE . . . EN SON VIVANT SEIGNEVR
. . . . . . DEMOVRANT A HÉMÉVILLERS
LEQVEL TRESPASSA . . . JANVIER MDLVIII.
PRIEZ DIEV POVR SON AME.

Qui sont ces défunts ? Les dates peuvent aider à les reconnaître.

—

CXXXVII

Cloche de l'église.

L'AN 1834, J'AI ÉTÉ BÉNITE PAR Mr HONGRE JEAN BAPTISTE, CURÉ DOYEN DU CANTON D'ESTRÉES-
☞ SAINT-DENIS, ASSISTÉ DE Mr RUANO JOSEPH MARIOC, DESSERVANT D'HÉMÉVILLERS, ET JE SUIS NOMMÉE
✠ FRANÇOISE-JOSÉPHINE PAR Mr DORLÉ FRANÇOIS, CULTr, PROPre ET MAIRE DE CETTE COMMUNE, PARRAIN, LA
✠ MARRAINE Mme JOSÉPHINE AUGUSTINE VERVEL, FFMME DE DORLÉ AUGUSTE. Mr GOULLET THÉODORE, ADJOINT. ✠

Elle porte un Christ ; à droite du Christ, saint Nicolas, et à gauche, saint Martin à cheval ; du côté opposé figure un écusson chargé d'une cloche et autour de l'écusson se lit CAVILLIER ; puis, sur un phylactère, FLORENTIN CAVILLIER, FONDEUR, SOLENTE.

—

B. — *ANCIEN CIMETIÈRE D'HÉMÉVILLERS*

CXXXVIII

CAVEAU DU MARQUIS
FRÉDÉRIC
DE GAUDECHART
ET
DE LA FAMILLE DE ROCHEGOUSTE

—

C. — *NOUVEAU CIMETIÈRE*

CXXXIX

Tombe de M. Dachez, curé.

ICI
REPOSE LE CORPS DE
JEAN FRANÇOIS MAURICE
DACHEZ

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ANCIEN CURÉ D'HÉMÉVILLERS,
DÉCÉDÉ LE 5 OCTOBRE
1870,
DANS SA 71ème ANNÉE.

IL EST MORT, CE PÈRE, MAIS IL NE
SEMBLE PAS MORT, CAR IL A LAISSÉ
APRÈS LUI-MÊME SA MÉMOIRE
POUR RÉPONDRE A CEUX QUI L'AIMAIENT.

Né à Bonlier, canton de Nivillers, en 1801, M. Dachez fut curé de Canly du 28 juin 1832 au 7 octobre 1837, curé de Longueil-Sainte-Marie de 1837 à 1858, enfin d'Hémévillers de 1858 à 1869.

HOUDANCOURT

A. — *ÉGLISE PAROISSIALE DE SAINT-GEORGES*

Ecclesia Sancti Georgii de Houdencourt

CXL

Tombe d'un seigneur d'Houdancourt (XIIIe siècle).

CI G..... S DE HOUDENCOURT, CHEVALIERS, KI TRESPASSA EN L'AN DEL INCARNATION NOSTRE SEGNEUR M. ET C.....VIII LE ..... ANDRIU..... L'AME..... LI. KE..... DIX.....

Table de marbre noir, longue de 2m61, large de 1m14, posée contre le mur septentrional de l'église, à l'extérieur.

CXLI

Au bas de la fenêtre centrale de l'abside :

ANNO DNI MDCCCLXXVII, ACCURANTE
D. MOREL PAROCHO J. E. ROUSSEL FECIT.

Au bas de la fenêtre de l'abside, côté de l'Evangile :

ANNO DNI MDCCCLXXXIV DED' A.
BARO DE MONTREUIL ET G. MEURINNE.

Au bas de la fenêtre de l'abside, côté de l'Epître :

ANNO DNI MDCCCLXXXIV DEDERUNT
DUCHISSA DE LA MOTHE-HOUDANCOURT
ET A. COMES DE COSSÉ-BRISSAC.

Au bas de la fenêtre de la chapelle de la Sainte-Vierge :

DON DE MARCELLINE MONNET, ANNO DOMINI MCMC.


Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

CXLII

La Fondation de Charles, marquis de Villette.

Table de marbre blanc au sanctuaire de l'église d'Houdancourt côté de l'Epître.

Hauteur 0m65, largeur 0m45.

En tête : Armoiries de Villette. *De sable à six tours d'or, 3-2-1.*
Devise : *Toujours Villette, toujours fidèle.*

TESTAMENT DE M. CHARLES, MARQUIS DE VILLETTE
EN DATE DU 8 AVRIL 1859.

Je lègue à la commune d'Houdancourt pour les pauvres la somme de 5.000 francs qui seront placés sur l'Etat et l'intérêt remis chaque semestre au curé ou desservant qui en sera seul et sans contrôle distributeur aux pauvres. En raison de ce legs, je demande que la commune ordonne annuellement et à perpétuité, au jour de ma mort, une messe basse pour le repos de mon âme.

M. LE MARQUIS DE VILLETTE
EST DÉCÉDÉ LE 3 JUIN 1859.

Voyez la généalogie de Villette dans *Houdancourt, seigneurie et paroisse*, par l'abbé MOREL, p. 113-126.

CXLIII

Tableau commémoratif des bienfaiteurs d'Houdancourt.

Marbre blanc haut de 0m65 sur 0m45, placé dans le sanctuaire du côté de l'Evangile.

BIENFAITEURS DE L'ÉGLISE

E. F. M. U. D'HÉRICY, DUCHe DE LA MOTHE-HOUDANCOURT, † 25 MAI 1891. *Maître-autel, consacré le 14 juin 1879.*

A. Cte DE COSSÉ-BRISSAC, † 22 AVRIL 1890.

A. M. DE WALSH-SERRANT, Ctesse DE COSSÉ-BRISSAC, † 21 JANVIER 1895.

L. FRANÇOIS N. CARRON, † 5 FÉVRIER 1887. *Legs 4.000 fr., rente 177 fr.*

M. PACIFIQUE PINEL, Vve CARRON, † 4 SEPTEMBRE 1899. *Don de 1.500 fr. pour la sacristie bâtie en 1910.*

C. CLARISSE CARRON, Vve GAGNAGE, † 22 MARS 1901. *Legs 2.000 fr., rente 62 fr.*

C. L. GUSTAVE MEURINNE, † 4 JUILLET 1902.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CXLIV

Tombe de Gilles Masselin, curé (1753).

A. M. D. G.

CY GIT ET REPOSE LE CORPS DE FEU MESSIRE GILLES MASSELIN, QUI PENDANT SA VIE SE DISTINGUA NON SEULEMENT PAR UNE PIÉTÉ SOLIDE ENVERS DIEU, MAIS AUSSI PAR LA PURETÉ DE SES MŒURS ET PAR SON ZÈLE POUR LES PEUPLES QUI LUI ONT ÉTÉ CONFIÉS. IL MOURUT AGÉ DE 79 ANS, APRÈS AVOIR GOUVERNÉ PENDANT XLV ANS CETTE ÉGLISE, A QUI IL PROCURA TANT PAR SON ATTACHEMENT QUE PAR SES BIENFAITS DE QUOI SUBSISTER ET FOURNIR A LA CÉLÉBRATION DES SAINTS MYSTÈRES. IL SE DÉCLARA AUSSI EN MOURANT LE PÈRE DES PAUVRES, A QUI IL FIT DISTRIBUER UN SECOURS ASSEZ HONNÊTE. N'OUBLIEZ PAS, AMES CHRÉTIENNES, DE PRIER DIEU POUR LE REPOS DE SON AME.

REQUIFSCAT IN PACE.

La tombe de Gilles Masselin, décédé le 18 février 1756, est dans le chœur de l'église. L'inscription tumulaire est peinte sur une table de bois.

CXLV

Tombe de Julienne-Françoise Rabillon (1775).

CY GIST D[lle] JULIENNE FRANÇOISE RABILLON DE MORLAIX EN BRETAGNE, DÉCÉDÉE LE 6 AOUST 1775, AGÉE DE 68 ANS. PRIEZ DIEU POUR ELLE. *Requiescat in pace.*

Cette tombe est à l'entrée du chœur.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CXLVI

Première cloche de l'église (1833).

✠ L'an 1833, j'ai été bénite par Mr Langlois, desservant la commune d'Houdancourt, et nommée Georgine par M^{r} le marquis de la Tour

☞ du Pin-Montauban, pair de France, et par Dame Elise-Honorée-Françoise-Marie-Ulrique d'Héricy, épouse de M. le marquis de Walsh-Serrant.

☞ MM. François-Augustin Decourbe, maire, Louis-Sébastien Bouché, adjoint, Louis-Alexandre Gagnage, marguillier, Jean-Baptiste Fontaine, instituteur.

On y voit un crucifix, une Vierge, saint Pierre et l'estampille de Nicolas Cavillier, fondeur à Beauvais. Elle est haute de 0^{m}72 ; son diamètre est de 0^{m}85.

—

CXLVII

Seconde cloche de l'église (1833).

✠ L'an 1833, j'ai été bénite par Mr Langlois, desservant la commune d'Houdancourt, et nommée Nicole par Mr Olivier-Louis-Ch^{les}-

☞ Robert, marquis de Walsh-Serrant, grand d'Espagne de 1re classe, prop^{re} a Fayel, et par dame Calliste-Poline-Adélaïde-Marie,

☞ marquise de Villette. MM. François-Augustin Decourbe, maire, Louis-Sébastien Bouché, adjoint, Louis-Alexandre Gagnage, marguillier, Jean-Baptiste Fontaine, instituteur.

Elle porte un Christ, saint Nicolas, sainte Marguerite et l'estampille de Nicolas Cavillier, fondeur. Son diamètre est de 0^{m}78 et sa hauteur de 0^{m}64.

—

B. — *VIEUX CIMETIÈRE*

CXLVIII

Sépulture Carron.

Ici reposent les corps
de
Louis François Nicolas Carron,
maire d'Houdancourt,
décédé le 5 février 1887,
agé de 68 ans,


Digitized by Google — Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ET DE
THÉODULE FRANÇOIS CARRON,
DÉCÉDÉ LE 11 JUIN 1875,
A L'AGE DE 27 ANS.

DE PROFUNDIS.

Par son testament en date du 8 juillet 1879, M. François-Nicolas Carron a légué à l'église d'Houdancourt quatre mille francs à la charge d'une messe annuelle et perpétuelle pour le repos de son âme et pour le repos de l'âme de sa femme, Marie-Pacifique Pinel, et de son fils Théodule-François.

C. — *NOUVEAU CIMETIÈRE*

Le calvaire en a été bénit par M. le chanoine Pihan, curé-doyen d'Estrées-Saint-Denis, le dimanche 29 juillet 1900.

CXLIX

Sépulture Gagnage-Carron.

CÉLINE CLARISSE CARRON DÉCÉDÉE LE 22 MARS 1901 A L'AGE DE 75 ANS.	FRANÇOIS ALEXANDRE MAGLOIRE GAGNAGE MAIRE D'HOUDANCOURT DÉCÉDÉ LE 23 MAI 1890 A L'AGE DE 74 ANS.

REGRETS ÉTERNELS.

Par testament olographe, en date du 20 septembre 1899, Céline-Clarisse Carron a légué aux pauvres d'Houdancourt 2.000 fr., à ceux de Chevrières 2.000 fr., à ceux de Grand-Fresnoy 2.000 fr., à ceux de Sacy-le-Petit 1.500 fr., à ceux de Bazicourt 1.500 fr., à l'église d'Houdancourt 2.000 fr., à Notre-Dame-de-Bon-Secours de Compiègne 2.000 fr., à l'église Saint-Jean-Baptiste de Saintines 2.000 fr., à la charge par chacune de ces églises et communes de faire dire chaque année à perpétuité une messe à son intention et à celle de son mari. Le revenu des sommes léguées aux pauvres doit être distribué chaque année par les soins du prêtre desservant chacune de ces communes et une messe doit être dite également, chaque année, pour la donatrice et son mari.

—

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CL

FAMILLE
BOUCHER-DECOURBE

JULIE LÉOCADIE VALERINE
BOUCHER
DÉCÉDÉE LE 7 SEPTEMBRE 1899
DANS SA 49ème ANNÉE.

ARSÈNE BOUCHER
ANCIEN MAIRE D'HOUDANCOURT
DÉCÉDÉ LE 1er JUIN 1902
DANS SA 75ème ANNÉE.

PRIEZ DIEU POUR EUX.

JONQUIÈRES

A. — *ÉGLISE PAROISSIALE DE SAINT-NICOLAS*

Ecclesia Sancti Nicolai de Jonquières

CLI

Dans le chœur, au bas de la fenêtre de la sainte Cène, on lit :

OFFERT PAR Mr LE BARON ET Mme
LA BARONNE CREUZÉ DE LESSER.
L. KOCH.

CLII

Tombe de François de Clément (1780).

ICI REPOSENT
MESSIRE FRANÇOIS DE CLÉ-
MENT, DÉCÉDÉ A JONQUIÈRES
LE 5 AVRIL 1778.
ET MADAME MARIE CHARLOTTE
FRANÇOISE DE CLÉMENT DU VAUX
ÉPOUSE DE MESSIRE CHARLES FRAN-
ÇOIS, VICOMTE DE BOUBERT, CHE-
VALIER DE L'ORDRE ROYAL ET
MILITAIRE DE S. LOUIS, ANCIEN
CAPITAINE DES CARABINIERS,
DÉCÉDÉE AUSSI A JONQUIÈRES
LE 5 OCTOBRE 1780.

Cette tombe est devant l'autel de la Sainte-Vierge.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CLIII

Cloche de l'église.

L'AN 1829, J'AI ÉTÉ BÉNITE PAR M[r] JEAN-BAPTISTE ALMINIANA, DESSERVANT DE JONQUIÈRES. J'AI POUR PARRAIN M[r] JULES DE

✠ SEPTENVILLE ET POUR MARRAINE ANGÉLIQUE-CHARLOTTE-GABRIELLE-HYACINTHE DE BOUBERT DE MUYSSART. ET IL

✠ M'ONT NOMMÉE JULIE - GABRIELLE. M[r] MUYSSART, MAIRE ET PROPRIÉTAIRE A JONQUIÈRES.

Les ornements sont un Christ et en face, de l'autre côté, un cartouche sur lequel on lit : FLORENTIN CAVILLIER, FONDEUR. Sous le cartouche, sont ces mots : CH. A SOLENTE.

Sur les autres faces sont, à la droite du Christ, saint Nicolas, évêque, crossé, mitré, bénissant les enfants, et, à la gauche du Christ, saint Joseph tenant l'Enfant-Jésus sur le bras droit.

Le parrain de cette cloche, Auguste-Léon-Jules Langlois de Septenville, avait épousé, le 10 novembre 1823, Clémentine de la Fontaine d'Ollezy, petite-fille de Charles-François, vicomte de Boubers, seigneur de Jonquières, et nièce d'Angélique-Charlotte-Gabrielle-Hyacinthe de Boubers, mariée à L. Auguste C. de Muyssart.

B. — *CIMETIÈRE*

CLIV

Sépulture de Muyssart de Boubers de Braquemont.

ICI
REPOSE LE CORPS
DE LOUIS AUGUSTE CÉSAR
DE MUYSSART
CHRÉTIENNEMENT DÉCÉDÉ
EN SON CHATEAU,
LE 26 MARS 1858,
A L'AGE DE 82 ANS ET TROIS MOIS,
RÉUNI D'APRÈS SON DÉSIR
A CHARLOTTE DE BOUBERS
SA FEMME EN 1[ère] NOCE.
IL A EMPORTÉ LES REGRETS
DE SA FAMILLE ET L'ESTIME
DE TOUS.

PRIEZ POUR SON AME.

ICI
REPOSE LE CORPS
DE M[me] ANGÉLIQUE
CHARLOTTE GABRIELLE
YACINTE DE BOUBERS
NÉE A ABBEVILLE, LE 28
JUIN 1772, ÉPOUSE DE M.
AUGUSTE DE MUYSSART
PROPRIÉTAIRE A JONQUIÈRES,
DÉCÉDÉE A COMPIÈGNE
LE 4 DE JUIN 1843
ET TRANSFÉRÉE EN CE LIEU
D'APRÈS SES INTENTIONS
MANIFESTÉES EN SON TESTAMENT.

PRIEZ DIEU POUR SON AME.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ici repose le corps
de Eulalie Elisabeth
Aubée de Braquemont
Veuve de Louis César
Auguste de Muyssart
bienfaitrice de l'église
de Jonquières
décédée chrétiennement
a Compiègne
le 2 septembre 1869.
PRIEZ DIEU POUR ELLE.

Elle était âgée de 74 ans.

—

CLV

Sépulture de la Famille Dumont

(*dans une chapelle funéraire*).

Ici reposent
Antoine Dumont
décédé a Jaux le 16 Xbre 1878
a l'age de 85 ans.

Marie Jeanne Angélique Lavielle
décédée le 1er 9bre 1850
a l'age de 59 ans.

Louis François Leclère
né a Armancourt
décédé a Jonquières le 5 7bre 1863
a l'age de 59 ans.

Marie Argentine Augustine Leclère
décédée le 2 février 1892
a l'age de 59 ans.

Joseph Pascal Dumont
décédé le 22 mars 1897
a l'age de 70 ans.

L'abbé Louis Antoine Dumont
ancien curé de Jaux
décédé a Domfront le 16 mars 1899
a l'age de 75 ans.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

L'abbé Louis-Antoine Dumont, frère aîné de Joseph-Pascal Dumont, maire de Jonquières, est né en 1823, fut ordonné prêtre en 1858 et devint curé de Lataule la même année. En 1863 il fut nommé curé de Catigny et en 1873 curé de Jaux, où il resta jusqu'en 1895.

—

CLVI

Croix funéraires de la Famille Gambier-Dervillé.

I

Marie Dervillé
* 10 aout 1874
† 27 septembre 1874.

François Victor Dervillé
* 23 mars 1879
† 16 juin 1881.

Victorine Angélique
Adéline Gambier
Epouse H. Dervillé
* 25 mars 1850
† 22 février 1910.

II

Ici
Repose le corps
de Mlle Angélique Emilie
Gambier
née le 30 juillet 1811
décédée le 2 février 1892
—
Regrettée de toute sa famille.
—
DE PROFUNDIS.

III

A la mémoire
de notre bonne mère
Justine Gambier
Epouse de François Dupont
décédée au Meux
le 10 octobre 1880
a l'age de 72 ans.
—
Vivement regrettée de son mari,
de ses enfants, petits-enfants
et de toute sa famille.
—
PRIONS DIEU POUR ELLE.

IV

A la mémoire
de notre beau-père
Louis Gallois
ancien militaire médaillé
* le 5 février 1794
† le 1er mai 1879 sans postérité
Veuf de Victoire Lavielle.

V

A la mémoire
de
Marie Anne Victoire
Lavielle
Epouse de Louis Gallois
† le 18 septembre 1875
a l'age de 88 ans.
—
Vivement regrettée
de son mari
et de ses enfants.
—
PRIONS DIEU POUR ELLE.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

VI

A la mémoire
de Angélique Pélagie
Gambier
décédée le 3 février 1892
a l'age de 74 ans.
—
Laissant de vifs regrets
a son mari Victor Gambier
et a ses enfants.
—
Sa bonté n'avait pas de limites.

François Victor
Gambier
décédé le 11 juillet 1893
dans sa 79e année.
—
De profundis.

VII

Ici
repose le corps
de Angélique Fouquet
Epouse de
Antoine Bonaventure
Gambier
décédée le 13 mars 1866
dans sa 71e année.

VIII

A
Eugène Gambier
décédé dans sa 14e année
le 19 janvier 1861.
—
Vivement regretté
de ses père et mère
et de toute sa famille.
—
Priez pour lui.

IX

A la mémoire
de notre vénéré père,
beau-père et aïeul,
Antoine Bonaventure
Gambier
ancien maire de cette commune
* en 1798
† le 16 décembre 1878.
—
Sa bonté pour tous
nous laisse espérer
qu'il obtiendra miséricorde.

X

A la mémoire de
François Gambier
arpenteur-géomètre
* en 1843
† en 1870
Epoux de Léonie Esmery.

Et de leur fils
Léon François Gambier
* en 1870
† la même année
quelques jours avant son père
après avoir vécu 1 mois.
—
Seigneur, daignez vous souvenir
de vos serviteurs, et soutenez-les
s. v. p. dans leur profonde
affliction.

Antoine-Bonaventure Gambier, géomètre, a été maire de Jonquières du 23 juillet 1852 au 3 septembre 1865.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

François-Victor Gambier, géomètre, l'a remplacé de 1865 au 9 septembre 1867.

—

CLVII

Sépulture Levasseur-Gambier.

Grande croix sur un socle à quatre faces.

Sur la face Est, on lit :

ICI REPOSENT LES CORPS DE
JULES CÉSAR EMILE LEVASSEUR
DÉCÉDÉ INSTITUTEUR
A LONGUEIL-Ste-MARIE
LE 27 JANVIER 1884
DANS SA 39e ANNÉE.

MARIE ANGÉLIQUE GAMBIER
SON ÉPOUSE,
DÉCÉDÉE LE 27 AVRIL 1897
DANS SA 53e ANNÉE.

REGRETTÉS DE LEURS ENFANTS
ET DE TOUTE LA FAMILLE.

—

DE PROFUNDIS.

Sur la face Nord :

ICI REPOSENT LES CORPS DE
JULIE HOURDÉ,
ÉPOUSE DE Mr JULIEN LEVASSEUR,
ANCIEN INSTITUTEUR,
DÉCÉDÉ LE 1er SEPTEMBRE 1883
DANS SA 61e ANNÉE
REGRETTÉE DE SON MARI
ET DE SES PETITS-ENFANTS.

FRANÇOIS JULIEN LEVASSEUR
SON ÉPOUX,
ANCIEN INSTITUTEUR,
DÉCÉDÉ LE 16 JUIN 1903
DANS SA 84e ANNÉE.

—

DE PROFUNDIS.

Sur la face Ouest, on lit :

ICI REPOSE LE CORPS DE
JULIE MARIE ANGÉLIQUE
LEVASSEUR
DÉCÉDÉE LE 7 MARS 1902
DANS SA 28e ANNÉE.
REGRETTÉE DE TOUTE SA FAMILLE.

Sur la face Sud, on lit :

ICI REPOSE LE CORPS DE
EMILIE LEVASSEUR
DÉCÉDÉE EN 1880
DANS SA 3e ANNÉE.

—

LAUDATE, PUERI DOMINUM.

—

CLVIII

FAMILLE
GAMBIER-LEFÈVRE

HUBERT GAMBIER
GÉOMÈTRE
* 3 NOVEMBRE 1821
† 16 JUILLET 1872.


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Clarisse Morlière
Epouse de Clovis Lefèvre
décédée le 10 aout 1888
a l'age de 58 ans.

Eugénie Carluy
Vve de H. Gambier
* 27 octobre 1820 - † 3 novembre 1896.

François Clovis Lefèvre
né le 14 janvier 1828
décédé le 16 septembre 1896.

Clarisse Lefèvre
Epouse de François Ramaz
* 1848 - † 1911.

REGRETS.

—

CLIX

CAVEAU DE Mlle JOSÉPHINE LAVIELLE ET QUÉRIÈRE

Ici reposent
Joséphine Nourtain
Vve Lavielle
décédée le 18 janvier 1878
a 71 ans.

Pierre Alphonse Quérière
Membre des Sauveteurs de France
Décoré d'un grand nombre de médailles
décédé le 11 janvier 1888
a 73 ans.
Regrets.

Marie Elisa Joséphine Lavielle
décédée le 20 février 1892
a 66 ans.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

PIERRE AUGUSTIN EDMOND FOSSARD
MÉDECIN-MAJOR DE 1re CLASSE
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
† 2 SEPTEMBRE 1905, A L'AGE DE 74 ANS.

—

CLX

Sépulture Devaux.

ICI REPOSENT LES CORPS
DE JOSEPH DEVAUX
DÉCÉDÉ A JONQUIÈRES, LE 12 AVRIL 1886
DANS SA 11e ANNÉE
VIVEMENT REGRETTÉ DE SES PÈRE ET MÈRE,
DE SES SŒURS, DE SES BEAUX-FRÈRES
ET DE TOUTE SA FAMILLE.

—

PRIEZ POUR LUI.

ET DE LÉOPOLD DEVAUX
ANCIEN INSTITUTEUR
DÉCÉDÉ LE 5 MAI 1897
DANS SA 64e ANNÉE
REGRETTÉ DE SA VEUVE, DE SES ENFANTS
ET DE TOUTE SA FAMILLE.

—

PRIEZ DIEU POUR LUI.

LACHELLE

—

ÉGLISE PAROISSIALE DE NOTRE-DAME
Beata Maria de Lachelle

CLXI

Cloche de l'église.

✠ MARIE SUIS NOMÉE, A DIEU FAIS SUPLICATION. LES AMES DE CEULX SOINT SAUVÉE, QUI SONT CAUSE DE MA FAÇON. L'AN MIL Vc XLIII.

Cette cloche a 0m70 de hauteur et 0m85 de diamètre.

LE MEUX

A. — *ÉGLISE PAROISSIALE DE SAINT-MARTIN*

Ecclesia Sancti Martini d'Omeux (de Ulmeus, 1194)

CLXII

Tombe de l'abbé Fauquempréz.

A l'extérieur de l'église, devant le portail.

✠
ICI REPOSE
DANS LA PAIX DU SEIGNEUR
LOUIS JOSEPH ACHILLE
FAUQUEMPRÉZ
CURÉ DU MEUX
DÉCÉDÉ LE 22 MARS 1844.
R. I. P.

—

CLXIII

Reconstruction de la nef de l'église.

Inscription sur le mur du portail, à l'intérieur.

L'AN 1893
LA NEF DE CETTE ÉGLISE
A ÉTÉ REBÂTIE EN VERTU DE LA DONATION
DE Mr HAUËT, ANCIEN INSTITUTEUR
ET DE Mme HAUËT, SON ÉPOUSE.

—

CLXIV

Mausolée de Jean de Rouville.

ÉLOGE

J'AI PRIS MON ORIENT DANS LE SEIN DE LA FRANCE
MON SANG A COMMENCÉ DÈS LA BLANCHEVR DV LIS
ET D'VN GRAND EMPEREVR JE TIENS VNE ALLIANCE,
QVI RENDRA MES DESTINS A JAMAIS ANOBLIS.
J'AI SVRMONTÉ L'ENFER, ESTOVFFANT SES MÉGÈRES,
L'HÉRÉSIE EST TOMBÉE AVX PIEDS DE MA VERTV
ET POVR ME DÉLIVRER DE SES LOIX MENSONGÈRES,
LE CIEL DEDANS MON COEVR A TOVSIOVRS COMBATV.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La Hollande admira les flevrs de mon covrage ;
La Rochelle et le spyr contèrent mes combats,
La Motte en veit des frvicts, qvand j'aidais a l'ovvrage
Qvi sovs le jvste Lovis la feit crovller a bas.
Doncq passant, ne croids pas qve ces covches fvnèbres,
Ov la Parqve me tient, destrvisent mes lavriers ;
Vn soleil ne sçavroit movrir dans les ténèbres,
Non plvs qve dans la mort les vertvs des gverriers.

A la mémoire
dv havt et pvissant seignevr, Messire Jean de Rovville, chevalier seignevr dv Mevlx et avltres lievx, gentilhomme ordinaire de la Chambre dv roy, capitaine de cent chevavlx légers entretenvs povr son service, commandant par ordre de sa Majesté a la cavalerie légère dans ses armées, ov il s'est comporté si valevrevsement, qve la France, la Lorraine, l'Allemagne et l'Alsace sont témoins de ses victoires. Il décedda a Hespinal, le XXVIIe jvin mil VI^c XXXV, le soixantiesme an de son aage, et fevst apporté en ce liev ov il repose en paix. *Requiescat in pace. Amen.*

Plaque de marbre noir, haute de 0m70, large d'environ 0m85, jadis fixée au tombeau de Jean de Rouville, dans le chœur de l'église du Meux. Le chevalier, en costume de chevau-légers, y était représenté à genoux sur un coussin, les mains jointes et légèrement élevées. La tête et les mains étaient en marbre, la chevelure longue et bouclée. Le personnage est haut de 1m25.

Ce monument gît dans la cour de M. Delafalize, à La Bruyère-Le Meux. L'abbé Dirmant en a conservé l'inscription dans *Compiègne et ses environs*, Bibliothèque de la ville de Compiègne.

Louise d'Aumont, fille de Ferri d'Aumont et de Françoise de Ferrières, en épousant en 1523 François de Rouville, lui apporta en dot la terre du Meux. Jean de Rouville avait pour père Jacques de Rouville, quatrième fils de François de Rouville et de Louise d'Aumont.

CLXV

Cloche de l'église.

L'an 1820, j'ai été bénite par Mr Benoit Mopinot, curé du Meux, et nommée Sophie-Antoinette par Mad^me Jeanne-Sophie Viat.

☞ épouse de Mr Alexandre-Marie Poulain de la Bigne,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

PROP^{re} ET MAIRE DE CETTE COMMUNE, ET Mr L^{s}-ANTOINE VIAT, PROP^{re} A PARIS.

☞ MM. L^{s} DURONSOY, JOSEPH DELAGRANGE ET F. DELAMARRE MARG^{rs}. JEAN-CLAUDE MÉRIEN INSTITUTEUR, ET LÉPRON PERCEPT^{r}.

Ses ornements sont un calvaire et de l'autre côté l'estampille du fondeur, formée d'un cartouche portant une cloche avec ces mots : CAVILLIER, A CARRÉPUIS. A dextre du calvaire, saint Martin à cheval divisant son manteau ; à senestre, tête laurée de François Ier (?).

Nicolas-Benoit Mopinot, né le 2 avril 1760, nommé curé du Meux le 20 juin 1804, a été assassiné dans son presbytère, le 23 juin 1825.

—

B. — *CIMETIÈRE*

CLXVI

Au Caveau communal.

✠

ICI REPOSE LE CORPS
DE M^{r} L'ABBÉ ALMINANA
DOCTEUR EN DROIT CANON
ANCIEN CURÉ DE CETTE COMMUNE,
DE VERBERIE, DE BATIGNOLLES,
DE PIMPRÉ ET AUTRES
NÉ A ALCANTE (ESPAGNE)
LE 11 AVRIL 1788
DÉCÉDÉ EN CETTE COMMUNE
LE 27 7bre 1857, REGRETTÉ
DE TOUTES LES PERSONNES
QUI L'ONT CONNU.
PRÊTRE
CHARITABLE ET TRÈS HUMAIN
SON AME S'EST RÉUNIE AUX ANGES.

Jean-Baptiste Almignana a été curé du Meux de 1826 à 1833, de Verberie de 1833 à 1838, de Batignolles....., de Pimprez de 1841 à 1846, puis il est venu finir ses jours au Meux.

—

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CLXVII

Sépulture Fache-Sailly.

ANTOINE JOSEPH FACHE DÉCÉDÉ LE 19 MAI 1875 AGÉ DE 77 ANS MUNI DES SACREMENTS DE L'EGLISE.	MARIE LOUISE SAILLY DÉCÉDÉE LE 19 MAI 1880 AGÉE DE 82 ANS MUNIE DES SACREMENTS DE L'EGLISE.

R. I. P.

CONCESSION A PERPÉTUITÉ.

Antoine-Joseph Fache, leur fils, né le 12 septembre 1827, a été curé d'Ivry-le-Temple de 1851 à 1857, de Chevincourt de 1857 à 1859, de Royaucourt de 1859 à 1866, du Meux de 1866 à 1883, d'Ermenonville de 1883 à 1885, d'Hardivillers de 1885 à 1890, enfin de Brunvillers-la-Mothe, où il est décédé le 30 janvier 1893.

—

CLXVIII

Sépulture Le Barbier.

FLORENT EDMOND
LE BARBIER
NÉ LE 8 DÉCEMBRE 1828
DÉCÉDÉ LE 22 FÉVRIER 1893
RUE PIERRE-CHARRON, 47, PAROISSE DE
St PIERRE DE CHAILLOT
INHUMÉ AU MEUX LE 17 AVRIL 1893
A 65 ANS.

—

CLXIX

Sépulture Hauët-Lemoine.

A LA MÉMOIRE
DE MADAME
ET MONSIEUR HAUËT
ANCIEN INSTITUTEUR
DÉCÉDÉS 1877
LA COMMUNE
RECONNAISSANTE
1894.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

M. Sébastien-Omer Hauët, instituteur du Meux, y est décédé le 11 août 1877.

Joséphine Lemoine, sa veuve, est décédée le 7 septembre suivant.

On leur doit la reconstruction de l'église.

—

CLXX

Sépulture Desmarest.

ICI REPOSENT LES CORPS
DE
FRANÇOIS DESMAREST,
ANCIEN MAIRE DE LA COMMUNE DU MEUX,
NÉ A RUCOURT, COMMUNE DE LONGUEIL-Ste-MARIE,
LE 29 OCTOBRE 1799,
DÉCÉDÉ AU MEUX, LE 25 NOVEMBRE 1878.

F. E. AMAND DESMAREST
15 AVRIL 1838 - 10 JANVIER 1912
✝ MAIRE DU MEUX,
PRÉSIDENT DE LA S^{té} DE SECOURS MUTUELS,
CONNÉTABLE DE LA COMPAGNIE D'ARC.

LONGUEIL-SAINTE-MARIE

—

A. — *ÉGLISE PAROISSIALE DE SAINT-MARTIN*

Ecclesia Sancti Martini de Longolio Sanctæ Mariæ

CLXXI

Tombes de Paulle Merlin et d'Hector Fillion.

CY GIST PAULLE MERLIN, EN SON VIVĀT FEĒME DE GILLES FILLION, PRÉVOST DE LŌGUEIL, LAQ^{lle} TSPASSA LE XIIIJ IO^{r} DE JĀVIER MIL V^{c} XXXVII.

CY GIST ET REPOSE HECTOR FILLION, FILZ, EN SON VIVĀT, ARCHER DES ORDŌNANCES SOUBZ MŌS. LE DAULPHIN QUI TSPASSA LE XXII MAI M V^{c} LVIII.

A dextre est le portrait en pied gravé d'Hector Fillion ; à senestre, celui de Paule Merlin dont la tête est voilée.

L'écu de Paulle Merlin qui se voit au haut de la pierre à dextre

Digitized by Google — Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN



PAULLE MERLIN ET HECTOR FILLION


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

porte de... au chevron de... accompagné de trois merlettes, deux en chef et une en pointe. Celui de Hector Fillion à senestre porte de... au chevron de... accompagné de 3 fers de lance de... deux en chef et un en pointe.

Cette tombe est devant l'autel de la Sainte-Vierge. L'inscription est en caractères gothiques.

—

CLXXII

Cloche de l'église de Longueil.

L'AN 1787, J'AI ÉTÉ BÉNITE PAR NICOLAS SAUVAGE, CURÉ DE LONGUEIL-S.-MARIE, DOYEN RURAL DE COUDUN, ET JEANNE-FRANÇOISE-JEAN-BAPTISTE MONNART.

Les ornements sont un calvaire au pied duquel figurent la Sainte-Vierge, saint Jean debout et sainte Madeleine enlaçant la Croix de ses bras, une Vierge mère, saint Martin en chape, mitre et crosse, et, sur un cartouche, ces mots : FL. CAVILLIER.

—

CLXXIII

Clochette de Longueil-Sainte-Marie.

✠ L'AN 1780, J'AI ÉTÉ BÉNITE PAR Mr SAUVAGE, CURÉ DE CE LIEU ÉTANT DOYEN DE COUDUN,

ET NOMMÉE CÉCILE-RENÉE PAR Mr PIERRE ANCEL, MARGr, ET PAR MARIE-JEANNE LECLERC,

FEMME DE Fs-RENÉ DELAPLACE, RECEVEUR DE LONGUEIL ET MARGr EN SECOND.

Elle porte un ange et un cartouche avec ces mots : Philipe Cavilier, à Carépuis.

—

CLXXIV

Cloche de l'ancienne église de Rucourt.

Sanctus Dionysius de Ruecourt.

L'AN 1731, J'AI ESTÉ BÉNITE PAR Mre CHARLES BERNY, CVRÉ DE RVCOVR, ET NOMMÉE LOVISE-THÉRÈSE PAR

✠ TRÈS HAVT ET TRÈS PVISSANT SEIGr MONSEIGr LOVIS-CHARLE COMTE DE LA MOTHE-HAVDENCOVR, GRAND D'ESPAGNE

✠ DE LA PREMre CLASSE, BRIGADIER DES ARMÉES DV ROY, GOVVERNr ET COMMANDANT DES VILLES ET CITADELLES DE

✠ MÉSIÈRES ET CHARLEVILLE, ET PAR TRÈS HAVTE ET TRÈS PVISSANTE DAME MADAME VSTELLE-THÉRÈSE DE LA ROCHE-COVRBON,


Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

✠ CONTESSE DE LA MOTHE-HAVDANCOVR, GRANDE D'ESPAGNE, SON ÉPOVSE.

✠ JEAN LOISEAV MARGVILLIER.

Les lignes sont séparées les unes des autres par des fleurs de lis et les mots par des fleurons de couronnes ducales.

Les ornements sont : d'un côté, une Vierge couronnée, écrasant le serpent, portant sur le bras gauche l'Enfant-Jésus et tenant un lis de la main droite. De l'autre côté se trouve l'estampille de HORANIN LE GVAY composée d'une cloche surmontée d'un soleil.

La hauteur de la cloche est de 0m57 et son diamètre de 0m56.

—

CLXXV

Inscription commémorative de l'église de Rucourt.

Marbre blanc, large de 0m35, haut de 0m35, fixé à l'un des piliers d'entrée de l'ancien cimetière de Rucourt.

✠

EN CET ENDROIT
SE TROUVAIT EN 1211
UNE ÉGLISE PAROISSIALE,
APPELÉE SAINT-DENIS DE RUCOURT.
RECONSTRUITE VERS 1645
PAR PHILIPPE II
DE LA MOTHE-HOUDANCOURT,
MARÉCHAL DE FRANCE.
ELLE A SUBSISTÉ JUSQU'EN 1895.

—

B. — *PLACE DE L'ÉGLISE*

CLXXVI

Monument élevé au Grand Ferret

LE GRAND FERRÉ

—

AU CANTON
D'ESTRÉES-SAINT-DENIS
G. MEURINNE
CONSEILLER GÉNÉRAL
1871-1883.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Sur un socle en pierre repose un groupe en bronze représentant le Grand Ferret abattant de sa hache un Anglais. L'œuvre est signée : Félix Martin, 1888. Ce monument a été inauguré le 23 juin 1889.

—

C. — *ANCIEN CIMETIÈRE*

CLXXVII

Sépulture Dervillé-Soucanille

Sur une plaque de marbre blanc, fixée au mur Ouest.

A LA MÉMOIRE DE
LOUIS FRANÇOIS AMBROISE
DERVILLÉ
ANCIEN INSTITUTEUR
DE CETTE COMMUNE
DÉCÉDÉ LE 1er FÉVRIER 1851
DANS SA 45ème ANNÉE
ET DE
MARIE LOUISE JOSÉPHINE
SOUCANILLE
DÉCÉDÉE LE 19 MARS 1851
DANS SA 42ème ANNÉE.

—

D. — *NOUVEAU CIMETIÈRE*

Le calvaire en a été bénit en 1903.

CLXXVIII

Tombe de l'abbé Frémin.

On lit, sur une plaque de marbre blanc, au pied de la croix principale du nouveau cimetière, près d'une pierre tombale sur laquelle est gravée une grande croix seulement, l'inscription suivante :

HOMMAGE DE RECONNAISSANCE
DE LA PAROISSE DE LONGUEIL-SAINTE-MARIE
A SON VÉNÉRÉ PASTEUR.
ICI REPOSE LE CORPS
DE JEAN-BAPTISTE-FERDINAND
FRÉMIN, NÉ A BÉHÉRICOURT,
ANCIEN CURÉ DE FONTAINE-BONNELEAU
DÉCÉDÉ CURÉ DE LONGUEIL-SAINTE-MARIE
LE 9 OCTOBRE 1867
A L'AGE DE 42 ANS ET DEMI.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Jean-Baptiste-Ferdinand Frémin, né à Béhéricourt le 25 mai 1825, devint curé de Fontaine-Bonneleau le 13 juillet 1851, et de Longueil-Sainte-Marie le 16 novembre 1865.

—

CLXXIX

Sépulture de la Famille Hongre-Bullot.

Ici reposent			Ici reposent	
Valéry Pinel 1831-1882	Louis-Charles Desaint 1793-1874	Maria-Eugénie-Henriette Bullot 1844-1907	Louis-Nicolas Hongre 1800-1869	Jean-Marie Pinel 1771-1845
Anastasie Leroy 1832-1872	Marie-Marguerite Poidevin 1788-1865	André-Ferdinand-Désiré Hongre 1841-1913	Louise-Angélique Pinel 1796-1886	Marie-Louise Hongre 1768-1842
			Marceline-Rosalie Pinel 1803-1868	Jean-Pierre Hongre 1802-1851

Jean-Marie Pinel a été maire de Longueil de 1812 à sa mort.

Marie-Eugénie-Henriette Bullot, fille d'Antoine-Désiré Bullot, maire de Chevrières, a épousé, le 9 septembre 1862, André-Ferdinand-Désiré Hongre.

André-F.-D. Hongre, officier du Mérite agricole, maire de Longueil-Sainte-Marie de 1871 à 1904, conseiller d'arrondissement de juillet 1887 à 1892, président de la Société d'Agriculture de Compiègne et de la Chambre syndicale des Féculiers de l'Oise, et administrateur de la Succursale de la Banque de France à Compiègne, est décédé le 6 août 1913.

MONTMARTIN

—

ÉGLISE PAROISSIALE DE SAINT-MÉDARD

Ecclesia Sancti Medardi de Monte Martini

CLXXX

L'ancienne cloche.

✠ J'ay été bénite par Mtre Noel Doré, prêtre curé de Montmartin, et nommée Anne-Marie par Me Claude-Esthienne de Rieux de Maubeuge, pbtre curé de Gournay-sur-Aronde, et par Dlle Anne-Marie Courion, veuve de Mtre Michel le Moine, 1728.


Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

De chaque côté se trouvait une croix avec les instruments de la Passion.

Cette cloche pesait 101 kilog.

—

CLXXXI

La cloche nouvelle.

✠ L'AN 1886, LE 20 JUIN, JE FUS BÉNITE PAR Mre L. PIHAN, CHANOINE DE BEAUVAIS, ASSISTÉ DE Mre L. DEMOUY, CURÉ DE

☞ FRANCIÈRES, ET NOMMÉE MARIE-FRANÇOISE-JEANNE PAR FRANÇOIS PRAQUIN ET THÉODINE FLAMANT,

☞ ÉPOUSE DE JEAN VINCENT, MAIRE. RUPTA BIS ARTE FUI NUNC INTEGRA REDDITA.

Cette cloche porte comme ornements un calvaire, une Vierge-Mère, un saint Médard, et sur un cartouche une cloche, estampille de CAVILLIER, FONDEUR A CARRÉPUITS.

Elle pèse 216 kilog.

—

CLXXXII

Tombe d'Anne de Gaudechart

contre le mur de l'église.

ICI REPOSENT LES CORPS
DE ANNE FRANÇOISE DE GAUDECHART DE QUERRIEU
DÉCÉDÉE A MONTMARTIN, LE 5 JUILLET 1807, AGÉE DE 75 ANS 9 MOIS,
ET DE
LOUIS ANNE DE GAÜDECHART, SON FILS, CHEVALIER DE SAINT-LOUIS
DÉCÉDÉ LE 7 NOVEMBRE 1825, AGÉ DE 68 ANS 9 MOIS.
PRIEZ POUR EUX.

Anne-Françoise de Gaudechart, fille de Pierre-François de Gaudechart, marquis de Querrieu, et d'Anne-Françoise Perrin de Flaucourt, avait épousé, le 30 avril 1751, son cousin, Adolphe de Gaudechart, chevalier, seigneur d'Hémévillers et de Montmartin, fils de Louis-Antoine de Gaudechart et de Marie-Françoise-Madeleine de Vielchastel.


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

MOYVILLERS

A. — *ÉGLISE PAROISSIALE DE SAINT-MARTIN*

Ecclesia Sancti Martini de Moienviller (de Mediovillari)

CLXXXIII

Inscriptions du portail de l'église.

HAEC ARSIT
ECCLESIA MANV
BELLICA, 1653.
CORRVIT HIC
MVRVS, 1674.
ADRIANVS LE
VOIR PASTOR.

DOMINE, DILEXI
DECOREM DOMVS
TVAE ET LOCVM
HABITATIONIS
GLORIAE. DAVID
PSAL. 25, V. 8.

CLXXXIV

Tombe de Jonas Le Viel.

CY DEVANT GIT LE CORPS DE VÉNÉRABLE
ET DISCRETTE PERSONNE Mre JONAS
LE VIEL, BACHELIER EN THÉOLOGIE,
CHANOINE DE St THOMAS DE CRESPY
ET CVRÉ DE MOYVILLERS, LEQ^{l} DÉCÉDA
LE 4e JVIN 1653 AAGÉ DE 53 ANS,
LEQVEL A DONNÉ A L'ÉGLISE ET FABRIQVE
DE CÉANS QVATORZE LIVRES SIS SOLZ
HVICT DENIERS DE RENTE AVEC TROIS
MINES QVATORZE VERGES DE TERRE EN
TROIS PIÈCES SIS AV DICT TERROIR, A
LA CHARGE QVE LES MARGVILLERS SERONT
TENVS DE FAIRE CHANTER ET CÉLÉBRER
TOVS LES PREMIERS JEVDIS ENSVITE
DE CHAQUE QVATRE TEMPS VNG SER-
VICE SOLENNEL A SON INTENTION
AINSI QU'IL EST PLVS AV LONG PORTÉ
AV TESTAMENT ET CONTRACT PASSÉ.
PRIEZ DIEV POVR SON AME.

En tête de la pierre figure Jonas Le Viel, les mains jointes, à genoux sur un prie-Dieu, devant la Croix.

Cette tombe est au pied de l'autel de la Sainte-Vierge.


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Six mois après la mort de Jonas le Viel, « le septiesme décembre de l'an 1653, l'église de Moyvillers a esté bruslée par gens de guerre », amenés par le prince de Condé. (*Registre de catholicité* d'Adrien le Voir, curé.)

Le portail s'est écroulé en 1674.

CLXXXV

Tombe de Thomas Triboulet.

D. O. M.
ICY REPOSE LE CORPS DE
THOMAS TRIBOVLET EN SON
VIVANT RECEVEVR DE LA
TERRE DE WARNAVILLERS QVI
DÉCÉDA LE 2 DÉCEMBRE
1710 AGÉ DE 52 ANS.
PRIEZ POVR SON AME
ET POVR CELLE DE
MADELAINE DESMAREST
SA FEMME, LAQVELLE EST
DÉCÉDÉE LE NOVEMBRE
1691, AGÉE DE 57 ANS, ET
INHVMÉE A ROVVILLERS.

REQVIESCAT IN PACE.

Cette tombe est près de l'entrée du chœur.

CLXXXVI

Tombe de Marie Circaux.

D. O. M.
ICY
REPOSE LE CORPS DE DEFFVNCTE
DAME MARIE CIREAVX
ÉPOVSE D'HONNETE PERSONNE
ADOLPHE LE VIEL, MAITRE
DE LA POSTE POVR LE ROY
AV BOIS DE LIHVS, INHVMÉE
EN CETTE ÉGLISE LE VINGT-DEVX
DÉCEMBRE MIL SEPT CENS
TRENTE, AGÉE DE CINQVANTE
CINQ ANS.

PRIEZ POVR SON AME.

Cette tombe est dans la nef, derrière la précédente.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CLXXXVII

Tombe de Jean Le Thellier.

Cy devant gist hōnorable hōme Jehan le thellier, signeur du fief de la Mérie de Moinviller, en son viuant dem^{t} à la ferme du Transloi, mari de Anthoinette macquaire, sa fēme, lequel a donné au io^{r} de son décès à l'église et fabrique de Monsr St Martin de Moinuiller la quantité de vingt minne de bled de rente anuelle et perpétuelle, mesure de Compiaigne, et y rendu ou ausi loing, à prēdre sur la fermure et mettérie du Transloi, lesd. bled paiable p. chāin ā au io^{r} St Martin d'iver. Icelle rēte de l'aqsitiō dud. le thellier et sa fēme, à la charges q̄ la dicte église fabriq. et marguilliers d'icelle serōt tenus faire dire, chāter et sélébrer vne bace messe tout les sepmaine de l'an, le mardi, po^{r} laq̄le messe sera tinté la petite cloche III coups auparavant chanter icelle pour les âmes du dict deffunct et de lad. testatrice ē y asosiant leur bons amis tant viuans q. trespasé, et ung obiit solēnel à pareil io^{r} de son décès, le tout p. le curé ou vicaire dud. lieu avec les sufrages acoustumée qui est Vigilles et Recōmandaces, *Vexila* et le *Libera* après la messe et la Litanie, le *Salue Regina*, et dont lad. testatrice veut et entēt, et à la charge ausi que lad. église et marguilliers d'icelle serōt ten^{s} faire maistre et aposer vng tabliau de cuivre dedens l'église dud. lieu à vng pilier au pl^{s} proche, où est enterré led. le Thellier, son mari, qui décéda le Xe io^{r} de décembre 1591, et lad. Macquaire le Iour de St Louys, qui est le XXVe io^{r} d'aoust 1604, laquelle est enterrée et Inhumée au deuant de la grand Croix de la simitière de l'église de St Germain de Sacy le Grand. Priez Dieu pour leurs âmes. Ce p̄nt tableau a esté acheté par Me Charles Sauuaige, curé dud. lieu, et honneste persōne Charles le Viel, principal marguillier.

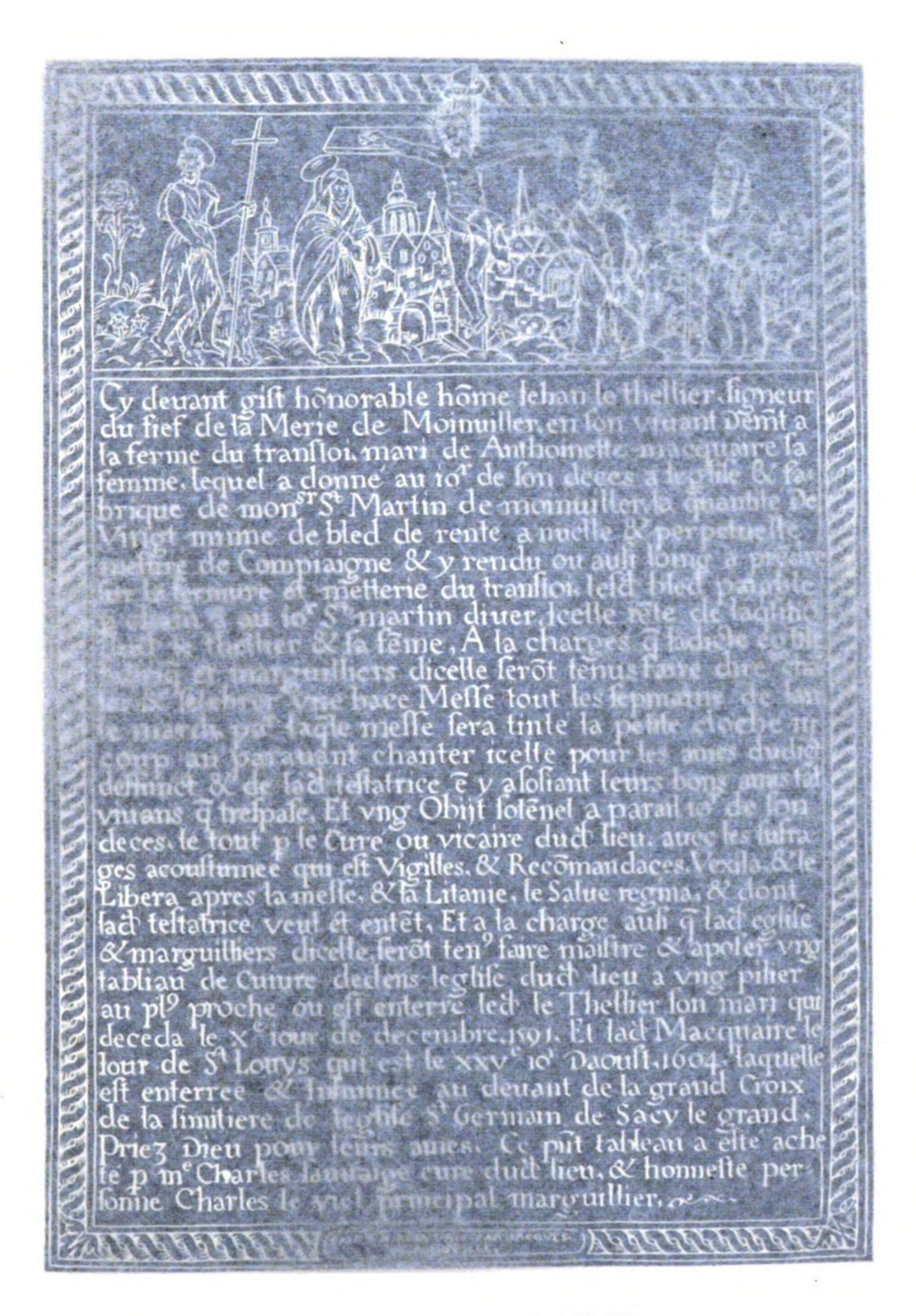
FAICT A BEAVVAIS PAR JACQVES
DE NAINVILLE.

Cette fondation est gravée sur une plaque de cuivre, haute de 0^{m}30 et large de 0^{m}25, fixée à un pilier de la nef.

En tête de cette plaque, se trouve un calvaire avec la Sainte-Vierge et saint Jean. A la droite de ce groupe se tient saint Jean-Baptiste, et à la gauche saint Antoine avec le *tau* à clochette.



Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN


Cy deuant gist hõnorable hõme Iehan le thellier, signeur
du fief de la Merie de Moinuiller, en son viuant demt a
la ferme du transloi, mari de Anthoinette macquaire sa
femme, lequel a donné au io^r de son deces a leglise & fa
brique de mon^sr St Martin de moinuiller la quantite de
Vingt mine de bled de rente anuelle & perpetuelle
de Compiaigne & y rendu ou aussi loing a prendre
sur le fermure et metterie du transloi. ledt bled paiable
au io^r S^t martin diuer, Icelle rẽte de laquelle
& sa fẽme, A la charges q ladicte eglise
marguilliers dicelle serõt tenus faire dire
basse Messe tout les sepmaine de lan
messe sera tinte la petite cloche
coup au parauant chanter icelle pour les ames dudict
deffunct & de ladt testatrice ẽ y asosiant leurs bons amis tãt
viuans q trespase. Et vng Obijt solẽnel a parail io^r de son
deces. le tout p le Cure ou vicaire dudt lieu. auec les sufra
ges acoustumee qui est Vigilles. & Recõmandaces. Vexila. & le
Libera apres la messe. & la Litanie, le Salue regina. & dont
ladt testatrice veut et entẽt, Et a la charge aussi q ladt eglise
& marguilliers dicelle serõt ten^9 faire maistre & apose^r vng
tabliau de cuiure dedens leglise dudt lieu a vng piller
au pl^9 proche ou est enterre ledt le Thellier son mari qui
deceda le xe iour de decembre. 1591. Et ladt Macquaire le
Iour de St Louys qui est le xxv^e io^r Daoust. 1604. laquelle
est enterree & Inhumee au deuant de la grand Croix
de la simitiere de leglise St Germain de Sacy le grand.
Priez Dieu pour leurs ames. Ce pñt tableau a este ache
te p m^e Charles sauuaige cure dudt lieu. & honneste per
sonne Charles le viel principal marguillier.


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Cy deuant giſt hõnorable hõme Iehan le thellier, ſigneur
du fief de la Merie de Moinuiller, en ſon viuant Dẽmt a
la ferme du tranſloi, mari de Anthoinette macquaire ſa
femme, lequel a donné au io^{r} de ſon deces a legliſe & fa-
brique de mon^{sr} St Martin de moinuiller, la q̃uantité De
Vingt minne de bled de rente a nuelle & perpetuelle
meſure de Compiaigne & y rendu ou auſi loing a prẽdre
ſur la fermure et metterie du tranſloi, leſd bled paiable
p cham ã au io^{r} S^{t} martin diuer, Icelle rẽte de laq̃ſitiõ
dud le thellier & ſa fẽme, A la charges q̃ ladicte egliſe
fabriq et marguilliers dicelle ſerõt tenus faire dire chã-
ter & ſelebrer vne bace Meſſe tout les ſepmaine de lan
le mardi, po^{r} laq̃le meſſe ſera tinté la petite cloche iij
coup au parauant chanter icelle pour les ames dudict
deffunct & de lad teſtatrice ẽ y aſoſiant leurs bons amis tãt
viuans q̃ treſpaſe, Et vng Obijt ſolẽnel a parail io^{r} de ſon
deces, le tout p le Curé ou vicaire dud lieu, auec les ſufra-
ges acouſtumeé qui eſt Vigilles, & Recõmandaces, Vexila, & le
Libera apres la meſſe, & la Litanie, le Salue regina, & dont
lad teſtatrice veut et entẽt, Et a la charge auſi q̃ lad egliſe
& marguilliers dicelle, ſerõt ten^{9} faire maiſtre & apoſer vng
tabliau de Cuiure dedens legliſe dud lieu a vng pilier
au pl^{9} proche ou eſt enterré led le Thellier ſon mari qui
deceda le xe iour de decembre, 1591, Et lad Macquaire le
Iour de St Louys qui est le xxve io^{r} Daouſt, 1604, laquelle
eſt enterree & Inhumee au deuant de la grand Croix
de la ſimitiere de legliſe St Germain de Sacy le grand,
Priez Dieu pour leurs ames, Ce pñt tableau a eſté ache-
té p m^{e} Charles ſauuaige cure dud lieu, & honneſte per-
ſonne Charles le viel principal marguillier,

FAICT. A. BEAVVAIS. PAR. IACQVES. DE. NAINVILLE.

TOMBE DE JEAN LE THELLIER


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

CLXXXVIII

Tombe d'Antoine le Heurteur.

CY GISENT LES CORPS DE ANTHOINE LE HEVRTEVR
CY DEVANT RECEVEVR DE LA TERRE ET SEI-
GNEVRIE DE MOYVILLER ET ESTRÉS S[t] DENIS
ET MARGVERITE LE VIEL SA FĒME, AAGÉS DE 70 ANS,
ET M[e] LAVRĀNS LE HEVRTEVR ET CHARLES
LE HEVRTEVR, LEVRS ENFANS. PRIES DIEV POVR EVLS.

Sur la pierre sépulturale sont deux portraits gravés.

Antoine le Heurteur, après avoir été receveur de la terre et seigneurie de Moyvillers et Estrées-Saint-Denis, se retira au château d'Argenlieu, où il mourut receveur de la seigneurie le 16 janvier 1656. Il fut inhumé, le 20 janvier suivant, dans l'église de Moyvillers, devant le crucifix près de la tombe de Jonas le Viel.

Marguerite le Viel, sa veuve, est décédée le cinq avril de la même année au « chasteau d'Argentlieu ». Son corps fut inhumé le sept avril, devant le crucifix, en l'église de Moyvillers.

« Le 4 juin 1654 est décédé honorable homme Charles le Viel, seigneur du Bois-de-Lihus, qui a receu les Saints Sacrements en la paroisse d'Avrechy, s'y estant retiré chez sa fille à Argentlieu ; il fut inhumé le dict jour devant l'image du crucifix en la paroisse et église de Moyvillers, âgé de 78 ans. Il a fondé deux obits dans l'église de Moyvillers, l'un le lendemain de la Passion, l'autre au jour de son décès ; plus il a donné à l'église cent dix-sept sous six deniers de rente annuelle et perpétuelle, sçavoir quatre livres sur Guillaume Danin et trente-sept sous six deniers sur Anthoinette de Singeot ». (*Registre de catholicité* d'Ad. le Voir.)

—

CLXXXIX

Tombe de Pierre Dupuis.

CY GIST PIERRE DUPUIS, HŌME D'ARME DE LA
CŌPAGNIE MŌS[r] LE DUC DE PIĒNE, DEMT A LA FERME DU TRĀBLOY EN
SŌ VIVĀT LABOUREUR ET NATIF DE LIEUVILLERS, DÉCÉDÉ LE III JUING
L'AN 1587, AGÉ DE CINQUĀTE ANS ENVIRŌ. PRIEZ DIEU POUR SON AME.

On voit sur cette pierre, située près de la précédente, le portrait gravé de Pierre Dupuis.

—

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CXC

Tombe de Jean Laisné.

Cy gist hõneste persõne Jehan Laisné, natif de Sacy-le-Grand, en son vivant tabellion, lequel trespassa en la ferme du Transloy, estant aagé de IIII^{xx} ans, le mardi XXV. . . . . V^{c} IIII^{xx} et VI. Pries Dieu pour son ame.

Belle pierre cachée sous le banc derrière les stalles, du côté de l'Epître. Jean Laisné y est représenté vêtu d'un manteau dans un encadrement de colonnes à feuilles de chêne. Au-dessus de la tête du personnage figure un ange ailé. Les colonnes s'effilent vers le haut et soutiennent sur le chapiteau un arc en plein cintre. Des anneaux enlacés ornent les écoinsons.

—

CXCI

Tombe de Pierre Chevallier
dans la nef.

D. O. M.
Cy dessovs
est inhvmé le corps de
Sr Pierre [Chevallier, fils]
de [défvnt Lovis Chevallier,]
en son [vivant recevevr de]
la terre [et seignevrie]
de Fres[nel, et de Madeleine]
Mathon, [leqvel]
est dé[cédé en la ferme]
dv Tr[ansloy le 8 mai]
1713 [a l'age de 25]
ans. [Sa femme,]
Hé[lène Tribovlet, fille]
de défvn[t Anthoine]
Tribov[let en son]
vivant [fermier de la]
ferme [dv Transloy et de]
Mar[ie Desmarest de la]
Par[oisse de Moyvillers, lvi]
a c[onsacré ce monvment.]
Priez Diev povr son
[ame.]

Digitized by  Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Pierre Chevallier a épousé, le 10 février 1711, Hélène Triboulet qui, veuve en 1713, s'est remariée le 15 janvier 1715, avec Jean Bouchez.

L'épitaphe de Pierre Chevallier a été fortement limée par les pieds des passants. Nous avons essayé d'en compléter les fragments en nous aidant des registres de catholicité. Notre restitution, qui n'est faite que de suppositions, laisse forcément à désirer.

—

CXCII

Tombe de Laurent Lemer.

Cy gist Laurens Lemer, filz de hōneste persōne David Lemer et de Louise . . . .

La pierre se trouve derrière les stalles, du côté de l'Evangile.

—

CXCIII

Tombe de Jean Villet.

Cy gist noble hōme Jehan Villet en son vivant archer de la garde . . . .
laquelle trespassa le . . . .
. . . . Dieu pour eulx.

L'écu de Jean Villet porte deux épées posées en sautoir et en pointe une étoile ou molette. La pierre a été brûlée. Elle se trouve sous les bancs du côté de la chaire.

Il est quatre tombes que nous avons cherchées en vain : celle de Laurent le Viel, mort en 1680 ; celle de Charles le Viel, maître de poste au Bois-de-Lihus, décédé en 1688 ; celle d'Anne d'Ailly, veuve de Joseph de Ladoubard de Couppe, écuyer, seigneur de Beaumanoir et du Clos, morte en 1685, et celle de leur fille Françoise, décédée en 1694. Les registres de catholicité mentionnent leur inhumation dans l'église. Les pierres que nous avons interrogées sont tellement frustes qu'il nous a fallu renoncer à en donner une lecture convenable. Deux d'entre elles pourtant relatent des legs et fondations.

—

CXCIV

Clochette.

✠ Je svis béniste par Mre Adrian le Voir, cvré de Moyvillers, Geneviève


Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

☞ NOMMÉE PAR CHARLES LE HEVRTEVR, OFFICIER DE LA MAISON DV ROY,

☞ ET HÉLÈNE LE ROY, FEMME DE THOMAS TRIBOVLET, RECEVr DV TRANSLOY, 1665. ARNOVLT HAIGNET Mr.

CXCV

Grosse cloche.

✠ DEO DVCE, AVSPICE CHRISTO, B. M. ET B. G. MOYVILLERS OPITVLANTE, R. P. D. CAROLO LE BOVYER, PRIORE

☞ CVM VENERABILI S. DIONYSII IN FRANCIA CONVENTV HVIVS LOCI DOMINO, HAEC CAMPANA FVSA EST,

☞ AB IPSO DIONYSIA CAROLA VOCATA, A M. ANT. LE VOIR PAROCHO BENEDICTA.

☞ NATALIS LE HEVRTEVR PATRINVS. HELENA TRIBOVLET, MATRINA. E VERE 1692. ANDRÉ LEGENT MARGter.

La seigneurie de Moyvillers appartenait à l'abbaye de Saint-Denis.

B. — *PETIT CIMETIÈRE*

au chevet de l'église.

CXCVI

Tombes de la Famille Chevallier.

A LA MÉMOIRE
DE ADRIEN DENIS FRANÇOIS
CHEVALLIER
ANCIEN CULTIVATEUR
DÉCÉDÉ A MOYVILLERS
LE 18 JUIN 1831
A L'AGE DE 63 ANS
ET A CELLE DE
Mlle CHEVALLIER, NÉE TASSART
SON ÉPOUSE, DÉCÉDÉE AUSSI
A MOYVILLERS, LE 12 JUIN MÊME
ANNÉE, A L'AGE DE 55 ANS.
LEURS ENFANTS RECONNAISSANTS.

REQUIESCANT IN PACE.


Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ici reposent

Clovis Hyacinthe
Chevallier
agriculteur
a Moyvillers de 1831-1855
décédé a Compiègne
le 18 9bre 1869
dans sa 68e année.

Apolline Agnès
Chevallier
veuve de Lefèvre
d'Elogette et épouse
de Clovis Hyacinthe
Chevallier
décédée a Compiègne
le 5 juin 1864
a l'age de 58 ans.

DE PROFUNDIS

A la mémoire
de Marie Louise Angélique Julie
Chevallier
née a Elogette le 14 avril 1804, décédée
a Moyvillers le 23 octobre 1851
agée de 47 ans 8 mois
épouse d'Hyacinthe Chevallier
cultivateur au dit Moyvillers
et de
Julie Léontine Chevallier, leur fille,
née a Moyvillers le 17 novembre 1826
décédée a Paris le 31 X^bre 1839
agée de 14 ans.

QU'ELLES REPOSENT EN PAIX.

A la mémoire de Julie Agnès
Vaillant
veuve de Louis Alexandre
Chevallier
décédée le 10 aout 1868
dans sa 84e année.
Ses enfants et petits-enfants.

DE PROFUNDIS.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

A la mémoire de Louis Alexandre
Chevallier
ancien cultivateur a Elogette
décédé a Moyvillers
le 3 décembre 1854
dans sa 74e année.
Sa veuve et ses enfants.
REQUIESCAT IN PACE.

Colonne à 4 faces

I

Virginie
Amélie
Chevallier
née a Moyvillers
le 2 Xbre 1828
décédée a Compiègne
le 19 avril 1863
agée de 35 ans.
DE PROFUNDIS.

II

Adrien
Hyacinthe
Chevallier
né a Moyvillers
le 11 mars 1827
décédé a Elogette
le 19 avril 1859
agé de 32 ans.
DE PROFUNDIS.

III

Appoline
Emma
Lefèvre
épouse de Adrien
Hyacinthe
Chevallier
décédée a Moyvillers
le 22 octobre 1854
agée de 22 ans.
DE PROFUNDIS.

IV

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

REMY

A. — *ÉGLISE PAROISSIALE DE SAINT-DENIS*

Ecclesia Sancti Dionysii de Remino

CXCVII

Tombe d'Anne Pasquier.

CI GIST DAM^le ANNE PASQVIER, VIVĀTE VEFVE Ē P^res NOPCES D'ANTOINE LE CŌTE, VIVANT ESCVYER S^r DE LA TOUR, LIEVTENANT COLLONNEL DV RÉGIMENT DE CAVALERIE LORRAINE ET Ē SECŌDES NOPCES D'ADRIEN DE TARLAY, VIVĀT SEIG^r DE WACQUEMOLIN EN PARTIE, LAQ^le DÉCEDDA LE 24 DÉCEMBRE 1636. PRIEZ DIEU POVR SON AME.

Cette tombe est devant l'autel de la Sainte-Vierge, du côté de l'Epître. Elle mesure 1^m64 de longueur et 0^m82 de largeur. On y voit le portrait gravé d'Anne Pasquier. En tête, à dextre, est un écu à 3 merlettes, et au milieu un écu chargé d'un chevron avec 3 larmes en chef et un lion en pointe.

—

CXCVIII

Tombe de Françoise Bonnard.

CY GIST LE
CORPS DE FRANÇOISE
BONARD VIVATE FME DE
NOEL DV FEV PCVREUR DV
ROY ET NO^re ROYAL EN CESTE
PRÉVOSTÉ ET CHASTELLENIE
DE REMY, GOURNAY ET
MOYENEVILLE, DENOMÉE EN
L'ÉPITAPHE CY DEVANT POSÉ,
LAQVELLE EST DECEDDÉE
LE 24ème MAY 1655.
PRIEZ DIEU POVR
SON AME.

On y voit un vase posé sur deux torches croisées. Cette tombe est devant l'autel de saint Sébastien, du côté de l'Epître. Elle est longue de 1^m20 et large de 0^m57.

—

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

CXCIX

Tombe de Gérard de Lan, natif de Remy, prêtre habitué.

CY GIST Mre GÉRARD DE LAN, VIVANT PBRE HABITUÉ ET NATIF DE REMY, LEQUEL APRÈS AVOIR DESERVY
CETTE ÉGLISE L'ESPACE DE 52 ANS EST DÉCÉDÉ LE 31 AVRIL 1671 AAGÉ DE 83 ANS. PRIEZ DIEU POUR SON AME.

Portrait gravé de Gérard de Laon, revêtu de la chasuble.

Cette tombe est devant l'autel de la Sainte-Vierge, du côté de l'Evangile. Elle a 2m02 de longueur et 0m99 de largeur.

CC

Tombe de Jean Lebesgue, curé de Remy.

CY GIST
Me JEAN LEBESGUE, VIVANT
PRÊTRE CURÉ DE REMY ET
DOYEN DU DOYENNÉ DE
COUDUN, DÉCÉDÉ LE 23
MAY 1725, AGÉ DE 62
ANS, APRÈS AVOIR GOUV
ERNÉ AVEC ÉDIFICATION
CETTE PAROISSE PENDANT
16 ANS.

REQUIESCAT IN PACE.

BIVION A SENLIS.

Devant le maître-autel, du côté de l'Evangile. Longueur 1m96, largeur 0m97.

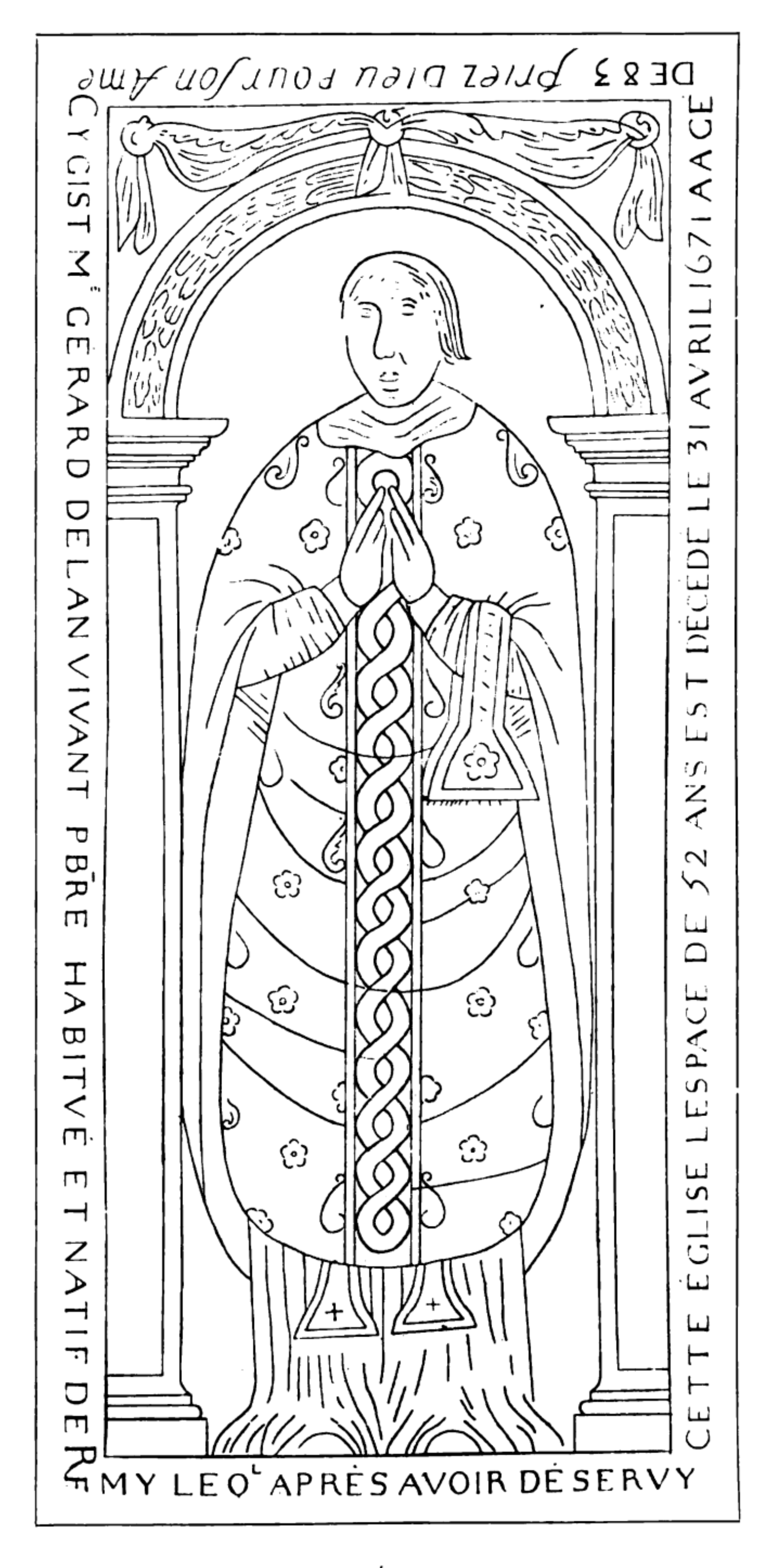
CCI

Fondation de l'école de Remy par Louis Beaugrand.

A LA GLOIRE DE DIEU
ET POUR MÉMOIRE DE LA FONDATION DE L'ÉCOLE
CETTE PAROISSE DE REMY.

LOUIS BEAUGRAND, NATIF DE CETTE PAROISSE,
Y A FONDÉ UNE ÉCOLE POUR L'INSTRUCTION ET
ÉDUCATION DE LA JEUNESSE SOUS LA CONDUITE
ET DISCIPLINE D'UN PRESTRE A LA NOMINATION DE
MESSEIGNEURS LES ÉVÊQUES DE BEAUVAIS, Y PRÉFÉRANT


Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN



TOMBE DE GÉRARD DE LAN

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

CEUX DE LA FAMILLE DU FONDATEUR ET A LEUR DÉFAUT, CEUX NATIFS DE CETTE PAROISSE.

LE PRESTRE COMMIS POUR L'EXÉCUTION DE CETTE FONDATION SERA TENU DE CÉLÉBRER TOUS LES JOURS SA MESSE EN CETTE ÉGLISE A L'INTENTION DU FONDATEUR PENDANT SA VIE, ET APRÈS SA MORT POUR LE REPOS DE SON AME, D'ASSISTER LES CURÉS DE CETTE PAROISSE DANS LES FONCTIONS DU SERVICE DIVIN LES JOURS DE DIMANCHES ET FÊTES ET DE FAIRE PRIER DIEU POUR LE FONDATEUR PAR LES ENFANTS EN RÉCITANT A GENOUX ET A HAUTE VOIX PENDANT SA VIE UNE ANTIENNE A L'HONNEUR DE LA SAINTE VIERGE ET UNE A L'HONNEUR DE S[t] NICOLAS, ET APRÈS SA MORT LE DE PROFUNDIS.

POUR CETTE FONDATION, LE FONDATEUR A DONNÉ A CETTE ÉGLIZE CINQ CENS LIVRES DE RENTE SUR LES AYDES ET GABELLES DE FRANCE, DONT IL Y A QUATRE CENS CINQUANTE LIVRES DESTINÉZ POUR LE PRESTRE QUI LA DESSERVIRA ET LES CINQUANTE LIVRES DE SURPLUS DESTINÉZ TANT POUR LES CHOSES NÉCESSAIRES POUR LA CÉLÉBRATION DE CES MESSES QUE POUR CONTRIBUER A UN AUTRE ŒUVRE PIEUX MENTIONNÉ AU CONTRAT DE CETTE FONDATION, PASSÉ PAR DEVANT MORTIER ET SON CONFRÈRE NO[res] A PARIS LE 13 SEPTEMBRE 1700. LE FONDATEUR DÉCÉDA LE 25 JUILLET 1725 A VIENNE EN AUTRICHE.

PRIES DIEU POUR LUY.

La pierre est haute d'un mètre et large de $0^{m}80$. Elle est dans la nef contre le mur septentrional.

En 1654, Charles Beaugrand, chirurgien, épousait, à Estrées-Saint-Denis, Suzanne Lefebvre.

—

CCII

Tombe de Jean-Baptiste Boulet, curé de Remy.

MEMENTO MORI
NON PECCABIS

ICI REPOSENT LES CENDRES DE FEU
MESSIRE JEAN BAPTISTE BOULET
PRÊTRE, LICENCIÉ EN LOIX, NÉ LE . . MARS
1720, APPELLÉ AU GOUVERNEMENT DE
CETTE PAROISSE LE . . . . 1747.


Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LA FOI ET LA JUSTICE ONT ÉTÉ LA RÈGLE DE SES ACTIONS. IL A ENSEIGNÉ LA VERTU ET RÉPRIMÉ LE VICE AVEC COURAGE, FORCE ET TEMPÉRANCE. L'ESPÉRANCE L'A SOUTENU DANS LES ŒUVRES DE SON MINISTÈRE. LA CHARITÉ EN A ÉTÉ L'AME. APRÈS AVOIR SUPPORTÉ EN HOMME, EN CHRÉTIEN, ET EN VRAI PASTEUR, COMME IL A VÉCU, UNE LONGUE ET DOULOUREUSE MALADIE, IL A DONNÉ LE 2 FÉVRIER 1771, L'EXEMPLE D'UNE SINCÈRE RÉSIGNATION ET D'UNE PRÉPARATION PARFAITE A LA MORT. LE 8 IL A RENDU SON AME A DIEU ; LE 10 IL A ÉTÉ RÉUNI A SON PEUPLE.

REQUIESCAT IN PACE.

BOUILLETTE A SENLIS.

Cette tombe est dans le chœur de l'église, devant le maître-autel, du côté de l'Epître. Elle mesure 1m61 de longueur et 0m88 de largeur.

—

CCIII

Tombes de Marie-Marguerite des Essarts de Mesgneux et de Marie-Claudine de Bellon de Thurin, sa fille.

Non timore humilis.

D. O. M.

CY GISENT HAUTE ET PUISSANTE DAME, MARIE MARGUERITE DES ESSARTS, FILLE DU MARQUIS DE MESGNEUX, EN SON VIVANT ÉPOUSE DE HAUT ET PUISSANT SEIGNEUR, MESSIRE JEAN BAPTISTE DE BELLON DE THURIN, CHEVALIER COMTE PALATIN DU SAINT-EMPIRE, GOUVERNEUR POUR LE ROY DES VILLE ET CHATEAU DE MONTLUEL EN BRESSE, GOUVERNEUR ET GRAND BAILLY DU COMTÉ DE CLERMONT EN BEAUVOISIS, SEIGNEUR EN PARTIE DE CETTE

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

PAROISSE, DÉCÉDÉE LE 28 FÉVRIER
1735, AGÉE DE 67 ANS,
ET DAME MARIE CLAUDINE DE
BELLON DE THURIN, SA FILLE, EN SON
VIVANT ÉPOUSE DE MESSIRE JEAN
AUGUSTIN DES ESSARTS DE BRIMEUX,
CHEVALIER, SEIGNEUR DE BEAUMOULIN,
DE VIVIERS, LA GRANGE AUX OISONS
ET AUCHI-LE-CHATEAU, DÉCÉDÉE
LE 10 JUILLET 1734, AGÉE DE 30 ANS.

PRIEZ DIEU POUR LEURS AMES.

A la partie supérieure de la pierre sont deux écus, celui de Bellon de Thurin : parti, à dextre losangé d'argent et de gueules, à sénestre d'argent à trois pals de... sur le tout d'argent à un taureau de..., et celui des Essarts : d'argent à trois croissants 2-1 de gueules.

Cette pierre se trouve aux fonts baptismaux, à droite. Elle mesure 1m90 en longueur et 0m99 en largeur.

—

CCIV

Tombe de Jean-Baptiste de Bellon de Thurin.

D. O. M.

CY GIST HAUT ET PUISSANT SEIGNEUR, Mre
JEAN BAPTISTE DE BELLON DE TURIN,
CHEUALIER, CONTE PALATIN DU St
EMPIRE, GOUUERNEUR POUR LE ROY
DES UILLE ET CHATEAU DE MONLUEL
EN BRESSE, GOUUERNEUR ET GRAND
BAILLI DU COMTÉ DE CLERMONT EN
BEAUUOISIS, SEIGNEUR EN PARTIE DE
CETTE PAROISSE, DÉCÉDÉ LE 4 JUILLET
1740, AGÉ DE 80 ANS.
PRIEZ DIEU POUR SON
AME.

Cette tombe est à côté de la précédente. Elle est longue de 1m80 et large de 1m.

Jean-Baptiste de Bellon de Thurin, ancien aide de camp du maréchal de Luxembourg et de leurs altesses Henri-Jules et Louis-Henri de Bourbon-Condé, était seigneur du fief de la Tasche-Fresnel, à Remy.

—



Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

CCV

Tombe de Jean-Claude de Bellon de Thurin.

NON TIMORE HUMILIS

D. O. M.

ICY REPOSE

LE CORPS DE HAVT ET PVISANT SEIGNEVR,
MESSIRE JEAN CLAUDE BELLON DE
THURIN, COMTE DU St EMPIRE, ANCIEN
CAPITAINE AU RÉGIMENT DE BOURBON-
CAVALERIE, CHEVALIER DE L'ORDRE DE S^{t}
LAZARE, SEIGNEUR DU FIEF DE LA TACHE-
FRESNEL, SCIS A REMY, DÉCÉDÉ LE 2 JANU^{r}
1744, AGÉ DE 48 ANS ET UN JOUR,
LEQUEL A FONDÉ EN CĒTE ÉGLISE, A PER-
PÉTUITÉ, VNE MESSE BASSE TOUS LES JEUDY
DE CHAQUE SEMAINE, QUI SERA ACQUITTÉE
PAR LE PRÊTRE HABITUÉ ; POUR L'HONORAIRE
DE LAQUĒLE MESSE, LED. SEIG^{r} A LÉGUÉ A LA
FABIQUE (*sic*) DE CETTE ÉGLISE, LA SOMME
DE CINQUANTE LIVRES DE RENTE
ANNUELLE ET PERPÉTUELLE, A PRENDRE
ET PERCEVOIR SUR TOUS ET UN CHACUN
DE SES BIENS FONDS ET IMMEUBLES A
TOUJOURS, SUIVANT SON TESTAMENT
OLOGRAPHE EN DATE DU PREMIER
DÉCEMBRE 1743, DÉPOSÉ LE 14 IANUIER
1744 EN L'ÉTUDE ET ÈS MAINS D'ANTOINE
MALLET, NOTAIRE ROYAL A REMY,
CONTROLLÉ ET INSINUÉ LE MÊME JOUR PAR
DUMONCEL, COMMIS A GOVRNAY.

REQUIESCAT IN PACE.

Au-dessus de la devise : *Non timore humilis,* sont deux écus ovales, l'un de Bellon de Thurin, l'autre portant le monogramme MA. Ces écus sont surmontés d'une couronne ducale, sommés d'un haume grillé, orné de grandes plumes.

Cette pierre est dans la petite chapelle seigneuriale. Elle est haute de 1^{m}95 et large de 0^{m}99.


Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

CCVI

Fragment du cénotaphe d'Abraham Ravaud.

. . . . ANNOS VIGINTI . . . . INSTAR LAMPADIS QUÆ . . . . . PRIOR . . . . CONFICITUR VITAM CŒTEROSQUE ILLUMINANDO CONSUMPSIT, TANDEMQUE EXPERTUS EST NOSTRAS HAS SCIENTIOLAS FATUOS ESSE IGNES, QUI MENTEM IN PRÆRUPTA DEDUCUNT, UNUM PORRO LUMEN PERPETUO INQUIRENDUM, DEUM QUI HABITAT LUCEM INACESSIBILEM. QUO UT PERVENIAS MORTUUS TIBI OPTAT. TU IDEM EI PRECARE. NATUS EST VI MART. ANNO MVI^{c}. OBIIT ANNO MVI^{c} XLVI, CALENDIS DECEMB. ET JACET PARISIUS IN ECCLĪA SC̄TI GERMANI DE L'AUXEROIS. LE DIT SIEUR REMY, COM̄E IL EST CY DESSUS QUALIFIÉ AU LATIN, A DŌNÉ PAR SON TESTAMENT DU 25e AOUST 1646, LA SOMME DE QUATRE MILLE LIVRES POUR ESTRE EMPLOIÉE A ACHEVER LE CŒUR DE CESTE ÉGLISE, ET ENCOR LA SOMME DE MILLE LIVRES PO^{r} AVOIR DES ORNEMĒTS DE DAMAZ BLANC GARNIS DE PASSEMENT D'OR, A LA CHARGE QUE LES MARG^{rs} DE CESTE PAROISSE SERONT OBLIGÉZ A PERPÉTUITÉ DE FAIRE CÉLÉBRER TOUS LES ANS UN SERVICE DE TROIS HAULTES MESSES AVEC VIGILES ET RECOMMANDASSES, LE PREMIER IO^{r} DE DÉCEMBRE, QUI EST LE JOUR DE SON DÉCEDZ.

PRIEZ DIEU POUR LE REPOS DE SON AME.

. . . . NS AULX DESPENS DE [LA FABRIQUE PAR LES SOINS] ET DILIGENCE DE M^{re} [LOUIS DUPUIS, CURÉ DE] CE LIEU ET DOYEN [RURAL DE COUDUN, DES] MARG^{rs} ET DE XP̄HLE [PARENT DUDIT] DEFFUNCT SIEUR REMY.

Marbre noir mutilé, retrouvé dans les dépendances du presbytère actuel de Remy, en 1877, par M. l'abbé Cyrille Deligny, curé, et placé par lui sous le porche de l'église.

Voyez, dans MORERI, l'article consacré à Abraham Ravaud, dit Remmius, poète latin, professeur d'éloquence au Collège de France.


Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CCVII

Cloche de l'église.

L'AN 1842, J'AI ÉTÉ BÉNITE SOUS LES NOMS DE MARIE-ELISABETH-EUPHONIE PAR M. BEAUFILS, CURÉ DESSERVANT REMY.

LES ADMINISTRATEURS DE LA COMMUNE ALORS MM. NARCISSE FOIREST, MAIRE. M. VICTOR-STANISLAS BOULANGER, ADJOINT.

LAUDATE
DOMINUM IN
CYMBALIS BENE
SONANTIBUS.

CCVIII

Clochette venant de l'abbaye de Monchy-Humières.

**:✠: l. m. cccc. iiii^{xx}. 7. xviii. fut. fète. à Trianū.
t nōmée. Macée. p. Mace Cretot.**

Cette clochette a été achetée par M. Beaufils, curé de Remy, à une vente mobilière à Baugy, vers 1825.

B. — *CIMETIÈRE DE REMY*

CCIX

Tombe de M. l'abbé Deligny.

ICI REPOSE LE CORPS
DE
Mr THÉODORE CYRILLE DELIGNY,
AUMONIER DES CARMÉLITES DE
COMPIÈGNE, DÉCÉDÉ LE 30 JUILLET 1887,
DANS SA 80e ANNÉE, MUNI DES
SACREMENTS DE L'EGLISE.
APRÈS AVOIR ÉTÉ SUCCESSIVEMENT
CURÉ DE JONQUIÈRES ET DE REMY,
MARQUANT SON PASSAGE DANS
L'APOSTOLAT PAR UN ZÈLE FERVENT
ET UNE GRANDE CHARITÉ.

PRIEZ DIEU POUR LUI.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

RIVECOURT

—

A. — *ÉGLISE PAROISSIALE DE SAINT-VANDRILLE*

Ecclesia Sancti Wandregisilli de Rivecourt

CCX

Fondation d'Antoine Ledru.

CY DEVANT GIST HONORABLE HŌME, ANTHOINE LEDRV, VIVĀT ANTIEN HABITANT, PROCVREVR DE SEIGNEVRIE DE CE LIEV DE RIVECOVRT, LEQ[l] A DŌNÉ A L'ÉGLISE DE CÉANS VN QVARTIER ET DEMY DE TR̄E LABOVRABLE, AVEC VN QVARTIER DE PRÉ, A LA CHARGE QV'ANVELLEMĒT ET A PERPÉTVITÉ SERA DIT ET CÉLÉBRÉ A SON INTENTION VNE MESSE HAVTE AVEC VIGILLE, LE IO[r] DE SON DÉCÈS, CŌME IL EST PORTÉ P. TESTAM̄., PASSÉ P. DEVĀT M[e] EVSTACHE DV PRIER, VIVĀT CVRÉ DE CE LIEV, EN DATTE DV CINQ[e] SEPTĒB MIL SIX CENS QVARANTE-CINQ, LEQVEL EST DÉCEDDÉ LE VINGT-CINQ[e] JANVIER MIL SIX CENT QVARANTE-SEPT AAGÉ DE QUATRE-VINGTZ ANNÉES OV ENVIRON. PRIEZ DIEV POVR SON AME. ET MESME DE CELLE DE MARIE MENNESIER, FEM̄. DVD. LEDRV, DÉCEDDÉE LE . . . .

REQVIESCAT IN PACE.

En tête de l'inscription se trouve un calvaire au pied duquel sont à genoux : d'un côté Antoine Ledru, et d'autre côté Marie Mennesier voilée.

La pierre tombale est scellée contre le mur latéral de la chapelle de Saint-Nicolas, dans le transept. Sa hauteur est de $0^{m}85$ et sa largeur de $0^{m}55$.

—

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CCXI

Tombes de Martial Tardieu
et de Marie-Jeanne Liardin, sa femme.

Ici reposent les
corps de Martial Tardieu
et de Marie Jeanne Liardin,
son épouse, pour lesquels
a été fondé a perpétuité
un salut tous les premiers
dimanches du mois avec
exposition du très St
Sacrement, vingt quatre
messes de Requiem aussi
a perpétuité, par acte passé
devant maître du Ronssoy,
notaire a Verberie, le 28
mars 1776. A Senlis le 1
avril 1776.
Priez Dieu pour
leurs ames.
Margry, a Senlis.

La pierre, longue de 0^m98 et large de 0^m65, est au portail de l'église.

CCXII

Marbre commémoratif du grand Ferret
au portail de l'église.

Au Grand Ferret
de Rivecourt
La terreur des Anglais
mort en héros en 1360
au lendemain de la glorieuse défense
de Longueil - Sainte - Marie
La Société historique de Compiègne, 1896.

Ce monument a été inauguré, le 16 avril 1896, par M. Alexandre Sorel, président de la Société historique de Compiègne, MM. l'abbé Morel, vice-président, le comte de Marsy, secrétaire, en présence du Conseil municipal, de la Société historique et de toute la population.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN



CCXIII

Cloche de l'église.

✠ SOLI DEO HONOR ET GLORIA. CETTE CLOCHE A ÉTÉ FAITE L'ANNÉE 1727 ET BÉNITE SOVS L'INVOCATION ☞ DE SAINTE ANNE, DONT LE NOM LVY A ÉTÉ DONNÉ PAR ANNE BARENTIN, VEVVE DE MG^RE^ JACQUES ☞ FRANÇOIS DE TARDIEV DE MALLEISSI, CH^R^ SG^RE^ DE RIVECOVRT ET AVTRES LIEVX, ET DAME DE LA PAROISSE D'ANNET.

LODO DEVM VERVM.

Cette cloche a 0m70 de hauteur et 0m85 de diamètre.

Ses ornements sont d'un côté un Christ et de l'autre la Sainte-Vierge portant sur le bras gauche l'Enfant-Jésus et tenant de la main droite un sceptre.

JACQUES-FRANÇOIS DE TARDIEU[1], marquis de Malleyssye, seigneur de Rivecourt, naquit en 1650. Mestre de camp d'infanterie le 16 juillet 1688, commissaire provincial de l'artillerie pour l'Ile-de-France le 1er mars 1690, puis lieutenant au gouvernement particulier des ville et château de Compiègne, il mourut à Rivecourt le 25 septembre 1694. La terre de Rivecourt, vendue après le décès de Hercules-Louis, marquis de Rouville, lui avait été adjugée, avec le fief d'Aumont sis à Chevrières, le 15 décembre 1685, au prix de 98.000 livres. Il avait épousé, le 2 août 1684, Anne de Barentin, dame de Mons en Poitou, née à Paris le 2 juillet 1652, morte à Paris le 13 janvier 1728, peu de temps après le baptême de la cloche.

Anne de Barentin était fille d'Achille, seigneur de Mons, conseiller au Parlement, et de Marie Quatrehommes du Lys, et petite-fille de Charles du Lys, avocat général à la cour des aides à Paris, dernier représentant mâle de la famille de Jeanne d'Arc.

Elle eut de Jacques-François de Tardieu de Malleyssye trois enfants : 1. Achille-François, marquis de Malleyssye, né le 22 avril 1685, nommé lieutenant du roi à Compiègne par lettres du 17 février 1709 en survivance de son père, et tué en Flandre le 18 août 1710 ; 2. Charles-Gabriel, qui devint seigneur de Rivecourt ; 3. Jacques-François, comte de Malleyssye, seigneur du Meux, né le 29 septembre 1690, marié à Marguerite-Françoise de Héère, le 11 septembre 1728, mort le 10 juin 1738.

1. DE TARDIEU porte : *d'azur au chevron d'or accompagné de deux croissants d'argent en chef et d'une croix pattée de même en pointe, au chef cousu de gueules chargé d'une étoile d'or.*


Digitized by Google · Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Charles-Gabriel de Tardieu, marquis de Malleyssye, seigneur de Mons, Rivecourt, la Montjarvière, né le 6 août 1687, fut enseigne de vaisseau, lieutenant du roi à Compiègne en 1737 et chevalier de Saint-Louis. Il épousa, le 9 février 1723, Anne-Philiberte de Barillon d'Amoncourt, dame de Maugarny, qui lui donna quatre enfants : 1. Anne-Philiberte, née le 4 juillet 1724, décédée le 20 mars 1728 ; 2. Antoine-Charles, dont il fit son légataire universel ; 3. Charles-Philibert, dit le chevalier, puis le comte de Malleyssye, mort à Paris le 15 février 1778 ; 4. Charlotte-Thérèse, née le 18 janvier 1732, mariée le 18 septembre 1753 à Jean-Etienne-Bernard de Clugny, baron de Nuits-sur-Armançon. Charles-Gabriel de Tardieu est mort le 17 juin 1756.

Antoine-Charles de Tardieu, marquis de Malleyssye, seigneur de Mons, Rivecourt, l'Isle-Jourdain, le Vigean, Fontaine-les-Ribouts, lieutenant du roi à Compiègne, se maria, le 16 mars 1759, avec Elisabeth-Marie de Paignon[1]. D'accord avec elle, il vendit Rivecourt, moyennant 75.000 livres, le 25 avril 1761, à Louis, marquis Desnotz, et Geneviève-Michelle de Rotrou, sa femme, qui cédèrent à leur tour la propriété à François du Luc de la Roque, écuyer, et Marie Oudet, sa femme, au prix de 136.500 livres, le 2 juillet 1781. François du Luc de la Roque, divorcé le 28 avril 1798, vend le château, la ferme, le moulin et les terres, 100.000 francs, à Louis-André Alix, receveur des contributions directes à Compiègne, qui laisse saisir son domaine.

Le 11 avril 1812, Antoine-François Maréchal s'en rend acquéreur, le transmet à sa mort, arrivée à Rivecourt le 28 octobre 1838, à son fils Théodore-François Maréchal, qui laisse pour héritiers Auguste-François et Louis-Théodore Maréchal.

1. Voyez *Les Tardieu de Malleyssye*, extrait de l'*Histoire généalogique des Tardieu*, par Ambroise Tardieu, historiographe de l'Auvergne. Puy-de-Dôme, Herment, 1893, in-4°.

B. — *CIMETIÈRE*

CCXIV

Chapelle funéraire de la Famille Maréchal.

Auguste Maréchal
ancien maire de Rivecourt (1853-1909)
décédé le 25 mai 1911
dans sa 88ème année.


Digitized by Google · Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

NOTES COMPLÉMENTAIRES

ARMANCOURT

Le dimanche 2 août 1722, bénédiction de deux cloches, la moyenne et la petite, par M. de Rouvroy, curé de Saint-Sauveur, diocèse de Soissons. La moyenne, nommée Marie-Anne-Madeleine, a eu pour parrain M. François du Rais, sieur de Vassincourt, écuyer, officier de Monseigneur le Duc d'Orléans, régent de France, et pour marraine Madame Marie-Anne-Madeleine de Person, épouse de M. de Rouvroy, officier du roi. La petite cloche, nommée Elisabeth-Catherine, a eu pour parrain M. Jean-Placide Boistel, receveur du domaine du roi, et pour marraine Elisabeth-Catherine Boistel, sœur de M. le Curé, François-Charles Boistel. Assistèrent à la bénédiction M. le Procureur général de l'ordre de Cluny, M. de Rouvroy, officier du roi, M. J. Delasalle, prieur de Bouquy, M. Boistel, sous-prieur des Célestins de Sainte-Croix d'Offémont près Compiègne, M. le Curé de Saint-Pierre de Béthisy. On a payé 150 livres aux fondeurs de Saint-Martin de Béthisy. La moyenne cloche avait été fondue en 1698 sous l'administration de Jacques de Vimeux, devenu curé de Ressons, et la petite au temps de N. Le Perrin qui fut curé en 1620. (*Registre de catholicité.*)

Le 13 juin 1727 fut inhumé, dans le chœur de l'église, dom Claude-Louis Dollet, religieux de l'étroite observance de l'ordre de Cluny, prieur titulaire de Saint-Martin de Cressonsacq, âgé d'environ 64 ans, décédé la veille. Etaient présents les Bénédictins de Compiègne, de Saint-Arnoul de Crépy et de Saint-Nicolas de Senlis, dom Jean Martin, prieur de Poitiers, J.-A. de Rogy, curé de Jaux, et F.-C. Boistel, curé d'Armancourt. Où est sa pierre tumulaire ?

ARSY

La Seigneurie d'Arsy.

En 1373, la seigneurie d'Arsy appartenait à Garin de Picquigny du chef de sa femme Marguerite d'Arcy [1] qui, le 19 février 1391,

1. On a longtemps écrit Arcy.


Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

faisait une transaction avec l'abbaye de Corbie. Leur fille, Marguerite de Picquigny, épousa Jean d'Orvillers qui, le 11 juin 1438, en son nom et au nom de sa femme, avoua tenir en fief de Perceval de Boulainvillers, chevalier, conseiller chambellan du roi, seigneur de Boulainvillers[1] et de Gournay-sur-Aronde[2] sa terre « d'Arcy-en-Campaigne », mouvante de Gournay et tout ce que Garin d'Arcy avait tenu de Perceval de Gournay.

Marguerite de Picquigny fit don de la seigneurie d'Arcy à sa cousine Jeanne de Villers-Saint-Paul, fille de Thomas de Villers, seigneur de Trois-Estocs[3], et de Jeanne de Berthaucourt. Le 13 mars 1480, Jeanne de Villers apporta cette terre en dot à Louis de Gouy, chevalier, demeurant à Fresnoy, troisième fils de Jacques de Gouy[4], seigneur de Gouy-en-Artois[5], et de Marie de Melun.

I. — Louis Ier de Gouy se mit au service de la France avec Philippe de Comines, après la mort de Charles le Téméraire, dernier duc de Bourgogne, tué le 5 janvier 1477. Il fit son testament à Bruxelles, le 14 avril 1488. Jeanne de Villers-Saint-Paul lui donna trois enfants : 1. Jean, qui fut seigneur d'Arcy ; 2. Jacqueline, mariée le 23 mai 1502 à Jacques de Bigand, seigneur de Thieulloy-la-Ville[6], dont elle n'eut point de postérité, acquit en 1492 de Jean de Berthaucourt un fief sis à Bazicourt ; 3. Catherine, religieuse à Saint-Marcel-les-Paris. Jeanne de Villers était morte en décembre 1497.

II. — Jean Ier de Gouy, chevalier, épousa, vers l'an 1508, Antoinette de Bigand, fille de Bernard de Bigand, seigneur de Thieulloy-la-Ville et en partie de Belleuse[7], dont il eut trois enfants : 1. Jean II ; 2. Antoine de Gouy, vicomte d'Arsy, qui n'eut pas d'enfant de Jacqueline de Cotrel et mourut en novembre 1589 ; 3. Adrienne, mariée à Jean de Bourges, seigneur de Béthencourtel.

Il mourut en 1512. Antoinette, sa veuve, se remaria avant le le mois d'août 1513 avec Christophe de Francières, seigneur de Chevrières, capitaine de Remy.

1. Hameau de Tronchoy, Somme. — 2. Canton de Ressons, Oise. — 3. Hameau de Cernoy, Oise. — 4. Gouy d'Arsy porte : *d'argent à l'aigle éployée de sable, couronnée, lampassée et armée de gueules*, qui est de Gouy, *écartelé de gueules à la bande d'or* qui est de Villers-Saint-Paul. — 5. Canton de Beaumetz-les-Loges, Pas-de-Calais. — 6. Canton de Poix, Somme. — 7. Canton de Conty, Somme.


Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

III. — JEAN II DE GOUY, né en 1510, eut de Madeleine de Bazincourt, fille d'Antoine, seigneur de Bazincourt[1] et de Cartigny[2], et de Marie de Hamel-Bellenglise, cinq enfants : 1. Michel, à qui échut Arsy ; 2. Madeleine, mariée à Gaspard de Wignacourt, seigneur de Luchy[3] ; 3. Marie, mariée à Charles de Gorgias, écuyer, seigneur de Lévignen[4] et de Brégy[4] ; 4. Marguerite, qui épousa, le 15 novembre 1565, Jean de Sermoises, seigneur de Villerseau[5] et d'Olizy ; 5. Jeanne, reçue chanoinesse à Denain en 1552, morte le 6 mars 1615 à 75 ans.

Jean II de Gouy mourut en 1553.

IV. — MICHEL DE GOUY, né en 1544, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa Chambre, gouverneur de La Fère, Laon et Pierrefonds, épousa, le 20 mai 1571, Françoise de Hallwin, fille d'Antoine, seigneur d'Esclebec et de Wailli, et de Marie de Hams, dame de Bondris, qui lui donna trois enfants : 1. Anne-Antoine ; 2. Georges, vicomte de Cessières, seigneur de Dammarest, capitaine de la forêt de Remy, mort en 1637 ; 3. Anne, mariée à François d'Amfreville, seigneur de Troussencourt en Normandie. Il fit son testament le 12 janvier 1615 et mourut la même année, après avoir fondé, dans l'église d'Arsy, le service du Saint-Sacrement toutes les semaines. Sa femme est décédée en 1592.

V. — ANNE-ANTOINE DE GOUY, seigneur d'Arsy, Pieumelles, Luchy, Avregny, Vendeuil, Pont-Saint-Mard, Cartigny, Dammarest, la Motte de la Tour, vicomte de Cessières, gouverneur de Pierrefonds, épousa, le 22 février 1604, Charlotte de Huault, fille de Charles, seigneur de Montmagny et de Messy, maître des requêtes. Il en eut : 1. François, qui lui succéda ; 2. Antoinette ; 3. Laurence, née en 1606, morte chanoinesse de Denain, en 1631, le 19 août ; 4. Charlotte, baptisée le 4 avril 1609 ; 5. Mathilde, baptisée le 12 février 1612 ; 6. Joseph, baptisé le 10 novembre 1618 ; 7. Charles, né en 1619, seigneur du Pont-Saint-Mard et d'Avregny, mort en 1695 ; 8. Alphonse-Antoine, vicomte d'Arcy, seigneur de Dammarest, baptisé le 17 septembre 1628, mort en 1710 ; 9. Louis, tué au service ; 10. Joseph, mort jeune.

Anne-Antoine de Gouy, mourut en 1643 et sa femme en 1649, âgée de 66 ans.

1. Somme. — 2. Canton de Péronne, Somme. — 3. Canton de Crèvecœur, Oise. — 4. Canton de Betz, Oise. — 5. Ecart de Canly, Oise.


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

VI. — François Ier de Gouy, né en 1610, chevalier, marquis de Cartigny, seigneur d'Arsy et de Pieumelles, conseiller d'Etat, grand maître des eaux et forêts de l'Ile-de-France, Brie, Perche, Picardie, épousa, le 26 juillet 1643, Anne Brodeau de Candé, née en 1625, fille de Victor, marquis de Châtre, et de Claude Duval de Fontenay-Mareuil. Ils eurent vingt enfants, dont : 1. François II ; 2. François, né en 1645, baptisé le 15 novembre ; 3. Henri, capitaine de cavalerie, tué à Senef en 1674 ; 4. Charles, baptisé à Avregny le 13 novembre 1647 ; 5. François, né le 10 octobre 1648, cornette de cavalerie, tué à Ardenbourg à 24 ans ; 6. Claude, baptisé le 7 juin 1650, chanoine Prémontré ; 7. Anne-Françoise, baptisée le 12 février 1651, religieuse au Lys ; 8. Victor, baptisé le 16 décembre 1652, mort âgé de 15 jours ; 9. Louis, baptisé le 8 octobre 1653, appelé l'abbé de Cartigny, docteur en Sorbonne, abbé de Clingenmünster, diocèse de Spire, grand vicaire de Strasbourg, mort à 63 ans, le 15 septembre 1715 ; 10. Louis, vicomte de Cessières, dit le chevalier d'Arcy, mort en février 1738 ; 11. Alexandre-Louis, baptisé le 12 novembre 1655, docteur en théologie, abbé de Saint-Jean-au-Mont, diocèse d'Ypres, mort en 1738 ; 12. Michel, baptisé le 16 décembre 1662, mort à 10 ans ; 13. Pierre-Joseph, mort à 2 mois ; 14. Louise-Madeleine, baptisée le 22 janvier 1665, religieuse à Senlis ; 15. Françoise-Henriette, baptisée le 12 août 1667, religieuse à Senlis ; 16. Charlotte-Louise, baptisée le 16 novembre 1671 ; 17. Marie, religieuse à Senlis ; 18. Anne, morte à 7 ans ; etc.

François Ier de Gouy fut inhumé à Arsy le 1er mai 1688. Sa femme l'avait été le 11 mai 1685.

VII. — François II de Gouy, baptisé le 10 janvier 1656, comte d'Arsy, marquis de Cartigny, épousa, le 9 septembre 1685. Marie-Elisabeth d'Oranges des Roches, fille de Nicolas d'Oranges, seigneur des Roches, gouverneur de Fougères, et de Michelle d'Amfreville, dame de Troussencourt et de Francastel. De ce mariage naquirent : 1. Marie-Françoise-Louise, baptisée le 1er août 1686, abbesse de Villechasson-Moret près Fontainebleau, morte en octobre 1728 ; 2. Michel-Jean, baptisé le 1er juillet 1687 ; 3. Marie-Charlotte-Dorothée, baptisée le 3 juin 1688, décédée le 3 mars 1698 ; 4. Françoise-Martine-Elisabeth, baptisée le 19 novembre 1690 ; 5. Antoinette-Charlotte, baptisée le 24 août 1692 ; 6. Suzanne-Louise, baptisée le 23 août 1693, religieuse à la congrégation ; 7. Balthazar-Joseph, comte d'Arcy, baptisé le 20 août 1694,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

marié le 5 février 1742 à Marie-Françoise de Robasson, dame en partie d'Estrées-Saint-Denis, veuve de Gilles de Briais, écuyer, seigneur de Famechon ; 8. Michelle-Gayétane, baptisée le 24 janvier 1697, religieuse à la congrégation ; 9. Françoise-Dorothée, baptisée le 24 décembre 1697, morte religieuse à Vlliechasson, en novembre 1763 ; 10. Charles-Gédéon, décédé le 30 septembre 1712, à 13 ou 14 ans ; 11. Louis-François, baptisé le 26 septembre 1700, décédé le 30 décembre 1704 ; 12. Henriette-Louise, baptisée le 12 septembre 1702.

François II de Gouy est mort le 12 décembre 1727, à l'âge de 72 ans.

VIII. — Michel-Jean de Gouy, baptisé le 1er juillet 1687, marquis d'Arsy, seigneur de Troussencourt, Francastel, Avregny, du donjon de Dammarest, de Pieumelles, mestre de camp de cavalerie, gouverneur de Béziers, épousa, le 5 avril 1715, Françoise-Madeleine de Salomon de Poulard de la Lande, fils de Jacques de Salomon, seigneur de Poulard et de la Lande, et de Françoise de Biaudos de Casteja, sous-gouvernante des Enfants de France, qui lui donna un fils, nommé Louis, et mourut le 10 février 1726. Le 27 mars 1728, il contracta une nouvelle alliance avec Françoise-Madeleine Tarteron de Montiers, marquise de Castelviel, veuve de Clément d'Aignan, marquis d'Orbessan. Ils eurent : 1. Michel-Balthazard, vicomte d'Arsy, baptisé le 15 juillet 1730, capitaine au régiment du roi, marié le 29 février 1764 à N. Hardouin de Beauvais, fille du trésorier général du marc d'or ; 2. Elisabeth-Louise, baptisée à Arsy le 3 juillet 1729, mariée au comte de Camps ; 3. Gaston-Louis, baptisé le 21 septembre 1733, mort le 12 mai 1734 ; 4. Henriette-Julie, née le 17 mai 1736, baptisée le 30 mai 1736, morte le 25 mai 1747.

IX. — Louis II marquis de Gouy, chevalier, seigneur d'Arsy, Avregny, etc., né le 18 février 1717, maréchal des camps et armées du roy, colonel du régiment d'infanterie de la reine, lieutenant général du gouvernement de l'Ile-de-France au département du Vexin français, épousa, le 18 février 1749, Anne-Yvonette-Marguerite-Esther de Rivié, dame d'honneur de Madame Adélaïde de France. De cette union sont nés : 1. Louis-Marthe marquis d'Arsy, le 15 juillet 1753 ; 2. François, comte de Gouy, le 9 novembre 1755 ; 3. Marie-Louise, le 11 décembre 1749.

Louis II de Gouy mourut en son hôtel à Paris, rue et chaussée


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'Antin, le 10 avril 1790, à l'âge de 73 ans. Il fut inhumé dans le caveau de l'église d'Arsy.

X. — Louis-Marthe marquis de Gouy, né à Paris en 1753, fut colonel de cavalerie, lieutenant général de l'Ile-de-France, grand bailli d'épée de Melun, maire de Moret, commandant de la garde nationale de Fontainebleau, député de Saint-Domingue à l'Assemblée nationale. Il épousa Anne-Amable Hax de Bagneux, dont il eut deux enfants : Ange-Emmanuel-Marie-Yves-François de Sales de Gouy et Marie-Yves-Athanase de Gouy.

Le marquis Louis-Marthe de Gouy disait, après la prise de la Bastille (*Moniteur*, t. I, n° 24) : « Les premiers coups frappés par le peuple sont dus à l'effervescence qu'inspirent nécessairement l'anéantissement du despotisme et la naissance de la liberté. Il n'était guère possible qu'un peuple qui venait de briser le joug sous lequel il gémissait depuis longtemps, n'immolât à sa fureur ses premières victimes. » Hélas! il sut bientôt qu'on ne pactise pas impunément avec la Révolution. Le 17 septembre 1793, il fit partie du convoi destiné à la maison d'Arrêt de Chantilly. Le 4 décembre suivant, il fut transféré à la Force à Paris puis conduit au couvent des Carmes. Traduit devant le Tribunal révolutionnaire, il fut condamné à mort le 2 thermidor (20 juillet 1794) et exécuté le même jour.

Ses biens ont été vendus au tribunal de Compiègne, le 8 octobre 1814.

Pour rédiger cette généalogie, nous nous sommes servi du *Nobiliaire de Picardie* d'Haudicquer de Blancourt ; des *Généalogies du Beauvaisis, du Clermontois et du Valois*, de Bosquillon ; du *Dictionnaire de la Noblesse* de Lachesnaye-Desbois et surtout des notes manuscrites que nous a laissées M. l'abbé Arthur Bouchez, curé de Moyvillers et Arsy de 1885 à 1888, mort curé de Ricquebourg le 17 juin 1902.

CHEVRIÈRES

Le 21 septembre 1671, à 11 heures du soir, le pignon de l'église fut renversé par un ouragan.

Le 16 septembre 1686, bénédiction de la moyenne cloche, nommée Marie-Gabrielle par Gabriel de Lamarre, avocat du roi à


Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Compiègne, et par Madame Marie Seroux, épouse de Mre Louis Charpentier, lieutenant général à Compiègne.

Le 17 avril 1698, bénédiction de la petite cloche, nommée Charlotte-Elisabeth par Mre Charles comte de la Mothe-Houdancourt, seigneur de Chevrières, maréchal de camp des armées du roi, et par Madame Elisabeth de la Vergue de Tressan, comtesse de la Mothe-Houdancourt.

Le 19 octobre 1732, bénédiction de la troisième et moindre cloche, nommée Louise-Thérèse par Monseigneur Louis-Charles comte de la Mothe-Houdancourt, grand d'Espagne de première classe, seigneur de Fayel, de Chevrières, Rucourt, Houdancourt, Sacy-le-Petit, Villerseau, Petit-Hanges, Lignières-le-Roy et autres lieux, et par Madame Ustelle-Thérèse de la Roche-Courbon, comtesse de la Mothe-Houdancourt.

Le 7 juin 1745, bénédiction de la petite cloche, nommée Charles-Elisabeth-Gabrielle, par Monseigneur Charles-Elisabeth comte de Froullay, brigadier des armées du roi, colonel du régiment de Champagne, et par Madame Jeanne-Gabrielle de la Mothe-Houdancourt, sa femme.

Les ornements de cette cloche étaient la Croix avec le saint nom de Jésus, saint Georges transperçant le dragon, et saint Nicolas. Elle avait deux pieds (0m65) de hauteur et deux pieds six pouces (0m82) de diamètre.

Le 9 octobre 1757, bénédiction de la moyenne cloche, nommée Louise-Charlotte-Thérèse par feu Louis-Charles comte de la Mothe-Houdancourt et par Madame Eustelle-Thérèse de la Roche-Courbon, sa veuve.

Cette cloche portait comme ornements le Christ, la Sainte-Vierge et saint Michel. Elle mesurait deux pieds dix pouces (0m92) de hauteur comme de diamètre.

Le jeudi 19 septembre 1793, et le lendemain 20 septembre, sur la réquisition des citoyens Foulon et Labry, commissaires du district de Compiègne, la petite cloche et la moyenne furent descendues pour être transportées au chef-lieu du district.

Contre le mur du portail, vers la rue, se trouve un tableau de saint Georges terrassant le dragon. Au bas de ce tableau sont des armoiries :

A dextre : *écartelé, aux 1-4 d'azur à la tour d'argent, crénelée et*


Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

maçonnée de sable : aux 2 et 3 d'argent au lévrier rampant de gueules, accompagné de trois tourteaux aussi de gueules, 2 en chef et 1 en pointe, le chef chargé d'un lambel à cinq pendants de gueules, qui est la Mothe-Houdancourt.

A sénestre : *écartelé aux 1-4 d'azur à 3 fermeaux, les ardillons en pal, aux 2-3 de sable au sautoir d'argent*, qui est de la Roche-Courbon.

Ce sont les armoiries des donateurs, les seigneurs de Chevrières : Louis-Charles comte de la Mothe-Houdancourt (1687-1755) et Eustelle-Thérèse de la Roche-Courbon (1697-1773), qu'il épousa le 3 juillet 1714.

Inscription
gravée sur le maître-autel, du côté de l'Epître.

ANNO DNI MDCCCXCVII
HANC ARAM DEDIT
HENRICA MARIA FRANCISCA
THIÉRION DE CHIPILLY, RELICTA
EDMVNDI PETRI DE ROBERVAL
—
ACCVRANTE AEMILIO EPIPHANIO
MOREL, PAROCHO.
GOBLET - CARETTE
DE COVSOLRE (NORD) FECIT.

Inscription
gravée sur la balustrade du sanctuaire.

DON DE M. LE BARON CREUZÉ DE LESSER, 1899.
E. MOREL CURÉ. GOBLET-CARETTE SCULPT. A COUSOLRE (NORD).

Auguste-Louis-Fernand, baron Creuzé de Lesser, est décédé à Paris, le 13 juin 1910, à l'âge de 72 ans.

Au N° XVI, il faut lire F. CREUZÉ BARON DE LESSER, et non C. L. CREUZÉ, BARON DE LESSER.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ESTRÉES-SAINT-DENIS

Le 12 août 1715, fut bénite la grosse cloche nommée Marie-Thérèse par Messire Jacques Dupuis, chevalier seigneur de l'Humery et d'Estrées-Saint-Denis en partie, et dame Marie-Thérèse de Cousiers de la Buissière, épouse de Messire Adolphe de Verny, chevalier seigneur de Grandvillers-au-Bois et autres lieux, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, ci-devant lieutenant-colonel du régiment royal Roussillon-Cavalerie.

Le 24 septembre 1793, les citoyens Blanchard, Foulon et Labry, descendent la seconde cloche et la troisième pour les faire transporter au chef-lieu du district. La plus grosse, nommée Françoise-Gabrielle par François Morisse et Gabrielle Fronteau, veuve de Pierre Guffroy, avait trois pieds un pouce et demi (1m016) de diamètre et deux pieds cinq pouces (0m785) de hauteur. La plus petite, nommée Louise-Barbe-Spécieuse par Louis Boullenger et Barbe Beudin, sa femme, mesurait deux pieds neuf pouces et demi (0m91) de diamètre et deux pieds deux pouces (0m704) de hauteur. Toutes deux avaient été fondues en 1764 et bénites par Nicolas Prince, curé, Jean Darcq étant marguillier en charge.

Nicolas Morisse, avocat au Parlement, était en 1784 juge civil, criminel et juge de police des justices de Moyvillers, Estrées-Saint-Denis et Bailleul-le-Soc.

Famille Dupuis d'Estrées-Saint-Denis.

Les armes de Dupuis sont : *d'azur à trois épées d'argent passées en sautoir, les pointes en chef, accompagnées de 3 molettes d'éperons, 1 en chef, 2 en flanc, et d'un croissant aussi montant en chef, le tout d'argent, les gardes et poignées d'épées enrichies d'or.*

Gaspard Dupuis, seigneur de la Mairie de Lieuvillers et d'Armaugie, fils d'Antoine Dupuis et de Catherine Wattebled, se rendit acquéreur d'une partie d'Estrées-Saint-Denis, le 16 juin 1571. Il avait été anobli par Charles IX, en novembre 1567, en considération des grands et admirables services par lui faits au roi et à ses prédécesseurs pendant les guerres dès le règne de François Ier. Il fut maréchal des logis de la compagnie du vicomte d'Auchy, capitaine et lieutenant de la ville de Montdidier sous Charles d'Humières.


Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Marié à Marguerite de Randoux, fille de Jean de Randoux, écuyer, seigneur de Gennevières, et de Marie de Maulart, le 20 octobre 1548, il en eut sept enfants :

1. Adrien, son principal héritier ;
2. Georges, seigneur de la Mairie de Lieuvillers et de Hangest ;
3. Marie, qui épousa le 1er mai 1582 Aaron le Thoillier dit Guillebon, seigneur de Blancfossé ;
4. Suzanne, mariée le 17 juillet 1586 à Antoine de Caquerel, écuyer, seigneur de Taillefontaine et de Jossigny ;
5. Barbe, qui s'allia le 3 juin 1590 à Jean Leclerc, écuyer, seigneur des Aleux ;
6. Béatrice, qui épousa Guillaume du Gaze, baron de Portez, seigneur de Blagnac ;
7. Charlotte, religieuse à La Ferté-Milon.

Gaspard Dupuis mourut le 9 février 1577, et Marguerite de Randoux, le 3 octobre 1598.

Adrien Dupuis, seigneur en partie d'Estrées-Saint-Denis, acquit le 18 avril 1597 de Mathieu Nicole, prévôt de Remy, le fief de la Tour d'Estrées, fut maintenu dans sa noblesse par sentence des commissaires députés par le roi en la généralité de Soissons du 27 avril 1599, reçut de François Mangot les foy et hommage du fief du Bois de Lihus, le 4 novembre 1603. Sa mort est postérieure au mois de février 1629.

Il épousa en premières noces, le 3 avril 1581, Louise de Cernoy, dame en partie de Laigneville, fille de Martin de Cernoy, écuyer, seigneur de Cauffry et en partie de Laigneville, et de Charlotte de Templeux, qu'il perdit en 1592.

Leurs enfants furent :

1. Charles, seigneur en partie d'Estrées-Saint-Denis et de Laigneville, mort avant son père ; 2. Charles, religieux à Ourscamp ; 3. Michel, qui épousa, le 27 mai 1621, Jeanne de Beauvais, fille de Robert de Beauvais, écuyer, seigneur de Billy en partie, et de Renée de Méry ; 4. Louis ; 5. Pierre, seigneur de la Tour d'Estrées ; 6. Antoinette ; 7. Françoise, mariée le 24 janvier 1623 dans l'église d'Estrées-Saint-Denis à Jean Cousin, conseiller élu pour le roi à Montdidier.

En secondes noces, Adrien Dupuis épousa, le 27 février 1596, Françoise de Fransures, fille de Charles de Fransures, écuyer,


Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

seigneur de Villers-Tournelles, dont il eut deux enfants, Charlotte et Suzanne, d'autres disent quatre filles :

Charlotte Dupuis, née à Estrées en 1598, fit profession chez les religieuses de Saint-François à Montdidier, en juillet 1618, fut quatre ans après envoyée à Roye pour réformer les Annonciades, dont elle prit l'habit et embrassa la règle. Elle revint peu après à Montdidier dans la maison des Franciscaines, en qualité de supérieure, pour la réformer. Les guerres l'obligèrent à en sortir. Elle alla à Paris. Madame Molé la fit connaître à la reine Anne d'Autriche, qui l'employa à la fondation des Annonciades de Melun.

Suzanne Dupuis épousa Charles Lefebvre. Louis Balagny l'eut pour marraine à Estrées-Saint-Denis, le 11 avril 1620.

Charles Ier Dupuis se maria le 14 mai 1603 avec Barbe de Greyn, fille d'Adrien de Greyn, écuyer, seigneur de Cizencourt, et de Charlotte de Ronty.

Leur fille unique, Louise Dupuis, dame en partie d'Estrées-Saint-Denis, épousa, le 27 février 1636, Adrien de Léonard, écuyer sieur de la Rétrie, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, capitaine des château et châtellenie de Bonneuil-en-Valois. Devenu veuf en 1647, Adrien de Léonard se remaria avec Eléonore du Faussart, qui en 1664, tint, avec Jacques Langlois, écuyer, conseiller secrétaire du roi, sur les fonts du baptême à Estrées-Saint-Denis, Jean-Jacques de Griffolet, fils de Jean de Griffolet, seigneur d'Antisar, major de la ville de Perpignan, et de Françoise du Faussart. Adrien de Léonard mourut à 85 ans, en 1682. Eléonore du Faussart, sa veuve, s'allia en secondes noces le 28 février 1690, dans l'église d'Estrées, à Louis de Verny, écuyer, seigneur de Moreuil, capitaine au régiment royal, demeurant à Grandvillers-au-Bois, en présence de Claude de Verny, chevalier, seigneur de Faverolles et d'Aloph de Verny, chevalier, seigneur de Grandvillers. Veuve une seconde fois, Eléonore du Faussart contracte alliance à Estrées-Saint-Denis avec Jacques-Georges de Nesles. Aloph de Verny ne serait-il pas Adolphe de Verny, dont le nom figure avec celui de Jacques Dupuis sur la cloche bénite à Estrées en 1715 ?

Pierre Dupuis, frère de Charles, héritier de sa nièce, Louise Dupuis, en 1647, fut seigneur de la Tour d'Estrées et en partie d'Estrées-Saint-Denis et de Loisy. Il fut tué dans sa maison à Ver de Galie (diocèse de Senlis) le 24 juin 1652.


Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il avait épousé en premières noces, le 20 février 1629, Françoise Leclercq, fille de Charles Leclercq, écuyer, seigneur d'Estournelles et de Brunvillers en partie, et de Françoise de Parent, qui mourut en avril 1640.

Il en eut : 1. Charles Dupuis, seigneur de la Tour d'Estrées; 2. Charlotte Dupuis, religieuse à Meulant ; 3. Marie Dupuis.

Son mariage avec Marguerite Fourchelle, sa seconde femme, fille de François Fourchelle, écuyer, sieur de la Fossière et d'Anne de Choisy, qu'il épousa le 14 février 1648, lui donna Louis Dupuis, seigneur en partie de la Tour d'Estrées, prêtre, prieur de Villaine, mort le 3 janvier 1706.

Charles II Dupuis, seigneur de la Tour d'Estrées, d'Estournelles, d'Estrées-Saint-Denis et de Loisy en partie, né en avril 1630, était page du comte d'Harcourt en avril 1648. Il mourut en 1682.

De Claude Baron, fille de Pierre Baron, écuyer, seigneur de l'Humery, secrétaire du roi, et de Marie Vaillant, qu'il épousa le 2 juin 1658, il eut :

1. Charles Dupuis, l'un des 200 chevau-légers de la garde du roi, décédé, sans enfants, après le mois de février 1692 ;
2. Jacques Dupuis, seigneur de la Tour d'Estrées ;
3. Gaspard-Guy Dupuis, seigneur de Férières, lieutenant au régiment royal-artillerie, mort sans alliance.

Jacques Dupuis, seigneur de la Tour, de l'Humery et en partie d'Estrées-Saint-Denis, lieutenant au régiment royal-artillerie, né le 3 septembre 1666, mourut sans enfant le 25 février 1737. Il avait épousé, le 9 août 1698, Anne-Thérèse Vanaker, veuve de Antoine de Robusson, écuyer, commandant pour le roi au fort français de Bergues.

(Bosquillon. *Nobiliaire du Comté de Clermont* et *Registre de catholicité d'Estrées-Saint-Denis*).

LE FAYEL

Le dimanche 2 mai 1717, bénédiction, par M. de Hétrus, chapelain et vicaire de Fayel, d'une cloche servant de seconde et plus petite, nommée Nicole-Thérèse par M. le marquis d'Houdancourt, fils de M. le comte de la Mothe-Houdancourt, lieutenant-général des armées du roi, seigneur de Fayel, et Madame la marquise d'Houdancourt.


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le 10 août 1727, bénédiction de deux cloches par M. Louis-Benjamin de la Ronce, chapelain et vicaire en chef de Fayel, assisté de M. Labesse, curé de Longueil-Sainte-Marie. La grosse cloche, nommée Charles-Elisabeth par Louis Légé, receveur de M. le comte de la Mothe-Houdancourt, et sa femme, au lieu et place de Monseigneur Charles comte de la Mothe-Houdancourt et de Madame Elisabeth de Tressan, son épouse. La petite cloche, nommée Louise-Geneviève-Jeanne-Gabrielle par M. Antoine Bouvry et sa femme au lieu et place de Louis-Geneviève de la Mothe-Houdancourt, comte d'Hangest, et de Jeanne-Gabrielle de la Mothe-Houdancourt, sa sœur.

Le mercredi 27 octobre 1779, bénédiction d'une grosse cloche par le P. Eloi, aumônier du château de Fayel, assisté de M. Louis-Charles le Viel, curé de Rucourt. Cette cloche, fondue par Nicolas Cavillier, de Carrépuis, avait deux pieds (0m65) de hauteur comme de diamètre et vingt et une lignes (0m048) d'épaisseur. Son inscription portait :

L'AN 1778, J'AI ÉTÉ BÉNITE PAR R. PÈRE ELOI, RELIGIEUX CAPUCIN, PRÊTRE, CHAPELAIN ET VICAIRE EN CHEF DE NOTRE-DAME DU FAYEL, ET NOMMÉE LOUISE-CATHERINE PAR TRÈS-HAUT ET TRÈS PUISSANT SEIGNEUR Mgr JOACHIM-VALÉRY-THÉRÈSE-LOUIS DE ROUAULT, MARQs DE ROUAULT, GRAND D'ESPAGNE DE LA PREMIÈRE CLASSE ET CAPe AU RÉGt ROYAL PIEDMONT-CAVALERIE, SEIGNEUR DU FAYEL, REUCOURT, ETC., ET PAR HAUTE ET PUISSANTE DAME CATHERINE-HYACINTHE DE CHOISEUL-BEAUPRÉ, MARQUISE DE ROUAULT, SON ÉPOUSE.

Le 19 septembre 1793, Labry et Foulon descendent deux cloches. La première, datant de 1780, avait deux pieds un pouce (0m677) de diamètre et vingt pouces (0m542) de hauteur. La seconde, fondue en 1727, mesurait vingt-deux pouces (0m596) et dix-huit pouces (0m488) de haut.

Essai de traduction de l'éloge funèbre de Daniel de la Mothe-Houdancourt (No LXXXIV).

A l'éternelle mémoire du très illustre évêque de Mende, Daniel, mort au siège de La Rochelle.

Vous, qui jadis, aux heures critiques, faisiez preuve d'un invincible courage, qui planiez au-dessus des plus accablants soucis,


Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

qui fûtes toujours à la hauteur des tâches les plus difficiles, qui avez affronté tous les dangers sur terre et sur mer pour soumettre à la bienveillante autorité du roi une ville rebelle, dominée par une faction impie, vous avez demandé que votre corps attendît la sépulture jusqu'au jour où, s'étant rendue, La Rochelle la lui donnerait, couronnant vos mânes en une posthume victoire.

Maintenant, Prélat magnanime, le sort à bon droit l'a voulu, la terre de La Rochelle, comme vous l'avez souhaité, vous garde dans son sein ; si le sort s'y était prêté, la ville survivante eut préféré vous posséder, survivant à la longue épreuve d'une cruelle famine, après l'expulsion de ces Anglais qui, convoitant le trône de France, faisaient clandestinement accepter leur joug à des gens reniant leurs ancêtres. Leur reine, qui leur avait engagé sa foi, dans la sainteté d'un mariage, se rendait bien compte, dans sa grande perspicacité, que vous n'étiez pas dupe des ruses par lesquelles ils arrivaient à supprimer les pactes royaux.

Ces fourbes Bretons ne vous ont-ils pas, contre la foi des traités, forcé à quitter leur pays, vous le pontife dont cette reine avait fait son grand aumônier ? Peu goûté d'eux, mais très goûté du roi, vous êtes rentré en France ; vous n'en plaisez que davantage au gouvernement et aux ministres royaux, vous le ministre fidèle, soigneux, prudent, vigilant, habile à traiter avec poids et mesure les questions savantes comme à interpréter les Saintes Ecritures. La chaire avait en vous un foudre d'éloquence, à la stupéfaction de la barbare Angleterre et à l'admiration de la France polie.

Vous étiez assidu à l'étude, autant que vous le permettait le tracas incessant des affaires.

De plus grands espoirs nous étaient permis à votre sujet, quand vous nous avez été ravi. Trois lustres, à peine achevés, établissaient votre âge. Une violente fièvre eut vite raison de cœurs qui se dépensaient sans compter. Un labeur excessif a causé la mort de deux frères. La douleur publique a surpassé les larmes de leur famille. Qui peut retarder le soleil précipitant le cours d'une année ? Le sort en a décidé avec justice. C'est sur ce trophée que vous reposez victorieux, non dans un tombeau. Vive l'éternelle gloire d'un si grand nom ! Qu'à cette âme fortunée le Ciel accorde un délicieux repos.

Le très illustre évêque de Mende, Daniel de la Mothe-Houdancoùrt, est mort le cinq mars 1628, à l'âge de trente-trois ans.



Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Cette table de marbre, jadis placée dans l'église de Sacy-le-Petit, a été restaurée et rapportée dans la chapelle du Fayel par M. le comte de Cossé-Brissac en 1875.

Page 47, ligne 9, lisez : JUSTA QUAE FATIS PLACENT.

Au marbre commémoratif de l'archevêque d'Auch (LXXXVII) le V tient partout la place de l'U.

FRANCIÈRES

Le 25 septembre 1793, deux cloches furent descendues du clocher, à la requête de Foulon, Blanchard et Labry. L'une, datant de 1760, haute d'un pied quatre pouces (0m433) et large d'un pied huit pouces (0m542), avait comme ornements saint Michel et une cloche. L'autre, fondue en 1700, haute d'un pied six pouces (0m487) et large de deux pieds (0m65), était ornée d'un Christ, de deux Vierges et d'une cloche entourée de fleurons.

Au n° CXIV, il faut lire Ψαλ δ. Ps. 4.

HOUDANCOURT

Le 20 septembre 1793, à la requête de Foulon et Labry, furent enlevées du clocher : 1° la moyenne cloche, nommée Marie-Louise, bénite le 2 septembre 1731, mesurant deux pieds huit pouces (0m87) de hauteur comme de diamètre, portant un soleil avec le saint nom de Jésus et une cloche avec un demi-soleil ; 2° la petite cloche, haute d'un pied dix pouces (0m60) et large de deux pieds quatre pouces et demi (0m77), ornée d'une inscription en lettres gothiques, de la Croix, de la Sainte-Vierge et de saint Eloi. Il ne resta au clocher que la grosse cloche, nommée Louise-Thérèse, bénite le 18 juillet 1762.

LE MEUX

La Seigneurie du Meux.

En 1442, JACQUES PANNIER DE FAYEL, fils de N. Pannier et de Marie de Fayel, habitait « son chastel du Meux ». Leur fille unique,



Digitized by Google · Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Jacqueline de Fayel, vicomtesse de Breteuil, s'allia à Guillaume de Ferrières, baron de Thury et de Dangu. De ce mariage naquirent deux enfants, Pierre et Françoise.

Françoise de Ferrières épousa en 1482 Ferri d'Aumont, qui mourut le 22 février 1526.

Louise d'Aumont, dame de Chars, leur fille, se maria en 1523 avec François seigneur de Rouville, Granville, etc., fils de Louis de Rouville, conseiller et chambellan du roi, lieutenant général au gouvernement de Normandie.

François de Rouville fut maître d'hôtel du roi, maître enquêteur et réformateur des eaux et forêts de Normandie et de Picardie et lieutenant de la vénerie. Il mourut vers 1555.

Le Meux et Amblainville échurent à son quatrième fils, Jacques de Rouville, qui épousa Denyse Bochart, fille de Jean, seigneur de Champigny et de Noroy, dont il eut Jean de Rouville, seigneur du Meux, de Rivecourt, capitaine de cavalerie légère en Allemagne et d'une compagnie d'ordonnance, mort le 27 juin 1637 d'un coup reçu devant Epinal. Nous avons donné (N° CLXXXIII) l'éloge funèbre gravé sur son mausolée dans l'église du Meux.

Jean de Rouville s'allia le 27 juin 1606 avec Jacqueline de Rogué, fille de Pierre, seigneur de Ville et de Gruny, gouverneur de la ville et citadelle de Noyon.

Ils eurent deux enfants : Louis, capitaine de cavalerie, tué à 21 ans, et Hercules-Louis. Ce dernier prit le titre de marquis de Rouville. Il fut seigneur du Meux, Rivecourt, etc., lieutenant général des armées du roi, gouverneur des villes d'Ardres et comte de Guines, colonel du régiment de Rouville, capitaine d'une compagnie d'ordonnance, d'une compagnie franche de cavalerie légère et d'une compagnie de 120 fusiliers.

Est-ce lui qui prit l'initiative de la construction des voûtes dans le sanctuaire et le chœur de l'église du Meux. La clef de voûte du chœur porte les armes de Rouville : *d'azur à deux goujons d'argent semé de billettes d'or*. A la clef de voûte de l'abside sont celles de Chesnel : *d'argent à trois bâtons écotés de sinople mis en pal*. L'écu est sommé d'une couronne de marquis. Le premier Chesnel qui ait pris le titre de marquis est Charles Chesnel, marquis de Meux, seigneur de Meux, Ponceaux, Campremy, capitaine au régiment d'Armagnac, baptisé le 21 mai 1641, mort en Allemagne


Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

le 12 octobre 1673, sans avoir été marié, et sans avoir habité Le Meux. Nous sommes porté à croire qu'Hercules-Louis de Rouville ou son fils François, marquis de Rouville, qui ont construit les voûtes du chœur de Rivecourt, ont aussi contribué à l'établissement de celles du Meux, acceptant d'ailleurs l'aide de Charles Chesnel, marquis de Meux. Leurs armes sont comme la signature de leur œuvre collective.

Hercules-Louis de Rouville, épousa, le 20 juillet 1638, Marie-Jeanne du Bosc, dame du Bois d'Ennebourg, fille de Jean du Bosc, seigneur du Bois d'Ennebourg, baron de Niesles, et de Jeanne de Belloy. Elle lui donna douze enfants : 1. François, marquis de Rouville, sous-lieutenant des gendarmes de la reine, qui épousa, le 18 juillet 1667, Marie de Béthune, fille d'Hippolyte de Béthune, chevalier des ordres du roi et chevalier d'honneur de la reine, et mourut sans laisser d'enfants, le 6 décembre 1679, âgé d'environ 40 ans ; 2. Louis de Rouville, lieutenant colonel au régiment de cavalerie de la reine, mort sans postérité en 1705 ; 3. Louis-Marie-Hercules de Rouville, capitaine au régiment royal des vaisseaux ; 4. Hercules-Louis, abbé d'Andres, mort en ... ; 5. Jean, sous-lieutenant du régiment des gardes, tué à Wézel ; 6. Henri, cornette d'une compagnie de son père ; 7. Marie-Jeanne, femme de Marc-Antoine Saladin d'Anglures du Bellay de Savigny ; 8. Claude, mariée à Robert de Monchy, marquis d'Henneveux ; 9. Jeanne, supérieure des Carmélites de Compiègne ; 10. Marie-Madeleine ; 11. Charles, mort en bas âge ; 12. Jeanne, également morte jeune

Hercules-Louis de Rouville mourut le 27 novembre 1677, âgé de 57 ans. Marie-Jeanne du Bosc, sa femme, est décédée le 28 septembre 1695, âgée de 80 ans.

François et Louis de Rouville, morts sans laisser d'enfants, eurent pour héritier Louis-Marie de Rouville qui, en qualité de légataire universel de son frère Louis, vendit Le Meux, le 9 janvier 1720, à Charles, comte de la Mothe-Houdancourt. Louis-Marie de Rouville mourut le 11 février 1726, à 71 ans.

Sa sœur, Marie-Madeleine de Rouville, demanda le retrait lignager de la terre du Meux et l'obtint par un arrêt du Parlement le 14 février 1721. Elle en fit don, le 14 février 1722, à Jacques-François Tardieu, comte de Malleyssye. Le comte de Malleyssye, né le 29 septembre 1690, épousa le 11 septembre 1728 Marguerite-


Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Françoise de Héère et lui abandonna par son contrat de mariage, fait le 7 septembre 1728, la terre du Meux, au cas où il mourrait sans postérité. Il mourut le 10 juin 1738.

Sa veuve vendit Le Meux, le 5 mai 1747, à Charles-François Laurès de la Tour, conseiller du roi, commissaire aux requêtes du Palais, mort, après avoir perdu son fils unique, en mars 1790. Charles-François Laurès avait épousé le 22 juillet 1748 au Meux Marie-Marguerite Maulnory de Sury. La terre du Meux, licitée entre les neveux de C.-F. Laurès, fut adjugée le 19 novembre 1791 à Louis-Antoine Viat, homme de loi à Paris, marié le 23 mai 1780 à Marie-Eulalie Lefebvre. Jeanne-Sophie Viat, leur fille et héritière, épousa, le 1er décembre 1799, Alexandre-Robert-Marie Poulain de Labigne, décédé le 23 août 1864. Sophie Poulain de Labigne, leur fille, qui eut Le Meux en partage, épousa, le 2 septembre 1823, Jean-François Soulery, administrateur de l'Enregistrement et des Domaines. Elle n'en eut qu'un fils, décédé sans alliance. A la mort de Madame Soulery, sa sœur Valerie Poulain de Labigne entra en possession du Meux. Elle contracta alliance, le 20 avril 1833, avec Adolphe-Antoine-Théodore, comte Desrotours-Faneau de la Touche, décédé le 2 mai 1859. Elle-même mourut le 22 février 1890. Claire Desrotours-Faneau de la Touche, leur fille, eut Le Meux en héritage. Elle a épousé, le 9 janvier 1861, Florentin-Edmond Le Barbier, notaire honoraire, décédé le 22 février 1893. Depuis la mort de M. Le Barbier, Le Meux a été vendu, le 1er janvier 1908, au comte Marie-Joseph-Louis-François-Henri Brunet d'Evry, officier de réserve au 9e cuirassiers, décédé à Pau le 19 novembre 1910, dans sa 33e année. Sa veuve, Madame la Comtesse Louise Foy, habite le château.

LONGUEIL-SAINTE-MARIE

Le 16 septembre 1793, Lemaire et Foulon vinrent pour descendre les cloches. Les habitants s'y sont énergiquement opposés. On a même battu la générale. Le lundi 17 septembre, sont arrivés des dragons envoyés par le Comité du Salut public de Compiègne. Les habitants de Longueil étaient fiers de leurs cloches. Il leur fallut céder à la violence. La loi du 23 juillet 1793 fut mise partout à exécution. Ce fut la fin de toutes les belles sonneries.


Digitized by Google · Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

MOYVILLERS

Le 19 juillet 1716, a été bénite, par Messire Pierre Bahu, prêtre, curé de Moyvillers, la seconde cloche, nommée Marie par Thomas Triboullet, receveur de MM. les prieur et religieux de l'abbaye de Saint-Denis, parrain, et Marie Cirreaux, épouse d'Adolphe le Viel, maître de la poste pour le roy au Bois-de-Lihus, principal marguillier de la Fabrique, marraine, en présence de Mre Jules Hainques, curé d'Arsy, et de Mre Jean Lecomte, prêtre, curé d'Estrées-Saint-Denis.

En septembre 1793, deux cloches furent enlevées ; l'une, de neuf pieds (2^m924) de tour, portait la date de 1716 ; l'autre, mesurant huit pieds (2^m599) de tour, avait été fondue en 1687.

REMY

Famille de Bellon de Thurin.

Cette famille porte : *Ecartelé au 1-4 de gueules à 4 pals d'or et au 2-3 losangé d'argent et de gueules*, qui est de Bellon *; et sur le tout, d'azur au taureau passant d'or, sommé d'une étoile du même*, qui est de la ville de Turin, *le taureau sommé en chef de 3 fleurs de lis* par concession de François Ier.

La devise de cette maison est : NON TIMORE HUMILIS. Elle n'est pas humble par crainte.

Galéacin de Bellon était originaire de Valenza dans le Milanais, mais ses descendants ont habité quelque temps Turin.

JEAN Ier DE BELLON vint offrir ses services à François Ier au camp d'Avignon, avec mille hommes d'armes. Il signala sa valeur en conservant au roi la ville de Turin en 1536. François Ier le nomma chevalier en mai 1540, lui assigna une pension de 600 écus, le 2 février suivant, et lui fit délivrer des lettres de naturalisation en mai 1544. En même temps, pour le récompenser plus amplement encore de ses hauts faits d'armes, il l'autorisa à porter trois fleurs de lis sur son blason et à joindre à son nom celui de Turin.

Jean Ier de Bellon de Thurin, réputé très brave et expert capitaine, fut tué, au mois de décembre 1553, en venant secourir Saint-Florent en Corse.


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

AUDOIN DE BELLON DE THURIN, son fils, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre et lieutenant de cent hommes d'armes des ordonnances, devint seigneur de Luzarches par son mariage avec Sidoine de Cenasmes, dame en partie de Luzarches, dont il n'eut pas d'enfant, ce qui l'obligea, quand elle fut morte, de racheter la terre à ses héritiers. Sa deuxième femme, Ambroise Avrillot, qu'il épousa le 26 juillet 1587, acheta le fief de la Tasche à Remy. Elle devint veuve en 1604. Elle était morte au mois de février 1618.

JEAN II DE BELLON DE THURIN, leur fils, seigneur de Luzarches et de la Tasche, né à Luzarches le 20 novembre 1588, fut créé chevalier de l'ordre de Saint-Michel par Louis XIII qui lui donna une charge de gentilhomme ordinaire de sa chambre avec deux mille livres de pension. Il était préfet de la chambre de l'ambassadeur de France à Rome. lorsque Brigide Poli, sa première femme, donna le jour à un fils qu'il nomma Jean-Baptiste. De sa seconde femme, Marie Stephaniana, il n'eut point d'enfant. Il fit son testament à Rome, le 28 août 1663, et y mourut peu de jours après.

JEAN-BAPTISTE I[er] DE BELLON DE THURIN, seigneur de la Tasche, lieutenant au régiment des gardes le 3 juillet 1658, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi le 4 février 1664, puis premier écuyer de la princesse, épousa, le 6 novembre 1670, Marie de la Cavalerie, fille de Pierre de la Cavalerie, écuyer, secrétaire d'Etat de la députation de Barcelone. Il en eut deux enfants : Jean-Baptiste et Louise-Françoise qui, en 1692, vint demander l'habit religieux au monastère de Saint-Nicolas-au-Pont de Compiègne. Au mois d'octobre 1692, J.-B. I[er] de Bellon de Thurin était remarié en troisièmes noces avec Madeleine Bailly.

JEAN-BAPTISTE II DE BELLON DE THURIN, dit le comte de Thurin, né en 1660, fut fait grand bailli et gouverneur des ville et comté de Clermont en Beauvaisis, au mois de février 1720. Il mourut en sa maison de la Tasche, à Remy, le 4 juillet 1740.

Sa femme, Marie-Marguerite des Essarts, fille de Charles des Essarts, marquis de Meigneux (Picardie), et de Françoise Regnault, qu'il avait épousé le 17 octobre 1692, lui donna trois enfants : Jean-Claude qui lui succéda, Rachel-Claude qui mourut en bas âge et Marie-Claudine de Thurin qui contracta mariage le 19 mars 1732 avec Jean-Augustin des Essarts, seigneur de Bri-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

meux en Picardie, son cousin, et décéda sans enfant le 10 juillet 1734.

Jean-Claude de Bellon de Thurin, nommé chevalier des ordres de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem le 7 avril 1724, épousa, dans l'église de Remy, le 20 novembre 1738, Marie-Françoise Bassié, de la ville de Douai, fille d'André Bassié et d'Anne-Françoise Bader.

(Bosquillon. *Généalogies du Beauvaisis, du Clermontois et du Valois.*)

RIVECOURT

En 1406, la seigneurie de Rivecourt était en la mouvance de Mathieu de Cernoy, du chef de sa femme Guillemette de Rivecourt. Jeanne de Fayel, femme de Jean de Vandélicourt, et Raoul de Rucourt, marié à Marie de Francières, en partageaient avec lui le domaine. Au mois d'octobre de cette année, ils donnaient des terres à cens à Regnault Billecocq. Guillemette de Rivecourt faisait de même en 1446. (D. Bertheau, ms. latin 13891, f° 176.)

« Le XIIe jour de décembre, l'an mil CCCC cinquante-neuf, messire Jacques [Pannier] de Fayel, chevalier, chambellan du roy nostre sire et vicomte de Brethuel » payait à Pierre Billart, lieutenant du gouverneur bailli de Valois, « cinq escus d'or pour le relief du fief de Reucourt et Rivecourt à lui venu et escheu par le trespas de Madame Marie de Vaux, sa cousine, issue de germain ». (Bibl. nat., Pièces originales, t. MCXVII, dossier 25.641.)

Jacques Pannier de Fayel n'eut qu'une fille, nommée Jacqueline, qui épousa Guillaume de Ferrières, baron de Thury et de Dangu. Jacqueline mourut en 1483 et son mari en 1500. Françoise de Ferrières, leur fille, se maria en 1482 à Ferri d'Aumont, seigneur d'Aumont, de Méru et de Chars, qui mourut le 22 février 1526. Elle-même est décédée en 1536. De leur union naquit Louise d'Aumont, qui apporta en dot les seigneuries du Meux et de Rivecourt à François de Rouville, seigneur de Rouville, Grainville, etc., mort vers l'an 1555. Jacques de Rouville, son fils, fut marié deux fois. De son premier mariage, contracté avec Denyse Bochart, il eut Jean de Rouville, père d'Hercules-Louis, après le décès duquel Rivecourt fut vendu au marquis de Maleyssye.

Hercules-Louis marquis de Rouville épousa, le 20 juillet 1638, Marie-Jeanne du Bosc, dame du Bois d'Ennebourg, morte le


Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

28 septembre 1695. Leurs armoiries se voient sur une clef de voûte de l'église de Rivecourt : *parti, à dextre, d'azur à deux goujons adossés d'argent, semé de billettes d'or,* qui est de Rouville ; *à sénestre, de gueules à la croix échiquetée d'argent et de sable de deux tires, cantonnée de 4 lions d'or,* qui est du Bosc. Supports deux anges, écu sommé d'une couronne comtale.

Une autre clef de voûte nous donne une date, 1674. C'est donc à cette époque, pensons-nous, que l'église fut voûtée par les soins et des deniers d'Hercules-Louis de Rouville et de sa femme.

Un tableau, représentant la Sainte Famille de Nazareth, fixé au fond de l'abside, derrière l'autel, porte à la partie inférieure les armoiries de François de Rouville, fils aîné d'Hercules-Louis, et celles de sa femme, Marie de Béthune. Ecu à dextre : *Ecartelé au 1er*, du Bosc ; *au 2, d'azur à trois fleurs de lis d'or,* qui est de France ; *au 3, d'argent à la guivre d'azur, issante et couronnée d'or,* qui est de Milan ; *au 4, d'argent au chevron d'azur, accompagné de 7 merlettes du même, 4 en chef, 3 en pointe, ces dernières mal ordonnées,* qui est d'Aumont ; *sur le tout,* de Rouville. Ecu à sénestre *: d'argent à la fasce de gueules,* qui est de Béthune.

François de Rouville épousa Marie de Béthune en 1667. Il mourut en 1679. C'est dans l'intervalle de ces douze années que le tableau de la Sainte Famille fut offert à l'église de Rivecourt.

E. Morel.

Les inscriptions tumulaires relevées dans les cimetières par nos excellents confrères, MM. les Curés du canton d'Estrées-Saint-Denis, notamment par notre ami M. le Chanoine Pihan, nous ont été communiquées par eux avec une grande obligeance.

A MM. Lefèvre-Pontalis, le Baron de Bonnault d'Houët et Raymond Chevallier, nous devons la plupart de nos phototypies.

A tous nous adressons un cordial merci.



Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

TABLE

DES

NOMS DE LIEUX & DE PERSONNES

Les noms de lieux sont en caractères italiques.

A

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

B

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

C

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

D

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

E

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

F

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

G

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

I

J

K

L

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

M

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

N

O


Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

P

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Q

R

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

S

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

T

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

V

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

W

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

UNE

CONFRÉRIE DE SAINT-JACQUES

A SENLIS

Ma curiosité archéologique a été heureusement éveillée par la rencontre d'un épais manuscrit in-quarto, lequel porte en titre sur le parchemin usé de sa couverture :

LIVRE
DE LA CONFRÉRIE
DES PELLERINS DE SAINT
JACQUES ÉTABLIE EN
L'ÉGLISE DE SAINTE
GENEVIÈVE DE SENLIS

« Ce livre », ajoute le scribe au faux-titre, « a esté donné par Jean Le Sueur, marchand à Senlis et prévost de la Communauté des pellerins en l'année 1680 ». Ces détails nous révèlent que la petite cité de Saint-Rieul n'avait pas en l'espèce à jalouser Noyon, Compiègne, Saint-Quentin, possédant elle aussi une de ces Confréries qui étaient semées sur tout le sol de la vieille France.

Ce n'est point ici le lieu de rééditer l'histoire du culte du grand patron de l'Espagne, de l'afflux des masses vers Compostelle, des règlements qui protégeaient les aumônes contre les duperies des *faux coquillards*. La modeste Confrérie de Senlis ne demande qu'à exhiber son certificat de vie.

Il y a vingt ans déjà que le Baron de Bonnault d'Houët a publié un *Pèlerinage d'un Paysan picard à Saint-Jacques de Compostelle*, livre éminemment curieux qui témoigne d'un savoir étendu et d'un beau talent d'écrivain. Je désire qu'on ne voie dans mon étude qu'un modeste appoint apporté par l'amitié au chapitre des Itinéraires et des Cantiques.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE I

Le livre de la Confrérie débute, comme il convenait, par un « *Abrégé de la vie de saint Jacques* »[1]. L'on y trouve, après ce que l'Evangile rapporte, son apostolat de cinq années en Espagne et l'église de Nostra Seignora del pilar ; sa décapitation à Jérusalem ; son corps transporté sur les flots à Iria Flave, puis après cinq siècles révélé miraculeusement ; la construction première par Alphonse-le-Chaste de l'église de Compostelle ; l'apparition armée de saint Jacques au milieu des troupes de Ramira ; les pèlerinages de Charlemagne et des princes ; la fondation au XIIIe siècle de l'Ordre de Saint-Jacques de l'Epée : fusion pieuse et patriotique de récits vrais et de légendes[1].

1. Voir la *Légende dorée* ; la Vie des Saints de RIBADENEIRA ; Vie de saint Jacques, imprimée par Jean Trepperel, in-8° gothique. Bibl. nat.



Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE II

Confrérie de Saint-Jacques de Senlis

La Confrérie des pèlerins de Senlis avait ses fêtes, ses habitudes, ses statuts, que les feuillets des Comptes nous permettent de découvrir entre leurs lignes.

§ 1. *Fêtes*. Les Confréries célébraient en corps la fête du patron, laquelle tombait le 25 juillet. Alors le « tapicier », sous la direction du curé de Sainte-Geneviève [1], Pascal, Chéron, Huard ou Couet, ornait de ses plus riches atours la chapelle de la Confrérie : « 1680. Pour avoir... paré la chapelle où se fait le service », Pierre Godart reçoit... — 1768. « Payé au tapicier pour la tanture de la chapelle 1 l. 5 [2]. » Le « petit marguillier » jonchait le pavé d'herbes odorantes et de feuilles vertes : « 1685. Je soubz signé Louis Paien petit marguilier... confesse avoir reçu de Jacques Girard prevost... pour avoir sonné et jonsé [jonché] la chapelle, 4 l. » — 1695. Pour branches d'arbre fournies, 12 s.[3] Des torches et des cierges étaient disposés pour ordre devant l'image [statue] peinte et chamarrée du patron : « Plus pour un sierge devant l'image de saint Jacques. »

Le confrère nouveau qui « avait reçu l'habit et pris le chanteau du pain bény » s'engageait par écrit à le rendre « l'année prochainement venante ». Alors il commandera chez le boulanger-pâtissier 4, 6, 7 ou 8 douzaines de pain bénit au lait : « 1685. Du mesme jour Vincent Piquet garson a porté l'aby et a pris le chanteau du pain bény et promet de le rendre en l'année 1686. » — 1688. Le mesme jour le

1. Sur l'Eglise Sainte-Geneviève de Senlis, voir ma *Monographie des rues, places et monuments de Senlis*.

2. P. 63 (1680), 176 (1761), 182 (1768).

3. P. 78 (1695).


Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dit Antoine Martin quy a porté l'habit et receu le chanteau du pain bénist, a promis le rendre l'année prochaine et a signé... — 1758. 7 douzaines de pain au lait à six liards la pièce, fourni par Pierre Couvreur, 6 l. 6 s. [1] »

Que l'on me pardonne ces détails infiniment petits. Ils forment la mosaïque de l'histoire et aident à faire mieux comprendre ses lignes vraies et la couleur de l'époque.

Dès les premières vêpres, les sonneurs enlèvent leurs cloches et le carillonneur frappe ses vieux airs sur son clavier de bronze. Deux pots de vin qu'on leur apporte « de chez l'hostelier » ajoutent de la vigueur à leurs bras : « Peu fait beaucoup ! »

Les comptes qui révèlent ces préparatifs aideront, sans qu'il faille grand effort d'imagination, à reconstituer la pompe des offices du jour. Après la messe et la prédication, procession. Tandis que l'orgue touché par Verrières (1680), Michel Taconnet (1681), Philippe (1682), Claude Brillard (1690) ou le Roux (1718) [2], continue à scander à travers les nefs les airs de quelque chanson naïve de pèlerins, le « porte-verge » Pierre Girard ou Jean Guichard [3] dirige avec maestria la procession. En tête des confrères s'avancent gravement le prévôt, le boëttier portant le bâton enrubanné, puis les autres confrères tenant à la main un cierge allumé que décore une plaque où l'on admire « la représentation peinte du patron », œuvre de l'artiste Foulon, puis la bannière en soie à personnages brodés.

Certaines expressions des comptes m'inclineraient à croire que le pèlerin admis récemment à la Confrérie portait dans la cérémonie le costume pittoresque des Jacquiers : robe de bure roussâtre qu'une corde serrait à la taille, pèlerine constellée de coquilles, vaste chapeau de feutre dont le bord retroussé sur le devant était orné aussi

1. P. 77 (1685), 86 (1688), 174 (1758).

2. P. 63, 65, 134.

3. P. 138.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

du « pecten Saint-Jacobi [1] ». Voici mes pièces justificatives. 1768. Claude Monet pellerin... a fait présens du bourdon que l'on porteras tous les ans le jour de la feste de Saint-Jacques. Pour le dit présens nous le déchargons des années qu'il doit [2]. — 1690. Anthoine Watbled, nommé boëttier, a pris le batton, promis le rendre à ses frais et despens [3]. — Jay soubsigné [Foulon] peintre à Senlis, confesse avoir resus.... la somme de 4 l. 10 s. pour avoir peint deux placque représentant saint Jacques pour les confrères pellerins de Saint-Jacques. 27 juillet 1690. — Jé déboursé, » dit Jacques Sirot en 1736, « trois livres 10 s. pour les deux placque de saint Jacques » [4]. Derrière les Confréries, le clergé « curé, vicaire, deux chantres et trois petits clercs », puis la foule... « La Confrairie paye par chacun an pour le service du jour de saint Jacques et du lendemain, à Monsieur le Curé pour les 1res et 2es vêpres, 2 grand messes et la procession, 4 l. 10, au vicaire 1 l. 10, aux deux chantres 2 l. 10, etc. [5] ».

Le prédicateur qui a trouvé dans l'église de Sainte-Geneviève cet auditoire d'élite, a réussi aisément à émouvoir ces âmes croyantes et avides de récits. Le prévôt lui fait remettre honoraires et collation s'élevant ensemble à une somme de 3 l. 12 s. à 4 l. 12 s. : « Au prédicateur 3 l. ; pour la collation du prédicateur 1 l. J'ay receu de M. Duvivier prévôt... 3 l. pour le sermon qui a été prêché le jour de la faitte ». Duchauffour 1719 [6].

1. Aux termes des statuts de la Confrérie (1615), dit l'abbé Pardiac, parlant de la Confrérie de Saint-Jacques de Moissac, les Confrères devaient assister aux offices et aux enterrements avec leur chapeau *enfalotté à mode de pèlerins*. Jusqu'à l'année 1830 un pèlerin de Saint-Jacques, vrai pèlerin avec son costume, avait le privilège de marcher en tête de la procession du Saint-Sacrement de la paroisse Saint-Jacques. (*Pèlerinage de Compostelle*, p. 176.)

2. P. 182.

3. P. 88.

4. P. 96 (1690), 156.

5. P. 171 bis (1754).

6. P. 124 ou 135 ou 137.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

L'après-midi, après que chacun a dîné en famille, vêpres et nouvelle procession.

Comme l'a répété avec insistance un charmant écrivain du Senlis d'autrefois, Onésime Leroy, nos pères, s'ils pratiquaient le grand art de la prière, ne négligeaient point pour cela le soin de leur estomac, et les *past* étaient l'accompagnement obligé de toutes les fêtes de confréries, souvenir plus ou moins fidèle des anciennes agapes.

Le lendemain de la fête, selon une tradition que les pays religieux ont retenue avec fidélité et scrupule, service solennel pour les confrères trépassés « avec vigiles et recommandations » et offrandes de pain, vin et cierge des trépassés : « Plus pour le pain et vin des trépassés, 5 s. Pour vin, pain et chandelle, 6 s. »

§ 2. L'un des buts de la Confrérie était d'établir entre ses membres une communion de prières tant pour les vivants que pour les morts. Qu'on lise plutôt ce procès-verbal d'une assemblée des Pèlerins. Le prévôt était lors Claude Labitte, capitaine du château de Senlis : « Le dimanche 25e jour de juillet 1688 [1], en l'église et paroisse de Saincte-Genniesve de Senlis, ensuitte de la messe et prédication dites et célébrées en icelle, où estoient tous les pellerins confrers et confrères dont les noms seront cy après transcripts en la manière acoustumée, et se sont mis en la dite confrairie les personnes dévotes dont les noms se voyent cy après et ce pour participer aux prières qui se font et disent journellement dans la dite église Saincte-Genneviesve à leurs intentions et de celles des bienfaiteurs à la dite confrairie ». Aussi quand un pèlerin mourait, il avait « droit à un service » ou « mortuaire », 1689, avec sonnerie... dont le coût était de 3 livres, 3 l. 5 ou 3 l. 8 s. [2].

Cette mention en un latin de cuisine que les Comptes amènent plus d'une fois [3] : « *Pro lingintibus* 5 s., — pour le

1. P. 86 (1688).

2. P. 62, 87, 97, etc.

3. P. 124 (1711), 128 (1714), 136 (1719).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

linguentibus, 5 s., — au magister pour le lingantibus à la messe des trépassés, 5 s. », indique un chant funèbre comme celui-ci : *Languentibus in purgatorio.... Subveniat tua compassio, o Maria*, dont le magister développait avec une lenteur prétentieuse les notes touchantes.

Les emprunts aux feuillets des comptes trahissent un esprit et une réglementation éminemment religieux et familiaux, dont nous ne possédons pas malheureusement la formule en rédaction officielle. De fait les statuts des Confréries de Saint-Jacques sont extrêmement rares ; l'on ne connaît guère que ceux de Bagnères, de Roquefort et de Moissac.

§ 3. Le Registre doit à la sollicitude des prévôts Jean le Sueur, marchand et bourgeois, Nicolas Dayart, maître maçon, Jacques Girard, marchand cordonnier, et Pierre Couvreur, maître boulanger, de nous avoir conservé plusieurs listes de pèlerins depuis la date de 1529 jusqu'à 1689[1]. En voici un extrait où se coudoient dans la communauté de la prière et du dévouement des personnages de toute condition et de tous pays circonvoisins.

1529. Messire Philippe de Ruissel.
Messire Nicolas Larget.
Mess^re^ Michel de Dury [Duvy][2]
Laurens de Béthisy.
Denis de La Mothe, chapelier.
Jean de Saint-Vaast de Beaumont [Longmont].
Colin de Douy.
Jean du Four, chaussetier.
Jean Piese, tellier.
Nicolas Defmens.
Pierre Bobelin.
Jean Aubin de Montataire.
Pierre Auvray dit Montivilier.
Gille de Fescam[3].
Gérardin Dupré.
Jean Rugnard [Regnard].
Paul du Fresnoy.
Guillaume Maillard.

1. P. 54, 69, 75, 79, 82 et 84.

2. Inutile de dire qu'il ne faut se fier que médiocrement à l'orthographe des noms qui suivent : Michel de Dury pour de Duvy, etc.

3. Nos documents senlisiens nous fournissent ces Fescamp : 1518 Jean dit l'Aisné, 1518 Gilles, 1522 Jean serrurier, 1543 François menuisier, qui fit les portes de la cathédrale et des stalles pour Saint-Frambourg.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Guillaume Endé.
Jean Boyart.
Pantaléon Calier.
Jacque le Rat [1].
Jacque du Change.
Jacque de Tremignye [Turmenies].
Jean Soyé, pigneur à Pontz [2].
Jean Martine, pelletier.
Nicolas Ringard, boulanger.
Jean Lescuyer de Montlevesque.
Jean Vaillant.
Jean de Montigny.
Denis Chotin.
Jean Marguier [marguillier] de Villers-S[t]-Frambourg.
Christophle Bourdin de Versagny [Versigny].
Jean le Gones [3].
Michelet Trousse.
André Laisan.
Pierre George.
Nicolas Fétel.
Guillaume Reneau.
Jean de Myon.
Pierre Cornu.
Adam Duprez.
Gérard Chastelain.
Nicolas Vincent.
La veuve Richer.
Denis Salmont.
Pierre Labourier.
Antoine Moguier.
La veuve Henry Noudart [4].
La veuve Nicolas Chotin.
La veuve Asselin de Silly.
La veuve Charlotte Blondeau.
La veuve Nicolas du Chasteau.
La veuve Jean Goulias.
1530. Thomas des Maisons.
Simon de Gavois.
Antoine Richevilin d'evilé [Ivillers].
La veuve Denis de la Motte.
La veuve Nicolas Dasnier.
1531.
1532. Nicolas Voitelles.
La veuve Nicolas Denseigner.
La veuve Antoine Monier.
La veuve Robin du Mur.
1533. Simon Auborgne.
Collect Ladeame.
Pierre Poirée d'Apremont.
Guillaume Bouraine de Malassise.
1534. Nicolas Fleury.
Pierre Dubart, gouverneur de Senlis.
Jean Henry.

1. D'une famille senlisienne apparentée aux Séguin, aux Roland Hébert, dont un archevêque de Bourges, aux Thouret, dont la carmélite martyre de Compiègne Anne-Marie-Madeleine.

2. J'ai vu dans la sacristie de l'église de Pont un tableau de saint Louis, patron des peigneurs, tisserants.

3. Il y avait au Chapitre de Senlis, en 1505, un Jean le Guenais théologal.

4. Le rédacteur de ces listes avait écrit en marge : « Je crois que toutes ces veuves estoient feme de pellerins et n'estoient qu'à dévotion. »


Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Jean Fillion.
Pierre Tempé.
Antoine Poiris [Poiret].
Robinet Le Mercier.
Antoine Barbier.
1535.
1536. La veuve Nicolas Fleury.
Henry Coqu.
Jeanne Crossette [Croisette].
1537. Antoine Pochier, serrurier.
Oudin Dupart [Duport].
Michel de Lair.
La veuve Jean de Myon.
1538. Pierre Guillain [1].
Nicolas de Cornouaille.
1539. Nicolas Doyeme.
Jean Samson.
Jean Festoc [Stocq].
1540. Benoist le Roy.
Jean Flocq [Stocq].
Jean Dupart [Duport].
Jacque Chastellain.
Jean Guillain......
1556. Jacque du Change.
1558. La veuve Pierre Guillain.
1584. Pierre Billon.
1596. Denis Flament, curé de Rully.....
1681. Charles Perel, m^{d} apotiquaire.
Claude Labitte, huissier, capitaine du château.
Madame Lequoy, femme de M. Pierre Lequoy, procureur.
1687. Nicolas Herbet, pindépissier.
Anne Méthelet, femme de Claude Labitte.

L'on distinguera à la tête de cette Confrérie : le *prévôt* et le *boîtier*. Pour le prévôt, sa charge était bisannuelle. Son élection avait lieu le lendemain de la Saint-Jacques par les suffrages des confrères. Il était parfois continué dans son titre et ses responsabilités.

Le boîtier, boittier ou boëttier était élu en même temps que le prévôt. Alors « luy a esté mis en main la boëte et le livre », c'est-à-dire la caisse et le Registre. Aux dates moins anciennes de 1688, 1695, 1759, 1768, le nom archaïque de boëttier *(buxerius)* tend à disparaître devant ceux de greffier, de receveur ou même d'agent des confrères.

Voici une formule ou procès-verbal de la nomination du

1. Ces Guillain Jean (1505), Robert (1522), Pierre (1538), Jean (1559), apparaissent dans les documents senlisiens, Aff. XXIII, 631, à côté des Chambiges.

Je renvoie les plus curieux de statistique aux Registres municipaux pour les familles Billon, du Change, Cornouaille, Duport, Stocq.


Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

prévôt : « Du 26 juillet de la dite année 1680, les pelerins et confrères soubzsignés assemblez en la manière acoutumée, après avoir conferez ensemblement et pour décharger Jean Lesueur, cy devant notre prevost de communauté de la Confrairie de Saint-Jacques fondée en l'église Sainte-Geneviefve de Senlis, avons en son lieu et place et d'une commune voix, après en avoir murement conferez, nommé la personne de Jacques Bonnet, maistre patissier charcutier à Senlis, y demeurant, pelerin et confrère de ladite Confrairie de Saint-Jacques, lequel pour et en exécution de la dite nomination de prevost, après que le dit Lesueur aura rendu son compte qui sera dimanche prochain, le dit Bonnet a accepté la dite charge et avons signé

Pierre Sentiny [Salentin]. Jacques Bonnet.
Jacque Gerard. J. Couvreur
Labitte Jean. François Barbier.

§ 4. *Administration financière de la Confrérie*

1. L'actif de la Confrérie ou les ressources consistaient en « droits d'entrée et cotisations mensuelles des confrères », en quelques rentes, en quêtes et dons.

Chaque pèlerin nouveau acquittait un droit d'entrée de 10 sols et s'engageait par écrit à verser une cotisation mensuelle d'un sol. Voici un type, celui-là en une écriture et orthographe acceptables, d'une de ces entrées : « Du 24 juillet 1680 [1]. Est entré à la Confrairie de Saint-Jacques la personne de Jacques Hébrard, lequel a paié dix sols pour son entrée et a promis paier douze sols par ans pour la Confrairie, scavoir un sols touts les premiers dimanche du mois, en présence des pellerins qui onts cy après signé

Pierre Salentin. P. Pecquet. Jacques Bonnet. »

Parfois cependant quand un personnage d'importance entrait dans la Confrérie, cette « réception » sensationnelle était signalée par le bruit des cloches et des démons-

1. P. 61.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

trations de joie. C'est ce qui arriva en juillet 1680 quand Alexandre Labitte, dernier pèlerin ayant accepté le chanteau, a promis de le rendre, etc. Bref « à la réception d'Alexandre Labitte, dit le compte de Lesueur, tant pour vin, sonneurs que carillonneurs, 1 l. 10 s. »[1].

Mais cette bonne fortune était rare. Si l'on songe que les entrées dans la Confrérie étaient de 6 en 1680, de 5 en 1681, de 3 en 1682, de 1 en 1683, de 7 en 1684, de 9 en 1685, etc., l'on en déduira que les sols tombant de ce chapitre dans la boëtte ne pouvaient l'emplir que bien lentement.

Il convient de noter aussi que certains pèlerins acquittaient leur cotisation en un service personnel au lieu de la verser en monnaie. « Le dit jour XXVI[e] juillet au dit an 1681 », écrit le prévôt, « s'est mis en la Confrairie de Saint-Jacques Pierre Drujon, sonneur de l'église cathédralle Nostre-Dame de Senlis, à la charge par luy tant qu'il demeurera confrère, de sonner et carillonner les cloches de l'église Sainte-Geneviève en laquelle est fondée la dite Confrairie, les veilles et jours de saint Jacques par chacun an sans qu'il luy soit donné aucune chose pour son payement ni qu'il paye à son esgard par chacune des dites années aucun droit de Confrairie ni d'entrée, ce quy a esté accordé. »

Les listes de pèlerins ajoutent à certains noms, la note : *à dévotion :* 1645 François Dubois coutellier, à dévotion, Roch de la Haye, chaufourier, à dévotion, 1655 Jean Lemaire, à dévotion à cause du carillonnage, — ou distinguent ce qu'elles appellent des confrères à dévotion[2]. Quel est le sens exact de cette expression ?

L'on sait qu'à la fin du XVII[e] siècle il y eut une recrudescence singulière de la manie des voyages lointains, d'où, comme nous le constaterons sur place, des *pasades* fréquentes ou des retours de pèlerins, et le stratagème ou roublardise de jouer au pèlerin comme on joue aujourd'hui au

1. P. 61, 172, 174.

2. P. 55, 58, 59, 60, 82, 89.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

« pauvre voyageur »[1]. C'est probablement pour n'être pas leurrés par les faux coquillards qui n'étaient pas des *revenants* puisqu'ils n'étaient jamais partis, que la Confrérie de Senlis avisa sagement et prit cette décision où la prudence du financier s'accorde avec la religion de l'hospitalité[2] : « Ce jourdhuy vingt septiesme jour de juliet 1682... nous soubz signez pellerins et confrères tous assemblez en la manière acoustumé, ont ressolus tous d'une commune vois que tous pellerins revenans du voiage de Saint-Jacques voullans estre admis en la dicte Confrerye payeront tant pour leurs entré et resceptions en la chappelle de Saint-Jacques fondé en l'esglise de Sainte-Jenneviesve de Senlis la somme de 30 s. pour chacun pellerin arivant du voiage, lesquel trente solz ceront mis es mains du prevost de la dite Confrerye et en rendra bon conte. Le huictiesme jour d'octobre 1682 est arivé Thomas Sirier pellerin et a satisfaict au contenus cy dessus... Nicolas Dayart. » Le Registre mentionnera en 1682 et en 1714 que Nicolas Buhot, Pierre Conin, eux aussi, ont satisfait aux exigences de ce règlement[3].

Le Chapitre des *Rentes* se résume en quelques indications du Registre. Ces rentes, autant que j'ai pu voir clair dans une comptabilité faite avec plus d'honnêteté que de méthode, reposaient sur trois ou quatre immeubles, maisons, jardins, grange, situés à la porte de Meaux, à la rue Sainte-Geneviève et à la porte Bellon, ainsi qu'en témoignent ces reçus et engagements : « Sur un jardin et grange sciz à la porte de Meaux, appartenant ce semble au Couvent de la Présentation et occupés par Pierre Lange. Charles Lange marchand masson et François Dumesnage, sur la maison

1. « Il y en a aussy qui truchent sur le coquillard et qui n'y furent jamais et qu'il y a plus de 10 ans qu'ils n'ont fait le pain bénit en leurs paroisses. » Déclarations sévères de Louis XIV, d'août 1671 et du 7 janvier 1686, au sujet des pèlerinages.

2. P. 68.

3. P. 71, 130.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dite l'Image Saint-Gerosme rue Sainte-Genevieve »[1]. Mais ces Comptes sont expliqués par cette note : « Donnation faite. 1617, Guillaume Cornu a donné par dévotion pour le service de Saint-Jacque quarante sols de rente à prendre sur les dames de la Présentation. — 1619. Charle de Montagny sergent a donné à la dite Confrérie vingt sols de rente sur une maison rue Sainte-Gennneviefve à l'image Saint Gerosme. — 1645. Jean Cohu marchand tonnelier doit 40 s. de rente par chacun an. — 1663. Antoine Sanguin doit vingt sols de rente par chacun an[2]. — Nicolas Chevallier receveur des entrée de la porte dite Bellon, et Marie-Jeanne Bazin mon épouse... promettons payer chacun an au jour saint Jacques... à la Confrairie du dit Saint-Jacques... quatre livres de rente annuel au principal de cent livres prêtées par la dite Confrerie au nommé Duvivier, et ce pour avoir acquis des héritiers du dit sieur Duvivier une maison scise attenant la porte Bellon, laquelle les dits héritiers ont chargée de la ditte rente, etc. »

Comme on le devine, il était parfois malaisé, quand la Confrérie avait avancé quelques fonds à certains de ses membres, de faire rentrer les intérêts plus ou moins accumulés. Alors la Confrérie donnait à son prévôt les pouvoirs nécessaires pour agir en justice et faire les poursuites ; comme il arriva en 1735 pour Jacques de la Ville, meunier de Borée [Boretz], lequel « doit à la Confrérie 20 s. par chacun an d'arrérages. »

Ces non-paiements et les procédures avaient mis en 1700 la caisse de la Confrérie dans une situation embarrassée, voire même dramatique. Qu'on lise plutôt cet exposé :

Dimanche 28 Nov. 1700. « Sous la prévôté » de Vincent Pecquet, épicier, prévôt de la Confrérie... « Après qu'il nous a esté exposé par ledit M[e] Vincent Pecquet qu'il est deub à mons[r] Desvoye procureur de la dite Confrérie la somme

1. P. 61, 85, 89, 160, 185.

2. P. 53.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de 54 livres 10 s. tant pour ses sallaires en l'instance poursuivie par luy en conséquence de la saisie réelle faite de la maison scise rue Saint-Pierre, cy devant appartenant à Jacque de Breban, tonnellier, faute de payement de plusieurs années d'arrérages de 40 s. de rente... à prendre sur ladite maison, que pour les deniers par luy avancés pour réparations faites en ladite maison, pour payer laquelle somme de 54 l. 10 s. il n'y a aucuns deniers en la bourse et boëte, etc. ».

Quelques mots échappés comme par mégarde sur l'appoint chétif des *quêtes* : « A la mes [la messe] de Saint-Jacque sé [s'est] trouvé à la queste 16 s. — Plus le jour de saint Jacque 12 s. — 1741. Quete pour les deux années 3 l. » C'est dans le fond de la boîte un peu plus que l'espérance.

Les pèlerins font parfois de petits cadeaux. « En la dite année 1681 », écrit le prévôt Jacques Bonnet, « a esté donné par François Barbier pellerin un coffre en bois de noyer pour servir à resserrer les ornemens appartenans à la Confrérie, pourquoy je prie ses frères et confrères de prier Dieu pour li.... ». — 1740. « Le chapeau et la coquille qui y est attachée, ont été donnés par le dit Nicolas Dupressoir prevost ».

2. *Passif* ou *dépenses*. La tenue des livres, comme on l'a vu, était peu compliquée. Il s'agissait — ce que notre époque de progrès néglige volontiers — d'équilibrer le budget, c'est-à-dire de dépenser sagement sans aller au-delà des ressources certaines. Une première saignée faite aux finances de la Confrérie, c'était la dépense que causait la fête du patron : ornementation de la chapelle de Saint-Jacques, luminaire, honoraires du clergé, sonneries et carillon, collation du prédicateur, etc.

Le chapitre Mobilier et Vêtements n'est point non plus sans recoins curieux où l'on aimerait à fourrager. J'indique en suivant les feuillets du Registre quelques singularités. « 1684. Jay moy Jacques Girard paié 50 s. pour deux torche à Monsieur la Verdure... — Jé déboursé, dit Jacques Sirot,


Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

3 livres dix solle pour les deux placque du dit saint Jacque. Pour devant d'autel rouge à la chapelle de la Vierge. — Je soussigné prêtre, curé de Sainte-Geneviève, ai reçu de M. Dupressoir, prévôt de la Confrérie de Saint-Jacques, la somme de trente livres pour un étoffe de rencontre que j'ai vendu pour faire une robe pour servir le jour de la fête de Saint-Jacques ; fait à Senlis le second mars 1741, Huart, curé. » — « Je reconnais », dit Marguerite Brunet, « avoir receu de Nicolas Dupressoy prevaux de la Confréry de Saint-Jacques la somme de cent cinq sols pour la fason de la robe de la Confréry de Saint-Jacques et pour la frange de la ditte robe, 28 juillette 1741. » « Le dit Dupressoir », dit le procès-verbal de l'assemblée du 26, « ayant fait des dépenses extraordinaires, scavoir une robe neuve pour le jour de la fête... Le chapeau et la coquille qui y est attachée ont été donnés par le dit Nicolas Dupressoir prevost ».

Un chapitre intéressant de notre Registre, c'est celui des *pasades* ou passages des pèlerins qui sollicitaient comme officiellement les secours de la Confrérie, ou de la réception des pèlerins du pays qui revenaient de Compostelle.

Tout à coup le quartier de la rue de Meaux était éveillé par le chant nasillard et dolent de quelque complainte de pèlerin :

Le mont estant descendu,
J'ont venus
Pour passer le pont qui tremble,
Lequel nous fit grand peur
Et tremeur,
Voyant la mer en tourmante.

Les femmes et leurs enfants accrochés à leur jupe, les gens de tous métiers se pressaient vite autour du *revenant*, considérant bouche bée les pièces usées de son accoutrement, la négligence de sa chevelure inculte et de sa barbe en Juif errant, la calebasse qui se dodinait au haut de son bourdon, la musette pendue en bandoulière où étaient


Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

entassés recommandations, chapelets, médailles[1], spectacle plus sain pour les yeux et l'esprit que beaucoup d'autres... d'un style moderne. Quand le curé de Saint-Rieul, qui avait de préférence la commission « d'examiner toutes les Compostelle », et était comme un greffier des affaires de pèlerinage, avait jeté un coup d'œil sur les permis, les attestations, les certificats..., le pèlerin était admis au bénéfice du *mandat* (secours, aide), ou même de la réception.

Notre Registre compte, de la fin d'octobre 1682 jusqu'au milieu de l'année 1739, 31 pasades; de 1749 à 1752, 40 autres pasades... Chaque pasade coûtait à la Confrérie en secours 5 s.

Quelques retours de revenants de Saint-Jacques de Compostelle méritent d'être notés. Je les range chronologiquement. 1682. « Le 8e jour d'octobre est arrivé Thomas Sirier pellerin et a satisfait au contenus ci dessus. » Nous le retrouverons : « Avons nomé Thomas Cirier maistre menusier pour prevost. » Quiconque a beaucoup vu peut avoir beaucoup retenu. Qui sait l'influence qu'un voyage au milieu des merveilles un peu clinquantes mais charmeuses de l'Espagne, put exercer sur un ouvrier intelligent et observateur ? — Pierre Conin, pèlerin. — « 1732. 20 juillet, est entré en la Confrérie et communauté de Saint-Jacques, Louis Lhôte pèlerin, arivé du 2e du dit mois 1732 ». Rieul Duval pèlerin, arrivé le 24 juin. — « Les réceptions des cinq pèlerins revenus de Saint-Jacques du temps de François Guichart se montent [comme avoir] à 16 l. 2 s. et la des-

1. Des choses nécessaires
Il faut être garni
A l'exemple des Pères,
N'être pas défourni
De bourdon, de malette,
Aussi d'un grand chapeau,
Et contre la tempête
Avoir un bon manteau.

Chanson du Devoir des Pèlerins.



Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pence pour les dites réceptions se monte à 17 l. 17. Il y a par conséquent sur cela de plus 1 l. 15 ». Il est regrettable que nous ne connaissions les détails de cette dépense, le menu du repas, le vin. L'article qui suit n'est pas plus explicite. « Plus jé déboursé douze sol pour le soupez du dit pellerins Huber resu le dis sept juin de l'anc mille cept san trante sise. »

Le Compte de l'année 1750 nous a laissé une petite peinture de vieilles mœurs qui a son charme : « Le 25 juillet, fête de Saint-Jacques, le nommé Claude Blosset, natif de Creil, qui venait de faire le voyage de Compostelle en Espagne, s'est présenté à la porte de Saint-Rieul où [d'où] les anciens pèlerins l'ont conduit avec la bannière à la porte de notre église où nous l'avons reçu avec la croix et l'eau bénite et accueilli dans la Confrairie du grand Saint-Jacque parce qu'il a donné trente sols. »

« Ce jourd'hui 1 aoust 1756 a été reçu pour pèlerin selon la forme de la réception ordinaire Claude Minet, qui nous a assuré et affirmé avoir fait le voiage de Saint-Jacques à Compostelle et a paié à la Confrérie, etc. Conet, curé. » Le bourdon qu'il donnera en 1768 est probablement un souvenir de son pèlerinage et de ses fatigues pieuses.

Ce cadeau ou ex-voto me rappelle un objet dont il convient de dire un mot. La cathédrale Notre-Dame de Senlis, laquelle a succédé lors de la restauration du culte à l'église Sainte-Geneviève vis-à-vis de l'œuvre de la Confrérie des Pèlerins de Saint-Jacques, a gardé dans son arrière-sacristie une vieille bannière de patron dont voici le dessin.

§ 5. *Un mot sur la bannière de Saint-Jacques*

Cette bannière, qui porte la date de 1660 et aidera à reconstituer le costume de nos Jacquiers de cette époque, représente saint Jacques entre deux priants. Le saint patron est ainsi vêtu. Par dessous une robe ou aube, une pèlerine ornée de coquilles et de bourdons entrecroisés couvre les épaules ; un manteau flotte assez maladroitement ; un


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

chapeau à revers marqué des insignes connus, comme la pèlerine, se détache sur le nimbe. La main gauche, qui retient un livre, rappelle que saint Jacques a écrit une Epître toute pleine d'une doctrine sublime « aux douze tribus qui sont dans la dispersion. » L'autre main s'appuie haut sur un bourdon auquel se balance la calebasse habituelle. Aux pieds nus que la mystique veut aux apôtres, on a concédé des sandales que fixent des courroies de cuir[1].

Quant aux deux priants qui sont à genoux devant le patron de la Confrérie, ils ont robe courte à ceinture, pèlerine, chapeau à bords relevés, chaussettes flasques et souliers de cuir. Ils sont munis d'un bâton auquel est suspendu un petit tonnelet de terre cuite, selon un vieil usage que le Psautier de Saint-Louis signale dans la miniature de la Fuite en Egypte.

1. Sur les représentations de saint Jacques, voir : *l'Equipement d'un pèlerin picard*, etc., par Oct. Thorel, p. 14, 16, 26 et suiv. ; au musée de Beauvais, une fort belle statue du même saint assis, portant en bandoulière une escarcelle ornée sur l'un de ses plats d'une coquille et au bas de trois glands.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE III

Itinéraire

Notre livre de Confrérie a gardé avec un respect dévotieux le texte plus ou moins correct, mais quasi officiel, de plusieurs Itinéraires de Pèlerinage senlisien à San-Domingo, à Compostelle, etc. Ce sont des documents d'une grande importance aux points de vue divers du culte de saint Jacques, des mœurs d'autrefois, des voieries anciennes.

L'on sait qu'il existe sur les Itinéraires de Compostelle deux sources principales d'information : la première est le *Codex* de Saint-Jacques de Compostelle[1] dont la composition semble dater de 1118 environ ; la seconde est une famille d'Itinéraires et de Chansons de Pèlerinages, édités surtout à Troyes en 1583, 1654, 1748[2], illustrés quelquefois et inspirés de la lecture du Codex Compostellan.

Je crois bon, pour éclairer ce chapitre de notre Registre, de traduire ici une page du Codex. Outre que l'auteur y distingue avec une grande netteté les voies qui intéressaient les pèlerins, il impose en quelque sorte aux Itinéraires qui suivront l'écho de ses jugements. Voici cette page : « Il y a quatre voies qui, tendant vers Saint-Jacques, se réunissent en un [seul chemin] à Pont-de-la-Reine [Puente-la-Reina], aux frontières de l'Espagne : l'une tend par Saint-Gilles, Montpellier, Toulouse et le port d'Aspe ; l'autre

1. Un Aimeri Picaud a composé un *Liber de miraculis Sancti Jacobi*. Le Père P. Fita en a publié un extrait sous le titre de *Codex Compostellan*.

2. Nouvelle Guide des chemins publiée par Nicolas Bonfons, 1583, et les Chansons des pèlerins de Saint-Jacques.

Grande Guide du chemin pour aller et venir par tout le royaume de France, augmenté du voyage de Saint-Jacques, de Rome, de Venise et Hierusalem. Troyes, Nicolas Audot, 1623.



Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

s'avance par Sainte-Marie du Puy, Sainte-Foy de Conques et Saint-Pierre de Moyssac ; l'autre va par Sainte-Marie-Madeleine de Vezelay, Saint-Léonard du Limousin et Périgueux ; l'autre marche par Saint-Martin de Tours, Saint-Hilaire de Poitiers, Saint-Jean d'Angély, Saint-Eutrope de Saintes et Bordeaux. Les trois dernières se confondent à Hostavalle [Ostabat] en une seule voie, laquelle, après avoir passé le port de Cize, se confond à Pont-de-la-Reine avec la voie qui passe par le port d'Aspe. Et à partir de cet endroit il n'y a qu'une seule voie jusqu'à Saint-Jacques. »

Il manquait au texte du Codex, comme il est aisé de le voir (nous ne parlons ici que de la quatrième voie, par Tours), le raccordement avec Paris. Les Itinéraires dits la *Nouvelle Guide*, etc. sont devenus une nomenclature détaillée des localités où le pèlerin pouvait trouver une satisfaction à sa dévotion et à sa faim. Parfois même la cadence marquée par une rime à la grosse façon prêtait à l'esprit un secours mnémonique en même temps qu'elle soutenait la marche.

La version ms. qui suit possède, outre ces intérêts, le mérite de l'inconnu et je dirai volontiers d'un certain goût de terroir :

« *Guide qu'il faut tenir pour aller au voyage de Saint-Jacques en Gallice, Saint-Salvateur en Asturie et Mont-Sarrat en Cathalogne et aussy pour revenir à prendre le chemin de la ville de Senlis.* »

Le rendez-vous des pèlerins du Parisis, c'était d'abord Tours ; notre *Livre* nous indique pour y arriver deux voies, l'une par Chartres, l'autre par Orléans.

La voie par Chartres est, à mon avis, demeurée jusqu'ici sous silence et oubliée dans les Itinéraires. C'est le motif pour lequel je crois bon de la transcrire ici *in extenso*. L'on me pardonnera la sécheresse inévitable de ce tracé. Un relais de poste ou un hôpital avait plus d'importance pratique pour le Sainjacquier qu'un brouhaha de grande ville.



Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

§ I

De Senlis à Tours par Chartres

Senlis[1], ville, chasteau et esvêché. Pays bocageux qui a donné le nom latin à la ville, *Silvanectum*, parce qu'elle est entourée de la forest de Rez[2].

Pont armé[3] [Pontarmé]	1 bonne lieue.
La Chappelle [en Serval]	demy l. [lieue].
Guespelle[4]	1 l.
Louvre en Parisis	1 l.
Vaux Derelan [Vaud'Herland], fondrière	1 l.
Le Pontyblon [Pont-Iblon]	1 l.
Le Bourget	demy l.
La Villette	2 l.
Paris, capitale de la France.	
Le Bourg la Reine	2 l.
Le Pont Autong[5] [Pont d'Antony]	1 l.
Massy, chasteau	1 l.
Palaiseau, chasteau	1 l.
Oursay [Orsay], chasteau	1 l.
Saint-Cler [Gomet-le-Chatel]	2 l.
Chamousson (Chaumisson]	1 l.
Bonnelle [Bonnelles]	1 l.
Rochefort [en Yvelines]	1 l.
Saint-Arnoult, ville	1 l.
Ablys [Ablis]	2 l.
Le Gué de Lorray [Gué-de-Longroi]	2 l.
Chartres, ville, esvêché	4 l.

Voyez la belle église de Nostre-Dame que l'on dit des anciens druides avoir esté dédiée.

Chenouille [Chenonville]	3 l.

1. Ce début est un certificat d'origine.

2. L'on connaît cette étymologie enfantine : *quod silva nectitur*, que l'official Nicolas Pulleu avait empruntée en 1620 à Antoine Artesan (1451).

3. Il y avait à Pontarmé une Maison-Dieu de Trinitaires.

4. Ferme, avant d'atteindre l'embranchement du chemin de Plailly, Montméliant.

5. Le pèlerin se jette à droite sur la route de Dourdan.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Bois de Feucher [Bois de Fugère]	2 l.
Bonneval	2 l.
Chasteau d'un [Châteaudun], ville	3 l.
Cloie [Cloye], bourque	2 l.
Chesne-vert [1]	2 l.
Pezou	2 l.
Vendosme, ville sur Loir. N'oubliez pas de voir la sainte Larme de N. S. qui est en l'esglise de la Trinité [2].	2 l.
Montjoy [3]	2 l.
Aux Assis [4]	2 l.
Chasteau Renault, B.	2 l.
Monnoye [Monnaye] [5]	3 l.

Tours, archeveschez de laquelle dépendent tous les esvechez de Bretagne, du Maine et Anjou.

Somme, de Senlis à Tours il y a 60 lieux.

§ II

Autre chemin de Senlis à Tours par Orléans

Ce chemin par Orléans est conforme à celui que la *Nouvelle Guide* a conseillé aux trois paysans picards. Aussi je renvoie au *Voyage* que M. le Baron de Bonnault a édité, ne signalant que quelques détails, haltes, menus écarts spéciaux au *Livre* des Confrères de Senlis.

De Senlis à Paris	10 l.
»	
Montlehery, V. Laissé à gauche Tinas [Linas]	
»	

1. Commune de Saint-Hilaire-la-Gravelle, entre la forêt de Freteval et la rivière du Loir.

2. Le pèlerin achetait à la Trinité de Vendôme une de ces ampoules de la Sainte-Larme qui représentaient en étain grossier l'ostention de la précieuse relique. Le musée de Vendôme a gardé un panneau de vitrail du XVIe siècle, lequel représente couchés ensemble dans un lit d'une auberge de Tolosa les trois pèlerins de la *Légende dorée*.

3. Près de Nourray, commune de Saint-Amand de Vendôme.

4. Le pèlerin passait aux Assis, près de Longpré, la rivière de la Brenne.

5. Commune de Vouvray.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN



Estampes	
»	
Orléans	
»	
Blois	
»	
Amboise, V., Ch.	
Lussaut [Luceau][1]	1 l.
Notre Dame de Bon Désir	1 l.
Mont Louy [Mont-Louis]	2 l.
La Ville-aux-Dames	2 l.
Tours	
Somme totale, de Senlis à Tours il y a	75 lieues.

§ III

Continuation des chemins supra de Tours jusqu'à Bordeaux

Saint-Avertin, B.[2]	1/2 l.
Montbazon, B.	2 l. 1/2
Sorigny, B.	1 l.
Sainte-Catherine de Fière Bois [Fierbois] à gauche.	2 l.
Sainte-Maure, V.	1 l.
La Selles	
Le Port de Pille sur Creuse	
Passez le bac	
»	
Poitiers	
»	

1. Lussaut [Luceau], Notre-Dame de Bon-Désir, Mont-Louis et la Ville-aux-Dames ne sont pas indiqués dans la *Nouvelle Guide*.

2. La *Nouvelle Guide* conduit le pèlerin par Bléray sur le Cher, la Fau-sur-Indre, Mantelan, Sepmes à côté dextre, la Selle. La Chanson de nos Pèlerins de Senlis est d'accord avec les Itinéraires.

De là a Saint-Avertin
Le chemin,
Mont-Bazon, petite ville,
Sorigny et Sainte-Catherine
En Tourine,
Sainte-Maure et le Port-de-Pille.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Escoyeux
Port chevaux sur la Charente [Port d'Envaux]
Saintes
»
Blaye
Bordeaux [1], V., arch., capitale de Guienne.
Somme, de Senlis à Bordeaux il y a 143 lieux grandes.

§ IV

De Bordeaux à Bayonne et Irun par les Grandes Landes

Le petit Bordeaux	2 l. [2]
Commencement des Landes et pays de la basse Gascogne.	
Tauliers	1 l.
Aubart [Le Barp]	2 l.
L'Hospital ou beline [Belin]	2 l. [3]
Hautmars [? le Muret]	2 l.
Lypostet [Lipostay]	2 l.
La Bauhaire [Labouheyre]	2 l.
Janquillet (?)	2 l.
La Hayrie [la Harie]	2 l.
L'esperon [Lesperon]	2 l.
Notez qu'à Lesperon, qui veut tirer à Navarre faut prendre à senestre et de là passer par Bisquar [Biscaye] [4].	
Castel, B. [Castets]	2 l.

1. Inutile d'insister sur les ressources que les pèlerins trouvaient à Bordeaux à l'hôpital Saint-Jacques.

2. La *Grande Guide* trace cet Itinéraire :

Le petit Bordeaux	2 l.
L'hospital	4 l.
La Tricherie	2 l.
Le Mutat	2 l.
Pontel, etc.	2 l. g[randes]

3. Au-dessus de Muret, à Belin, on doit visiter les corps des saints martyrs Olivier, Galdelbod... et autres paladins de Charlemagne. *Voyage du Pèlerin picard*, Appendice B.

4. Cet avis est emprunté à l'Itinéraire des Chansons.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Mayeez [Magesc]	2 l.
Saint-Vincent de Tirosse [Tyrosse]	2 l.
Le barrat de la bene [Labenne][1]	2 l.
Saint-Martin	1 l.
Bayonne, V., esvesché, chef de France et chef de Biscaye.	1 l.
Saint-Jean-du-Luz [de Luz]	3 l.
Urugine du Handaye [Urrugne de Hendaye]	1/2 l.

Fin du royaume de France à une rivière nommée Bidassoa, à un quart de lieue de Fontarabie ; passez au bac la rivière de Bidassoa, 2 sols de passage.

§ V

D'Irun à San-Domingo[2]

Sainte-Marie de Hurin [Irun]	1 l.
Arnani [Ernani]	2 l.
Ou par Rinterie [Renteria]	2 l.
Saint-Sébastien, V., port de mer	1 l.
Toulouzette [Tolosetta], V.	2 l.
Alegrie [Alegria]	1 l.
Ville franc en Bisquaye [Villa franca]	2 l.
Segure [Segura]	4 l.
Ségame au pied de la montagne de Saint-Adrian	2 l.[3]

Le mont Saint-Adrian fort haut et rède à monter. Il y a trois lieues à monter et deux à descendre. Faut passer par le trou de Saint-Adrian qui est presque au haut de la montagne qui traverse par dessous environ de 12 ou 15 toises de longueur, et dedans ce trou ou

1. Labenne, commune de Saint-Vincent de Tyrosse, département des Landes.

2. Le Codex Compostellan ne mentionne pas ce chemin du littoral par Fontarabie, Saint-Sébastien, Tolosetta, etc. La population de la Biscaye effrayait les pèlerins du XIIe siècle. Qu'on lise plutôt la peinture qu'il en fait. La *Grande Guide* au contraire trace les étapes que nous indiquons dans ce paragraphe. Nous sommes redevables à l'érudition patiente de M. le baron de Bonnault de l'identification des noms de lieux.

3. Ces descriptions ne se trouvent pas dans la *Grande Guide*. Les trois Pèlerins picards sont plus loquaces.


Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

passage il y a deux petits hospitaux ou chapelle, l'un de Saint-Adrian et l'autre de Saint-Antoine ; on y vend pain et vin ; puis faut encore monter bien haut la montagne. Descente de la montagne..... 2 l.

Fin de Bisquaye et commancement d'Espagne.

Saldoudon [Zalduendo] 1/2 l.

Salvatiere [Salvatierra], V. 3 l.

Victoire [Vitoria], V. 3 l.

Peuple [La Puebla], B. 3 l.

Saint-Brave 2 l.

Passez la rivière de l'Ebro, qui est une des plus grandes rivières d'Espagne, sur un pont. 2 l.

Aron, B. 3 l.

Farat 1 l.

§ VI

De San-Domingo à Compostelle directement par Burgos et Léon

Saint-Dominique [Santo Domingo de la Calzada][1]. Mandat. 1 l.

Cette ville est celle où fut fait le miracle du pèlerin que saint Jacques conserva 36 jours au gibet où il avoit esté pendu innocemment ; là on y voit la grande esglise, le coq et la poulle, en mémoire de ce miracle, qui sont dans une grille de fer à gauche en entrant [2].

Gregnon [Grânon] 1 l.

Redesille, B. [Redicilla del Camino] 1 l.

Ville Orade, V. [Belorado] 2 l.

Ville franc en Castille [Villafranca de Monter de Oca] 2 l.

Burgues ou Burgos. Il y a bon mandat. 3 l.

1. C'est-à-dire de la chaussée, parce que l'on est redevable à ce saint de la réfection de nombreux chemins, de la construction de ponts, etc. L'Eglise était bibliophile, cultivateur, ingénieur..... « Il faut visiter » dit le *Codex*, ch. VIII, « le corps de saint Dominique qui fit la chaussée qui est entre la ville de Nagera et Redicilla, où lui-même repose. »

2. Des vitraux des églises de Triel, de Châtillon-sur-Seine, comme une miniature de Fouquet au musée Condé de Chantilly, etc., représentent cette légende célèbre.



Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

En l'esglise de Saint-Augustin hors la ville est l'image du saint Crux[1] où se font plusieurs miracles. Il y a 48 lampes d'argent devant et quantité d'autres richesses. Il ne se monstre que les vendredy après qu'on a célébré la messe. Et dit-on qu'il sue tous les vendredys.

Tarade [Tardajos]	4 l.
Quatre souris [Castrogeriz]	4 l.
Ponterose [Ponte roso]	4 l.
Bosseville [Boadilla del Camino]	2 l.
Flomitte [Fromista]	3 l.
Remigne, B. [Revenga]	1 l.
Grand Carion, B. [Carrion de los Condes]	2 l.

Petit Carion est aux fauxbourg du dit Carion. Il y a mandat[2].

Moulin blanc	1 l.
Grand Cavalier, abbaye	2 l.
Petit Cavalier	3 l.
L. Sagon [Sahagun], B., mandat	2 l.
Bresianne [Bercianos]	1 l.
Bourgues [Burgo]	1 l.
L'Hospital blanc, mandat	2 l.

Léon, grande cité de Castille. Il y a deux mandatz, l'un à Saint-Antoine [de Pade] et l'autre à Saint-Marc aux faubourg Saint-Michel [San Miquel de Valdoncina]. 3 l.

Fontaine [Robledo de Valdoncina] 2 l.

1. Lire sur cette représentation d'un réalisme qui répugne à notre tempérament, *Le Voyage en Espagne*, de Th. Gautier, p. 50.

2. Quel est le sens du mot *mandat* que nous allons rencontrer fréquemment dans nos Itinéraires et dans nos Cantiques. Mandat, qui signifie mot à mot commandement, amène l'idée de l'exercice des devoirs de l'hospitalité, selon cette phrase du maître : « Je vous donne un commandement nouveau : C'est que vous vous aimiez les uns les autres. Si je vous ai lavé les pieds, moi votre maître et Seigneur, vous devez vous rendre le même service. » N'est-ce pas en souvenir de ce grand fait évangélique que l'on appelle encore mandat, dans le langage liturgique, cette cérémonie sublime du Jeudi-Saint où les papes, les évêques, les princes chrétiens lavent les pieds à douze pauvres, et leur remettent à chacun une aumône ?

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Pont de Laigue [Puente de Orbigo] 2 l.
Esturgues [Astorga], V., mandat 1 l.
L'hospital Sainte-Catherine [Santa Catalina] 3 l.
Rouveil [Ravanal] 2 l.
Ville neuve [Villa nueva] 4 l.
Moulins [Molina seca] 2 l.
Cana ou Caux [Otero] 1 l.
Pont Ferat [Pontferrada] 1 l.
Fin d'Espagne, commancement de Galice. Bons vins.
Pavie [Pieros] 3 l.
Ville franc en Galice [Villafranca del Vierzo] 2 l.
Fin de terre [Finisterre] que l'on dit estre la fin de l'Europe. Il y a mandat. 2 l.
L'hospital de la Contesse [près de Linares] 2 l.
Tricastel [Triacastella] [1] 3 l.
Ville mise [Ville misere] 4 l.
Port Marin [Puertomarin] 4 l.
Saint-James le Viel 3 l.
Saint-Julian [San Juliano del Camino] 1 l.
Arze touse ou Ville neuve 3 l.
Ville brûlée 2 l.
Ville rouge 3 l.
La Montjoie qui est une montagne en rocher 2 l.
Compostelle, ville et archevesché. 1 l.

En ce lieu est l'esglise en laquelle est le sépulcre et saintes reliques de saint Jacques le Majeur.

Somme, de Senlis à Saint-Jacques en Galice en la ville de Compostelle, il y a 370 lieues bonnes.

§ VII

De Santo-Domingo à Compostelle par Léon et Oviédo

Si le pèlerin a dévotion de faire le voyage de Saint-Salvateur en la ville d'Oviédo aux Asturies, pour aller [de là] à Saint-Jacques il pourra prendre de la ville de Léon le chemin qui ensuit.

1. L'abbé C. Daux note cette coutume : « Selon la tradition que se sont transmise les Jacopites, aucun ne sort de Triacastella sans emporter une pierre destinée à ferrer les chemins des Roumieux. » (Moissac, p. 224.)


Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

De *Léon* à Albisac 2 l.

Commancement des basses Asturies ou les Estudes qui sont des lieux espouvantables pour les rochers. Mont Sainte-Marie [Santa Maria de Arvas]. Mandat. 2 l.

Cette montagne est en partie de roche creuse et on y va plus de 2 lieux en long, et dedans on y trouve plusieurs fleuves ou torrens qui la traversent.

Fin de la terre. Ycy est le commancement des hautes Asturies autrement les Estudes, qui sont les plus hautes montagnes d'Espagne.

Passart [Pajares] 7 l.
Pont del Fiers [de les Sieres Puentes] 1 l.
Camponnant [Campomanes] 2 l.
Belle Siegne 1 l.
Oviédo, V. de saint Salvateur, esvesché [1]. 3 l.

Voyez les saintes Reliques, entre autres 8 espines de la Couronne de N. S., du laict de la Vierge Marie, de la peau de saint Barthélemy et plusieurs autres saintes Reliques.

Chemin de Saint-Salvateur à Saint-Jacques [2]. D'Oviédo au Pont de la Reyne il y a 5 l.
Grave [Grado] 4 l.
Cornillant 1/2 l.
Magesine 2 l.
Moignac 2 l.

La montagne des 7 sœurs [les Sierros] est à gauche, qui est une des plus hautes.

Le pont qui tramble 3 l.

Ce pont est de bois, de la longueur de 28 ou 30 toises, assis sur un fleuve ou plustot un torrent merveilleusement rapide et véhément qui descend des Asturies, et tramble ordinairement à cause de sa grande longueur.

Louarque [Loarca], B., sur le bord de la mer 2 l.
Navia, B., sur le bord de la mer 3 l.

1. Voyage singulier, duquel l'on dit : « qui a esté à Sainct-Jaques, et n'a esté à Sainct-Salvateur, a visité le serviteur et a laissé le Seigneur ». Itinéraire de la *Nouvelle Guide*.

2. Cette partie de l'Itinéraire de notre Registre diffère de celui de la *Nouvelle Guide* et aussi de celui qu'ont suivi les *Trois Paysans picards*, p. 98.

Digitized by 
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Porcy	3 l.
Rive Dieu [Rivadeo], V. et port de mer	2 l. 1/2
Sainte-Marie de la Pointe [de la Puente]. Il y a mandat.	2 l. 1/2
Fin des Asturies ou Estudes. Commancement de Galice.	
Ville noble	2 l.
Mont Denis, B. [? de mer]	2 l.
Icy est le mont Denier, fort à monter.	
Barbin	1 l.
Villabre	2 l.
La Vente de labrade de Libouris	3 l.
Bétance, V.	2 l.
Travestes	3 l.
Paulo	3 l.
Sigonere	2 l.
Pont Sione	2 l.
La petite Montjoie	1/2 l.
Compostelle, V.	1/2 l.
Après avoir rendu grâce à Dieu et à son apostre saint Jacques ou comme bon et fidel chrestien catholique disposera de sa conscience............le pèlerin pourra aller visiter la ville du patron ou padron anciennement appelée Iris Flave, distante de Compostelle de	4 l.

Ceste ville est un port de mer où arriva le corps de saint Jacques lorsqu'il fut apporté de Jérusalem en Espagne par ses disciples et là on voit la grande pierre où le dit saint fut posé, laquelle se forma en cercueil selon la forme dudit corps.

De là retournant à Compostelle après avoir visité les saints lieux et saintes Reliques qui y sont, faut prendre une lettre de confession ou certificat, qui se donne pour deux quartes ou deux sols dans la chapelle du Roy de France, qui est celle où tous les pellerins du monde qui vont à Saint-Jacques font leur dévotion.

§ VII

De Compostelle en France

Voulant revenir en France, il pourra prendre le chemin qui ensuit [1] :

1. Cet Itinéraire du retour en France ne se trouve que dans notre Registre.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

De Compostelle à Feretus [Ferreyros]	5 l.
Ville rompue	4 l.
Pont Marin [Puertomarin]	8 l.
Peine [? Pavie]	2 l.
Mont Sonnant	1 l.
La montagne de la Malsabre. Au feste de la montagne il y a mandat.	10 l.
Ville franc en Galice [Villa franca del Vierzo]	5 l.
Cauquebelle [Cacabelos]	2 l.
Pont ferar [Pontferrada]	3 l.
Moline [Molina seca]	1 l.
La montagne de la ravenel fort longue à monter	5 l.
Esturgues [Astorga] V. mandat	4 l.
L'Hospital de la pointe d'Orbieu	4 l.
Léon, V. mandat.	6 l.

Le reste des chemins cy dessus en retrogradant commancent de Léon à l'Hospital blanc.

Bourgues [Burgo]

Bressianes [Bercianos]

Saint-Sagon [Sahagun]

et ainsy des autres passages jusques à Saint-Dominique 50 l.

§ IX

Retour de Saint-Dominique par Saragosse, Mont-Serrat, etc.

ADVERTISSEMENT [1]

Sy le pellerin veut faire le *voyage de Nostre-Dame de Mont-Sarrat*, il peut prendre le chemin qui ensuit :

De Saint-Dominique à Grenoble [Grânon]	3 l.
Navarin [Najera]	3 l.
Caroles [Calahorra]	5 l.
La faire [Alfare]	4 l.
Tudelle de navarre [Tudela]. Il y a mandat.	4 l.
Castre	4 l.
Sarragosse. Il y a mandat.	17 l.

En la dite ville ayez mémoire d'aller visiter l'esglise

1. Ce paragraphe ou avertissement est spécial au *Livre de la Confrérie* de Senlis.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de Nostre-Dame du pillier, dit *Nostra Seignora del pillar*, laquelle esglise saint Jacque, preschant en Espagne, a fait édifier par le commandement de la Sainte Vierge, qui luy apparut sur une colonne ou pillier de jaspe qui a présent est enclos en la dite esglise, auquel lieu ont esté fait plusieurs miracles.

De Saragosse, qui est la capitale d'Arragon assis sur le fleuve Ebro, a Burgues [el Burgo] 4 l.
Fines [? Pina] 2 l.
Caspe 4 l.
Mesle [Masle] 4 l.
Béthière 4 l.
Daugière 4 l.
More de Bronc [? Brono] 3 l.
Salieste 4 l.
Argentier 2 l.
Ridechaude 2 l.
Mont baron 2 l.
Ville Clerc 2 l.
Tarragone, V. mandat. 1 l.
Villers 2 l.
Ville franc [Villa Franca del Panades] 2 l.
La Grenade 2 l.
Pillerole 2 l.
Callebot [Calebos] est assis au pied de la montagne de Mont Sarrat. Il y a 3 l.

Mont Sarat [Serrat] en Catalogne, abaye fondé par Geofroy dit le Velu, conte de Barcelonne et de Catalogne, environ l'an 884, selon l'istoire d'Espagne. Là le pèlerin visitera dévotement le monastère et l'esglise de Mont Sarra, autres lieux saints auquel se fait continuellement des miracles par les mérites de la Sainte Vierge. Faut aussy visiter les 13 hermitages qui sont au plus haut de la dite montagne.

Pour revenir en France faut descendre la dite montagne, qui dure 3 l.
De Mont Sara a *Bercelonne* il y a 7 l.
C'est la capitale de Catalogne.
Setercy 3 l.
La Gironne [Girona] 6 l.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La Boula	4 l.
Parpignan, V.	6 l.
Salces, B. Premier bourques de France	3 l.
L'abbaye des Confrères. Il y a mandat.	4 l.
Caspendu [Capendu]	4 l.
Carcasme [Carcassonne]	8 l.
Castelnaudary	8 l.
Ville franche	3 l.
Ville nouvelle	3 l.
Toulouse, ville, archev.	6 l.

En ce lieu faut visiter les reliques qui sont à Saint-Saturnin, scavoir : les corps de six apostres de Jésus-Christ.

Premier Jacques Majeur,
2e Simon,
3e Jude,
4e Thadee,
5e Jacques mineur,
6e Philippe,
Barnabé ;

les corps de saint Saturnin, saint George et autres reliques des saints Pierre, Paul, Barthellemy et autres en grand nombre. Il y a des reliques de saint Jacques le Grand à Tholuse et à Compostelle. Voilà pourquoy on dit qu'il est a Compostelle et a Toluse.

§ X

Chemin de Toulouse a Senlis par Narbonne, Lion pour faire le tour de la France

De Toulouse à Vignonnet [Vigoulet]	6 l.
Castelnaudary	2 l.
Ville-pinte	2 l.
Carcassonne, V. La cité au dessus de la ville et rivière entre deux.	4 l.
Mont [Montréal]	4 l.
Lusignan [Lézignan]	4 l.
Narbonne, V., arch.	2 l.
Besiers, V.	3 l.
Saint-Bery [Saint-Thibery]	3 l.
Lupiat [Loupian]	3 l.
Bougine, V. [Bouzigues]	2 l.
Gyan, V. [Gigean]	2 l.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Montpelier, V., esves. Passez le lez dit lenu [1] a un quart de lieue de Lunel. 2 l.

Passez la rivière de Vidoule [Vidourle] au pont de Lunel au chemin de la ville. 1/2 l.

Nismes, V., esves. 4 l.

A Nismes voyez les arènes dans la ville, qui estoit un enphiteastre, Tourmagne ou tour massive fait par les Romains en piramides de pierres quarrées à petits joints; près de Tourmagne, sort une fontaine [de Diane] en forme d'estang au milieu de laquelle il y a un esgorgement [2] dans lequel ce qui tombe on ne le revoit jamais plus et ne se tarit; c'est comme a costé de Nismes, a 3 lieues sur le chemin du Raiz, voyez le Pont du Gard qui est de 3 ponts l'un sur l'autre, sous lequel passe la rivière de Gardon, et au pont du milieu est le chemin commun, et sur lequel est un aquaduct accommodé pour passer une fontaine d'une montagne a l'autre.

Sorignac en Languedoc [? Salazac] 4 l.

Aignolx [Bagnols sur Cèze] 6 l.

Passez le Gardon.

Le Pont Saint-Esprit 4 l.

Sous lequel passe le Rosne déterminant le Languedoc dans la Provence.

Montlimar [Montélimar] 1 l.

Barbières 2 l.

Laurioles [Loriol] 2 l.

Le port de Livron sur la Drome; il y a 1 l.

Valence en Dauphiné, V., esv. 4 l.

A une lieue de Valence est le sépulcre des 2 filles de César.

Le port de la Roche sur Isère 1 l.

Tournon a côté de la Rosne, V., chasteau.

Tain, V. La maison de Pilate 2 l.

Saint-Valier [Saint-Vallier], V. 1 l.

Saint-Rambert [d'Albon] 2 l.

1. Le laie ou layon, c'est-à-dire petit chemin, dénommé le *vieux*.

2. L'engorgement est, ce semble, le *château-d'eau* ou *castellum divisorium* romain.


Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le péage de Roussillon, B.	2 l.	
Aulberive [Auberives]	2 l.	
Passez la rivière d'Isère [Gère]		
Vienne, V., esves.	2 l.	
Saint-Saphorin [Saint-Symphorien d'Ozon]	2 l.	
Lyon, V., esves.	3 l.	
Frontière de France et Savoye, passage général pour les Italiens.		
Vieil pont, masure[1] des temps des Sarazins, ou Montrebleau ; il y a	1/2 l.	
Escuilly [Ecully]	2 l.	
La Tour [de Salvagny]	1 l.	
La Bresse, V. [l'Arbresle, Rhône]	1 l.	1/2
Bully	1/2 l.	
Laissez Beausse, chasteau, a sénestre.		
Pont Chera [Pont Charra] petite montagne, il y a	2 l.	
Saint-Antoine	1 l.	
Au pied de la montagne de Tarrare est Tarrare	1/2 l.	
La Chapelle au dessus de la montagne	1 l.	
La Fontaine	1/2 l.	
Saint-Saphorin de Lay [Symphorien de Lay], lequel de Lay est ville a dextre dans la montagne.	1 l.	1/2
L'hospitale brigandage, au pied de la montagne de Tarare.	1 l.	1/2
Rouan sur Loir [Roanne sur Loire]. V., ch.	1 l.	1/2
Changy	4 l.	
La Pascaudière [La Pacaudière]	1/2 l.	
Passez par le bourque.		
Saint-Martin [Saint Martin d'Estreaux]	1 l.	
La Tour [en Jarret]	1 l.	
La Palice [Lapalisse], V., chast.	1 l.	1/2
Parigny [Perrigny]	1 l.	1/2
Saint-Gerant le pays [Saint-Gerand le Puy]	1/2 l.	
Laissez Verneille et *Saint-Porcin* [Pourçain], V., chast., archev.	3 l.	
Varenne, V., ch. [Varennes-sur-Allier]	2 l.	
Saint-Loup	1 l.	
Bessay [Bessay-sur-Allier]	3 l.	
Tolon [Toulon-sur-Allier]	2 l.	

1. Mézière, *maceria*, vieux mur.


Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Moulins, V., ch.	1 l.
Villeneuve [Villeneuve-sur-Allier]	3 l. 1/2
Saint-Pierre le Moustier, V.	4 l.
Magny [Magny-Cours]	3 l.

La Rue d'enfer, meschant chemin et dangereux. Passez par les prez.

Nevers, V., ch., esves.	2 l.
Le Chenay	3 l.
Germigny	1/2 l.
La Charité, V.	2 l.
Le Mesme [Mesves]	2 l.
Pouilly [sur Loire]	1 l.
Male Taverne	2 l.
Cosne sur Loire, V., chas.	2 l.
La Celle	2 l.
Neufgy [Neuvy]	1 l.
Bonny [sur Loire], V.	1 l.
Briare sur Loire, V.	3 l.
La Brussière, brigandage [La Bussière]	2 l.
Les bessare moul. [Bérards]	2 l.
Noyan, V. [Nogent]	1 l.
Mormans, B. [Mormant]	3 l.
Montargis, V., chas.	1 l.
Le pont a gusson [le Pont d'Ormesson]	3 l.
Saint Mathurin de Larchant, a droite	3 l.
La Chapelle la Reine	2 l.
Noysi [Noisy-sur-Ecole]	2 l.
Milly en Gastinois, V., cha.	1 l.
Corance [Courances]	1 l.
Les Verneaux [Auvernaux]	2 l.
Choisy [Soisy sous Etiolles].	1 l.
Essonne [Essonnes]	1 l.

Laissez Corbeil à droite.

Ris [Ris-Orangis]	1 l. 1/2
Justvisy [Juvisy-sur-Orge]	1/2 l.
Le long boyau, plaine [Longjumeau]	7 l.
La Saulsaye [Saussay]	4 l.
Ville Juive [Ville-Juif]	1/4 l.
Paris, V., archeves.	2 l.
Senlis, V., esves.	10 l.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

§ XI

Chemin de Senlis à Saint-Jacques par les petites Landes, Saint-Jean de Pied-port et Ronceaux [Roncevaux]

Bordeaux, cy dessus 145 lieues. On s'embarque sur la Garonne.

Pondensac [Podensac] / Cadillac } vis-à-vis l'un de l'autre

Saint-Machaire [Saint-Macaire] vis à vis de Langon a l'autre bord

Bazas

Tartas

Dax sur le Doure

Port de Leaue [Port-de-Lanne]

La Houe [Lahosse]

Bayonne.

Saint-Jean de Pied-port a Saint-Jacques il y a	157 l.
De Saint-Jean de Pied-port a Ronceveaux il y a	7 l.
Pont de Paradis	4 l.
Pampelune, V., capitale de Navarre, il y a	5 l.
Pont de la Reyne [Puente la Reina][1]	5 l.
Estella, V.	4 l.
Oriala	2 l.
Larco del Re	2 l.
Vinas [Viana]	4 l.
Logrogno [Logrono], V.	1 l.
Navaret [Navarote]	2 l.
Nagera [Najera], ville.	3 l.
Saint-Domingo de la Cakada [Calzada] ou Saint-Dominique où est le cocq et la poule	4 l.

Poursuivez de là les chemins cy dessus.

Somme, de Saint-Jean de Pied-port il y a 43 l.

1. Puente la Reyna au sud de Pampelune. Là les quatre routes diverses qui amenaient à Jacques de Compostelle les pèlerins de France et de partout, se confondaient en une seule qui était volontiers désignée sous le nom de Camino real frances.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE IV

§ I

Le prévôt ou greffier de la Confrérie de Saint-Jacques de Senlis, auquel nous devons les premières pages du *Livre* que nous analysons, a intercalé au milieu des listes des membres et des détails de la comptabilité de l'association, deux chansons inédites de pèlerinage. L'on sait que M. Alexis Socard a publié dans son étude : *Noëls et Cantiques imprimés à Troyes depuis le XVIIe siècle*[1], six chansons des pèlerins de Saint-Jacques, savoir 1° la grande chanson :

Quand nous partimes de France
En grand désir, etc.

2° La chanson :

Quand nous partimes pour aller a Saint-Jacques
Pour faire pénitence, etc.

3° La chanson du devoir du pèlerin. sur l'air :

Or sus peuple de France.

4° L'histoire arrivée à deux pèlerins, sur le chant :

De la Boiste.

5° Sur un gentilhomme qui a fait le voyage de Saint-Jacques et s'est rendu capucin, sur le chant :

Réveillez-vous, belle dormeuse.

6° Autre chanson sur l'air :

Ma calebasse est ma compagne.

Evidemment ce très mince bagage littéraire n'est qu'un souvenir de tout un ensemble de compositions naïves que

1. Chez Aubry, 1865.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la piété, une certaine prétention littéraire et la vogue ont dû conseiller.

C'est dire assez l'importance que nos deux chansons prennent pour les esprits curieux qui s'occupent de la question des Jacquiers. Evidemment ce n'est pas la force de l'idée, la couleur des descriptions, le charme de la forme qu'il faut rechercher dans ces couplets ajustés à la hâte et pauvrement rimés. « Les gens qui vendaient les complaintes », dit encore M. Socard, « et que l'on appelait *Revenants* de Saint-Jacques, sont des races aujourd'hui disparues. Ils ont emporté le secret de cette poésie barbare et bizarre où, avec un sans-gêne remarquable, ils écorchaient toujours la rime et souvent la raison. » Je pense au point de vue styliste comme M. Socard, tout en faisant mes réserves sur le prétendu trépas de cette *muse foraine*.

De fait, ces auteurs et chantres de complaintes de pèlerinages semblent n'avoir eu qu'un idéal modeste : narrer crûment les émotions qu'ils avaient ressenties à travers tant de pays étranges; fixer d'une manière mnémonique dans leur esprit les étapes du voyage avec leurs ressources et leurs sanctuaires ; et même aider à la marche par le balancement du rythme.

Inutile de souligner dans la première chanson certaines fautes d'accord qui sentent nos villages de l'Oise : J'*ons*, j'*avons*, des phrases où l'apostrophe doit remplacer l'*e* muet, et le rythme à vers rompus de 7 et de 3 pieds qui a de l'entrain et une vivacité originale.

Bref ces chansons sont une trouvaille dans le domaine de l'inconnu et un écho de la voix de nos compatriotes de jadis.

§ I

Chanson nouvelle

sur tous les passages et lieux remarquables qu'il y a aux chemins de Saint-Jacques, Saint-Salvateur et Mont-Sarra, sur le chant : *Quand ce beau printemps je voy, j'aperçoy.*


Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

1

Icy nous racompterons [1]
Et dirons
De Saint-Jacque le voyage,
Le chemin nous avons fait
Et parfait
A ce grand pèlerinage.

2

Nous partismes de Senlis [2]
Resjouis ;
Nos parents nous accompagnent
hacun pèlerin sortant,
Jusqu'à tant
Qu'il soit [de]dans la campagne.

3

A *Louvre* ayant disné
Puis soupé,
Droit Paris la grande ville ;

1. Aucune des chansons sus-indiquées n'est rythmée comme cette *Chanson nouvelle.* Elle a calqué la coupe des vers, le mouvement rapide et indépendant de plusieurs noëls populaires que *la Grande Bible des noëls tant vieux que nouveaux* (Troyes, Oudot, 1727) nous a légués avec cette indication : sur l'air *Quand ce beau printems j'apperçois.....* Voici le début d'un de ces noëls :

Chantons tous ensemblement,
Hautement,
Chrétiens, avec révérence,
Pour la gloire et pour l'honneur
Du Sauveur,
Et de sa sainte naissance.....

Du reste, plus d'une complainte célèbre : *Joseph vendu par ses frères, les Entretiens de Jésus avec la Samaritaine*, etc., se sont réglées sur le même air, plus ou moins démarqué. Voir *Cantiques de l'âme dévote*, par M. Laurent DURAND (1765).

2. Sorte d'acte de naissance de cette chanson.


Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Puis de là a Saint-Arnoult[1]
Le plus court
Chartre en Bausse la gentille :

4

Puis nous prismes le chemin
Du matin
Pour aller droit a l'esglise
Pour prier Nostre-Seigneur
De bon cœur
Et sa Mère sans fintise.

5

De Chartre a Bonneval[2]
Dans un val,
Droit au *Chasteau d'un* j'alasme[3] ;
Cloye, *Vendosme*, *Chasteau-Regnault*
Le plus beau ;
A *Tours* nous reposames.

6

De là a Saint-Avertin[4]
Le chemin
Mont-Bazon, petite ville,
Sorigny et *Sainte-Catherine*
En Tourine,
Sainte-Maure et le *Port de Pille*.

7

A *Castelraut* et *Poitiers*,
Sans dangers,
A *Lusignan* se faut rendre ;

1. Saint-Arnoult en Yvelines (S.-et-O.). Eglise en partie du XIe siècle avec crypte.

2. Sur le Loir (Eure-et-Loir).

3. A Châteaudun. J'allasmes pour nous allasmes.

4. Voir Ch. III, § 2.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Chesnay, *Mesle*, *Saint-Léger* [1]
Faut passer
Pour a *Port* [2] le mandat prendre.

8

A *Xaintes* le droit chemin
Plus certain
Pour aller au port de *Blaye* :
Fusmes portez sur les eaux
A Bordeaux,
Chacun de nous trois sols paye [3] !

9

Estant ainsi desbarquez
Sans dangers,
Nous fusmes droit a l'esglise
Remercier Nostre-Seigneur
D'un grand cœur
Lui offrant un sacrifice.

10

Entre *Bayonne* et *Bordeaux*
Dans les eaux
Qui sont dedans les Landes [4]
Pareillement les sablons
Et les jonts
Qui nous arrachoient les jambes.

11

Des *grandes Landes* les villages
Et passages
Passez, je vous prie, en joye.

1. Lusignan, Chenay, Melle et Saint-Léger sont cités dans la Nouvelle Guide.

2. Port d'Envaux.

3. La Chanson des Parisiens gémit aussi tristement : Pourvu que nous ayons monnaye.

4. Nous retrouvons ces lamentations sur les Landes, sur le change des monnaies, sur le langage étranger, sur les montagnes et le pont qui tremble, etc., dans plus d'une chanson. Voir infra *le Pellerin spirituel*.



Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Sans tarder aucunement,
Demandant
Pain et vin pour monnoye.

12

A *Bayonne* tout d'un temps
Diligent,
Changeasmes nostre monnoye
En pistolles et patagons,
Nos testons,
Prenant d'Espagne la voye.

13

Estant a *Saint-Jean-du-Luz*
Fort esmeus,
C'estoit d'ouir le langage.
De là nous passames l'eau
En bateau,
Priant Dieu d'un bon courage.

14

Comme nous fusmes arrivé
Et entré
Au bourg de *Sainte-Marie* [1],
En ce lieu chantasmes tous
Entre nous :
Adieu, la France jolie ! [2]

15

Estant ainsi arrivé,
Estonné
De nous voir dans la *Biscaye*
Cheminent tout doucement,
Gayement
Sur le pavé la grande voye.

1. D'Irun.

2. Cri de belle fierté et de mélancolie que l'on retrouve dans d'autres chansons.

Digitized by Google   Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

16

Au port *Saint-Sébastient*
Ardiment,
A *Toulozette* [1] passames,
A *Ville franc* faut disner,
Et souper
A *Ségure* ou a *Ségame*.

17

Le *Mont Saint-Adrian*
Doucement
Montasmes par compagnye,
Lequel estant descendu,
Nous ont veu [2]
Salvatier et *Victorière* [3].

18

Peuple, *Saint-Branne* et *Aron*
Nous allons
Au lieu de *Saint-Dominique* [4],
Pour voir la poule et le cocq
Aussy tost
Et de l'enfant la justice ;

19

A *Grenon* et *Redésille*
En Castille,
Puis de là a *Ville orade* [5].
A *Ville franc* faut disner,
Sans tarder
Pour a *Burgues* voir un miracle [6].

1. L'on a trouvé au chapitre Itinéraires, l'identification de ces noms de localités auxquels la rime a été plus d'une fois fâcheuse. Tolozetta, Villa franca, etc...

2. Nous avons vu.

3. Salvatierra et Vitoria.

4. La Puebla. Haro. S. Domingo de la Calzada.

5. Granon, Redicilla et Belorado.

6. Burgos, où le Crucifix suant.



Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

20

A *Burgues* estant arrivé
Et entré
Dedans ce grand monastère,
On nous donna pain et vin
Pour certain,
Ainsy qu'à *Saint-Jean-Dorthère*.

21

A *Tarade* [1] sans tarder,
Faut passer
Quatre souris [2], petite ville,
Poursuivant le grand chemin
Pèlerins,
Pour aller à *Bosseville* [3].

22

Cavalier [4], grand et petit
L'appety,
Il nous vint en diligence,
Comme a fait *Lecarion* [5]
Et *Sagon* [6],
A tous pellerins de France

23

Estant par la grâce de Dieu,
Dans le lieu
De *Saint-Antoine de Pade* [7],
Où l'on donne un petit pain
Pour certain
Aux pellerins de Saint-Jacques.

1. Tardajos.
2. Castrogeriz.
3. Boadilla del Camino.
4. Cavalier, abbaye.
5. Le Carion.
6. Sahagun.
7. Léon en Castille.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

24

Pellerins de tous estaz,
Les mandatz
Recevez, comme nous fismes :
Celui du *Blanc hospital*
Ne fait mal
Que bien tost après nous primes.

25

Léon, cette grande ville
De Castille,
Nous y fusmes en diligence ;
A Saint-Antoine et Saint-Marc
Les mandatz
Nous receumes en abondance.

26

Quand nous fusmes sur le pont
De Léon,
Nous fismes un vœu pacifique
D'aller à Saint-Salvateur [1].
D'un bon cœur,
Pour voir les Saintes Reliques.

27

Faisant ce rude voyage
D'un courage,
Passâmes à *Sainte-Marie* [2],
Puis de là à *Componnant* [3]
Cheminant
A *Oviede* en Asturie.

28

Estant dedans ce pays
Esbays
De nous voir dans les montagnes

1. D'Oviédo. Voir Ch. III, § VII

2. Sancta Maria des Arvas.

3. Compomanes.



Entre autres celle des *Sept Sœures* [1]
Plus facheuse
Et la plus haute d'Espagne.

29

Ce mont étant descendu
Jont venus
Pour passer le *Pont qui tremble* [2],
Lequel nous fit grand peur
Et tremeur,
Voyant la mer en tourmante.

30

A *Louarque* [3] sur la mer
Faut passer,
Sans y faire demeurance,
Navia et *Rive Dieu* [4]
Dangereux
Pour les pèlerins de France.

31

A *Sainte Marie de la Pointe* [5]
En grand crinte
Pour en Galice se rendre,
A *Ville noble* et *Mont denier*
Faut monter.
Après le faudra descendre.

32

A *Villabre* le droit chemin
Du matin
Pour faire nos diligences

1. De les Sierros.

2. J'ont venus
Quand nous fûmes au Pont qui tremble
De tous costés
Les démons s'en venoient ensemble
Tous appestés.
(*Pèlerin spirituel* infra.)

3. Luarca.

4. Naura, Rivadeo.

5. De la Puente.

Digitized by  Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La Brade de Libouris
Resjouis
Dans *Ferave* et dans *Betance*.

33

A *Paulo* faut cheminer
Sans tarder,
Pour aller à la *Mont-joie*[1],
Pèlerins petits et grand,
Vous priant
De louer Dieu en grande joie.

34

Pèlerins, réjouissons-nous
Entre nous,
De nous voir à *Compostelle*
Priant Dieu nostre Seigneur
De grand cœur
Nous donnant vie esternelle.

35

Au *Patron*[2] avons esté,
Et entré
Au lieu où fut mis saint Jacque.
Sur la pierre on le posa
Et reposa :
Cela est de grande remarque.

36

De Saint-Jacque revenant[3],
En chantant,
Passant la grande *Mont-joie*,
Ville rompue et *Pont marin*[4]
Le chemin,
Et la *Malfabre* en joie.

1. Petite Montjoye.
2. A Padron, l'ancienne Iria Flave.
3. Voir au Chap. III le § VIII, Itinéraire de Compostelle en France.
4. Villemisere et Puertomarin.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

37

A *Ville franc* en passant,
Demandant
Le chemin de *Cauquebelle*[1],
A *Pont fera*[2] et *Pavie*
Je vous prie
De monter la *Ravenelle*.

38

Laquelle estant descendue,
Sont venus[3]
Le mandat d'*Esturgue*[4] prendre,
La point' d'*Orbieu*[5], l'hospital
Ne fait mal
Pour a *Léon* se faut rendre.

39

Pour le reste des chemins,
Pellerins,
Passez par les mêmes traces
Qu'avez fait cheminant
En allant,
Louant Dieu, Mr saint Jacque.

40

Ceux qui par dévotion
S'en yront
Pour faire ce beau voyage
A *Mont Sarra*[6], visiter
Et prier
La Sainte Vierge l'image.

1. Cacabelos.
2. Pontferrada.
3. Nous sommes venus.
4. Astorga.
5. Pointe d'Orbieu.
6. Sur le Mont Serrat, voir l'Itinéraire de Sarragosse à Girone, p. 192.


Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

41

Pour commancer le chemin
Plus certain
A *Saint-Dominique* faut prendre,
Passer de là à *Grenoble*[1]
Ou *Carolle*[2]
Pour a *Tudelle*[3] se rendre.

42

La Navarre et l'Arragon !
Nous allons
A *Saragosse* la jolie
Prier nostra Seignora[4]
Del pilar
Qu'elle nous conserve la vie.

43

De *Fines*, *Caspes*, *Mesle*, *Bestiers*[5]
A *Daugiers*,
More d'ebrone, *Falcrette*,
Ride chaude et *Mon Barron*,
Nous passons
A *Taragone* et *Villerette*.

44

A *Villefranche* et *La Grenade*
Au plus tard
A *Pillerolle* passames,
Puis de la a *Callebotte*
Une crotte[6],
De *Mont Sarra* la montagne.

1. Granon.

2. Calahorra.

3. Tudela.

4. Sur la légende de Notre-Dame del Pilar, voir *Hist. de Saint-Jacques le Majeur*, par l'abbé J.-B. Pardiac, p. 51.

5. Sur les noms de lieux qui sont cités dans les couplets 43 à 47, Fines, Caspe, etc., voir l'Itinéraire indiqué, p. 192.

6. Callebot. La poésie est triviale.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

45

A *Mont Serrat* le saint lieu,
Priant Dieu,
Et aussy sa Sainte Mère,
Saint Jacque nostre patron,
Luy feront [1]
Hommages et saintes prières.

46

De là il faut visiter
Et monter
Pour voir les treizes hermitages,
Les précipices et rochers,
En dangers
De nous faire perdre courage.

47

Ce mont étant descendu,
J'ont venu [2]
Dans la ville de *Bercelonne*
Capitale du pays,
Et aussy
La *Garonne* [3] en *Catalogne*.

48

Puis de là a *Perpignant*,
Souhaitant
Salces premier bourgs de France,
Puis a *Castelnaudary*,
Et aussy
A *Toulouse* en diligence.

49

A *Toulouse* faut aller
Visiter
De Saint-Saturnin l'esglise

1. Nous lui ferons.
2. Nous sommes venus.
3. Girone.


Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Et les reliques qui y sont :
Nous prierons
Dieu, sa mère, sans fintise.

50

Pour au pays retourner
Sans tarder
Et aussy sans plus attendre,
Carcassonne et *Monpelier*
Faut passer,
De *Nisme* a *Lion* se faut rendre.

51

De Lyon le droit chemin
Par *Moulins*
A *Nevers* la gentille,
La *Charité*, *Montargis*
Et *Paris*,
Puis a *Senlis*, nostre ville.

52

Or prirons Nostre Seigneur
De bon cœur
Et sa mère Sainte Marie,
Saint Jacque nostre patron,
Leur prirons
De nous conserver la vie.

AINSY-SOIT-IL.

§ III

Le Pellerin spirituel de Saint-Jacques

Cette Chanson du *Pellerin spirituel* qui ajoute elle aussi au livret des Chansons de Saint-Jacques son texte jusqu'ici inconnu, n'est point du même auteur que la *Chanson nouvelle* qui précède. Elle trahit une plume mieux exercée. La phrase est plus grammaticale, l'orthographe et la rime moins bafouées ; bref nous sortons de ce genre que des gens du peuple plus habiles à manier l'outil que la belle langue française improvisaient à la diable, chantant peut-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

être leurs impressions personnelles de voyage d'outre monts. Il s'en faut cependant que le *Pellerin spirituel* soit un chef-d'œuvre. Que de longueurs, de redondances, de cliquetis de mots pour affaiblir encore l'expression de la pensée ! Mais voici cette chanson, qui est au fond un traité de détachement à l'égard des biens terrestres, et de vie spirituelle parfaite. Elle fut transcrite dans le Registre, à la fin de l'année 1689, par Claude Labitte, receveur et prévôt de la Confrérie, capitaine du château de Senlis [1].

LE PELLERIN SPIRITUEL DE SAINT-JACQUES

Sus, dites-nous vostre voiage [2],
O chers amans ;
Dites vostre pellerinage
Et vos tourmens
Pris au pays de l'oraison.
Vos aventures
Sont l'entretien délicieux
Des âmes les plus pures.

1

Hélas ! comment pourions-nous dire
Tous nos travaux
Portés avec un long martyre
Par monts et vaux,
Suivant toujours le bon Jésus
En sa souffrance ?
Pour l'imiter il faut grand cœur
Et grande patience.

2

Sachez donc que nostre équipage
Dans ce chemin
C'est de n'avoir point de bagage,
Ni pain ni vin.

1. C'est Jean Le Sueur qui avait transcrit, au début du Registre, en 1680, un *Abrégé de la Vie de saint Jacques*, la *Guide*, la *Chanson nouvelle*, et la liste des confrères de 1529 à 1680.

2. Invitation au pèlerin de raconter son voyage.


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le seul amour sert de renfort ;
La seule escorte
C'est le bon Jésus et sa croix,
Le bâton qui nous porte

3

Pendant les premières journées
Que de douceurs !
Nos âmes n'estoient estonnées
Par ces rig[u]eurs,
Tousjours beau temps, belle fraicheur,
Bonne retraite.
Chacun de nous croioit bientost
Veoir sa besongne faite.

4

Mais quand nous fumes dans la voye
De la vertu,
L'esprit remply de tant de joye
Fust abatu.
Tant de deffaux de toutes parts,
Tant de misères
Nous firent veoir que nous n'estions
Au bout de nos affaires.

5

Pourtant on donne confiance
Dans ce sentier,
On y monstre l'obéissance
D'un cœur entier
A dompter tous ses sentiments.
La nouriture
C'est de suivre tousjours l'esprit
Et jamais la nature.

6

Nous trouvames un monastère
Fort à l'escart,
Dans lequel un bon solitaire
Nous prist à part


Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Et nous dit ce qu'on [n']aprend point
Dans les escolles,
Le sens en est grand et profond.
En voicy les parolles :

7

Le bon pellerin fait service
Sans intérest.
Il ne prend point son exercice
Dans ce quy plaist ;
Faire beaucoup et parler peu,
C'est sa devise,
Mourir à soy pour vivre à Dieu,
C'est sa grande entreprise.

8

Pratiquer une vie austère,
C'est son désir ;
Endurer du mal et s'en taire,
C'est son plaisir ;
N'avoir aucun soulagement,
Sont ses richesses ;
Assujettir ses appétits,
Sont ses grandes prouesses.

9

Dans son chemin il doibt combatre
A chaque pas,
Et pourtant jamais ne s'abatre,
Quand il est las.
Il doit porter jusques au ciel
Son espérance,
Avoir grand amour pour autruy,
Pour soy grande oubliance.

10

Quoy qu'il aime la solitude,
Ce n'est pour soy,
Il fait son principal estude
De vivre en foy.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Servir autruy sans nul retour
Sont ses délices,
Son employ, la nuit et le jour,
Faire la guerre aux vices.

11

Marchant sur une terre aride,
Quoy qu'il soit las,
Jamais pourtant il n'est avide
D'aucuns soulas ;
Mais il regarde à tous momens
La Providence,
Se soumetant à son Seigneur
En grande dépendance.

12

Il est tout simple et débonnaire
Tousjours sans fard :
Il ne veut point se satisfaire,
Il vit sans art.
Sy l'on dispute avec luy,
Tousjours il cedde.
Ainsy son cœur un grand repos
En ce monde possède

13

Jamais de soy mesme il n'ordonne,
Aymant la croix ;
Mais il prend tout ce qu'on luy donne,
Sans aucun choix.
Il est égal et vit content
Dans les injures,
Prenant de Dieu, comme il luy plaist,
Différentes postures.

14

Quelque excellance quy l'eslève,
Il est petit ;
Il ne prend, pour quoy qu'il achève [1],
Aucun crédit.

1. Quelque œuvre qu'il amène à la réussite.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Quand il seroit en saincteté
Comme un apostre,
Sans faste et sans aucun esclat
Il paroist comme un autre.

15

Ce pellerin fait bon voiage
Jusques au ciel,
Il a toujours cet avantage
D'estre sans fiel ;
Ignorer tout plaisir mondain,
C'est sa science ;
Obéir jusques à la mort
Sa plus grande deffence.

16

Ce chemin, quoyque difficile
Et fort estroit,
Mène pourtant l'âme docile
A Dieu tout droit,
Pourvu qu'on ayt l'humilité
Et la constance ;
Le premier point du pellerin
C'est la persévérance.

17

Quand nous fusmes dans la campagne,
De l'oraison
Nous aperceusme la montagne,
Et la maison
Du saint repos. O doux séjour,
Terre chérie,
Où sont avec vous tous les saints,
Et Jésus et Marie !

18

Quand nous fusmes dans la demeure
Du sainct repos,
On nous fist bien atendre une heure
Fort à propos.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Nous y fusmes fort bien receus
Dieu m'anntchriste[1],
Quy nous dit : Icy, mes enffans,
On ne va guère viste.

19

Nous y fismes longues prières,
Mais sans ennuy ;
Dieu nous tenoit les nuits entières
Avec luy
Sans nul destour, nous retenant
En sa présence
Par un regard très amoureux,
En simple jouissance.

20

On apprend là, dans le silence
Et dans la nuict,
Une merveilleuze science,
A petit bruit.
Dans un sy savoureux repos,
La sapience
Donne de ses profonds secrets
La haute intelligence.

21

Quand nous fusme dedans les Landes,
Hélas! mon Dieu,
Que nos fatigues furent grandes,
Dedans ce lieu !
Les fiers démons nous y vouloient
Faire grand peine.
Nous ne trouvions en cet endroit
Ny ruisseau ny fontaine.

22

Nous y fismes longue carrière
Sans trouver rien ;
Nous pensions retourner arrière
Pour estre bien,

1. Lecture fautive que la mort de l'auteur ne permet pas de rectifier. (Note de l'éditeur).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN



Et ne trouvant dans tous nos sens
Qu'un fort grand vide,
Nous revenions dessus nos pas,
N'eust esté nostre guide.

23

Icy l'ame estant appauvrie
Pour Jésus-Christ,
Quoy que contre elle l'Enfer crie,
Croist en esprit,
Se soutenant dedans la foy
Par une œuillade
Quy vient d'un cœur quy n'est jamais
Ny foible, ny malade.

24

Elle ne porte dans sa veüe
Que pauvreté,
Sans estre pourtant despourveüe
De vérité.
Le cœur pieux en cet endroit
Prenant sa force,
Quitte le monde tout de bon
Et meurt à son amorce.

25

Quand nous fusmes dans les montagnes,
Que de frayeurs,
Quy venoient estre nos compagnes,
Et que d'horreurs !
Nous ne voions de tous costez,
Que précipices ;
Nos esprits estoient attaquez
Des plus noires malices.

26

Il sembloit que mille tempestes
Du désespoir
Venoient fondre dessus nos testes
Matin et soir ;

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Mais nous donnions à nostre Dieu
Mille louanges,
Et nous sentions à nos costez
Le secours des bons anges.

27

Nostre âme estoit fort désolée,
Marchant tousjours,
Jusques aux enfers ravalée
Et sans secours ;
Il luy sembloit même que Dieu
Luy fust contraire,
Et ne trouvoit dans ses travaux
Le respit nécessaire.

28

Quand nous fusmes au *Pont qui tremble*,
De tous costés
Les démons s'en venoient ensemble,
Tous appostés,
Pensans nous faire tout à fait
Perdre courage,
Mais fust alors qu'on nous apprit
D'en avoir davantage.

29

En cet estat l'âme ne treuve
Rien d'asseuré ;
Aussy le mal de cette espreuve,
Bien enduré,
Cause des biens que l'on ne peut
Guère comprendre,
Et c'est celuy quy les reçoit
Quy seul les peut entendre.

30

Quand nous fusmes dedans la plaine
Du saint repos,
L'eau de la divine fontaine
Vint dans nos os ;


Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

C'est icy que les biens du ciel
Coulent en terre ;
Les pèlerins disent entre eux :
Nous n'aurons plus la guerre.

31

Quand nous fusmes dedans la ville
Du sainct amour,
Nous la trouvasmes sy gentille
Que nuit et jour
Nous ne faisions rien que chanter
En grande joye ;
C'est où Sathan croit tout de bon
Bientost perdre sa proye.

32

Nous trouvasmes dedans les rues
Les habitans,
Quy, l'esprit au dessus des nues,
Vivoient contans ;
Rien d'icy bas ne les touchoit ;
Leur allégresse
Vient d'un cœur que nul accident
De ce monde ne presse.

33

Ils sont tous assis à la table
De Jésus-Christ ;
Leur estat est fort délectable,
Mais en esprit,
Car bien souvent icy la croix
Et le martire
Sont plus grands que par ma chanson
Je ne scaurois descrire.

FIN

Evidemment, cette chanson du *Pellerin Spirituel* dont nos Jacquiers de Senlis répétaient les nombreuses strophes dans les bourgs qu'ils traversaient et dans leur église de Sainte-Geneviève, n'est point un chef-d'œuvre. Le mysti-


Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cisme y est raffiné et diffus; la facture souvent défectueuse; la marche des idées peu capable d'activer les mouvements des âmes. Néanmoins elle n'est pas sans intérêt. Outre son caractère d'inédit, d'inconnu, et son origine probablement senlisienne, elle aide à apprécier mieux encore l'esprit de nos pères. C'est d'abord le goût des aventures, dont ce n'est pas le lieu de rappeler ici les résultats aux points de vue de la géographie, des légendes, des arts, etc., c'est la dévotion vive aux lieux privilégiés que le Christ, la Vierge et les Saints ont rendus particulièrement célèbres : la Terre-Sainte, Rome, Lorette, Boulogne, Liesse, le mont Saint-Michel, Saint-Jacques, comme nous le constatons notamment à Senlis dans les dispositions testamentaires du chanoine Thomas Louvet (1328), du bourgeois Thomas Le Fruictier, etc. C'est surtout, et cela éclate dans notre chanson, cette façon symbolique et éminemment religieuse de voir dans un pèlerinage une image de la marche des âmes à travers les vicissitudes de la Vie.

E. Müller.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN


UNIV. OF MICH.


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN



JEAN-FRANÇOIS DE LA ROCQUE

SEIGNEUR DE ROBERVAL ET DE POIX, VICE-ROI DU CANADA

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

[illegible] François [illegible]

[illegible] Jean-François de [illegible]

[illegible]


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Jean-François DE LA ROCQUE

SEIGNEUR DE ROBERVAL ET DE POIX

VICE-ROI DU CANADA[1]

Dans une monographie imprimée dans notre *Bulletin* en 1892 et présentée la même année au Congrès des Américanistes, tenu à Huelva, dans l'Andalousie, j'ai retracé la vie de Jean-François de la Rocque, seigneur de Roberval, vice-roi du Canada. Il a manqué à cette publication un portrait du personnage, qui en aurait doublé l'intérêt. C'est ce portrait que je vous apporte, grâce à l'obligeance de M. Macon, conservateur du Musée Condé, à Chantilly.

Il fait partie des dessins au crayon attribués à Jean Clouet. En tête se trouve cette désignation : *l'Esleu de Poix*. Vous en comprendrez la raison lorsqu'il sera question de cette seigneurie.

Une note jointe au portrait de Roberval donne son signalement :

CARNASION PETIT JAUNE
ET PETIT LE NÉ ROUZE ET LES LÈVRES
LES SEVEUX (cheveux) GRY NOIRE
SAYE (manteau) VELOUR VIOLET

La figure énergique de Roberval, ses lèvres pincées, son regard dur, voire même sévère, dénotent un esprit entreprenant, prime-sautier, ami des nouveautés et se plaisant dans les aventures. Ce que nous savons de lui n'est pas pour contredire cette appréciation.

Thévet[2]. l'ami particulier de J.-F. de la Rocque, affirme que Roberval était un homme cruel. « Si quelqu'un

1. En publiant cette œuvre posthume du regretté chanoine Morel, la Société Historique éprouve le regret d'y laisser, sans doute, des imperfections que l'auteur n'aurait pas manqué de réparer.

2. Cosmographie universelle.


Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

défailloit, dit-il, soigneusement il le fesoit punir. En ung jour, il en fit pendre six, encore qu'ils fussent de ses favoris, entre autres un nommé Galloys, puis Jehan de Nantes. Il y en eut d'autres qu'il fit exiler, ayans les fers aux pieds, pour avoir esté trouvéz en larcin d'objets qui vaudroient cinq sols tournois ; d'autres furent fustigés pour le mesme fait, tant hommes que femmes pour s'estre simplement battus ou injuriés. »

Il est vrai que Roberval avait à mettre le bon ordre parmi des criminels et malfaiteurs.

De Thévet, nous tenons encore l'histoire touchante de Marguerite de Roberval, parente du lieutenant-général, ainsi que de l'homme qui l'avait séduite et de sa vieille nourrice Bastienne, tous trois abandonnés, par l'ordre de Roberval, à trente-six lieues des côtes du Canada dans une île déserte, depuis appelée l'île de la Demoiselle, près de l'embouchure de la rivière Saint-Paul des Saumons. Marguerite resta 29 mois sur cette roche et fut ramenée en France par un navire de passage.

Vraiment, une telle conduite de la part de Roberval n'était que de la cruauté, de la barbarie extrême.

Les nombreux domaines de J.-F. de la Rocque en firent un grand seigneur. Son père, Bernard de la Rocque, connétable de Carcassonne, mort en 1514, lui laissa les seigneuries d'Arzains et Armenys en Languedoc et de Seuil en Champagne. De sa mère, Isabeau de Poitiers, fille de Mahieu de Poitiers et d'Alice de Poupaincourt, il eut Roberval, Noë-Saint-Remy, Noë-Saint-Martin, Bacouel et Mauru, dans le Valois. Son cousin germain, Guillaume de la Rocque, seigneur de Blaizins en Languedoc, lui donna, le 5 mars 1531, Poix et Acy dans le Rethelois et Saint-Supplet en Lorraine.

Jean-François de la Rocque ne prêta que trop l'oreille aux flatteurs, dont les éloges enflèrent sa vanité. Il se montra prodigue et dépensa follement. Les découvertes de Christophe Colomb alimentaient toutes les conversations. Un voyage sur la mer ténébreuse était le rêve de toutes les natures

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ardentes. Roberval ne sut pas se soustraire à cet entraînement. La première de ses préoccupations fut d'obtenir les faveurs du roi avec des lettres patentes lui donnant mission de conduire une armée pour l' « acroissement de nostre saincte foy chrestienne en divers pays transmarins et maritimes non possédéz, occupéz ou dominéz par aucuns princes chrestiens tant au Canada, Ochlaga, Saguenay que autres ». Son second souci fut de se procurer de l'argent, des navires et des hommes pour les conquêtes projetées.

Par rôle ou bordereau signé de sa main à Chantilly, le 15 juin 1531, François Ier ordonna de lui payer « la somme de troys cens escus, à prandre sur les deniers provenans de la vente et composition de l'office de aulneur de toilles en la ville de Rouen, vacant par le trespas de feu Thierry Chiffes ».

Ce don royal n'empêcha pas J.-F. de la Rocque de vendre, le 28 décembre 1531, la terre de Seuil et deux mois après, le 28 février 1532, celles de Poix et de Bacouel. Au moyen de la faculté de rachat ou réméré qu'il se réservait, il comptait bien, ses grandes entreprises réalisées, rentrer en possession de ces seigneuries. Et de fait, il racheta Poix et Bacouel le 15 janvier 1536. La jouissance, d'ailleurs, lui en était restée à titre de loyer et son fermier avait continué à les gérer comme par le passé.

François Ier sut-il jamais rien de ces aliénations? On peut se poser la question. Par lettres patentes données à Arles, en septembre 1533[1], il établit trois foires par an à Poix « en faveur des bons et agréables services de son ami et féal Jehan-François de la Rocque, sieur de Roberval et de Poix ».

Vous avez pu observer qu'en tête de son portrait, J.-F. de la Rocque est désigné sous le nom d'Esleu de Poix. Il avait donc encore obtenu du roi la charge de répartir les impôts dans l'élection de Poix. « Les éleus, dit Coquille dans son *Histoire de Nevers*, les éleus avoient soin d'asseoir et de départir les tailles, pour distribuer et égaler sur chacun feu selon ses facultés. Mais depuis que les tailles furent mises

1. Document n° I.


Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

en ordinaire, le roi établit et institua, en titre d'office formé, ces éleus et demeura le nom d'éleu, jaçoit qu'ils ne fussent plus éleus et choisis par le peuple. »

Roberval a-t-il emprunté quelque argent à la grande Confrérie aux Bourgeois érigée à Notre-Dame de Paris. Une quittance à lui délivrée, le 23 juillet 1539[1], le ferait supposer.

Qu'était cette Confrérie aux Bourgeois? Le Roux de Lincy[2] va nous l'apprendre : La « grande Confrérie Notre-Dame de Paris, dont les documents les plus anciens remontent à 1203, se composait à l'origine de 113 membres, 50 prêtres et 50 bourgeois nés à Paris, sept prêtres et six bourgeois nés à Saint-Denis. Les femmes y furent admises au nombre de 50, en 1224. Ces dispositions ne furent jamais modifiées depuis. Le nom de la Confrérie au xv[e] siècle était : « La noble et dévote Confrairie de la glorieuse Vierge Marie Nostre-Dame aux seigneurs, prebstres, bourgois et bourgoises de la bonne ville de Paris ». C'est ainsi que l'appelle une copie des statuts faite en 1468.

Jusqu'en 1540, Roberval avait réussi à dissimuler le désarroi qui existait dans ses finances. Ses démarches pour obtenir la faculté d'aller établir une colonie au Canada n'avaient pas encore abouti. Il ne désespérait pas cependant de voir sa demande agréée.

Le 15 janvier 1541, le roi le nomma « lieutenant-général, chef ducteur et cappitaine (de la colonisation)... ès pays de Canada, Ochlaga et autres circonvoisins... afin d'en iceulx converser avec les peuples estranges, si faire se peulx, et habiter ès dictes terres et pays, y construire et édiffier villes et forts, temples et églises pour la communication de nostre sainte foy catholique et doctrine chrestienne, constituer et établir loix, ensemble officiers de justice pour les faire

1. Document n° II.

2. *Recherches sur la grande Confrérie Notre-Dame aux Prêtres et Bourgeois de la Ville de Paris*, Paris, 1844, in-8° ; *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. XVII.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN



vivre par raison et police et en la crainte et amour de Dieu[1] ».

En vertu de nouvelles lettres patentes[2] datées du 7 février 1541, il fut autorisé à se faire délivrer des prisonniers, « criminels et malfaiteurs, ad ce qu'ils puissent recongnoistre le Créateur, luy en rendre grâce et amender leur vie ».

A la même date[3], il fut autorisé à prendre « gens de guerre et artisans pour iceulx mener audit voyage, et aussi pareillement vivres, victuailles, armes, artillerie, poudre, salpêtre, piques et autres instrumens offensifs et défensifs, de même qu'à se procurer nefs, navires, vaisseaux et mariniers en nombre suffisans pour l'expédition projetée ».

Le 27 février de la même année 1541[4], par procuration générale, il donna à son beau-frère, Guillaume de Madaillan, seigneur de Montataire, tout pouvoir de gérer ses biens et de l'aider à rassembler des prisonniers[5] pour la colonisation.

Paul d'Auxillon[5], seigneur de Senneterre, en la sénéchaussée de Carcassonne, fut aussi par lui, le même jour, muni de semblable procuration.

Les conseillers des Parlements firent des difficultés pour la délivrance des malfaiteurs. J.-F. de la Rocque s'en plaignit au roi qui, par mandement daté de Blois le 9 mars 1541[6], enjoignit à ces conseillers de modérer leurs exigences et de cesser toute opposition au choix des prisonniers à emmener au Canada.

Comme les préparatifs du départ traînaient en longueur, pour les accélérer J.-F. de la Rocque donna, le 11 mars 1541[7], une troisième procuration générale à Alonce de Cyville, seigneur de Saint-Martin-aux-Buneaux, demeurant à Rouen.

Pour payer les navires, des sommes considérables étaient

1. Document n° III.
2. Document n° V.
3. Document n° IV.
4. Document n° VI.
5. Document n° VII.
6. Document n° VIII.
7. Document n° IX.


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

nécessaires. Le 20 juin 1541, Roberval vendit la seigneurie de Bacouel 2.000 livres et le moulin au-dessous de Bacouel 1.200 livres. Puis il emprunta diverses sommes à Alonce de Cyville, l'un de ses hommes de confiance. Aussi, le 30 août, lui fallut-il souscrire en faveur d'Alonce une reconnaissance des 22.164 livres 11 sous 7 deniers, avancés par lui.

Le départ pour les pays à explorer eut enfin lieu le 16 avril 1542. Le 8 juin seulement la flottille entra dans la rade de Saint-Jean, à Terre-Neuve. Les provisions, emportées de France, furent vite épuisées. Le scorbut vint s'ajouter à la famine et pendant ce temps on discréditait Roberval auprès de François Ier. L'infortuné vice-roi du Canada quitta le fleuve Saint-Laurent avant le mois d'avril 1544. La cour de France eut pitié de lui. En juillet 1544, François Ier le chargea de construire à Senlis de nouvelles fortifications. Le 30 septembre 1548, Henri II lui concéda l'exploitation de toutes les mines d'or, d'argent et d'autres métaux par toute la France. Les dettes de Roberval étaient trop considérables. Rien ne pouvait le sauver. Sa terre de Roberval fut saisie le 9 juillet 1552. Douze ans après, le 7 septembre 1564, sa dette fut reconnue monter à plus de 50.000 livres. Roberval fut adjugé le 22 décembre 1564 à Louis de Madaillan, neveu de J.-F. de la Rocque, au prix de 5.300 livres. Roberval n'assista pas à l'adjudication. Il était mort depuis quatre ans.

E. MOREL.



Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

DOCUMENTS

I

Etablissement de trois foires et d'un marché par semaine en la ville de Poix[1]

Arles, septembre 1533.

Françoys, etc. Savoir faisons, etc. Nous avons receu l'umble supplication de nostre amé et féal Jehan Françoys de la Rocque, chevalier sieur de Roberval et du lieu de Poix, bailliage de Victry, portenseigne de cent hommes d'armes de nos ordonnances, dont a la charge et conduicte nostre très cher et amé cousin le seigneur de Fleuranges et mareschal de France, contenant que la dite est assise en beau pays et fertil, loing et distant d'autres villes, pour le prouffict et utilité et commodité de laquelle y seroient bien convenables troys foyres en l'an et ung marché en chacune sepmaine... Nous inclinans à la supplication et requeste du dict Jehan Françoys de la Rocque, désirant le soulagement et proffict et commodité des manans et habitans de la dicte ville de Poix, subjectz au dict suppliant, en faveur mesmement des bons et agréables services qu'il nous a par cidevant faictz au faict de nos guerres, et espérons qu'il fera en l'advenir, avons en la dicte ville et bourg de Poix créé, ordonné et estably... créons, ordonnons et establissons troys foyres en l'an et ung marché en chacune sepmaine...

C'est assavoir la première des dictes foyres la vigille sainct Mathias ou moys de febvrier, la seconde le lendemain de la feste Nostre-Dame my aoust, la tierce le lendemain de la feste sainct Denys en octobre et le dict marché ung chacun jour de mercredy... pourveu que ausdicts jours il n'y ait autres foyres ne marchéz à quatre lieues à la ronde......

1. Poix, canton de Marson (Marne), à 19 kilomètres de Châlons.



Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Données à Arles, ou moys de septembre, l'an de grâce mil cinq cens trente-trois et de nostre règne le dix-neufiefme.

Arch. nat. JJ 246 (François Ier, t. I, 1531-1533) n° CCCIIII^{xx}IX (389), page 117 v°.

II

Quittance de cinquante livres tournois détivrée à J.-F. de la Rocque par le prévôt de la grande Confrérie aux Bourgeois de Paris

23 juillet 1539.

Je Jehan Basanier, prévost de la grande Confrairye aux bourgoys, confesse avoir receu de noble homme Jehan Françoys de la Rocque, escuier seigneur de Roberval, par les mains de Allof Françoys, la somme de cinquante livres tournois, sur et tant moingt de ce qu'il peut debvoir à cause de quarente livres parisis de rentte qu'avoit droit de prandre par chacun an sur ses terres ainssy qu'il est spéciffyé es lettres de constitution, de laquelle somme de cinquante livres tournois je quitte le dit de Roberval et tous aultres. Tesmoingt mon saingt manuel icy mys XXIIIe juillet mil V^{c} trenteneuf.

J. Basannier.

Orig. en papier. Arch. de Roberval.

III

Lettres de lieutenant-général au Canada données à Jean-François de la Rocque, seigneur de Roberval

Fontainebleau, le 15 janvier 1540 [1541 n. st.]

Françoys, par la grâce de Dieu, roy de France, à tous ceulx qui ces présentes lettres verront, salut. Comme pour le désir d'entendre et avoir congnoissance de plusieurs pays, partie desquels on dit inhabitéz et autres possédéz par gens sauvages et estranges, vivant sans congnoissance de Dieu et sans bon usaige de raison, eussions despiéça, à grans frais et mises, envoyé descouvrir en plusieurs dedits pays par aucuns bons pillottes et autres nos subjects de bon entendement, sçavoir et expérience, quy d'aucuns desdits pays nous auroient admené divers hommes, et pareillement entre

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN



autres eussions fait descouvrir grant partie des terres de Canada et Ochelaga et autres lieux circonjacens, lesquels ont esté trouvéz, ainsi que nous a esté rapporté, garnies de plusieurs bonnes commoditéz et les peuples d'iceulx bien forméz de corps et de membres et bien disposéz d'esperit et d'entendement, desquels aussi nous ont esté admenéz autres ayant apparence de bonne inclination. En considération desquelles choses avons advisé et délibéré de renvoyer esdits pays de Canada et Ochelaga et autres circonjacens mesmes en tous pays transmarins et maritimes inhabités ou non possédéz et donnéz par aucuns princes chrestiens, aulcun bon nombre de gentilzhommes, nos subjects, tant gens de guerre qui popullent de chacun sexe et aultres liberaux et mécaniques pour plus avant entrer esdits pays et jusques en la terre de Saguenay et tous autres pays susdits, affin d'en iceulx converser avec lesdits peuples estranges si faire se peulx et habiter esdites terres et pays, y construire et édiffier villes et forts, temples et églises, pour la communication de nostre sainte foy catholique et doctrine chrestienne, constituer et establir loix de par nous, ensemble officiers de justice, pour les faire vivre par raison et police et en la crainte et l'amour de Dieu. Affin de mieulx parvenir à nostre intention et faire chose agréable à Dieu, nostre créateur, sauveur et rédempteur et qui soit à la sanctification de son sainct nom et à l'augmentation de nostre foy chrestienne et accroissement de nostre mère saincte église catholique, de laquelle nous sommes dicts et nomméz le premier fils ; pour à quoy parvenir et affin de donner meilleur ordre et expédition au fait de la dite entreprinse et à toutes choses concernant ycelle et qui en deppendent et pourroient survenir, soit besoin et nécessité depputer et constituer quelque excellent personnage de grande loyauté et intégrité envers nous et quy soit de bon sens, vertu et apparence, pour estre chief et conducteur d'icelle entreprinse, et auquel soit par nous donné telle puissance et auctorité ainsi que tel affaire le requiert, pour user et générallement disposer en tous cas et affaires soy offrans ainsi que luy semblera estre plus expédient et nécessaire, comme faire le pourrions, si y estions en personne ; sçavoir faisons que, que pour la bonne et entière confiance que nous avons par longue expérience de la personne de nostre amé et féal Jehan Françoys de la Roque, chevalier, sieur de Roberval et de ses sens, suffisance loyauté et autres bonnes et louables vertus, icelluy, pour ces causes et autres à ce nous mouvans, avons faict constitué, ordonné


Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et estably, faisons, constituons, ordonnons et establissons par ces présentes, lieutenant-général, chef ducteur et cappitaine de la dite entreprinse ensemble de tous les navires et vaisseailx de mer, et de pareillement de toutes les personnes, tant gens de guerre et de mer que autres, par nous ordonnéz et qui yront en ladite entreprinse, expédition et armée allans audit voyage, et luy avons donné et donnons plain pouvoir, puissance et auctorité et mandement espécial de choisir, prendre et eslire tels qui lui sembleront estre propres et ydoynes pour le fait de la dite entreprinse et expédition d'icelle, de mettre et eslire cappitaines, porte-enseignes, maistres de navires, pillotes et autres, gens de guerre et de maryne et iceulx despartir de nef en nef et les mettre et remettre ensemble quant bon luy semblera, de commander et ordonner de par nous à toutes les dites personnes et ordonner et disposer de la forme et de leur service, enjoindre et commander à toutes les choses qu'il verra estre bonnes, utilles et convenables soubs touteffois nostre auctorité, pouvoir et puissance et par imposition et indiction de mulctes et peines tant corporelles, civilles que pécunyères et tant sur la mer que en terre ferme et lieux et endroictz qui seront réduits soubs nostre obéissance, et mesmes de ordonner des paiemens de leurs gaiges et souldes et icelles augmenter ou dymynuer et les deniers qui par nostre ordonnance ont esté pour ce faire distribués prolonger, esgaller et faire courir en sorte, si possible est, qu'il puisse augmenter de gens et d'équipaige, et tous lesquels susdits voullons nous faire foy et serment de bien et loyaulment nous servir soubs la charge et obéissance de nostre dit lieutenant-général, et lequel pareillement voullons entendre et faire entendre, tant par luy, ses dits commis et depputéz sur la dilligence et achapt des munitions et advitaillemens nécessaires à la dite armée et à la réception d'iceulx et les mettre dedans les dits navires et vaisseaulx et au département, distribution et compte d'iceulx, à ce qu'il n'y ait aucun abbus à ce commis, et les susdites nefs et vaisseaulx mis en appareil ecquipéz et munis de genz, vivres et artilerie et autres choses nécessaires ; avons donné et donnons par ces dites présentes povoir, auctorité et mandement espécial à nostre dit lieutenant-général prendre, mener et faire partir des ports et havres de notre royaulme, pays et seigneuries de nostre subjection et de passer et rapasser, aller venir es dits pays estranges de descendre et entrer en iceulx et les mettre en nostre main tant par voye d'amittié ou amyable composition, si faire se peulx que

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

par force d'armes, main forte et toutes autres voyes d'hostilité, de assaillir villes, chasteaux forts et habitations et d'en construire et en édiffier ou faire construyre et en édifier d'autres es dits pays et y mettre habitateurs, créer, constituer, establir, desmettre et destituer cappitaines, justiciers et générallement tous autres officiers que bon luy semblera estre nécessaires pour l'entreténement conqueste et tuition desdits pays et pour atraire les peuples d'iceulx à la congnoissance et amour de Dieu et iceulx mettre et tenir en nostre obéissance, de faire loix, édictz, statuts et ordonnances politiques et autres, icelles augmenter ou dymynuer, faire garder, observer, entretenir, par toutes voyes et manières deues et raisonnables, ou autre pugnition exemplaire, de pardonner et remettre les meffais à ceux qui le requerront, le tout ainsi qu'il verra bon estre, pourveu touteffoys que ce ne soient pays tenus, occupéz, possédéz ou dominéz ou estant soubs la subjection et obéissance d'aucuns princes ou potentats nos alliés et confédéréz, et mesmes de nos très chers et améz frères l'empereur et le roy de Portugal ; et affin d'augmenter et accroistre le bon voulloir et courage et afection de ceulx qui demourreront es dites terres, avons pour ce regard, aurons en oultre donné et donnons par ces présentes à nostre dit lieutenant plaine puissance et auctorité de icelles terres qu'il nous pourra avoir acquises en icelluy voyage, selon qu'il lui semblera estre convenable, utillité et prouffict, bailler et de leur en faire bail pour par eulx, leurs successeurs et ayans cause, les tenir, posséder et en joyr à perpétuité en tous droits de propriété, fonds et saisine et estats avoir aux gentilzhommes et autres gens d'excellente vertu et industrie en fiefs et seigneuries rellevans et mouvans de nous et nous en faisans les foy et hommage à cause des forts et places aux lieux que nostre dit lieutenant ordonnera ou autres nos commis ou députéz de par luy et en son absence et à la charge de nous servir à la deffense tuition et entreténement des ditz pays et avec tel nombre de gens que les dits fiefs et seigneuries seront chargéz par les dits baulx et aux autres de moindre estat et condition, à telles charges de redevances annuelles que nostre dit lieutenant advisera les terres de leurs baulx le pouvoir porter paiables aux lieux et en sorte et manière qui leur sera ordonné, desquelles charges et redevances annuelles nous avons accordé et consenty convention et accordons iceulx estre quittes et exempts des six premières années, si bon semble à nostre dit lieutenant, ou autre temps en dessoubz qu'il verra estre à faire,


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

excepté toutes voyes du debvoir du service pour la guerre, deffense, entreténement et ampliation dedits pays, et oultre pour donner plus grant voulloir et couraige aux dits gentilz hommes autres que de guerre et de mer de nous mieulx plus dilligemment et loyaulment servir, voullons, promettons et consentons qu'au retour d'icelluy, nostre dit lieutenant jà puisse donner et départir à ceulx qui feront ledit voyage avecques luy le tiers de tous les gaings et proffits mobiliers provenant dudit voyage exercité et aussi en retour à luy un autre tiers, tant pour subvenir, si bon nous semble à partie des fonds et mises qu'il pourra estre besoing faire pour la continuation dudit voyage l'espace de cinq ans prochains que aussi pour le récompenser aucunement de ses labeurs et dépenses ; et quant à l'aultre tiers avons icelluy réservé et réservons à nous pour estre employé, quant il nous plaira en plusieurs autres navigacions que nous avons espéré et espérons faire pour l'accroissement de nostre sainte foy ou ailleurs où sera par nous ordonné cy après et duquel entendons et voullons nos receveurs ou commis en faire dilligence accepté par bon et loyal inventaire es ports et havres des lieux esquels nostre dit lieutenant ou autre particullier de la dite armée pourront faire retour ; et pour ce que nous désirons ladite armée estre accompagnée de plusieurs nos subjects lesquels nous voullons proffiter au dit voyage, et affin que lesdits pays puissent plus amplement estre descouverts et que plus avant on puisse entrer, faire forts, habitations et édiffices en divers lieux d'iceulx, nous avons d'abondant donné et donnons povoir, puissance et auctorité à nostre dit lieutenant de associer avec luy en la dite armée tous gentilz hommes marchands et autres de quelque estat ou condicion qu'ilz soient qui vouldront aller ou envoyer audit voyage et pays gens ou nefs équipéz et munys à leurs despens et euls joindre à la dite armée soubs l'obéissance de nous et de nostre dit lieutenant ; quoy faisant sera par eulx faict chose à nous très agréable et que grandement désirons, et du gaing et proffict advenant dudit voyage leur en faire part et portion, tels droicts à nous et à autres de la dite armée réservéz, que par nostre dit lieutenant et eux sera accordé, et de ce passer lettres, promesses et sur tels par eulx ou leur procureur, lesquels dès à présent, comme pour lors tenons pour agréables, agréons, aprouvons et ratiffions le contenu en icelle comme si faictes avoient esté par nous en nostre personne, et pour autant que aucuns soubs ombre de nostre dite armée se pourroient ingérer entrer es voyes et


Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

destroys conduisant audit pays de Canada et Ochelaga, Séguenay et autres circonjacens sans néantmoins eulx joindre et associer soubs l'obéissance de nostre dit lieutenant et faire certain grief mal ou moleste aux habitans des dits qui pourroient estre cause de les aliéner et distraire de la bonne volunté et amour qu'ilz pourroient porter à nous et à nos gens estans entréz es dits pays, nous avons deffendu et deffendons à tous nos subjects de ne eulx ingérer, naviguer par les voyes et destroyctz susdits, synon qu'ilz soient associéz et joincts à nostre dicte armée et soubz l'obéissance de nostre dit lieutenant, leur permettant néantmoins les autres navigacions et entrées de terres par nous non deffendues, esquelles allans et venans voullons et leur enjoignons en cas de rencontre par terre ou par mer donner tout confort et ayde faveur et secours et porter obéissance à nostre dit lieutenant ou autres ses commis à la dite armée ; et si par cydevant nous avyons baillié aucunes lettres ou povoir à quelque personne contrarians à la teneur de ces dites lettres, icelles avons dès à présent comme pour lors révoquées, et révoquons, cassons et adnullons par ces dites présentes synon autant et pour le temps que nostre dit lieutenant le vouldroit tollérer et endurer, et pour autant que pour l'effect dudit voyage et habitacions desdits pays sera besoing passer plusieurs lettres et contracts, nous avons en ce aprouvé et aprouvons autenticqué et autenticquons les seings et sceaulx de nostre dit lieutenant et d'autres officiers en ce regard par luy commis et depputéz, et considérant qu'il pourroit survenir à nostre dict lieutenant aucun gros inconvénient de malladie et par adventure la mort du susdit, qu'il sera besoing à son retour laisser ung ou plusieurs nostre lieutenant ou lieutenans, voullons et entendons qu'il en puisse nommer, créer, constituer et establir ung ou plusieurs par testament ou autrement, comme bon luy semblera, ayant pareil et semblable povoir, auctorité et mandement espécial ou partie d'icelluy que luy avons donné et donnons par ces dictes présentes.

Et por ce que ne povons avoir suffisante congnoissance desdicts pays et gens estranges, pour plus avant spécifier le povoir que vouldrions et nous plaist que les spécialitéz cy dessus déclaréz ne puissent aucunement desroguer au povoir général que avons donné et donnons par ces dictes présentes à nostre dict lieutenant qui est de générallement disposer, faire et ordonner de toutes choses quelsconques oppinées et inoppinées concernant ledit voyage


Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

exercité et expédicion d'icelluy, comme il luy semblera, les affaires et nécessitéz le requérir et comme nous mesmes le ferions et faire le pourrions, si en nostre personne y estions ; et tout ce que par nostre dict lieutenant sera faict, dit, constitué, ordonné, estably, contracté, chevy et composé tant par armes, amitié, confédération que autrement en quelque sorte et manière que ce soit ou puisse estre pour raison de la dicte entreprinse et expédition d'icelle, tant par mer que par terre avons aprouvé, agréé et ratiffié, aprouvons, agréons et ratiffions par ces présentes, et le tenons et voullons estre tenu bon et vaillable comme par nous faict.

Ordonnons en mandement par ces mesmes présentes à nostre dit amé et féal chancellier et tous nos améz et féaulx les présidens et conseillers de nos cours souveraynes, lieutenans-généraulx, gouverneurs de nos pays, admiraulx, visadmiraulx, prévosts, baillifs, séneschaulx et aultres nos justiciers, officiers et subjects, tant ordinaires qu'extraordinaires, ou leurs lieutenans et à chacun d'eulx en droict soy, si comme à luy bon apartiendra, que nostre dict lieutenant duquel nous avons cejourd'hui prins et receu pour raison de la dicte charge de nostre lieutenant-général, en tel cas accoustumé, iceluy facent souffrent et permettent d'icelle joyr, user plainement et paisiblement et à ce faire obéyr et entendre de tous ceulx et ainsi qu'il apartiendra es choses touchans et concernans nostre dict lieutenant et luy bailler en tout et partout tout conseil, confort, secours, ayde et prison si mestier est, car tel est nostre plaisir.

Et pour ce que de ces présentes nostre dict lieutenant pourra avoir affaire en plusieurs et divers lieux, nous voullons que au dupplicata ou vidimus d'icelles, fait soubs scel royal, foy soit adjoustée comme à ce présent original. Et affin que ce soit chose ferme et estable à tous jours, nous avons fait mettre nostre scel à ces dictes présentes

Donné à Fontainebleau le quinziesme jour de janvier, l'an de grâce mil cinq cens quarante et de nostre règne le vingt-septiesme.

Signé sur le reply des dictes lettres.

Par le Roy, le cardinal de Tournon et nous présent BAYARD ung paraphe.

Et sur le reply vers la fin est ecript ce qui ensuyt : Jehan-Françoys de la Roque, chevalier, sieur de Roberval, a fait ès mains de Monseigneur le Chancellier le serment deu et requis


Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pour raison de l'estat de lieutenant-général, chef ducteur et cappitaine des choses contenues en ces présentes et audict estat et charge a été receu par mondit seigneur le Chancellier cejourd'hui sixiesme de febvrier, l'an mil cinq cens quarante, moy présent.

Signé SANSON ung paraphe, et scellé sur double queue, de cire jaune.

Enregistré au Parlement de Rouen le 9 mars 1540.

Archives nationales, livre rouge, U 754, f° 57-62 et K 1232.

IV

Mandement de François Ier à J.-F. de la Rocque, seigneur de Roberval, de se munir de gens de guerre et artisans et de s'approvisionner de vivres, armes, artillerie et tous engins de guerre, pour l'armée du Canada.

Fontainebleau, le 15 janvier 1540 [1541 n. st.]

A tous ceulx qui ces présentes lettres verront, Jehan d'Estouteville, chevalier, seigneur de Villebon, Lagastine, Blainville, Boislandry, Frétigny et Viantes, cappitaine et bailly de Rouen, conseiller du Roy, nostre sire, gentilhomme ordinaire de sa chambre, capitaine de cinquante homme d'armes des ordonnances du Roy, nostre dit seigneur et garde de la prévosté de Paris.

....

L'an de grâce mil cinq cens quarante, le vendredy dix huitiesme jour de febvrier, veismes...... unes lettres du Roy...... desquelles la teneur ensuit :

Françoys par la grâce de Dieu, Roy de France..... Comme nous avons constitué, ordonné et estably, constituons, ordonnons et establissons nostre lieutenant-général chef et ducteur nostre amé et féal Jehan Françoys de la Rocque, chevalier, seigneur de Roberval en certaine armée que nous envoyons présentement en divers pays transmarins et maritimes pour l'augmentation et accroissement de nostre saincte foy chrestienne et saincte mère église catholique, sçavoir faisons que nous avons donné et donnons par ces présentes à nostre dict lieutenant plaine puissance, auctorité, charge, commission et mandement espécial de soy pourveoir et munir de toutes choses nécessaires à la dicte armée et icelle lever ou faire lever en tous lieux, places et endroicts de nostre


Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

royaulme, comme bon luy semblera, en païant raisonnablement et ainsi qu'il appartient et prendre gens de guerre ou artisans et autres de diverses conditions pour iceulx mener avec luy au dict voiaige, pourveu que ce soit de leur bon gré et volunté, et aussi pareillement vivres, victuailles, armes, artilleries, hacquebuttes, pouldres, salpestre, picques, que autres bastons offencifs et deffencifs et généralement de tous habillemens et instrumens et autres choses servant pour l'équipaige, expédition et utillité d'icelle armée ; et pour ce qu'il lui convient faire faire plusieurs ouvraiges et besongnes en diverses choses et en plusieurs endroits, voullons et entendons que tous artizans et gens de mestiers et autres dont il aura affaire ayant à besongner et ouvrer à son certain commandement de ses commis et depputéz, tous autres ouvrages cessans en les payant raisonnablement, et mesmes toutes autres marchandises leur estre baillées et délivrées avant toutes autres personnes en les païant à juste et raisonnable pris ;

Et oultre lui avons donné et donnons pouvoir et auctorité par ces dictes présentes de prendre ou faire prendre et eslire tel nombre et quantité de nefs, navires, vaisseaulx et mariniers qui par luy ses dicts commis et depputéz auront esté esleus et choisis aucun aultre ne les puisse soubstraire, enchérir ou soy ayder en quelque sorte ou manière que ce soit, sur peine de pugnition telle que au cas appartient ; toutes les choses susdictes conduites tant par luy que par ses commis ou depputéz voullons estre quittes et exempts de tous droicts de péaige, passaige, subsides et impositions.

Donné à Fontainebleau le quinziesme jour de janvier l'an mil cinq cens quarante et de nostre règne le vingt-septiesme.

Archives nationales, livre rouge, U 754, f° 52.

V

Autorisation accordée à J.-F. de la Rocque, seigneur de Roberval, d'emmener avec lui au Canada des prisonniers, criminels et malfaiteurs.

Fontainebleau, le 7 février 1540 [1541 n. st.]

Jehan de Mareau, escuyer, lieutenant en l'ordonnance du seigneur de Pully, garde de la prévosté d'Orléans.....

L'an de nostre seigneur mil cinq cens quarante, le douzeyesme jour de febvrier, par Françoys Taupitre et Claude Marchant, clers,


Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

notaires juréz au Chastellet d'Orléans, ont estées veues, leues, teneues dilligemment et deuement visitées unes lettres escriptes en parchemin saynes et entières en seing, scel et escripture desquelles la teneur s'en suit :

Françoys par la grâce de Dieu, Roy de France, à nos amés et féaulx présidens et conseillers, les gens tenans nos courts de Parlement de Paris, Thoulouse et Bordeaulx, Rouen et Digeon et à tous baillifs, séneschaulx, prévosts et autres nos justiciers et officiers estant soubs leurs requestes et jurisdictions, ou à leurs lieulxtenans-généraulx et particulliers ....

Comme pour l'augmentation de nostre saincte foy chrestienne et accroissement de nostre mère saincte église catholicque et aultres bonnes et justes causes ad ce nous mouvans, nous avons constitué, ordonné et estably, constituons, ordonnons et establissons nostre amé et féal Jean-Françoys de la Rocque, seigneur de Roberval, nostre lieutenant-général chef et ducteur de certaine armée que nous voullons envoyer en brief et par luy menée en divers pays transmarins et maritimes tant de Canada, Ochelaga, Saguenay que aultres pays non possédés et dominéz par aulcuns princes chrestiens, pour à quoy parvenir sellon nostre voulloir et intention, et fournir entièrement à la dicte armée en besoing et nécessité à nostre dict lieutenant mener et soy ayder de grant nombre de gens, exercitéz à la guerre et en tous aultres artes, artz et industries et pareillement aucun popullaire pour illec habiter ; et soit ainsi que pour la longue distance desdictz pays et la crainte des naufraiges et fortunes marytimes et aultres ayans regret de laisser leurs biens parens et amys, crégnans de faire le dict voyage et que par aventure plusieurs qui vouluntairement feroient le dict voyage, pourroient faire difficulté de demourer es dictz pays après le retour de nostre dict lieutenant au moyen de quoy, par faulte d'avoir nombre compétant de gens, service et aultres vouluntaires pour peupler les dictz pays, l'entreprinse du dict voyage ne pourroit estre accomplye si tost et ainsi que le désirons et est requis pour le salut des créatures humaines habitans en iceulx, pays sans loy et sans congnoissance de Dieu et de sa saincte foy, laquelle voullons accroistre et augmenter par grande affection, chose sy elle n'estoit accomplye qui nous tourneroit à très grant regret, attendu le grant bien et salut qui de la dicte entreprinse peult procedder, et aussi que avons enjoinct et commandé verballement à nostre dict lieutenant de dilligemment exécuter nostre dict

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

voulloir et intention de partir et commencer le dict voyage dedans le quinzeyesme d'apvril prochain venant au plus tard, si faire ce peulx ce qui difficillement seroit faict, s'il n'estoit au dit temps pourveu et saisi de toutes choses qui pevent estre nécessaires pour l'effect et expédition du dict voyage. A ces causes, en considération que l'avons entreprins en l'honneur de Dieu, nostre créateur, désirans grandement et de tout nostre cœur faire chose qui luy soit agréable, icelluy permettant si son bon plaisir est le dict voyage venir à bonne fin, voullons user de miséricorde, faire œuvre piétoyable et méritoire envers aucuns criminels et malfaicteurs, ad ce qu'ilz puissent recongnoistre le créateur, luy en rendre grâce et amender leur vie, avons advisé de faire bailler et délivrer à nostre dict lieutenant, ses commis et depputéz, jusques à tel nombre que advisera des dictz criminels et malfaicteurs détenus en prisons et conciergeries de nos Parlemenz et des aultres jurisdictions, et tels qu'il semblera à luy, ses commis ou depputéz, estre utilles et nécessaires pour mener es dictz pays, desquels toutes foys les procèz auroient jà esté faictz et parfaictz et les jugemens de mort sur ce donnéz ; et pour ce vous mandons et à chacun de vous en son povoir et jurisdiction en droit soy et sy comme à luy appartiendra que incontynent vous ayez à bailler et délivrer pour l'effect dessus dict à nostre dict lieutenant ou ses commis ou depputéz lesdicts criminels et malfaicteurs telz qu'ilz vouldront choisir et eslire ainsi condampnéz et jugéz comme dict est, excepté toutesfoys les criminels emprisonnéz lesquels n'aurons acoustumé donner grâce et iceulx délivrer à nos nouvelles entrées, et voullons et commandons les registres dedictz prisonniers et causes de leurs emprisonnemens estre à nostre dict lieutenant et à ses commis et depputéz par les geolliers et greffiers monstréz et communiquéz sans aucun délay, reffus ou retardacion, affin que d'iceulx prisonniers de quelque estat, quallité ou condicion qu'ilz soient ilz puissent faire telle chose, ellection ou demande qu'ilz vouldront ; et pour ce que de nostre dict royaulme, pays et seigneuries se pourroient trouver aucuns banniz fugitifz ou aultres malfaicteurs qui se seroient absentéz, avons donné et donnons à nostre dict lieutenant plain povoir et auctorité d'iceulx prendre et recepvoir ou faire prendre et recepvoir, si faire se peult pour mener ou faire mener esdictz pays soubz les charges, condictions et miséricorde semblables que usons et voullons estre usé envers les dictz prisonniers, à la charge toutes voyes que les dictz bannis seront



Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tenus fournir aulx frays et despence de leurs vivres et aultres choses à eulx nécessaires les deux premières années et du nauliaige des nefs qui les porteront esdictz pays transmarins et marytimes, mesmes pour les faire mener en seureté jusques aulx ports et lieux desquels nostre dicte armée partira, et desquelz fraiz et despence iceulx criminels pourront traicter et composer avec nostre dict lieutenant ou ses commis et depputéz ausquels avons donné et donnons puoir et puissance de ce faire; et vous enjoignons expressément aux susdictz prisonniers, banniz et fugitifs, lesquels nostre dict lieutenant, ses commis ou depputéz auront prins et choisiz pour mener au dict voyage, baillez ou faictes bailler, souffrez bailler et mandez estre baillé mainlevée et délivrance de leurs biens prins et saisiz pour raison des cas et crimes par eulx commis et non confisquéz, réservé toutes foyes de tous les dicts prisonniers, banniz et fugitifs et chascun d'eulx les intérestz des parties cyvilles et intéressées, amendes, forfaictures par vous à nous adjugées, et sans néantmoins pour icelles différer faire délivrance de leurs personnes es mains de nostre dict lieutenant, ses commis ou depputéz; et attendu que le temps est bref du partement de nostre dicte armée pourront lesdictz prisonniers et malfaicteurs employer leurs parens et amys pour les secourir et ayder plus promptement à fournir et acomplir ce que dessus, leur remonstrans la miséricorde de laquelle usons, commuans les peines de mort en voyage honneste et salutaire, à la charge que où les dictz prisonniers s'en retourneroient dudictz voyage sans permission expresse de nous, ilz seront exécutéz en la place en laquelle ilz auroient esté condampnéz incontynent et sans espérance de grâce, réservant toutesfois cy après à nous de leur faire grâce dudict voyage après qu'ilz auront servy en icelluy selon le debvoir qu'ilz y auront faict, suyvant le rapport que voullons nous estre faict par nostre dict lieutenant ou autres cappitaines, gentilzhommes et gens d'honneur de la dicte armée.

Et pour mener et faire mener et conduire les dictes personnes jusques es lieux desquels nostre dicte armée partira, voullons et entendons par tous nos justiciers, officiers et subjectz estre donné confort et ayde à nostre dict lieutenant, ses commis et depputéz, et prison si mestier est, le nombre desquelz menés et conduictz jusques es dictz navires voullons estre congneu et receu par nos commissaires ordonnéz ou à ordonner pour recepvoir le serment de ceulx qui yront audict voyage, affin de povoir estre cy après


Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

entendu par nous quant il nous plaira et du nombre qui sera trouvé par eulx ou en leur absence par nos officiers et juges des lieux desquels nostre dicte armée partira. Voullons nostre dict lieutenant estre quitte et deschargé, quittons et deschargeons et de tout ce qui à cause d'eulx luy pourroit estre demandé.

. . . .

Donné à Fontainebleau, le septiesme jour de febvrier, l'an mil cinq cens quarente et de nostre règne le xxseptiesme.

Archives nationales, livre rouge, U 754, f° 53 v° - 57.

VI

Procuration donnée par J.-F. de la Rocque à Guillaume de Magdaillan, seigneur de Montataire.

Paris, le 27 février 1540 [1541 n. st.]

A tous ceulx qui ces présentes lettres verront Jehan d'Estouteville, chevalier, seigneur de Villebon, la Gastine, Blainville, Boislandry, Frétigny et Vientes, cappitaine et bailly de Rouen, conseiller du roy nostre sire, gentilhomme ordinaire de sa chambre, cappitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du roy, nostre dict seigneur, et garde de la prévosté de Paris, salut. Savoir faisons que par devant Nicolas Contesse et Simon Chenu, notaires juréz du roy nostre sire, et de par luy ordonnéz et establiz en son chastellet de Paris, fut présent en sa personne noble seigneur messire Jehan-Françoys de la Rocque, chevalier, seigneur de Roberval, lieutenant général pour le roy nostre sire en certaine armée ordonnée par le roy nostre dict seigneur estre faicte et conduicte ceste présente année pour l'acroissement de nostre saincte foy chrestienne en divers païs transmarins et maritimes non posséddéz, occupéz et dominéz par aucuns princes chrestiens tant en Canada, Ochelaga, Saguenay que autres. Lequel chevalier en vertu du pouvoir à luy donné et octroyé par le roy, nostre dict seigneur, a faict nommé commis et députté et par ces présentes faict nomme, commect et depputte son procureur général et espécial noble homme Guillaume de Magdaillan, seigneur de Montataire, porteur du Guydon de la compaignie du seigneur de Jametz, auquel il a donné et donne plain pouvoir, puissance, auctorité et mandement espécial pour et ou nom de luy d'ester et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN



comparoir pour luy en jugement et dehors, se présenter en toutes cours et par devant tous juges, sa personne représenter, excuser, exoinner, ses causes et droictz garder, poursuir et deffendre, plaider pour luy plaict ou plaictz, entamer, poursuir et les mener affin, declyner court et jurisdiction et icelle acepter, se mestier est, faire tous sermens que ordre de droict requiert, demander et acepter tous délaiz de court, prandre fex et charge de garantie, soy mesme joindre en tous procès, faire faire et requérir tous renvoiz de causes, eslire domicille en tous lieux, faire veue et obstencion de lieux, compposer en tous cas et à toutes fins, faire faire toutes sommations, denonciations, demandes, requestes et conclusions, présenter toutes lettres par le dict constituant impétrées, en requérir et demander l'enterinement d'icelles, faire faire tous arrestz, faire et ramener à faict toutes manières de comptes, produire et veoir jurer tesmoins, appeller de tous griefs et sentences, les oppositions ou appellations poursuir et les relever ou à iceulx renoncer, se mestier est, et substituer autres procureurs, ung ou plusieurs, qui ait ou aient le pouvoir dessus dict ou partie d'icelluy et les revocquer, se bon leur semble, les présentes demourons au surplus en leur force et vertu ; et oultre et par espécial de soy transporter par devers et devant tous présidens, conseilliers et autres juges des parlemens et cours souveraines de Paris et Dijon et ressortz d'iceulx et par devant tous baillifz, seneschaulx, prévostz et autres justiciers, officiers et subgetz du dict seigneur Roy et autres qu'il appartiendra des ressortz de dictz parlemens ou leurs lieuxtenans généraulx et particuliers et à chacun d'iceulx, ainsi que le cas et lieux le requerront, et à iceulx insinuer et deuement faire assavoir le contenu en certaines lettres patentes du dict seigneur Roy ou vidimus d'icelles, les dictes lettres données à Fontainebleau de par le roy au dict constituant et signées Bayard, l'unes dattées du septiesme de ce présent mois de février et scellées sur simple queue de cire jaulne dont le vidimus d'icelles a esté baillé au dict de Magdaillan pour, en vertu d'icelles et de ces présentes, demander lever prandre tirer et metre hors des prisons les prisonniers qui seront choisiz et esleuz par le dict de Magdaillan, du consentement d'iceulx prisonniers au dedans des dictz parlemens, jurisdictions et ressortz d'iceulx, comme dict est, de quelque estat, qualité ou condicion qu'ilz soient, et aussi de prandre et recepvoir les fugitifz et banniz de pareille condicion, traicter, chevir et composer avec les


Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dictz prisonniers fugitifz et banniz de leur despence naulaige conduicte et autres choses à eux nécessaires, pour l'espace de deux ans, selon le pris, tel que le dict de Magdaillan verra estre raisonnable eu esgard à la qualité et gravité des dictz criminelz, banniz et fugitifz, le tout susdict selon et en ensuyvant les dictes lettres patentes du dict seigneur Roy et seluy a le dict constituant donné pouoir auctorité et mandement espécial de recepvoir les deniers à quoy se monteront les dictes compositions et de s'en tenir pour containt ou nom du dict constituant et desquelz prisonniers, ainsi que dict est, par luy esleuz et choisiz, le dict de Magdaillan à ce présent a promis sera tenu et promect par ces présentes de prandre et demander bonne et suffisante caution deuement certifiée, d'iceulx faire mener et conduire, rendre et livrer en ceste ville de Paris aux depputtéz du dict seigneur dedans le vingt-quatriesme jour de mars prochain venant ou dedans le dixiesme d'avril aussi prochain à Sainct-Malo soubz bonne et seure garde à leurs despens des lieux où ilz seront prins jusques ès prisons du dict Sainct-Malo en l'Isle de Bretaigne ou de ceste dicte ville es mains du dict seigneur de Roberval ou ses dictz depputtéz sur ce, et à iceulx ou à luy rendre et apporter au dict lieu les deniers venans des dictes compositions dedans le dict temps, les noms et surnoms desquelz prisonniers leurs demourances, le lieu et jurisdictions où ilz auront esté prins, les greffiers ou autres qu'il appartiendra escripront au doz de ces présentes et à ce moyen par icelluy de Magdaillan sera baillé descharge d'iceulx aux geolliers des prisons desquelles les dictz prisonniers seront prins et après avoir délivré les dictz prisonniers au dict lieu de Sainct-Malo ou en ceste dicte ville, comme dict est, a donné le dict constituant pouoir au dict de Magdaillan de consentir que les cautions certifficateurs et conducteurs pour ce bailléz soient deschargées, et a ..... le dict constituant aussi donné tout povoir, puissance, auctorité et commission au dict de Magdaillan en ce que concerne et que pourroit concerner le faict des dictz prisonniers seullement, les circonstances et deppendances d'iceulx, qu'il a et pourroit avoir s'il estoit présent en personne, jaçoit ce que le cas requist mandement plus espécial aux condicions susdictes tant en vertu des dictes lettres patentes cy dessus déclairées que autres deux lettres patentes de pouoir et auctorité données à Fontainebleau le quinziesme janvier, signées Bayard et scellées sur double queue de cire jaulne, et mesmes de


Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

povoir faire insinuer les dictes lettres, visiter, requérir et demander les dictz prisonniers par autres que par luy sans ce que les commis et depputtéz par le dict de Magdaillan puissent composer ne tirer hors des dictes prisons les dictz prisonniers et généralement de faire au surplus en tout ce que dict est et qui en deppend tout autant et ainsi comme le dict constituant feroit et faire pourroit, se présent en sa personne y estoit, jaçoit ce que le cas requist mandement plus espécial; promectant le dict seigneur constituant en bonne foy et sous hypothecque et obligation de tous et chacuns ses biens meubles et immeubles, présent et advenir, où qu'ilz soient avoir pour bien agréable tenir ferme et estable à tousjours tout ce que par son dict procureur sera faict, dict, procuré et besongné en ce que dict est, et qui en deppend et paier le juge se mestier est. En tesmoing de ce nous à la rellation des dictz notaires avons faict mectre le scel de la dicte prévosté de Paris à ces présentes lettres qui furent faictes et passées l'an mil cinq cens quarente le dimanche vingt septiesme jour de février.

(Signé) : N. CONTESSE, S[n] CHENU.

(Au dos) : Enregistré au registre du dict Chenu.

(Signé) : S. CHENU.

Suit la décharge donnée par le seigneur de Roberval à Guillaume de Magdaillan de la procuration ci-dessus transcrite. Cette décharge mise au dos de la procuration est du 20 avril 1541.

Au dos : Tiltres qui ne servent nullement pour les droictz de la terre et seigneurie de Roberval et ne se gardent que par curiosité.

Archives du château de Roberval.

VII

Procuration donnée par J.-F. de la Rocque, seigneur de Roberval à Paul d'Auxillon, seigneur de Senneterre

Paris, le 27 février 1540 [1541 n. st.]

Jehan d'Estouteville, chevalier, seigneur de Villebon, Lagastine, Blainville, Boislandry, Frétigny et Viantes, cappitaine et bailly de Rouen, conseiller du Roy, gentilhomme ordinaire de sa chambre.


Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cappitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du Roy et de par luy estably en son chastellet de Paris .....

Noble seigneur, Jehan-François de la Rocque, chevalier, sieur de Roberval, lieutenant-général pour le Roy.... en certaine armée ordonnée par le Roy.... estre faicte et conduicte cette présente année pour l'accroissement de nostre saincte foy chrestienne en divers pays transmarins et maritimes, non occupéz, possédéz et dominéz par aucuns princes chrestiens, tant en Canada, Ochelaga, Saguenay que autres, lequel chevalier en vertu du povoir à luy donné et octroyé par le Roy.... faict, nomme, commet et déppute son procureur général et espécial noble homme Paoul de Auxillon, seigneur de Sanneterre en la séneschaussée de Carcassonne et demourant audit lieu de Sanneterre, auquel il a donné et donne.... plain pouvoir, puissance et auctorité et mandement espécial pour et au nom de luy d'ester et comparoir pour luy en jugement.... sa personne représenter, excuser, examiner ses causes et droicts, garder, poursuivre, deffendre, plaider pour luy, plaict ou plaictz entamer, poursuivre et les mener affin.....

Et oultre et par espécial de soy transporter par devers et devant tous juges, baillifs, séneschaulx, prévosts, justiciers et officiers du Roy.... estans sous les ressorts de la séneschaussée de Carcassonne, Castres, justices et jurisdictions de Béziers, Narbonne, Alby, Lymous, Allet et païs de Sault ou leurs lieutenans-généraulx et particuliers.... et à iceulx insinuer pareillement et faire assavoir le contenu de certaines lettres patentes dudict seigneur Roy ou vidimus d'icelles, les dictes lettres patentes données à Fontainebleau de par le Roy au dict constituant et signées Bayard, l'unes du septiesme de ce présent mois de février et scellées sur simple queue de cire jaulne, dont le vidimus d'icelles a esté baillé audict de Auxillon, pour en vertu d'icelles et de ces présentes demander, lever, prendre, tirer et métre hors des prisons les personnes qui seront choisies et esleues par ledict de Auxillon en consentement d'iceulx prisonniers au dedans de la dicte séneschaussée de Carcassonne et générallement en tous les ressortz enciens villes et citéz de la dicte séneschaussée de Carcassonne, de quelque estat, qualités ou condition que soient les dictz prisonniers et aus susditz de prendre et recepvoir les bannis et fugitifs de pareille condition, traicter, chevir et composer avec les dictz prisonniers, fugitifs, bannis de leur despence, nauliaige, conduicte et autres choses à eulx nécessaires pour l'espace de deux ans, selon le prix, tel que

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

le dict de Auxillon verra estre raisonnable, eu esgard à la qualité et gravité desditz prisonniers, bannis et fugitifs.... et si luy le dict constituant donne povoir, auctorité et mandement espécial de recepvoir les deniers à quoy se monteront lesdictes compositions.... desquels prisonniers ainsi qu'il est par luy esleus et choisis ledict Auxillon, à ce présent, a promis sera tenu et promet par ces présentes de prandre et demander bonne et suffisante caution deuement certiffiée d'iceulx faire mener et conduire soubz bonne et seure garde à leurs despens des lieux où ils seront prins jusques ès prisons de Sainct-Malo de l'Isle en Bretaigne et ce dedans le dixiesme jour du mois d'avril prochain venir ès mains du dict seigneur de Roberval ou ses commis et depputéz sur ce et à iceulx à lui rendre et apporter au dict lieu les deniers venans des dictes compositions dedans le dict temps, les noms et surnoms desquels prisonniers, leurs demeures antérieures, le lieu et jurisdiction où ils auront esté prins, les greffiers ou autres qu'il appartiendra escripront au dos de ces présentes et à ce moïen par icelluy de Auxillon sera baillé descharge d'iceulx aux geolliers des prisons desquelles lesdicts prisonniers seront prins et après avoir délivré les dicts prisonniers au dict lieu de Sainct-Malo, comme dict est, a donné ledit constituant povoir audict de Auxillon consentir que les cautions, certifficats et conducteurs pour ce baillés soient deschargés..........

En tesmoing de ce, nous à la collation desdicts notaires avons faict mettre le scel de la dicte prévosté de Paris à ces présentes qui furent faites à Paris, l'an mil cinq cens quarente, le dimanche vingt-septiesme jour de février.

Signé : CONTESSE, CHENU.

Archives nationales, livre rouge, U 754, f° 65.

VIII

Mandement aux conseillers des Parlements de Paris, Toulouse, Bordeaux, Dijon, Rouen, de ne mettre aucun obstacle à la délivrance des prisonniers, criminels et malfaiteurs à J.-F. de la Rocque, seigneur de Roberval.

Blois, 9 mars 1540 (1531 n. st.)

Françoys par la grâce de Dieu..... à nos amés et féaux conseillers, les gens tenans nos cours de Parlement de Paris, Thoulouse,


Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Bordeaux, Dijon, Rouen, seneschal de Lyon, Thoulouse, Poictou, prévost de Paris et à tous autres prévosts, baillifs, séneschaux et aux justiciers et officiers quelconques du royaume ou à leurs lieutenans..........

Comme pour l'accroissement et augmentation de nostre sainte foy chrestienne, nous avons par cy devant constitué et establi et ordonné nostre lieutenant-général Jean-Françoys de la Rocque, chevalier, sieur de Roberval, chef ducteur de certaine armée que nous envoyons cette présente année es isles de Canada, Ochelaga et Saguenay et autres pays circonjacens, transmarins et maritimes..........

Voullons user de miséricorde, faire œuvre piétoyable et méritoire envers aucuns criminels et malfaicteurs ad ce qu'ilz puissent recongnoistre le créateur, luy en rendre grâce et amender leur vie, avons advisé de faire bailler et délivrer à nostre dict lieutenant, ses commis et depputéz, jusques à tel nombre qu'advisera dedictz criminels et malfaicteurs détenus es prisons et conciergeries de nos Parlemens et des autres jurisdictions ....

Aucuns de vous auroient faict difficulté bailler et délivrer. ... lesdits prisonniers, que préallablement les dictes sentences (de condamnation) ne fussent confirmées par arrest, qui feroit retarder ledit partement de nostre dite armée, à nostre grand regret et desplaisir, sy sur ce n'y estoit par nous pourveu de remède convenable.

Pour ce est-il que nous qui désirons grandement le dit partement de nostre dite armée n'estre nullement retardé, ains qu'il se face au prochain mois d'avril, et pour aucunes considérations à ce nous mouvans, disons et déclarons par ces présentes, voullons et entendons que les dits prisonniers, criminels, voullans aller à la dite armée et habitter es dits pays puissent et leur soit loysible acquiesser ausdites sentences de mort contre eux respectivement données et que nostre dit lieutenant, ses commis et depputés suivant autres nos lettres patentes sur ce données à Fontainebleau le septiesme jour de febvrier mil cinq cens quarante après le dit acquiescement puissent iceux choisir et eslire, demander et tirer hors desdites prisons, mener et conduire es dits pays et pareillement telles autres personnes prisonnières non condamnés en autres, non ayant mérité mort corporelle lesquels touttes fois vollontairement vouldroient aller à la dite armée en et soubz les conditions contenues es dites lettres et aux charges susdites de illec habitter, et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

soit que les dites personnes prisonnières, criminels, soient de l'un ou de l'autre sexe et de quelque estat et qualité ou condition qu'elles soient.

....

Donné à Blois, le neufiesme jour de mars l'an mil cin cens quarante et de nostre règne le vingt-septiesme.

Un vidimus de ces lettres a été donné par « Jehan d'Estouteville, chevalier, seigneur de Villebon, Lagastine, Blainville, Boislandry, Frétigny et Viantes, cappitaine et bailly de Rouen, conseiller du roy, gentilhomme ordinaire de sa chambre, cappitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du roy et de par luy estably en son chastellet de Paris », le lundi 14 mars 1540.

Archives nationales, livre rouge, U 754, f° 65.

IX

Procuration donnée par J.-F. de la Rocque, seigneur de Roberval, à Allonce de Civille, sieur de Saint-Martin-aux-Buneaux

Rouen, le 11 mars 1540 [1541 n. st.]

Jehan de Hottot, garde du scel des obligations de la vicomté de Rouen...

Devant Nicolas Doublet et Claude Lucas, tabellions juréz pour le Roy soubz noble homme Me Palame des Gontier, secrétaire des commandemens et de la chambre du Roy, pourveu de l'office de tabellion en la dite vicomté ....

Noble seigneur messire Jehan-Françoys de la Rocque, chevalier, sieur de Roberval, lieutenant-général pour le Roy, nostre sire, en certaine armée naguères ordonnée par le Roy, estant faite et conduitte cette présente année pour l'acroissement de nostre saincte foy chrestienne en divers pays transmarins et maritimes tant en Canada, Ochelaga, Saguenay que autres lieux ....en vertu du pouvoir à luy donné et octroyé par le Roy........commet et déppute son procureur général et espécial......... noble homme Allonce de Civille, sieur de Saint-Martin-aux-Buneaux, demeurant audit Rouen........ et a donné le dit sieur constituant.......plain pouvoir, puissance et autorité au dit de Civille portant icelluy devers touttes et chacune les causes, querelles, besongnes, négoces et affaires concernant le dit voyage que le dit constituant a et aura meuz et à mouvoir, tant en demandant



Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

comme un deffendant vers et contre touttes personnes ses partyes adverses, sa personne représenter, excuser....................
et par espécial le dit sieur chevalier constituant donne plain pouvoir, puissance et autorité audit sieur de Saint-Martin de soy transporter par devers Messieurs de la Cour de Parlement de Rouen et mesmes par devers les baillifs dudit Rouen, Evreux et Gisors et autres jurisdictions tant ecclésiastiques que laycs enclavéz en iceulx et prévosts des maréchaux ou leurs lieutenans en quelque siège que ce soit ou puisse estre et à iceux et chacun d'eux insignuer ou faire insignuer deuement le contenu es lettres pattentes dudit seigneur qu'il a fait expédier au dit sieur de Roberval soubz son grand scel à Fontainebleau le septiesme jour de febvrier derrain desquelles le dit sieur de Roberval a baillé au dit sieur de Saint-Martin le vidimus fait sous le scel de la prévosté de Paris, et a fait requérir et demander tant à la dite cour, ausditz baillifs ou leurs dits lieutenans tous les prisonniers, criminels qu'ils ont ou auront en leurs prisons et dits sièges pour d'iceux estre par ledit de Civille pris ceux qu'il choisira et eslira, pourveu que ce soit du voulloir et consentement desdits prisonniers..... et que par avant pouvoir par ledit de Civille tirer hors dedites prisons lesdits prisonniers il ayt à chevier et composer avec eux à telles sommes de deniers qu'il verra bon estre tant pour les dépences de naulléage, conduitte que autres qui leur seront nécessaires pour les deux premières années dudit voyage transmarin et maritime, selon la capacité, puissance et gravité desdits prisonniers et par telles compositions prendre cautions bonnes et suffisantes et responsables tant pour rendre et délivrer lesdits prisonniers à leurs despens, périls et fortunes que les sommes de deniers à quoy aura esté chevy avec eux pour raison des choses susdites es prisons de la cohüe de cette dite ville de Rouen dedans le derrain jour de ce présent mois et an ou ès prisons de la ville de Saint-Malo en Bretagne, dedans le dixiesme jour du mois d'avril prochain venant davantage de prendre et recouvrer des dits prisonniers et chacun d'eux ou leurs dites cautions les sommes de deniers auxquelles il aura pour l'effect que dessus chevy et composé avec eux du receu, bailler quittances et descharges vallables tant, telles et sy bonnes que mestier sera et au cas appartiendra à la charge et condition expresse que où lesdites cautions seroient défaillans de mener, conduire et dellivrer lesdits prisonniers par la manière que dit est en cette dite ville de Rouen ou au


Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

dit lieu de Saint-Mallo à celuy ou ceux qui seront commis et dépputéz par le dit sieur de Roberval à recevoir les dits prisonniers que les dites cautions s'obligeront bien et deuement à ramener rendre à leurs despens, périls et fortunes iceux prisonniers ès lieux et prisons où ils auront esté pris et tiréz et non autrement et des dites cautions prendre certificateurs qui leur certifieront estre suffisantes et responsables par devant leurs juges, greffiers et commis des lieux où iceulx prisonniers seront tiréz et que de chacune composition que son dit procureur aura faite avec eux. il sera tenu apporter ou envoyer audit sieur constituant le double deuement collationné à l'original, ensemble de faire escrire au dos de ces présentes les noms, surnoms et demeurances des prisonniers qu'il tirera desdites prisons approuvéz des juges ou greffiers des lieux ou autres qu'il appartiendra, et outre de prendre et recevoir tous bannis et fugitifs qui se pourront trouver soubs le ressort des dits bailliages et autres jurisdictions enclavéz en iceux ainsy et soubs les conditions que déclaré est cy dessus. Et pour ce que le dit de Civille ne pourroit par avanture vacquer à l'exécution desdites présentes hors de cette ditte ville, a le dit sieur constituant donné et donne à Pierre Martin, aussy demeurant en cette ville, présent et acceptant tel et semblable pouvoir que cy dessus est donné audit de Civille.

Ce fut fait et passé audit Rouen, l'an de grâce mil cinq cens quarante, le vendredy unziesme jour de mars, présens Adam Martel et Michel le Machais.

Signé : DOUBLET et LUCAS.

Archives nationales, livre rouge, U 754, f° 63.


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

TABLE DES MATIÈRES

Compiegne. — Imprimerie du Progrès de l'Oise, rue Pierre-Sauvage, 17.


Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN





Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN



Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN